



vallée de la Bruche

Plan local d'urbanisme intercommunal

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. Rapport de présentation

1.1. Diagnostic

Avril 2025



Barembach ▼ Bellefosse ▼ Belmont ▼ Blancherupt ▼ Bourg-Bruche ▼ Colroy-la-Roche ▼ Fouday ▼ Grandfontaine ▼ La Broque ▼ Lutzelhouse ▼ Muhlbach-sur-Bruche ▼ Natzwiller ▼ Neuwiller-La-Roche ▼ Plaine ▼ Ranrupt Rothau ▼ Russ Saales ▼ Saint-Blaise-la-Roche ▼ Saulxures ▼ Schirmeck ▼ Solbach ▼ Urmatt ▼ Waldersbach ▼ Wildersbach ▼ Wisches



Communauté de communes de la vallée de la Bruche

114, Grand-rue F-67130 Schirmeck

Entrée rue de l'église

Tél +33 3 88 97 86 20



Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur

2 allée Käthe Kollwitz 67000 Strasbourg

T. +33 3 88 21 49 00

Table des matières

RECIT DE TERRITOIRE

PARTIE I	PORTRAIT DU TERRITOIRE.....	3
CHAPITRE I.	CONTEXTE TERRITORIAL.....	3
CHAPITRE II.	LA CCVB EN CHIFFRES	5
CHAPITRE III.	UN TERRITOIRE A LA GEOGRAPHIE FAVORABLE	5
CHAPITRE IV.	GRANDES ORIENTATIONS DES DOCUMENTS SUPERIEURS	6
A.	LE SCOT BRUCHE-MOSSIG DE 2021	6
B.	LE PCAET BRUCHE-MOSSIG DE 2022	8
PARTIE II	TERRITOIRE RESSOURCE	9
CHAPITRE I.	UN SOCLE NATUREL REMARQUABLE	9
A.	HABITATS NATURELS ET ESPECES REMARQUABLES	9
B.	TRAME VERTE ET BLEUE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	10
CHAPITRE II.	LA NECESSAIRE SOBRIETE DANS L'USAGE DES RESSOURCES.....	12
A.	ENERGIE.....	12
B.	GAZ A EFFET DE SERRE	13
C.	EAU POTABLE	13
D.	FONCIER.....	14
CHAPITRE III.	PRESSION ENVIRONNEMENTALE : EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS ET VULNERABILITE DU TERRITOIRE.....	15
A.	LA VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	15
B.	LE RISQUE D'INONDATION	16
C.	LE RISQUE FEUX DE FORETS	16
CHAPITRE IV.	SANTE ENVIRONNEMENTALE : DIMINUER LES NUISANCES ET S'APPUYER SUR LES SERVICES RENDUS PAR LA NATURE	17
A.	NUISANCES LIEES AUX INFRASTRUCTURES	17
B.	POLLUTION DES SOLS	17
C.	ILOTS DE CHALEUR ET ACCES AUX ESPACES VERTS	18

PARTIE III	TERRITOIRE HERITE	19
CHAPITRE I.	DES PAYSAGES NATURELS, ATOUTS DU TERRITOIRE A PRESERVER	19
A.	UNITES PAYSAGERES ET OUVERTURE DES PAYSAGES	20
B.	UN PAYSAGE TRES PERCEPTIBLE : LES VUES	21
C.	DES SITES ET PAYSAGES EMBLEMATIQUES TRES SOLLICITES	21
D.	DES ESPACES « VERTS » URBAINS ET PERIURBAINS SENSIBLES AUX EVOLUTIONS URBAINES.....	22
E.	L’EAU, UN ELEMENT STRUCTURANT DES PAYSAGES DE LA VALLEE	22
CHAPITRE II.	PATRIMOINES ET PAYSAGES URBAINS, DES FAIBLESSES A COMPENSER	24
A.	LE CENTRE-BOUG, UN PAYSAGE URBAIN PEU ATTRACTIF ET NON ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	24
B.	LES GARES, DES PORTES D’ENTREE DU TERRITOIRE SOUS VALORISEES.	25
C.	LA VELO BRUCHE, UN AXE STRUCTURANT A AMELIORER	25
D.	LE PATRIMOINE BATI, VECTEUR D’IDENTITE DE LA VALLEE	26
E.	UN RISQUE DE BANALISATION DES PAYSAGES URBAINS.....	27
PARTIE IV	TERRITOIRE DE PROXIMITE	29
CHAPITRE I.	DES DEPLACEMENTS EN VOITURE PREPONDERANTS, UN POTENTIEL DE REPORT IMPORTANT	29
A.	MOBILITE DU QUOTIDIEN, UNE PLACE PREPONDERANTE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE	30
B.	MOBILITE DOMICILE-TRAVAIL, UN POTENTIEL REPORT DES MODES ALTERNATIFS	31
C.	UNE ACCESSIBILITE AUX SERVICES DU QUOTIDIEN EN MODES ACTIFS A DEVELOPPER.....	32
CHAPITRE II.	DES ACTIVITES ECONOMIQUES ATYPIQUES ET FRAGILES	34
A.	UNE STABILITE ECONOMIQUE A RENFORCER	34
B.	L’AGROFORESTERIE AU SERVICE DU TERRITOIRE	36
C.	UN FORT POTENTIEL DE TOURISME DECARBONE	37
PARTIE V	TERRITOIRE VECU	39
CHAPITRE I.	UN PARC DE LOGEMENT IMPACTE PAR LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES	39
A.	UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE RALENTIE ET UNE TENDANCE A L’EVOLUTION DES MODES DE VIE 40	
B.	DES ENJEUX FORTS D’ADAPTATION DU PARC DE LOGEMENTS A L’EVOLUTION DES MODES DE VIE .41	
CHAPITRE II.	FONCIER	42

A.	MOINS, MIEUX, AUTREMENT	42
B.	DES BESOINS FONCIERS REpondant AUX PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES	42
PARTIE VI	DU DIAGNOSTIC AU PADD	43
PARTIE I	LES PREVISIONS	47
CHAPITRE I.	PREVISIONS ECONOMIQUES	47
A.	ÉTAT DES LIEUX	47
I.	LA POPULATION ACTIVE	47
1.	Une population active en décroissance	47
2.	Un taux d'activité dans la moyenne	51
3.	Des actifs plus âgés que la moyenne et plus nombreux	52
4.	Bien plus d'ouvriers que la moyenne dans la population active, mais en baisse	53
5.	Un nombre d'actifs occupés en baisse et un nombre de chômeurs en hausse	55
6.	Un taux de chômage inférieur à la moyenne avec de fortes disparités	55
7.	Un taux d'emploi plus élevé que la moyenne	58
8.	Une forte évation des actifs vers des pôles d'emplois extérieurs	58
II.	LES EMPLOIS	63
1.	Une forte baisse du nombre d'emplois.....	63
2.	Un indice de concentration de l'emploi inférieur à 100 et en baisse	66
3.	L'emploi non salarié, en hausse et plus représenté que la moyenne	67
III.	LES SECTEURS D'ACTIVITES.....	67
1.	Une sphère productive plus présente qu'ailleurs et en progression	67
2.	Des emplois qui se tertiarisent mais une spécialité industrielle encore marquée	68
IV.	LES ETABLISSEMENTS ET L'ENTREPRENEURIAT	71
1.	Une majorité d'établissements dans le tertiaire.....	71
2.	Les établissements de 1 à 49 salariés sous-représentés dans le tissu économique	71
3.	Les plus gros employeurs concentrés dans le tertiaire et l'industrie, la majorité située à Schirmeck et dans le centre-bourg	74
4.	Une évolution favorable des créations d'établissements mais moins forte que la moyenne	77
V.	LES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	80

1.	Les quatre principales zones d'activités économiques concentrent la majorité des entreprises.....	80
2.	Pas de nouveaux projets de zones d'activités économiques, mais un potentiel d'optimisation foncière.....	83
CHAPITRE II. PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES.....		85
A.	ETAT DES LIEUX.....	85
I.	UN TERRITOIRE ORGANISE AUTOUR D'UN POLE STRUCTURANT ET DE LA VALLEE	85
II.	UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE LIMITEE DE LA POPULATION ET NEGATIVE AU COURS DE LA DERNIERE PERIODE.....	87
III.	UN TERRITOIRE CONFRONTE A UN VIEILLISSEMENT IMPORTANT DE SA POPULATION .	90
IV.	UN TERRITOIRE QUI ATTIRE DES FAMILLES.....	94
V.	DAVANTAGE DE PERSONNES SEULES DANS LA VALLEE DE LA BRUCHE PAR RAPPORT AU DEPARTEMENT	95
VI.	LA TAILLE DES MENAGES, EN BAISSSE CONTINUELLE.....	97
VII.	DES MENAGES AUX REVENUS LIMITES ET DES SITUATIONS DE PRECARITE SUR LE TERRITOIRE	99
PARTIE II LES BESOINS.....		101
CHAPITRE I. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....		101
A.	LES COMMERCES	101
I.	L'ARMATURE COMMERCIALE	101
1.	Une offre commerciale traditionnelle concentrée sur la centralité territoriale	101
2.	Des densités cohérentes en commerces traditionnels.....	102
3.	Une offre commerciale réduite en alimentaire de base	105
4.	Une offre en grandes et moyennes surfaces peu développée sur le territoire	107
II.	LES MARCHES ET LES PRODUCTEURS LOCAUX	109
1.	Deux marchés hebdomadaires qui complètent l'offre commerciale du « centre-bourg »	109
2.	Une offre de producteurs locaux réduite sur la centralité mais compensée par un système de drive fermier	109
B.	LES EQUIPEMENT ET LES SERVICES.....	110
1.	Une offre importante mais diffuse des équipements et services non-marchands	110
2.	Un léger glissement des projets hors des polarités susceptible de les fragiliser	110
C.	L'ACTIVITE TOURISTIQUE.....	112

I.	POIDS ECONOMIQUE DU TOURISME : 1 EMPLOI SALARIE SUR 8 !.....	112
1.	Une influence notable de la consommation touristique sur le territoire	112
2.	Un nombre d’emplois salariés en hausse continue	114
3.	Offre en hébergement touristique	115
II.	ATOUTS ET OPPORTUNITES.....	116
CHAPITRE II. SURFACE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET FORESTIER.....		118
CHAPITRE III. AMENAGEMENT DE L’ESPACE.....		120
A.	DES FORMES URBAINES DIVERSIFIEES.....	120
I.	LES TISSUS URBAINS MIXTES A DOMINANTE D’HABITAT ANCIEN	121
II.	LES TISSUS URBAINS A DOMINANTE D’HABITAT CONTEMPORAIN.....	127
III.	LES TISSUS URBAINS A VOCATION SPECIFIQUE	131
B.	UN PATRIMOINE BATI CONTRASTE.....	134
I.	HISTORIQUE DU TERRITOIRE	134
II.	LE PATRIMOINE BATI DE LA PERIODE INDUSTRIELLE.....	135
1.	Les sites de production	135
2.	L’habitat ouvrier	139
3.	La maison patronale	140
III.	LE PATRIMOINE BATI D’ORIGINE RURALE.....	141
1.	La ferme monobloc.....	141
2.	Le petit patrimoine	144
3.	Le bois, un matériau traditionnel dans la vallée	146
IV.	LE PATRIMOINE BATI OFFICIEL	148
C.	LE CENTRE BOURG, UN PAYSAGE URBAIN A VALORISER.....	150
I.	UN CENTRE BOURG PEU ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	150
II.	L’EAU, UN ELEMENT PAYSAGER CENTRAL A VALORISER	152
III.	DES ESPACES PUBLICS EN MANQUE D’ATTRACTIVITE	157
IV.	LE BATI ANCIEN DU CENTRE BOURG EN DEPRISE.....	162
D.	UN RISQUE DE BANALISATION DES PAYSAGES URBAINS.....	164
I.	DES EXTENSIONS URBAINES DIFFERENCIEES SELON LES SECTEURS	165

II.	DES FORMES URBAINES ET DES CONSTRUCTIONS QUI ONT TENDANCE A SE STANDARDISER	167
E.	L'EAU, UN ELEMENT STRUCTURANT DES PAYSAGES DE LA VALLEE	170
I.	L'EAU, UN ELEMENT QUI RESTE PEU PERCEPTIBLE	170
II.	L'EAU, ELEMENT DE FRAICHEUR NECESSAIRE A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	175
III.	LES CANAUX ET RESEAUX D'IRRIGATION	176
F.	LA DECOUVERTE DES PAYSAGES PAR LES PARCOURS	178
I.	LES GARES.....	179
1.	Les gares, des portes d'entrées qui ne valorisent pas l'image du territoire	179
2.	L'avenue de la Gare à Schirmeck, un axe d'entrée sur le territoire à valeur patrimoniale	180
3.	Des bâtiments voyageurs à valeur patrimoniale.....	181
II.	LA VELO BRUCHE	182
III.	LES POINTS DE VUE ET CO-VISIBILITES.....	186
1.	Les points de vue	186
2.	Les co-visibilités	186
3.	Les points de lecture du paysage.....	188
G.	ENTREES DE VILLES	190
H.	DES PAYSAGES EMBLEMATIQUES SOLLICITES.....	190
CHAPITRE IV. ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE		192
CHAPITRE V. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT		193
A.	LA STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS.....	193
I.	UNE AUGMENTATION LIMITEE DU PARC DE LOGEMENTS.....	193
II.	UNE PART IMPORTANTE DE RESIDENCES SECONDAIRES.....	194
III.	UN TAUX DE VACANCE NON NEGLIGEABLE ET EN AUGMENTATION	196
B.	LES CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES.....	201
I.	LE PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES DANS SON ENSEMBLE	201
II.	FOCUS SUR LE PARC SOCIAL	208
C.	LA DYNAMIQUE DU PARC DE LOGEMENTS	210
CHAPITRE VI. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS		216
A.	LE RESEAU DE TRANSPORT EXISTANT.....	216

I.	L'OFFRE EN TRANSPORTS COLLECTIFS.....	216
1.	Le réseau ferré.....	216
2.	Le réseau de bus.....	222
II.	L'OFFRE ROUTIERE.....	222
1.	Réseau existant.....	222
2.	Extensions du réseau en projet.....	223
III.	L'OFFRE EN VEHICULES PARTAGES ET LE COVOITURAGE.....	223
1.	Autopartage.....	223
2.	Covoiturage.....	223
IV.	ÉQUIPEMENT DES MENAGES.....	223
1.	Équipement automobile.....	223
2.	Équipement en vélo.....	228
V.	TRANSPORT A LA DEMANDE.....	228
VI.	LES CHEMINEMENTS DOUX.....	228
1.	Les itinéraires cyclables.....	228
2.	Les cheminements piétons : accès piétons aux gares.....	230
B.	LES PRATIQUES DE MOBILITE.....	231
I.	LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL.....	231
1.	Actifs occupés internes.....	231
2.	Actifs occupés sortants et entrants.....	232
II.	LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE.....	235
1.	Pratiques de mobilité sur les courts déplacements.....	235
2.	Accessibilité aux services du quotidien.....	235
III.	IMPACT CARBONE DE LA MOBILITE.....	237
1.	Méthode.....	237
2.	Impact carbone de la mobilité des habitants de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.....	237
C.	L'ACCIDENTOLOGIE.....	239
D.	LE STATIONNEMENT.....	241
E.	L'ORGANISATION LOGISTIQUE ET LE TRANSPORT DE MARCHANDISES.....	241

PARTIE III	LE FONCIER.....	242
CHAPITRE I.	ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE	242
A.	UNE ANALYSE A PLUSIEURS NIVEAUX.....	242
I.	ANALYSE SOUS L'ANGLE DE L'OCCUPATION DU SOL.....	242
II.	ANALYSE SOUS L'ANGLE DES MODES DE CONSOMMATION	242
B.	LES MODES DE CONSOMMATION FONCIERE : ELEMENTS DE METHODE.....	243
C.	UNE PART MAJORITAIRE DE LOGEMENTS PRODUITS AU SEIN DE LA TACHE URBAINE.....	249
D.	UNE DENSITE RELATIVEMENT FAIBLE DANS LES LOGEMENTS PRODUITS	250
CHAPITRE II.	ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS	252
A.	QUELQUES DEFINITIONS	252
B.	CAPACITES DE DENSIFICATION RESIDENTIELLE.....	254
I.	REPERAGE DES ESPACES NON BATIS	254
II.	DU RECENSEMENT THEORIQUE A LA REALITE CADASTRALE	254
III.	L'APPRECIATION DU NIVEAU DE CONSTRUCTIBILITE DES TERRAINS : DU POTENTIEL BRUT AU POTENTIEL NET.....	255
C.	CAPACITE DE MUTATION ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	260
I.	LA MUTATION DU BATI EXISTANT.....	260
II.	LES FRICHES	260
D.	ESTIMATION DES BESOINS EN EXTENSION URBAINE	261

DOCUMENT DE TRAVAIL

Plan local d'urbanisme intercommunal Récit de territoire

Avril 2025



Barembach ▼ Bellefosse ▼ Belmont ▼ Blancherupt ▼ Bourg-Bruche ▼ Colroy-la-Roche ▼ Fouday ▼ Grandfontaine ▼ La Broque ▼ Lutzelsehouse ▼ Muhlbach-sur-Bruche ▼ Natzwiller ▼ Neuwiller-La-Roche ▼ Plaine ▼ Ranrupt Rothau ▼ Russ Saales ▼ Saint-Blaise-la-Roche ▼ Saulxures ▼ Schirmeck ▼ Solbach ▼ Urmatt ▼ Waldersbach ▼ Wildersbach ▼ Wisches

PARTIE I PORTRAIT DU TERRITOIRE

CHAPITRE I. CONTEXTE TERRITORIAL

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche (CCVB) couvre un territoire de 26 communes allant d'Urmatt à Saâles. La CCVB est issue de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Haute Bruche en 2011 puis de son changement de dénomination et de statut et à l'extension de ses compétences en 2012.

L'intégration territoriale est ancienne dans la vallée puisque le District de Haute Bruche était formé depuis 1991 et avant cela le Syndicat Mixte à Vocation Multiple du Pays de Haute Bruche depuis la fin des années 50. Et en octobre 2022, la CCVB est devenue compétente en matière de document d'urbanisme.

Le territoire comprend trois grandes entités géographiques : la Basse vallée (Lutzelse, Muhlbach-sur-Bruche, Russ, Urmatt et Wisches), la Moyenne vallée (Barembach, Grandfontaine, La Broque, Natzwiller, Neuviller-la-Roche, Rothau, Schirmeck et Wildersbach) et la Haute vallée (Bellefosse, Belmont, Blancherupt, Bourg-Bruche, Colroy-la-Roche, Fouday, Plaine, Ranrupt, Saâles, Saint-Blaise-la-Roche, Saulxures, Solbach et Waldersbach).

Carte n° 1 : le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

CHAPITRE II. LA CCVB EN CHIFFRES

- 303,55 km² / 30 355 hectares
- 26 communes
- 20 708 habitants
- 11 423 logements
- 8 773 actifs occupés
- 6 086 emplois
- 2 076 ha d'espaces urbanisés soit 6,8 % du territoire
- 25 559 ha d'espaces forestiers et semi-naturels, soit 84,1 % du territoire
- 2 616 ha d'espaces agricoles soit 8,6 % du territoire
- 47 exploitations agricoles pour 2 524 ha déclarés à la PAC
- Environ 500 emplois directs dans le tourisme

CHAPITRE III. UN TERRITOIRE A LA GEOGRAPHIE FAVORABLE

Le territoire de la CCVB bénéficie d'un contexte géographique de moyenne montagne. Organisé autour de la vallée de la Bruche et de ses affluents, il relie la plaine d'Alsace et son piémont au Massif vosgien et aux plateaux lorrains. La voie ferrée desservant la vallée est la seule voie traversante des Vosges. Elle renforce le caractère d'interface de la CCVB entre ces deux territoires. Le Contrat de Réciprocité entre l'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la vallée de la Bruche et l'Eurométropole de Strasbourg est venu conforter ce rôle en 2019.

Du fait de sa situation et de son intérêt naturel et paysager, la vallée a un long passé agricole, industriel et touristique. Elle doit aujourd'hui faire face à des enjeux de transformation et d'adaptation pour maintenir et développer ces piliers de son économie. Les fonds de vallée accueillent les principales infrastructures et espaces urbanisés et les versants sont préservés en prairies ouvertes et en boisements.

La vallée a conscience de la richesse de ces espaces naturels. Elle est précurseur dans le travail de réouverture des paysages et de préservation des espaces agricoles aux abords des zones urbaines, en lien notamment avec l'outil des associations foncières pastorales. Elle mène aussi des actions de connaissance, protection et restauration des milieux récompensés en 2022 par l'obtention du label Capitale Française de la Biodiversité.

CHAPITRE IV. GRANDES ORIENTATIONS DES DOCUMENTS SUPERIEURS

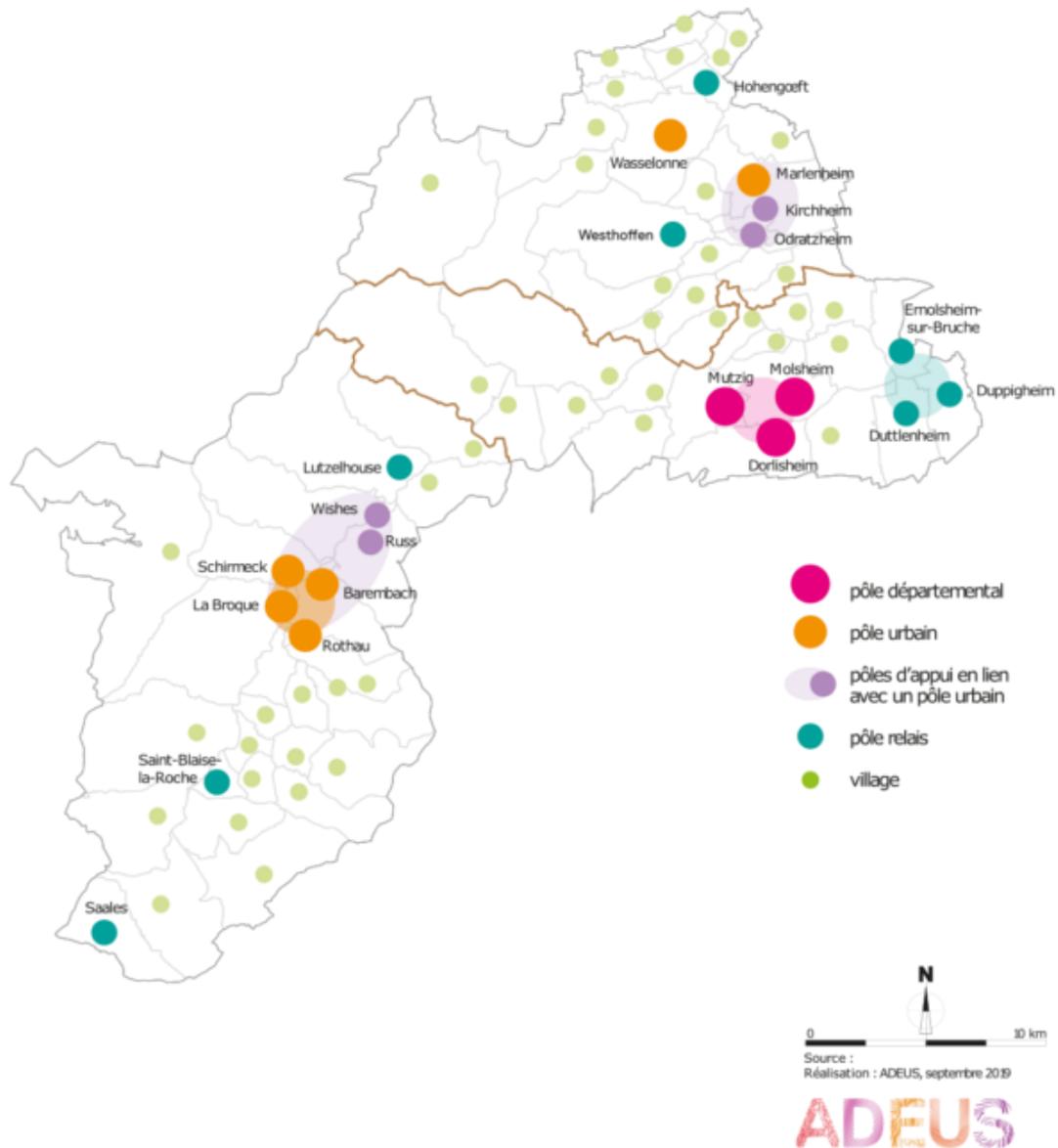
Le territoire de la vallée de la Bruche s'inscrit dans des dynamiques intercommunales de plus vastes territoires. Les objectifs fixés par les documents de planification qui en sont issus apportent le cadre de réflexions dans lequel devra s'inscrire le PLUi.

A. Le SCoT Bruche-Mossig de 2021

Le Schéma de Cohérence Territoriale Bruche-Mossig est un document de planification stratégique du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) chargé de définir les orientations d'aménagement du territoire et d'assurer l'harmonisation des documents d'urbanisme locaux (PLU) et des politiques sectorielles. Il apporte à l'échelle du bassin de vie Bruche-Mossig, un cadre avec lequel le développement des territoires se doit d'être compatible.

La stratégie territoriale du SCoT repose sur son armature urbaine, composée de différents niveaux de pôles et de villages qui structurent le territoire par l'offre en habitat, services, emplois et transports collectifs. L'armature participe à construire un territoire cohérent, équilibré et solidaire où les polarités jouent leur rôle dans la structuration de l'espace et aussi où chaque commune a sa place.

Carte n° 2 : l'armature urbaine du SCoT



Source : ADEUS

Le SCoT Bruche-Mossig vise à améliorer le cadre de vie en renforçant cette structure du territoire dans la réponse aux besoins en logements, le maintien de l'accessibilité aux équipements et la maîtrise de l'étalement urbain. Il cherche également la valorisation du capital naturel du territoire par un travail sur les paysages, la richesse écologique (trames verte et bleue notamment), le confortement de la place de l'agriculture et l'atténuation des vulnérabilités face aux aléas climatiques et énergétiques.

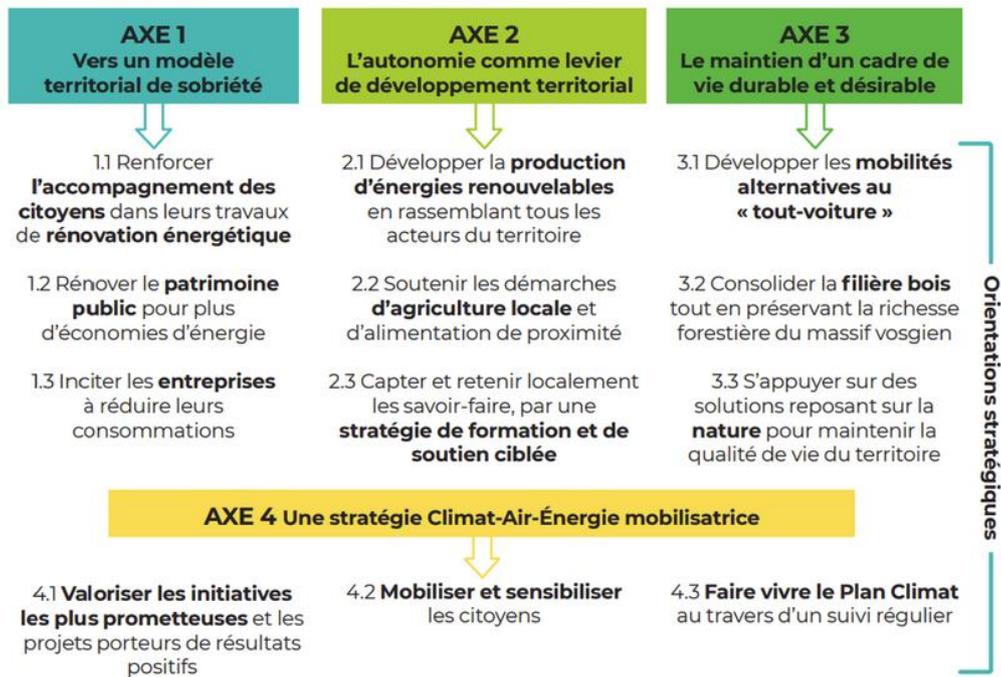
Le SCoT a aussi pour objectif de conforter l'attractivité en articulant le territoire avec les bassins d'emplois voisins, en renforçant l'attractivité touristique et en consolidant le développement économique du territoire.

Il doit, enfin, permettre de développer les proximités en favorisant les alternatives aux déplacements automobiles.

B. Le PCAET Bruche-Mossig de 2022

Le PETR Bruche-Mossig s'est aussi doté d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial qui a pour marque « Agissons ensemble ». Sa stratégie s'organise en quatre axes traduits en douze objectifs :

Graphique n° 1 : la stratégie en quatre axes du PETR



Source : Plan Climat Air Energie Bruche-Mossig

Ces objectifs constituent un programme d'actions qui se décline en 31 actions concrètes pour répondre aux enjeux climatiques du territoire.

Le PCAET vise ainsi :

- à multiplier par 4 le nombre de logements collectifs rénovés chaque année,
- à multiplier par 2 le nombre d'établissements publics rénovés chaque année et le nombre d'industries mettant en œuvre des actions de transition écologiques,
- à développer les circuits courts,
- à développer le cyclable et les mobilités alternatives,
- à multiplier par 2 la production d'énergies renouvelables locales d'ici à 2050.

PARTIE II TERRITOIRE RESSOURCE

Le contexte géographique et morphologique façonne le socle d'un territoire, marque la capacité d'accueil des milieux humains et oriente son développement au fil du temps. Cet aspect très dimensionnant à tout projet justifie que cette composante physique et naturelle soit analysée en premier. Cette dernière regroupe les éléments dans lesquels vivent les habitants (site, relief, climat, hydrologie, sol, sous-sol, faune, flore, ...) et sera abordée en tant que ressource.

CHAPITRE I. UN SOCLE NATUREL REMARQUABLE

Dans un contexte de développement durable et de recherche de sobriété, considérant la finitude des ressources et le dérèglement climatique, le socle naturel apparaît à la fois comme une potentialité et une limite, posant des impératifs à prendre en compte.

A. Habitats naturels et espèces remarquables

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche comprend plusieurs milieux naturels remarquables, sur son territoire et en continuité avec les territoires voisins. Il s'agit notamment :

- Du massif du Donon en frange ouest et au nord du territoire, concerné par deux sites Natura 2000. Ce massif se trouve au cœur de l'un des plus vastes ensemble forestier continu à forêt mixte de montagne du nord-est de la France. Il se situe à cheval sur 4 départements (Alsace, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges) et accueille 8 espèces d'intérêt communautaire. La partie mosellane, située en limite nord-ouest du territoire intercommunal est également classée en « réserve de biosphère Moselle-sud », un statut reconnu par l'UNESCO le 15 septembre 2021 ;
- La réserve biologique des tourbières et rochers du Donon qui a la particularité d'abriter des tourbières hautes, bas-marais et tourbières boisées constituant des habitats rares et protégés. Ces types de milieux ont la particularité d'héberger des espèces végétales remarquables telles que le Rossolis à feuilles rondes (plante protégée au niveau national) ;

- Du massif du Champ du Feu, un site de très haute qualité d'importance nationale (présence de familles de plantes uniques en France), qui bénéficie de plusieurs protections réglementaires : réserve biologique domaniale, zone humide remarquable et site Natura 2000 ;
- Du fond de la vallée de la Bruche, en partie constitué de zones humides remarquables, sur toute sa longueur d'amont en aval. Les prairies accueillent notamment des populations d'Azurés, une espèce emblématique et menacée.

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche a une responsabilité particulière de préservation de ces milieux et espèces remarquables.

B. Trame verte et bleue et continuités écologiques

Depuis plus de 30 ans, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche entreprend de valoriser son patrimoine naturel à travers une politique paysagère et écologique inscrite au cœur d'un projet de développement local. Cette politique a contribué à l'élection du territoire intercommunal au titre de Capitale Française de la Biodiversité en 2022.

Environ 93 % du territoire intercommunal sont constitués d'espaces agricoles, naturels ou forestiers, qui se déclinent en une mosaïque de milieux naturels diversifiés : forêts de différentes natures et continues sur de vastes étendues (notamment dans le massif du Donon), zones humides en fond de vallée ou en altitude, prairies, landes et tourbières, espaces « intermédiaires » (vergers, milieux semi-ouverts...), réseau hydrographique, etc. Ces milieux sont le support d'un réseau écologique dense, à différentes échelles. Il induit une responsabilité particulière dans la préservation de corridors nationaux traversant le massif vosgien, suivant un axe nord-sud (massif du Donon) et est-ouest (basse vallée de la Bruche). Le territoire intercommunal est également concerné par de nombreux corridors « intravallée », entre les différentes zones urbanisées et qui restent relativement bien préservés aujourd'hui.

Les corridors relient des réservoirs de biodiversité qui sont localisés :

- dans le fond de la vallée de la Bruche sur toute sa longueur. Il s'agit de réservoirs à dominante humide, favorables notamment aux Azurés ;
- dans les espaces ouverts du Champ du Feu (landes d'altitude, tourbières...) ;
- dans le massif du Donon sur de vastes étendues forestières ;
- dans la clairière du Hang, source de la Bruche et espace atypique (vaste clairière d'altitude, au pied du Climont).

Les facteurs majeurs de conservation de ce patrimoine naturel sont le maintien des habitats mais également des capacités de déplacements des espèces.

Les principales ruptures de continuités écologiques identifiées concernent les infrastructures traversant la vallée (notamment la RD 1420) et les obstacles présents sur le réseau hydrographique (seuils, barrages, berges artificialisées, etc.) notamment les berges dans les traversées urbaines), les espaces « d'interface » (lisières forestières, ceintures de vergers et espaces semi-ouverts autour des villages/bourgs) sont aussi fragilisés par l'urbanisation, enfin le végétal est peu présent en milieu urbain.

Quels enjeux ?

La préservation des milieux et espèces remarquables, particulièrement celles bénéficiant d'un statut de protection repose sur :

- La préservation des réservoirs de biodiversité à dominante forestière et de milieux humides ;
- La préservation des corridors écologiques et localement leur restauration ;
- La perméabilité écologique plus globalement.

La connaissance du territoire en biodiversité et en fonctionnement écologique constitue un élément d'aide à la décision permettant d'apprécier finement les enjeux liés aux milieux naturels, de choisir les secteurs de développement et si besoin, les orientations adéquates pour une meilleure insertion dans le milieu naturel.

CHAPITRE II. LA NECESSAIRE SOBRIETE DANS L'USAGE DES RESSOURCES

La sobriété dans l'usage des ressources constitue à la fois une nécessité et une opportunité à s'interroger sur les besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Il s'agit de penser la sobriété comme un des outils de la transition écologique et énergétique, tel qu'exprimé localement à travers le PCAET Bruche-Mossig.

A. Energie

L'analyse de la consommation énergétique finale permet de vérifier les efforts de réduction des consommations énergétiques du territoire pour chaque secteur de consommation. Le territoire intercommunal n'a pas observé de baisse significative de ses consommations énergétiques depuis 2014, alors que dans le même temps, la population du territoire a diminué. Ces consommations énergétiques sont principalement issues du secteur industriel (38,9 %), du secteur résidentiel (34,8 %) puis celui des transports (16 % des consommations) et du tertiaire (9 %).

Si le territoire a engagé depuis longtemps la production locale d'énergies renouvelables (essentiellement sur la filière bois énergie), peu de nouvelles productions ont émergé de manière significative depuis 2010, hormis celles liées au parc éolien du plateau de Belfays et aux projets de micro-hydrauliques comme celui de la centrale hydro-électrique du Framont.

Le manque de diversification du mix énergétique présente un risque, notamment car la ressource bois connaît une demande en forte progression (pression sur la ressource) et qu'il s'agit d'une ressource particulièrement sensible au réchauffement climatique.

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche, comme d'autres territoires vosgiens, apparaît particulièrement sensible à la précarité, à la fois du point de vue :

- du logement : propriétaires à faibles revenus, souvent des personnes seules et âgées qui vivent dans de grands logements, le plus souvent anciens. Ainsi, ATMO Grand Est estime qu'un tiers de la population de Communauté de communes de la vallée de la Bruche est en situation de précarité énergétique liée au logement.
- des déplacements : les habitants ont quasi exclusivement recours à la voiture individuelle, bien qu'une offre alternative à celle-ci soit en train de se structurer.

B. Gaz à effet de serre

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) suivent la même trajectoire de stagnation sur les dernières années que les consommations énergétiques. La baisse des émissions liée au secteur résidentiel, engagée depuis 2017, n'est pas suffisante pour infléchir la courbe de l'ensemble des émissions. Les émissions liées au transport routier et à l'industrie stagnent, or ces deux secteurs représentent à eux seuls plus de la moitié des émissions du territoire en 2021, là où le secteur résidentiel ne représente qu'un quart des émissions du territoire.

Le suivi des séquestrations de CO₂ dans la biomasse et les sols montre une forte diminution. En 2021, cette séquestration de CO₂ couvre à peine 10 % des émissions du territoire. En 1990, elle couvrait quasiment la totalité des émissions. Corollaire de la stagnation des émissions de CO₂ et de la diminution des séquestrations, le territoire ne voit pas d'évolution en faveur de la neutralité carbone.

Et la majorité des émissions polluantes atmosphériques ne baisse plus aussi fortement que par le passé (essentiellement liée à l'amélioration des procédés industriels).

C. Eau potable

Le territoire intercommunal a la particularité d'utiliser quasi exclusivement des sources pour son alimentation en eau (à la différence de la plaine d'Alsace qui bénéficie de forages dans la nappe phréatique). Le contexte hydrogéologique particulier ainsi que les périodes de sécheresses de plus en plus importantes et la diminution de l'enneigement risquent de rendre cet approvisionnement plus aléatoire à l'avenir.

La plupart des communes de la vallée sont en effet « sujettes à risque de pénuries » selon l'Agence Régionale de Santé (ARS) et que le bassin versant de la Bruche fait l'objet d'un état de pression « forte » sur les ressources en eau selon la Région Grand-Est.

Cette consommation en eau est très majoritairement destinée à l'eau potable (92 %), puis à l'industrie et aux activités économiques (8 %, comprenant les activités touristiques). Elle est en baisse depuis une dizaine d'années, en corrélation avec la diminution de la population et l'amélioration des procédés industriels.

D. Foncier

La perception et le rôle du foncier dans les attributs d'un territoire sont en pleine évolution. Il s'agit de ne plus le considérer seulement comme un capital spatial (des surfaces à mobiliser) ou financier (une rente avec une valeur vénale) mais comme une ressource naturelle en soi avec des fonctions écosystémiques. Ainsi, le territoire intercommunal est composé à près de 85 % d'espaces forestiers, auxquels s'ajoutent près de 10 % d'espaces agricoles et naturels « ouverts », constitués notamment de zones humides en fond de vallée et de prairies agricoles de montagne.

Durant la décennie 2007-2018, le territoire intercommunal a connu une artificialisation des terres agricoles, naturelles ou forestières représentant près de 70 ha.

Cette artificialisation est en proportion moindre que dans le reste du Bas-Rhin et sa réduction devra être renforcée dans le cadre de la trajectoire de sobriété foncière fixée par la loi Climat et résilience.

Les politiques paysagères et environnementales menées de longue date par la Communauté de communes de la vallée de la Bruche vont dans le sens d'une préservation de cette ressource « sol » pour l'ensemble des services qu'elle rend (alimentation, biodiversité, cadre de vie, etc.).

Quels enjeux ?

- La préservation des terres agricoles, naturelles et forestières pour leur valeur nourricière, environnementale et énergétique (bois) ;
- La réutilisation, l'optimisation et l'amélioration de l'existant dans une optique de sobriété foncière et énergétique ;
- Le renforcement et la diversification des énergies renouvelables ;
- L'organisation du développement urbain, facilitant une « vie dans la proximité » ;
- L'adaptation du développement urbain et économique à la ressource en eau.

CHAPITRE III. PRESSION ENVIRONNEMENTALE : EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS ET VULNERABILITE DU TERRITOIRE

L'intensification des phénomènes climatiques extrêmes constitue un enjeu important pour le fonctionnement urbain, agricole et naturel et l'avenir des habitants du territoire. Le changement climatique est susceptible de modifier les aléas naturels et de provoquer des événements pouvant affecter négativement les territoires. Si les modifications à venir sont marquées par une certaine incertitude sur l'ampleur et la vitesse de ces changements, elles agiront en grande partie en amplifiant des problèmes déjà existants (inondations, sécheresses, canicules, etc.).

L'adaptation au changement climatique (générateur de risques naturels) consiste à ajuster les systèmes naturels ou humains pour préparer au mieux les territoires.

A. La vulnérabilité au changement climatique

Le changement climatique est déjà à l'œuvre : augmentation des températures, réduction du nombre de jours de gel et de précipitations sous forme neigeuse, diminution des pluies estivales (sécheresses), renforcement du nombre de précipitations extrêmes, etc.

Les risques naturels liés à ces changements climatiques devraient, par voie de conséquence, être également multipliés dans leur fréquence et leur amplitude, même si des incertitudes demeurent. La fréquence plus élevée d'épisodes pluvieux violents d'une part, et l'augmentation des périodes de sécheresse d'autre part, devraient avoir des conséquences multiples : inondations, pressions sur l'alimentation en eau, feux de forêts, îlots de chaleur, tempêtes, phénomènes de retrait gonflement des argiles (même si le territoire intercommunal est globalement moins exposé à ce dernier), modification des cycles biologiques ou encore de l'aire de répartition pour la faune et la flore.

Cette vulnérabilité peut être quantifiée à travers les arrêtés de catastrophes naturelles, dont les coûts augmentent de plus en plus fortement. Depuis 1982, plus d'une centaine d'arrêtés ont été enregistrés sur le territoire intercommunal, très majoritairement pour des inondations. Toutes les communes ont été concernées, au moins une fois, par un tel arrêté.

B. Le risque d'inondation

Le territoire intercommunal est traversé par la Bruche, cours d'eau le plus long du Bas-Rhin, qui présente un régime pluvio-nival à tendance torrentielle dans sa partie amont. La Bruche présente des risques importants de débordement, renforcés du fait du relief et des phénomènes de ruissellement. Ce risque est pris en compte dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé en 2019. Ce plan règlemente les aménagements en fonction des aléas.

Des risques d'inondation sont également identifiés sur certains affluents de la Bruche et des études sont en cours. Le PLUi tient compte de ces éléments, au fur et à mesure de l'avancement des connaissances.

En matière de prévention sur le bassin Bruche-Mossig, il existe également un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il s'agit d'un dispositif qui vise à réduire à travers de nombreuses actions, les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

C. Le risque feux de forêts

La France métropolitaine connaît des canicules et sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères, qui commencent plus tôt dans l'année et durent plus longtemps. Avec le changement climatique, le risque s'étend progressivement à l'ensemble de l'hexagone, et ne concerne plus seulement le sud du pays. Par exemple, ce sont près de 150 hectares qui ont été dévastés par des incendies en 2022 dans les Vosges, ce qui est sans précédent.

Le territoire intercommunal est très majoritairement couvert de forêts, ce qui le rend vulnérable à ce risque. De nombreuses zones bâties ou habitations isolées se situent au contact de lisières forestières, sans espace tampon entre les deux. A ce titre, les travaux de réouverture des paysages portés par les associations foncières pastorales (AFP) peuvent jouer un rôle de prévention important.

Quels enjeux ?

- La limitation à l'exposition au risque d'inondation par submersion (Bruche et affluents) ;
- La préservation des champs d'expansion de crue des cours d'eau, des zones humides et de la couverture végétale, et le renforcement de la perméabilité des sols et de la végétalisation en milieu urbanisé ;
- La prise en compte du risque grandissant de feux de forêts, par une adaptation des aménagements (limitation du mitage des constructions, reculs par rapport aux lisières forestières...) et des mesures de gestion (entretien, ouvertures paysagères...).

CHAPITRE IV. SANTE ENVIRONNEMENTALE : DIMINUER LES NUISANCES ET S'APPUYER SUR LES SERVICES RENDUS PAR LA NATURE

La santé des populations est au centre des grands enjeux sociétaux dans un contexte de changement climatique. Au-delà de ses bienfaits écologiques, le maintien des écosystèmes naturels apporte aussi une forte valeur ajoutée en matière de santé et bien-être. Par ailleurs, les phénomènes d'urbanisation doivent être garants de la santé des populations.

A. Nuisances liées aux infrastructures

Les infrastructures traversant la vallée, en particulier la RD 1420, constituent des sources de nuisances, principalement le bruit. Les poids lourds constituent la source sonore la plus gênante (4 à 20 fois plus fortes que celle d'un véhicule léger), suivie par les deux-roues motorisés et les véhicules individuels.

Le bruit est aujourd'hui considéré comme une pollution majeure, portant atteinte à la santé humaine : surdit , acouph ne mais aussi indirectement modification de la pression art rielle ou de la fr quence cardiaque et perturbations du sommeil, de la concentration. Afin de se pr munir contre de nouvelles expositions au bruit lors de la construction de nouveaux b timents (habitation, h tel,  tablissement d'enseignement, de soin et de sant )   proximit  des voies existantes, des prescriptions d'isolement acoustique, d finies par arr t  pr fectoral du 23 juillet 2013, doivent  tre respect es.

B. Pollution des sols

La probl matique des sols pollu s est importante en mati re de sant  publique. Ces enjeux de sant  sont d'autant plus forts que le d veloppement du territoire se concentre aujourd'hui en grande partie sur le renouvellement urbain. Les risques sont li s   l'usage des sols pollu s ayant souvent un usage ant rieur d'activit  (possibilit  de contact direct des personnes avec la pollution, au d gazage de polluants dans les b timents), mais aussi   l'impact sur les usages potentiels de l'eau (eau potable, arrosage, usage industriel, ...). Du fait, entre autres choses de son pass  industriel important, la vall e de la Bruche est concern e par ce risque.

L'identification de sites pr sentant des sols pollu s est aujourd'hui bien engag e   travers plusieurs bases de donn es et inventaires. Les sites et sols pollu s ou potentiellement pollu s appelant une action des pouvoirs publics,   titre pr ventif ou curatif, sont r pertori s dans la base de donn es BASOL, r alis e par le Minist re en charge de l' cologie. Sur le territoire intercommunal, 4 sites sont recens s et font l'objet de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) et d'un protocole de surveillance. Ils sont localis s   Schirmeck (2 sites) et   Rothau (2 sites).

Par ailleurs, un inventaire historique alsacien a  t  r alis  par le Bureau de Recherches G ologiques et Mini res (BRGM). Il s'agit d'une base de donn es des anciens sites industriels et activit s de services

(BASIAS), dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification et à la protection de l'environnement, mais sans pouvoir préjuger du niveau réel de pollution. Elle recense sur le territoire intercommunal environ 90 sites, principalement à Rothau, Schirmeck, Urmatt et Wisches.

C. Ilots de chaleur et accès aux espaces verts

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) désigne l'élévation des températures nocturnes de l'air en milieu urbain par rapport aux zones agricoles et forestières environnantes. Ce phénomène admet des écarts de températures maximales durant la nuit, pouvant excéder de plusieurs degrés dans les zones urbanisées. Une température extérieure supérieure à 23°C agit sur le métabolisme humain et limite les possibilités de se reposer pendant son sommeil.

Même si le territoire intercommunal est moins exposé à ce phénomène que des centres urbains plus importants, il constitue néanmoins un enjeu d'adaptation du territoire au réchauffement climatique : végétalisation des espaces publics (en particulier ceux fréquentés par les publics plus sensibles comme les écoles), création de « parcours de fraîcheur », isolation et adaptation des formes du bâti, etc, peuvent apporter des solutions.

La présence importante d'espaces naturels et forestiers aux abords immédiats des bourgs et villages constitue un atout important pour le territoire. Pour autant, la préservation et le renforcement des espaces verts accessibles au public, situés au sein des enveloppes urbaines, ne doivent pas être minimisés. Ils jouent un rôle de proximité (accès facilité à moins de 5 minutes à pied du domicile) et plusieurs secteurs urbains du territoire sont aujourd'hui en déficit d'espaces de ce type.

Quels enjeux ?

- La recherche des polluants dans les sols lors des opérations de renouvellement urbain, en particulier sur les sites inventoriés ;
- La limitation de l'exposition au bruit, et la recherche de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ;
- L'adaptation du bâti et des espaces publics de manière à réduire la vulnérabilité de la population face aux canicules (isolation, végétalisation, etc.) ;
- La préservation/création de parcours de fraîcheur et d'espaces verts accessibles au public à l'intérieur des bourgs et villages, dans la proximité (en complément des espaces naturels environnants) ;
- Plus généralement, le maintien d'un équilibre espace bâti/espace de respiration au sein du tissu urbain existant et futur.

PARTIE III TERRITOIRE HERITE

Lieu résultant d'un socle géographique, le territoire porte également les traces d'une histoire, d'une culture, d'un savoir-faire se traduisant à travers le paysage bâti et naturel. En constante évolution, il est une mémoire qui enregistre les marques des dynamiques sociales et humaines sur la longue durée. Il est ainsi à la fois comme un « espace concret » et également un « espace perçu », plus subjectif, qui renvoie à des perceptions, des sentiments d'appartenances ou des images.

Le paysage, urbain et naturel, constitue ainsi une part forte de l'identité de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, marqueur et bien commun en interrelation avec les autres composantes du territoire, notamment l'activité agricole, à la fois dans sa dimension économique et son rôle dans la structuration de l'espace. Les éléments naturels du paysage sont également les milieux d'accueil de la biodiversité et ainsi le support des trames verte, bleue, noire et brune du territoire, preuve de l'imbrication du paysage et de la biodiversité et l'importance des enjeux qui en découlent.

CHAPITRE I. DES PAYSAGES NATURELS, ATOUS DU TERRITOIRE A PRESERVER

Les paysages naturels constituent un réel atout pour le territoire de la vallée de la Bruche. Ils sont l'objet d'une politique dynamique de préservation et de valorisation depuis une trentaine d'années inscrite au cœur d'un projet de développement local et unique dans le massif vosgien par son ampleur.

Ces espaces dégagés de fonds de vallées et situés aux abords directs des villes et villages sont d'autant plus sensibles aux extensions urbaines.

A. Unités paysagères et ouverture des paysages

Les unités paysagères de la vallée de la Bruche sont fortement liées à la topographie très contrastée du secteur et à la diversité des milieux naturels et géologiques. On distingue 4 grandes unités :

- L'aval de la vallée jusqu'à Rothau, qui se caractérise par un fond assez large bordé de reliefs aux pentes relativement fortes. Cette unité regroupe la majeure partie de la zone urbanisée du territoire, sous forme d'une succession de villages/bourgs très rapprochés, ainsi que les principales infrastructures et réseaux ;
- Le massif gréseux du Donon à l'ouest du territoire, qui se caractérise par un couvert forestier dense, ponctué de quelques clairières d'altitude, principalement autour des hameaux (Fréconrupt, Salm, Les Quelles) et du col du Donon. Les fonds de vallées sont étroits et regroupent les principaux espaces urbanisés (Grandfontaine, Wackenbach/Vacquenoux) ;
- Le massif cristallin du Champ du Feu à l'est, relief le plus élevé du territoire taillé par deux profondes vallées secondaires (la Rothaine et la Chirgoutte). Par rapport au massif du Donon, cette unité comprend une alternance d'espaces ouverts et forestiers bien plus importante, ce qui permet une ouverture des vues et de nombreuses covisibilités, proches et éloignées ;
- La pénéplaine en amont de la vallée, au relief plus modéré, alternant plateaux et reliefs isolés formant des « buttes témoins ». Cette unité se caractérise par sa grande ouverture paysagère : elle diffère des paysages habituels des fonds de vallées vosgiennes, plus resserrés et cadrés par des reliefs plus importants et un col d'altitude plus élevée. Cette ouverture rend possible de nombreux cônes de vues, proches ou plus lointains.

La déprise industrielle des années 1970-1990 a eu un impact fort sur la vallée et s'est accompagnée d'une perte d'identité du paysage traditionnel. En particulier, l'appauvrissement des milieux par les plantations monospécifiques et l'avancement de la lisière forestière vers les fond de vallée a eu des incidences sur le cadre de vie des habitants : perte de lumière et fermeture des paysages.

- De nombreuses actions de réouverture des paysages portées par 23 Associations Foncières Pastorales (AFP) ont été menées. Cela a permis de relancer l'économie agricole, en impliquant les habitants et les acteurs locaux, tout en prenant en compte la préservation des milieux et des espèces. Ce travail a également des effets positifs sur la vie sociale et la valorisation patrimoniale.

B. Un paysage très perceptible : les vues

Le contexte topographique rend le territoire particulièrement sensible aux vues, proches ou éloignées. Il s'agit d'une richesse pour le cadre de vie mais également un point de vigilance important dans l'intégration paysagère de tout nouvel « objet ».

Différentes « typologies » de vues sont à souligner :

- des covisibilités rapprochées entre villages/bourgs implantés de part et d'autre des versants d'une même vallée. Dans cette situation, chaque « objet » dans le paysage sera, potentiellement, davantage visible depuis la commune située en vis-à-vis qu'au sein de sa commune d'implantation ;
- des vues éloignées sur le grand paysage pouvant porter sur plusieurs kilomètres jusqu'aux lignes de crête principales des deux massifs (Champ du Feu et Donon) délimitant le territoire intercommunal à l'est et à l'ouest ;
- des fenêtres visuelles plus ponctuelles, depuis les espaces publics des villages et bourgs, vers un repère paysager extérieur (par exemple un sommet).

Plusieurs aménagements de « points de lecture du paysage » ont par ailleurs été aménagés par la Communauté de communes, afin de valoriser voire révéler certaines perspectives visuelles.

C. Des sites et paysages emblématiques très sollicités

Les paysages de la vallée de la Bruche comprennent de nombreux sites de référence à l'échelle du Bas-Rhin. Le Donon, le Champ du Feu, le rocher de Mutzig notamment, sont des sites touristiques phares. La proximité du massif avec Strasbourg fait de ces espaces des sites de pratique remontant au tout début du XIXème siècle (le Champ du Feu, pratiqué dès les années 1880 est l'un des berceaux du ski en France). Ce patrimoine paysager, support de pratiques de loisirs instituées, constitue l'un des atouts majeurs du territoire. En revanche, ces sites subissent leur forte fréquentation. C'est le cas notamment du Champ du Feu, du Donon, du col de la Perrheux, du rocher de Mutzig.

Cet attrait croissant interroge la préservation de la qualité des milieux naturels et des problèmes de gestion des paysages en ce qui concerne notamment l'intégration des équipements implantés et en particulier la question prégnante de la diffusion automobile et du stationnement.

La diversification des lieux touristiques, leurs points et modes d'accès peuvent être des réponses à cet écueil.

D. Des espaces « verts » urbains et périurbains sensibles aux évolutions urbaines

Les espaces verts en milieu urbanisé participent fortement à l'identité paysagère du territoire, à la fois par rapport à leurs qualités intrinsèques et par rapport aux liens qu'ils forment avec le bâti pour dessiner la silhouette urbaine et paysagère des villes et villages.

Plusieurs typologies d'espaces caractérisent le paysage :

- Les lisières végétales, souvent arborées, en périphérie des villages qui assurent une transition vers les espaces naturels ;
- Les vastes cœurs d'îlots « verts », au centre des villages généralement accessibles par les piétons depuis les espaces publics qui les délimitent. Ils peuvent être qualifiés de « places vertes » de la commune, tant leur configuration et leur taille peuvent être dimensionnantes à l'échelle du village ;
- Les « coupures vertes » entre les zones urbanisées, notamment dans la basse vallée qui présente une densité bâtie et d'infrastructures plus importante que le reste du territoire. Ces espaces sont indispensables pour préserver « l'écrin » de chaque village et éviter des conurbations à l'avenir.

En plus de leur impact sur la qualité de vie, ces espaces de nature participent des équilibres entre vides et pleins dans les enveloppes urbaines et de l'intégration des zones urbanisées dans les grands paysages.

E. L'eau, un élément structurant des paysages de la vallée

La composition urbaine des bourgs et villages s'est faite en tenant compte de la présence de l'eau (inondation, utilisation domestique ou industrielle, canalisation, retenue, pont). Cette présence de l'eau, à la fois atout et contrainte, constitue une des spécificités de ce territoire.

La Bruche, colonne vertébrale paysagère de la vallée, est pourtant peu visible ; l'eau, le plus souvent enserrée dans son corset végétal, sillonne la vallée de façon assez confidentielle. Très peu mise en scène, sauf à quelques exceptions près, elle participe peu à l'attractivité du territoire. Par ailleurs, l'eau représente un réel atout dans l'adaptation au changement climatique. Élément de structuration centrale, l'eau et son cortège végétal constituent une opportunité pour apporter fraîcheur et espaces de respiration à la population.

Pour autant, la stratégie touristique et la valorisation du cadre de vie se tournent aujourd'hui davantage vers la forêt que vers l'eau. Dans un contexte où les canicules s'accroissent et avec elles les risques d'incendie, le réseau de cours d'eau avec son cortège végétal apparaît comme un complément nécessaire à l'attractivité du territoire et à la qualité de l'espace urbanisé.

Quels enjeux ?

- La préservation ou valorisation des lisières urbaines par le maintien des ceintures de vergers, bosquets, haies autour de l'espace bâti ;
- La préservation des silhouettes villageoises et la maîtrise des éventuelles extensions urbaines ;
- La préservation des coupures vertes, en particulier dans la basse vallée pour éviter les conurbations entre villages ;
- La recherche d'une bonne insertion des nouvelles constructions dans le paysage, en particulier lorsqu'elles sont exposées visuellement (co-visibilités rapprochées ou vues plus éloignées) ;
- La pérennisation des politiques d'ouverture paysagère qui pourraient par ailleurs jouer un rôle grandissant dans la prévention des feux de forêt ;
- L'aménagement et la valorisation des abords de la Bruche et ses affluents par un réseau d'espaces publics en lien à l'eau en s'appuyant sur un axe de mobilités actives ;
- La valorisation de l'eau et son cortège végétal pour le développement d'espaces de respiration accessibles au public ;
- La valorisation du patrimoine en lien à l'eau ; ouvrages, moulins, biefs, canaux, fontaines, ...

CHAPITRE II. PATRIMOINES ET PAYSAGES URBAINS, DES FAIBLESSES A COMPENSER

Autant la Communauté de communes de la vallée de la Bruche a fortement investi sur la qualité de son paysage naturel, autant elle a peu investi le paysage urbain qui souffre d'un manque d'attractivité. Et en particulier le centre-bourg, noyau de l'ensemble de la vallée, qui souffre d'un paysage urbain répondant peu aux attentes actuelles en termes de qualité et de fonctionnalité et peu adapté au changement climatique.

A. Le centre-bourg, un paysage urbain à améliorer et à adapter aux enjeux du changement climatique

Le centre-bourg de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est composé par les bourgs de Barembach, Schirmeck, la Broque et Rothau qui forment un ensemble urbain continu. Il constitue la centralité au service de l'ensemble de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

Aujourd'hui, ces 4 communes forment une agglomération distendue et morcelée par les infrastructures routières et ferroviaires. Ses principales qualités sont les vues vers le relief boisé qui domine et cerne le centre-bourg et l'eau qui constitue le seul élément de paysage naturel qui lie le paysage urbain des 4 communes.

Le constat de son manque d'attractivité tient principalement à :

- Une absence de structuration des espaces publics,
- Des espaces publics qui se révèlent peu adaptés au changement climatique avec une forte minéralisation des espaces accessibles au public et des arbres insuffisamment présents,
- Une faible part des cheminements dédiés aux déplacements piétons/cycles,
- Une faible prise en compte de l'eau dans la composition urbaine,
- Un bâti ancien dégradé qui se traduit notamment par l'augmentation de la vacance des logements, en hausse depuis une vingtaine d'années et qui porte atteinte à l'image du territoire et constitue un point faible pour le cadre de vie et un frein à l'attractivité commerciale et touristique.

B. les gares, des portes d'entrée du territoire sous valorisées.

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est très bien desservie par le réseau ferré. Elle compte onze gares qui constituent autant de portes d'entrée sur le territoire et qui peuvent avoir un fort impact en termes d'image.

La qualité des espaces gare est inégale selon les communes.

Les abords des gares sont principalement dédiés au stationnement de voitures. Le lien avec les bourgs, via les espaces publics propices aux modes actifs, a souvent été perdu.

Ils sont aussi peu valorisés en termes d'usage. Ils constituent pourtant souvent de grandes emprises à proximité des centres de villes et villages. Et certains bâtiments voyageurs ont perdu leur fonction initiale d'accueil des passagers qui n'est plus assurée pour le confort des voyageurs. Les anciens bâtiments gares demeurent souvent vides. Pourtant, la majorité des bâtiments voyageurs présente encore aujourd'hui une valeur architecturale et patrimoniale liée notamment à leur qualité constructive et leur matérialité. Ils présentent aussi un intérêt urbain lorsqu'ils s'inscrivent dans l'espace public, gagnant ainsi en lisibilité.

Les fonctions de transport et de stationnement automobile actuelles peuvent être combinées à de nouvelles fonctions, comme en témoigne la gare de Wisches transformée en un équipement public qui renforce le rôle de polarité de la gare.

C. La Vélo Bruche, un axe structurant à améliorer

La Vélo Bruche est un réseau cyclable qui parcourt la vallée de la Bruche de Urmatt à Saâles. Ce parcours, inscrit dans la stratégie touristique de la vallée, représente un atout important pour mettre en scène les paysages de la vallée, d'autant que sa proximité avec les gares en fait un parcours facilement accessible à partir de Strasbourg ou de Saint-Dié-des-Vosges.

Traversant à la fois des bourgs, des espaces forestiers, des espaces agricoles, la piste donne à voir une diversité de paysages dont la qualité dépend de l'environnement proche de la voie et de l'ouverture plus ou moins importante des vues.

La faible qualité du parcours dans la traversée du centre-bourg nuit cependant à son utilisation pour les mobilités quotidiennes. Cela est renforcé par le manque d'articulations entre la piste cyclable et les principaux équipements générateurs de flux du territoire (gares, centralités, zones d'emplois, équipements de loisirs, sportifs et culturels, ...), ainsi que les sites touristiques majeurs.

Il est ainsi prévu de prochaines phases de travaux pour améliorer ces lacunes et rejoindre également les vallées transverses.

D. Le patrimoine bâti, vecteur d'identité de la vallée

Bien que le territoire de la vallée de la Bruche présente un patrimoine bâti officiel et reconnu au titre de la législation sur les Monuments historiques peu abondant, l'histoire de la vallée a généré un patrimoine bâti singulier qui participe de son identité. Il est incarné essentiellement par le patrimoine issu de la période industrielle et par le patrimoine vernaculaire d'origine rurale.

Le patrimoine industriel a laissé sa marque dans l'ensemble de la vallée en lien étroit avec les cours d'eau exploités pour leur énergie motrice. L'héritage bâti de cette période est incarné par trois typologies bâties que sont les bâtiments de production, les demeures patronales cossues et les logements ouvriers compacts et économes en foncier. Les anciens bâtiments de production présentent une architecture propre, inscrite dans le paysage, via les toitures en sheds et les cheminées d'usine, ainsi que des éléments liés à l'eau via des systèmes d'ouvrages installés sur la rivière comme les canaux, prises d'eau, biefs, ... Bien que de nombreuses usines de cette période faste du territoire aient été détruites ces dernières décennies, des vestiges de ce passé restent néanmoins présents, comme l'emblématique usine Kettler, considérée par les spécialistes comme « un fleuron authentique du patrimoine industriel alsacien ».

La longue histoire rurale qui a précédé la période industrielle a laissé sur le territoire un patrimoine vernaculaire qui se décline en plusieurs éléments.

La typologie architecturale la plus représentative de cet héritage est la ferme monobloc, implantée soit en fond de vallée parallèlement à la voie, soit dans les hameaux et villages d'altitude perpendiculairement à la rue. Son implantation souvent en retrait préserve un usoir, seuil ouvert sur la rue, sans limite ni clôture, qui participe fortement à l'ambiance et à la qualité des bourgs et villages.

Sur le plan architectural, la ferme monobloc, compacte et sobre, est caractérisée par sa toiture traditionnelle imposante, en réponse à la rigueur du climat, et qui est très marquante dans le grand paysage. Cette typologie est conçue pour s'adapter à la topographie, intégrant des dénivelés importants au sein même du volume construit, préservant ainsi la pente naturelle du sol. Il est fréquent que le bâti vernaculaire présente, sur ses façades les plus exposées aux intempéries, un habillage en bois, sous forme d'appentis ou de revêtement de type bardeau en écailles.

Parallèlement au bâti, la ruralité a laissé son empreinte via le petit patrimoine qui anime l'espace public, particulièrement dans la haute vallée. On distingue un petit patrimoine en lien avec l'eau, notamment les fontaines, souvent en grès, qui jalonnent les villages ainsi que le petit patrimoine religieux, localisé à la croisée des routes et chemins, servant de repère, voire de lieu de pause sur le parcours.

La voie et ses abords sont aussi caractérisés, en territoire de montagne, par les murs de soutènement et petits escaliers qui s’y insèrent, traditionnellement réalisés en pierres de pays de taille modérée. D’autres éléments qualifient la voie et le parcours comme le caniveau à ciel ouvert qui révèle la présence de l’eau et la présence de bancs publics, tels ceux emblématiques du Ban de la Roche.

E. Un risque de banalisation des paysages urbains

La vallée de la Bruche a connu ces dernières décennies une expansion urbaine liée à sa situation proche de l’agglomération strasbourgeoise, à sa bonne desserte par la route et le fer et à son cadre de vie attractif. Cette attractivité a généré des extensions urbaines et l’apparition de nouvelles formes urbaines et bâties. Ce phénomène impacte la qualité du paysage, notamment la lisibilité de la structure naturelle de la vallée, ainsi que la pérennité des terres agricoles et des espaces naturels, avec plus ou moins d’impact selon les territoires.

Dans la basse vallée, les extensions urbaines se concentrent principalement le long des infrastructures routières et ferroviaires et à proximité du réseau hydrographique où se concentrent les zones d’activités. L’urbanisation s’est développée sous forme de nappes, dans les parties les plus propices de la vallée larges et à faible dénivelé, créant une forme de continuum bâti. Les accidents de relief ont permis de préserver des coupures vertes.

Dans la haute vallée, les extensions apparaissent plus ponctuellement et se présentent essentiellement sous forme de mitage, parsemant les reliefs des plateaux et montagne de la pénéplaine.

Le modèle de développement du territoire ces dernières décennies, organisé autour de l’usage prédominant de la voiture, a généré des formes urbaines peu économes en foncier, des poches d’urbanisation monofonctionnelles (lotissements pavillonnaires, zones d’activités, commerces en périphérie, ...) et souvent en rupture avec le tissu bâti ancien.

Les entrées de ville de la vallée sont très routières et les espaces publics des centres urbains contraints par la présence de la voiture. Pour autant, les entrées de villes et les abords de l’axe principal qu’est la RD 1420 sont relativement préservés d’une dégradation paysagère.

Parallèlement, les nouveaux paysages bâtis ont tendance à se standardiser et à s’affranchir du langage architectural traditionnel. Il en résulte un appauvrissement de la qualité architecturale et une uniformisation des paysages. Ce phénomène touche aussi bien les bourgs de la basse vallée que, plus récemment, les villages de la haute vallée.

Les points de rupture portent particulièrement sur l’apparition de toits plats en rupture avec la toiture traditionnelle, très affirmée sur le plan du volume et de la pente des versants. Ces toits plats posent question en termes d’intégration paysagère, d’autant plus visibles en situation de co-visibilité, depuis les points dominants.

La majorité des constructions pavillonnaires récentes s’affranchit des matériaux et savoir-faire locaux et artisanaux. L’architecture s’en trouve appauvrie par l’abandon des techniques propres au territoire comme l’usage du bois et le traitement d’une même façade avec plusieurs matérialités.

Les constructions récentes s’affranchissent également de la topographie du sol. Les constructions de type lotissement sont conçues pour des terrains plats. Cela génère en territoire de montagne des

mouvements de déblais/remblais considérables. Le profil naturel de la pente et de son caractère végétal initial s'en trouvent fortement dégradés.

Par ailleurs, on observe quelques développements de lotissements implantés sur les hauteurs, à la recherche de vues lointaines depuis le logement. Cette position dominante confère aux constructions une grande visibilité et un fort impact dans le grand paysage.

Quels enjeux ?

- La requalification du centre-bourg avec l'adaptation des espaces publics au changement climatique et le développement d'espaces publics de qualité en tant qu'espace support des déplacements en modes actifs et lieux collectifs ;
- La prise en compte de l'eau comme un élément de composition urbaine et de structuration des espaces publics ;
- La réhabilitation du bâti ancien vacant et/ou vétuste constitutif des centralités et son adaptation aux nouveaux modes de vie ;
- Le traitement soigné des gares en tant que porte d'entrée du territoire ;
- La requalification des abords des gares au profit d'autres usages et des modes actifs ;
- La requalification et le développement du parcours de la Vélo-Bruche, notamment dans la traversée du centre-bourg ;
- La préservation, mise en valeur, requalification des patrimoines bâtis traditionnels du territoire ;
- L'intégration des nouvelles constructions en référence au bâti existant, formes traditionnelles et matérialités locales ;
- Maîtrise de l'urbanisation sur les points hauts.

PARTIE IV TERRITOIRE DE PROXIMITE

Les activités économiques et les mobilités sont des secteurs généralement considérés comme des facteurs fondamentaux de la dynamique d'un territoire et figurent à ce titre au centre des préoccupations de la vallée de la Bruche. Ils participent également de la qualité de vie des habitants. Dans le contexte de changement climatique auxquels doivent répondre les territoires, ces deux secteurs font face à des défis nombreux pour assurer leur adaptation et continuer à répondre aux besoins des habitants et du territoire.

La proximité touche les besoins au quotidien à la fois des habitants, des personnes qui travaillent sur le territoire que des personnes de passage en matière d'emplois, de commerces, services, loisirs et dépend des atouts intrinsèques au territoire.

Si le lien de proximité est important, il ne suffit pas et oblige à regarder à l'extérieur, à une échelle plus lointaine (relations domicile/travail, connexions inter territoriale et transfrontalière), dont l'efficience se mesure à travers l'offre en multimodalité.

CHAPITRE I. DES DEPLACEMENTS EN VOITURE PREPONDERANTS, UN POTENTIEL DE REPORT IMPORTANT

La vallée de la Bruche a une configuration géographique particulière. Les axes de transports majeurs du territoire en ont tiré parti, avec en fond de vallée la ligne ferroviaire et la route départementale RD 1420, parallèle au lit de la Bruche. Cet axe structure les déplacements de la vallée, il est complété par des axes routiers secondaires dans les vallées des affluents de la Bruche. Les déplacements sont aussi fortement conditionnés par la topographie. La place de la voiture est donc encore fortement majoritaire.

A. Mobilité du quotidien, une place prépondérante de la voiture individuelle

Comme dans la plupart du territoire français, l'impact carbone de la mobilité dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est actuellement trop élevé au regard des objectifs de l'Accord de Paris. Ils ont, en effet, pour objectif de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle d'ici 2100. Pour ce faire, le Haut Conseil pour le Climat estime que, d'ici 2050, chaque personne sur Terre ne pourra émettre plus de 2,2 TeqCO₂ par an. Aujourd'hui, un Français émet en moyenne près de 10 TeqCO₂ par an. La mobilité représente plus du quart de ces émissions de gaz à effet de serre (GES).

Aujourd'hui, chaque habitant de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche émet environ 1,87 TeqCO₂ par an uniquement lié à la mobilité quotidienne (qui ne prend donc pas en compte les week-ends ou les vacances). Cette valeur ne permet donc pas de tenir les objectifs de l'Accord de Paris, en faisant l'hypothèse que la mobilité représente le quart des émissions de GES pour les habitants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

L'on constate néanmoins de fortes disparités d'émissions de GES en fonction des pratiques de mobilité. Les usagers de la voiture parcourant plus de 20 km sur une journée ne représentent que 40 % des habitants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, mais émettent à eux seuls près de 90 % des émissions de GES quotidiennes dues à la mobilité. Ainsi, les déplacements en voiture, et en particulier ceux sur de longues distances, sont particulièrement émetteurs de GES. À l'échelle de l'année, un usager de la voiture qui parcourt plus de 20 km émettra ainsi 3,94 TeqCO₂ à cause de sa seule mobilité, ce qui est bien au-delà des objectifs de réductions des émissions de GES fixés par l'Accord de Paris. *A contrario*, les usagers du train sur plus de 20 km émettent 561 kg eqCO₂ par an, tandis qu'une personne qui demeure dans la proximité n'émettra à l'échelle de l'année que 34 kg eqCO₂ à cause de sa mobilité.

Les alternatives à l'usage de l'automobile sur les déplacements courts (inférieurs à 3 kilomètres) sont essentiellement la marche ou le vélo. La marche et le vélo sont utilisés pour 60 % de ces déplacements, tandis que la voiture est utilisée pour les 40 % restants. Ainsi, l'usage de la voiture est minoritaire face aux modes actifs sur les déplacements de faible distance. Néanmoins, son usage sur ces courts déplacements continue de représenter une part importante du trafic (environ 20 000 véhicules jours sur les 60 000 quotidiens), accompagné de nuisance sonore, de pollution et de risques d'accidents avec les autres usagers de la voie publique, et ce au plus près des habitants. Sur le territoire de la vallée de la Bruche, il existe donc un fort potentiel de report modal plus important vers la marche et le vélo, pour diminuer les impacts de l'usage de la voiture sur la santé des habitants. La mise en place de la piste cyclable « Vélo Bruche » répond donc à un réel besoin du territoire.

La voiture représente 85 % des déplacements sur des distances entre 3 et 10 km. Pour les déplacements de moyenne distance, le vélo ou le train constituent des alternatives efficaces, dans la mesure où une infrastructure sécurisée et continue est mise en place. Le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est traversé par une ligne ferroviaire, avec une densité de gares élevée (en moyenne une gare tous les 3,2 kilomètres), en particulier entre Rothau et Urmatt. La ligne ferroviaire peut donc s'avérer être une alternative intéressante aux déplacements de moyennes distances, d'autant que la quasi-totalité des activités de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche se situe à proximité d'une gare :

- En 10 minutes à pied, l'on trouve 50 % des emplois et des habitants autour des gares ;
- En 10 minutes à vélo, l'on trouve 90 % des emplois et 75 % des habitants autour des gares.

Enfin, sur les déplacements longs, le train est la meilleure alternative à la voiture individuelle. Celle-ci représente 82 % des déplacements de plus de 10 km. Le reste est effectué en train, grâce à la ligne ferroviaire qui offre une bonne desserte en lien avec Molsheim et Strasbourg, avec une offre ample et quasiment ininterrompue tout au long de la journée. L'offre est en revanche limitée par l'infrastructure. La voie ferrée est unique entre Rothau et Saint-Dié-des-Vosges avec 2 gares de croisement. Entre Rothau et Molsheim, il y a une double-voie en cantonnement manuel. Les cantons sont très espacés, ce qui ne permet pas d'arriver à une fréquence élevée.

B. Mobilité domicile-travail, un potentiel report des modes alternatifs

Il y a près de 8 700 actifs occupés sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. Parmi eux, une moitié travaille au sein du territoire, tandis que l'autre travaille en dehors du territoire.

Les actifs occupés qui travaillent dans leur commune de résidence représentent 20 % des actifs occupés du territoire. Ils utilisent à 70 % la voiture pour se rendre au travail, malgré les distances faibles les en séparant. Les actifs occupés qui travaillent dans une autre commune que celle de résidence utilisent principalement la voiture, malgré la desserte de la ligne ferroviaire.

Pourtant, la ligne ferroviaire pourrait s'avérer pertinente pour théoriquement 75 % des déplacements liés au travail. Elle n'est pourtant utilisée que par 15 % des actifs sortants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, même si ce ratio monte à 30 % pour ceux à destination de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les actifs occupés qui habitent en dehors de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche représentent quant à eux 2 000 personnes, et seuls 6 % d'entre eux utilisent la ligne ferroviaire, et ce malgré la bonne accessibilité aux emplois à proximité des gares (50 % des emplois se situent à moins de 10 min à pied d'une gare).

C. Une accessibilité aux services du quotidien en modes actifs à développer

Les services du quotidien sont définis selon quatre familles :

- Service d'éducation, comprenant la présence d'une école maternelle ou d'une école primaire ;
- Service d'alimentation, comprenant la présence d'une boulangerie et d'un commerce d'alimentation générale peu importe la taille ;
- Service de soins, comprenant la présence d'un docteur généraliste et d'une pharmacie ;
- Service de vie sociale, comprenant la présence d'un restaurant ou d'un bar, et d'un bureau de presse ou de tabac.

20 % de la population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche ont accès aux 4 services de proximité en 20 minutes à pied ou en transports en commun. Ils sont principalement concentrés sur Schirmeck, La Broque et Barembach. Pour eux, l'usage de la voiture peut être minoritaire, ainsi que pour les 36 % de la population ayant accès à 3 services sur 4. Le service manquant est généralement un bureau de presse ou de tabac, dont l'absence ne permet pas de remplir les conditions de service de vie sociale.

Environ la moitié des habitants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche peut donc vivre dans une certaine proximité et avoir accès aux services du quotidien à pied ou à vélo. Néanmoins, les conditions d'accessibilité en modes actifs peuvent ne pas être adéquates, notamment en centre-bourg où un espace important reste dévolu à l'automobile.

Une autre moitié des habitants ne peut pas vivre dans la proximité et doit parcourir des distances plus importantes pour accéder aux services du quotidien. Pour les autres, l'usage de la voiture peut demeurer indispensable pour atteindre une certaine partie des services du quotidien. En effet, 15 % de la population n'ont accès qu'à 2 services sur 4. Dans ce cas, un service de vie sociale manque, ainsi qu'une pharmacie, donc un service de soins à proximité. Enfin, 29 % de la population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche ont accès à un seul, voire aucun service de proximité en 20 minutes à pied ou en transports en commun. C'est auprès de ces personnes que la dépendance à la voiture sera la plus forte pour subvenir aux besoins du quotidien. D'autant que les conditions de motorisation de la population sont moins importantes que sur d'autres territoires de la plaine alsacienne (1,44 voiture/ménage). Un certain nombre de ménages des villes principales n'est pas véhiculé jusqu'à 20 % à Saâles, Schirmeck et Rothau.

Quels enjeux ?

- L'essor du report modal vers le train, même pour les déplacements intra-vallée ;
- La diminution des distances parcourues par le maintien de la proximité de l'offre de services et équipements ;
- L'électrification de la mobilité, en particulier pour les usages où la voiture demeure la seule possibilité de se déplacer ;
- la redistribution de l'espace public alloué aux différents modes et la création d'infrastructures sécurisées et continues, en particulier pour la marche et le vélo en centre-bourg et en accès aux gares ;
- L'usage du train peut aussi être favorisé en s'assurant de l'implantation des emplois à distance pédestre d'une gare, et des habitations à distance cyclable ;
- La facilitation des mobilités partagées (covoiturage, autopartage).

CHAPITRE II. DES ACTIVITES ECONOMIQUES ATYPIQUES ET FRAGILES

La vallée de la Bruche a une histoire industrielle qui a fortement marqué son dynamisme économique. Les activités agro-pastorales sont également bien ancrées dans le territoire. Et la vallée a aussi bénéficié d'un attrait touristique ancien, notamment en lien avec la qualité de ses sites et paysages et également d'un tourisme de cure.

A. Une stabilité économique à renforcer

Du point de vue économique, le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche perd en attractivité comme en témoigne le nombre décroissant d'actifs. Ce constat s'explique en grande partie par le vieillissement de la population active du territoire, non compensé par de jeunes actifs arrivant sur le marché du travail. Cependant, la part des plus de 55 ans dans la population active n'est pas plus importante dans le territoire qu'ailleurs. Et parallèlement, le nombre d'inactifs est aussi en baisse.

Les quatre communes du bourg-centre concentrent un tiers de la population active du territoire et revêtent un rôle important dans l'accueil des personnes en âge de travailler. Le secteur de la moyenne vallée (40 %) est en baisse quand celui de la basse vallée (38 %) est en hausse, tendant vers un rééquilibrage de la répartition de la population active, à l'exception de la haute vallée qui est stable (22 %). Ce constat pourrait trouver son explication dans différents phénomènes : le vieillissement de la population (avec le départ en retraite d'un certain nombre d'actifs) ou l'évolution de la répartition de la population sur le territoire (avec le départ d'une partie des actifs vers d'autres communes).

Cette situation plutôt défavorable cache cependant des disparités internes ainsi que des signes d'alertes. Près des trois quart des communes voient leur population active diminuer. Certaines communes enregistrent des fortes pertes d'actifs (à Natzwiller, Saâles, Schirmeck, La Broque et Rothau) et seules sept communes gagnent des actifs. Parmi les actifs, l'augmentation de la part des chômeurs témoigne également de difficultés économiques rencontrées par les habitants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, en particulier à Schirmeck, Saâles ou Colroy-la-Roche (17 % taux de chômage en 2020).

Une majorité des actifs travaille hors du territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. D'importantes migrations domicile-travail ont donc lieu tous les jours à destination principale du reste du Bas-Rhin et en particulier de l'Eurométropole et du secteur de Molsheim-Mutzig en aval de la vallée. Moins d'un tiers des emplois est occupé par des personnes venant de l'extérieur du territoire. Le territoire connaît donc des déplacements quotidiens sortants supérieurs aux entrants.

Signe d'un affaiblissement, les fermetures de sites lors de la dernière décennie ont impacté l'attractivité économique du territoire. Le nombre d'emplois offerts dans la vallée étant inférieur au nombre d'actifs, le territoire reste dépendant des emplois qui se trouvent à l'extérieur.

Cependant, le poids de l'industrie dans l'emploi se vérifie encore dans le profil des actifs travaillant dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, qui sont en majorité des ouvriers et des employés. Si la présence de l'industrie a pendant longtemps influencé la formation de la main-d'œuvre locale, lui garantissant en retour des opportunités d'emplois, l'évolution et la diversification de l'économie devront permettre au territoire d'attirer d'autres profils de compétence, notamment des professions intermédiaires et des cadres.

L'évolution de l'emploi montre cependant une certaine fragilité du territoire en lien avec la dépendance d'une frange importante des actifs à des entreprises industrielles qui au gré des mutations industrielles peuvent être amenées à se réorganiser au détriment de l'emploi (par exemple dans la ZA de Wisches).

Près de la moitié des emplois de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est localisée dans les quatre communes du Bourg-centre : Schirmeck, La Broque, Barembach et Rothau. Et un emploi sur cinq est situé dans les communes de Wisches et Urmatt, en basse vallée. Le tiers des emplois restant se réparti dans les 20 autres communes.

L'emploi dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche reste donc fortement concentré géographiquement, encore plus que la population. Cette concentration s'explique par la présence de grands établissements fortement pourvoyeurs d'emplois, en particulier industriels ou du secteur des services marchands (commerce, hôtellerie, ...) et non marchands (administration et enseignement public) dans ces secteurs.

Malgré la présence d'une vingtaine de grands établissements (+ 50 salariés), près de 9 établissements sur dix comptent moins de 9 salariés, dont près de la moitié dans le secteur des services marchands. L'artisanat reste très présent dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche avec près d'un actif sur cinq, réparti presque à part égale entre les quatre secteurs d'activité (alimentation, production, bâtiment, services), ce qui en fait une particularité (en Alsace les secteurs de l'alimentation et de la production ne représentent qu'un tiers à eux deux, et non la moitié).

Le territoire enregistre un rythme de création d'établissements moins dynamique que le reste de l'Alsace (solde nul vs solde positif du nombre d'établissements) sur 5 ans. Les effectifs ont fortement chuté sur la période, notamment en 2017 (fermeture de sites) et en 2020 (Covid).

Concernant les sites de développement économique, le territoire dispose de quatre grands espaces d'activités principaux (Wisches, Urmatt, Schirmeck-Barembach, Russ), qui jouent un rôle important tant dans l'accueil des entreprises (50 % des établissements en ZAE) que des emplois (un tiers des établissements de plus de 50 salariés du territoire).

Pour autant, la faible disponibilité foncière dans ces espaces d'activités et dans les autres zones économiques des documents de planification, accentuée par le fort impact du risque d'inondation (PPRI), réduit le potentiel pour de nouvelles implantations d'entreprises créatrices d'emplois. Ces espaces reposent très peu sur la mutualisation des moyens et l'optimisation des ressources (stationnement pour chaque entreprise, minéralité des aménagements...).

Sur le plan plus spécifique du commerce, le territoire dispose d'une bonne densité commerciale permettant d'apprécier l'adaptation de l'offre traditionnelle au potentiel de population de proximité. On note cependant des carences en commerces alimentaires de proximité compensées par la présence des supermarchés. Par ailleurs, les carences dans les secteurs non alimentaires (équipement de la personne et de la maison) traduisent l'évasion d'une partie de la consommation sur des pôles extérieurs au territoire. L'offre commerciale est concentrée majoritairement à l'échelle de la centralité territoriale (Schirmeck, La Broque, Rothau, Barembach), mais près d'un tiers des communes ne compte aucun commerce traditionnel alimentaire. Les cafés, hôtels et restaurants sont les commerces les plus nombreux (30 %) et peuvent constituer un atout à la fois de proximité et d'attractivité touristique.

Pour autant, le commerce de proximité est fragilisé par l'apparition de grandes enseignes commerciales en périphérie urbaine. C'est l'un des axes de travail des quatre communes du centre-bourg dans le cadre de Petites Villes de Demain.

B. L'agroforesterie au service du territoire

Le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est marqué, notamment dans son paysage, par une forte empreinte agro-forestière.

Cela malgré une baisse du nombre d'exploitations, non compensée par de nouvelles installations ces dernières années. Les deux tiers des exploitations ont actuellement plus de vingt ans. Et parallèlement, la surface agricole utile par exploitation augmente, comme ailleurs.

Occupé de forêts et de prairies, le paysage illustre l'activité sylvicole et la présence forte du pastoralisme et de l'agro-élevage qui représentent les quatre cinquièmes de la production agricole, principalement bovins (40 % des exploitations et 72 % du cheptel). En cela le territoire est différent des autres territoires alsaciens de plaine et du piémont.

Bien que majoritairement constitués en entreprises individuelles, les producteurs locaux sont aussi organisés en réseau pour une commercialisation en vente directe et circuits courts. La majorité d'entre eux transforme leurs produits directement à la ferme. Cette organisation de la production fait la particularité du modèle de la vallée. Et elle entraîne souvent des besoins de surfaces complémentaires des infrastructures pour garantir le développement des exploitations.

Par ailleurs, on observe dans le paysage de plus en plus de serres, témoins de la création et du développement d'une nouvelle filière maraîchère à accompagner. Cette filière répond à un marché local en circuit-court également.

Enfin, la sylviculture est un des piliers de l'économie locale. 80% du territoire est couvert de forêts. Et le bois représente une ressource économique majeure. Dès 2016, les acteurs concernés se sont rassemblés pour mener les premières réflexions qui ont abouti en décembre 2021 à la présentation de la « Stratégie Filière Forêt Bois ». La forêt et le bois sont d'ailleurs identifiés comme une filière stratégique pour la Région Grand-Est. L'objectif de cette Stratégie est la relance du marché de la construction bois, la filière étant actuellement fortement orientée vers le bois de chauffage. La préservation de la ressource, de la diversité des essences, est également recherchée.

C. Un fort potentiel de tourisme décarboné

Le positionnement géographique à proximité de grands bassins de vie favorise son essor touristique. Equivalent à un cinquième de la population, le poids du tourisme dans l'économie locale est visible par le grand nombre d'emplois qu'il génère et induit. Il représente 500 emplois directs (7,6% des emplois du territoire) et 1000 indirects. Le poids du tourisme dans le dynamisme économique est donc important.

Porté principalement par de grands établissements de l'hôtellerie, ce secteur est confronté comme ailleurs à des problématiques de recrutement. La vallée compte ainsi près de 10 000 lits touristiques et six établissements réalisent à eux seuls plus de 50% des nuitées. La majeure partie des hébergements sont concentrés dans la haute vallée.

Le tourisme de la vallée à la particularité d'être porté par une grande diversité de sites et de thématiques : randonnée, nature, tourisme mémoriel, culture... La vallée compte deux des sites naturels les plus visités en Alsace que sont le Donon et le Champ du Feu et les 26 communes sont toutes classées « Communes touristiques ».

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche jouit d'une desserte locale (proximité de l'Eurométropole de Strasbourg et de la région de Colmar) et longue distance idéales pour le tourisme. Elle se situe à proximité d'axes routiers structurants (N4, A4, A35) du territoire alsacien et de gares desservies par le TGV (Strasbourg, Saint-Dié-des-Vosges). Les gares de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche se situent en outre directement sur la ligne ferroviaire qui dessert l'aéroport international de Strasbourg – Entzheim.

Cette forte connectivité aux réseaux nationaux et internationaux peut permettre à la vallée de la Bruche de capter un potentiel touristique important et d'envisager une décarbonation de son accessibilité touristique. Cet aspect est d'ailleurs mis en avant dans sa stratégie touristique 2018-2028.

La forte connectivité de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche aux réseaux nationaux et internationaux, si elle peut être perçue comme une opportunité, peut aussi provoquer un usage accru des énergies fossiles. En effet, à l'échelle française, le déplacement entre lieu de résidence et lieu de séjour est source de 68 % des émissions de gaz à effet de serre liées au tourisme. En particulier, l'avion émet 53 % des émissions liées à ces déplacements alors qu'il ne représente que 12 % des voyages. A contrario, le train représente 12 % des voyages mais émet moins de 1 % des émissions de GES de ces voyages¹.

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche peut donc faire valoir cette forte spécificité de son territoire qu'est la ligne ferroviaire, pour promouvoir une accessibilité en train plutôt qu'en avion ou en voiture, d'autant que cette desserte ferroviaire la rend aussi attractive à un tourisme plus local et décarboné.

¹ <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4688-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-du-tourisme-en-france.html>

La grande majorité des activités de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est accessible en modes actifs depuis les gares du territoire. Une redistribution de l'espace public en faveur des modes actifs permettrait de promouvoir l'usage de ces modes non seulement pour les habitants du territoire mais également pour les touristes qui y séjournent.

Néanmoins, les sites touristiques et historiques majeurs du territoire (Donon, Champ du Feu, Site KL Natzwiller-Struthof) demeurent en général inaccessibles en modes alternatifs à la voiture. Seul le Champ du Feu est desservi pendant l'hiver par la ligne de cars interurbains 252 au départ de Schirmeck. La mise en place de navettes ou de solution de mobilité partagée (autopartage, covoiturage) depuis les gares de la vallée permettrait de résoudre cette problématique.

Quels enjeux ?

- Le maintien des jeunes actifs dans le territoire ;
- Le renforcement de l'attractivité du territoire pour de nouvelles entreprises et de nouveaux actifs ;
- Le confortement du tissu économique, industriel et artisanal déjà implanté ainsi que du tourisme ;
- Le maintien et valorisation des fonctions économiques relevant de la proximité, notamment le commerce dans les centres urbains ;
- L'identification de nouveaux potentiels fonciers pour les fonctions économiques ;
- L'adaptation au changement climatique des espaces économiques existants ;
- Le développement et l'adaptation des exploitations agricoles et sylvicoles ;
- La création et le développement de nouvelles filières de circuit court ;
- Le développement de projets agro-énergétiques ;
- La préservation de la ressource en eau ;
- Le maintien de l'offre d'hébergement touristique ;
- La préservation des sites touristiques et l'amélioration de leur accessibilité en modes alternatifs.

PARTIE V TERRITOIRE VECU

Un territoire se caractérise également à travers ses dynamiques démographiques et résidentielles. Comme indiqué dans les chapitres précédents, un territoire est attractif et conserve un potentiel de développement grâce à un environnement préservé, un cadre de vie de qualité, couplé à une offre d'emplois, de mobilité, d'équipements et de services. La population évolue quantitativement mais évolue surtout dans sa composition avec des tendances nationales vers plus de personnes âgées et une baisse de la taille des ménages. Ces dynamiques guident les besoins résidentiels, en termes de mixité, de forme, d'occupation. A travers le PLUi, la collectivité se donne les moyens de sa politique locale en matière d'habitat pour répondre aux enjeux du territoire.

De ces enjeux découlent des projections démographiques et de besoins en logements. Ils devront être mis en œuvre en respectant une consommation économe du foncier, ressource territoriale à protéger pour répondre aux autres besoins du territoire et s'inscrire dans l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

CHAPITRE I. UN PARC DE LOGEMENT IMPACTE PAR LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Le territoire de la vallée de la Bruche a connu des évolutions démographiques qui correspondent aux grandes dynamiques de ces dernières décennies. Il est marqué par des particularités liées notamment à son économie. De ces évolutions récentes découlent de forts besoins d'adaptations du parc de logement. D'autant que ce dernier a un impact fort sur les grands paysages et les paysages urbains comme nous l'avons vu.

A. Une croissance démographique ralentie et une tendance à l'évolution des modes de vie

La population de la Communauté de communes était de 20 708 habitants lors du recensement de 2019. Le territoire est structuré autour du pôle urbain constitué par les communes de Barembach, Schirmeck, La Broque et Rothau, situées en moyenne vallée. Il rassemble près d'un tiers de la population. Les communes de la basse vallée possèdent un nombre d'habitants plus important que les communes de la haute vallée.

Le territoire a connu des périodes de forte croissance démographique, notamment entre 1990 et 2010, alimentée par un fort solde migratoire (accueil de populations), en lien également avec une dynamique relativement importante de construction de logements. Cette croissance démographique s'est ralentie depuis les années 2010 et notamment au cours de la dernière période 2014 – 2020, avec à la fois un solde naturel et un solde migratoire négatifs. Si le solde migratoire est négatif, le territoire demeure toutefois attractif auprès de certains types de ménages, notamment les familles, alors qu'il voit davantage partir les jeunes.

Cependant, ces dynamiques de croissance démographique sont fortement différenciées selon les communes. Seules cinq communes ont gagné des habitants sur la dernière période : Bellefosse, Lutzelhouse, Plaine, Belmont et Saâles. Les communes du pôle urbain (Barembach, Schirmeck, La Broque et Rothau) et un certain nombre de communes de la basse vallée sont concernées par une dynamique de décroissance marquée.

Si la population a baissé au cours des dernières années, le territoire est toujours concerné par une augmentation du nombre de ménages, bien que limitée. Cette tendance s'explique par l'augmentation des décohabitations¹, liées notamment aux départs des jeunes du domicile familial et aux séparations et divorces. Cette dynamique crée ainsi des besoins en logements supplémentaires, à population égale.

Ainsi, on observe une tendance à la poursuite de la baisse de la taille moyenne des ménages (3 personnes par ménage en 1975 contre 2,26 en 2020) qui génère à priori des besoins croissants en logements de petite taille.

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est donc concernée par une part importante de personnes seules, plus élevée qu'à l'échelle du département et que dans les intercommunalités voisines (Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig, Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble). Elle représente près du tiers des ménages. De plus, la part des personnes seules est en augmentation alors que la part des couples avec enfant(s) a tendance à diminuer. La part de familles monoparentales (9 % en 2020) a également tendance à augmenter.

¹ Processus par lequel un individu quitte le logement qu'il partageait avec d'autres personnes.

Le territoire est également concerné par un vieillissement important de sa population qui va s'accroître dans les années à venir. Ainsi, la part de personnes âgées de plus de 60 ans est plus élevée dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche (30 %) par rapport au département (hors Eurométropole de Strasbourg) (27 %). Les communes du pôle urbain sont concernées par une part élevée de personnes âgées, notamment Schirmeck. Par ailleurs, la tranche d'âge des 50-60 ans, futurs « seniors », est la plus représentée dans la Communauté de communes et plus importante par rapport au département.

L'adaptation des logements (dans le cadre du maintien à domicile ou du développement d'une offre dédiée) mais également du cadre de vie des communes est ainsi un enjeu majeur pour le territoire de la Communauté de communes.

B. Des enjeux forts d'adaptation du parc de logements à l'évolution des modes de vie

Le territoire a été concerné par des périodes fastes de production de logements (bien qu'en dents de scie), particulièrement entre 1990 et 2010. La dynamique de production de logements a été fortement ralentie depuis 2010, tout comme cela a pu être observé à l'échelle du reste du département hors Eurométropole de Strasbourg, en lien avec la reprise d'une dynamique de construction forte au sein de l'Eurométropole de Strasbourg et de baisse de la dynamique dans les autres territoires du département, avec un effet de vases communicants. Cependant, la Communauté de communes est concernée par une dynamique de production particulièrement limitée depuis les années 2010 avec environ 30 logements par an.

Cette dynamique de construction s'est accompagnée d'une tendance à l'augmentation du nombre et de la part de logements vacants (11 % du parc de logements en 2020). Ces logements ne correspondent plus aux standards de la construction et aux nouveaux besoins (place de stationnement à proximité, espaces extérieurs...). Cette vacance est aussi le fait du départ d'occupants ne souhaitant pas donner une nouvelle fonction à leur bien (mise en location, revente...). Les communes du pôle urbain et certaines communes de haute vallée sont concernées par des taux de vacance de logements plus élevés.

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est également l'un des territoires alsaciens qui compte la part la plus élevée de résidences secondaires (11 % dans la Communauté de communes contre 3 % en Alsace) bien qu'elle ait toutefois tendance à diminuer légèrement. Les communes situées à proximité du Champ du Feu (Belmont, Bellefosse notamment) possèdent des taux de résidences secondaires plus élevés. Cette localisation à proximité des grands sites d'intérêt du territoire permet, dans une certaine mesure, de compléter l'offre d'hébergement touristiques.

La Communauté de communes est marquée par une part importante de logements anciens, par rapport à la moyenne alsacienne et aux autres intercommunalités. Les trois quarts des résidences principales datent d'avant 1971 (premières réglementations thermiques), dont un quart d'avant 1919. Une part importante de ces logements anciens est concernée par des consommations d'énergie importantes qui exposent leurs occupants à des risques élevés de précarité énergétique, en lien avec les revenus limités d'une partie des habitants (taux de pauvreté de 11 %). Ce parc est donc concerné par des enjeux importants de rénovation.

Le parc de logements est dominé par les propriétaires qui représentent les trois quarts des habitants du territoire, cette part étant en augmentation. Le parc de résidences principales est également constitué majoritairement de maisons et de grands logements (54 % de T5 et + et 23 % de T4).

Les prix à l'achat sont plus modérés que dans la plupart des autres EPCI bas-rhinois, ce qui peut constituer un atout pour l'attractivité auprès des jeunes et des familles, bien que les coûts de rénovation puissent être importants.

A l'inverse, le territoire compte une part existante mais relativement limitée de logements locatifs (21 % contre 25 % dans le Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg), ce parc étant essentiel pour la mobilité résidentielle et l'accueil de jeunes ménages. L'offre apparaît également concentrée dans certaines communes, notamment celles du pôle urbain.

Le territoire compte également une part très limitée de petites typologies alors que l'on constate une augmentation croissante des petits ménages, notamment des personnes seules.

En lien avec les revenus des habitants, la demande en logement social est bien existante sur le territoire. En effet, 72 % des ménages ont des revenus en dessous des plafonds du logement social. De plus, on observe également une certaine tension de la demande en logement social (davantage de demandes par rapport au nombre d'attributions). En 2022, on observait près de 7 demandes en cours pour 1 attribution. La plupart des demandeurs sont des personnes seules (46 % en 2022) et des familles monoparentales (38 %) alors que le parc est principalement constitué de grands logements (T4 et +).

CHAPITRE II. FONCIER

A. Moins, mieux, autrement

Note : L'analyse foncière est en cours.

B. Des besoins fonciers répondant aux projections démographiques

Note : L'analyse foncière est en cours.

PARTIE VI DU DIAGNOSTIC AU PADD

Habiter, se nourrir, se déplacer, travailler, se divertir, le tout dans un environnement viable et durable : tous ces besoins doivent trouver leur place, au sein d'un espace fini. Il en résulte une inévitable compétition des usages et occupations du sol.

Les politiques publiques d'aménagement ont pour rôle de réguler cette compétition et de trouver des compromis nécessaires face aux nombreuses contradictions qu'entraînent ces besoins et leurs conséquences.

Le PLU joue un rôle central et essentiel dans cette recherche d'équilibre.

Le diagnostic territorial a mis en exergue la situation du territoire, au sein duquel émergent facettes multiples et enjeux transversaux.

Cette étape doit permettre de construire le PADD, véritable clé de voûte du PLUi, qui vise à exprimer le projet politique de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche et qui se traduira ensuite dans les documents règlementaires.



vallée de la Bruche

DOCUMENT DE TRAVAIL

Plan local d'urbanisme intercommunal

Diagnostic territorial

Avril 2025



Barembach ▼ Bellefosse ▼ Belmont ▼ Blancherupt ▼ Bourg-Bruche ▼ Colroy-la-Roche ▼ Fouday ▼ Grandfontaine ▼ La Broque ▼ Lutzelsehouse ▼ Muhlbach-sur-Bruche ▼ Natzwiller ▼ Neuwiller-La-Roche ▼ Plaine ▼ Ranrupt Rothau ▼ Russ Saales ▼ Saint-Blaise-la-Roche ▼ Saulxures ▼ Schirmeck ▼ Solbach ▼ Urmatt ▼ Waldersbach ▼ Wildersbach ▼ Wisches

PARTIE I LES PREVISIONS

CHAPITRE I. PREVISIONS ECONOMIQUES

A. État des lieux

Située au sud-ouest du département du Bas-Rhin, la Communauté de communes de la vallée de la Bruche fait partie du territoire du SCoT Bruche-Mossig avec Molsheim pour pôle économique attractif. Malgré une baisse des nombres d'emplois et d'actifs sur le territoire, elle est caractérisée par une population ouvrière bien plus représentée qu'ailleurs et un secteur industriel encore bien présent, un secteur touristique dynamique et une agriculture qui se maintient dans le paysage.

I. LA POPULATION ACTIVE

1. Une population active en décroissance

En 2020, 9 581 actifs résident dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, ce qui représente 23 % de la population active du territoire du SCoT Bruche-Mossig et 1 % de celle de l'Alsace. Ce nombre a baissé de 5 % depuis 2009, plus fortement que la moyenne en région Grand Est (-0,9 %), alors que le nombre d'actifs augmente à l'échelle du SCoT, de l'Alsace et de la France de province (de + 2,6 % à + 3,8 %). Globalement, dans le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, la décroissance de la population de 15 ans et plus (- 7,0 %) a été plus forte chez les inactifs (- 12,8 %) que chez les actifs entre 2009 et 2020.

Tableau n° 1 : population active (15-64 ans)

	2009	2014	2020	2009-2020
Communauté de communes de la vallée de la Bruche	10 080	10 137	9 581	-5,0 %
SCoT Bruche-Mossig	41 217	42 593	42 292	2,6 %
Alsace	899 315	912 469	923 393	2,7 %
Grand Est	2 603 919	2 608 396	2 581 361	-0,9 %
France de province	23 154 577	23 770 826	24 030 869	3,8 %

Source : INSEE (recensements de la population)

Tableau n° 2 : répartition de la population entre actifs et inactifs (15-64 ans)

	2009	2014	2020	2009-2020
Actifs	10 080	10 137	9 581	-5,0 %
Inactifs	3 521	3 263	3 073	-12,8 %
Ensemble	13 601	13 400	12 654	-7,0 %

Source : INSEE (recensements de la population)

Cependant, à l'intérieur du territoire, l'évolution du nombre d'actifs n'est pas homogène, bien que majoritairement en baisse. Entre 2009 et 2020, dans près des trois quarts des communes (19 sur 26), la population active a diminué. En moyenne vallée, Schirmeck et La Broque, les deux communes les plus peuplées de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, ont vu leur population active diminuer, respectivement de 142 et 104 individus, tandis qu'en basse vallée, Lutzelhouse et Muhlbach-sur-Bruche ont gagné respectivement 47 et 12 individus, et en haute vallée Bellefosse en a gagné 24. Ce constat pour Schirmeck et La Broque pourrait trouver son explication dans différents phénomènes : le vieillissement de la population (avec le départ en retraite d'un certain nombre d'actifs) ou l'évolution de la répartition de la population sur le territoire (avec le départ d'une partie des actifs vers d'autres communes).

Tableau n° 3 : actifs et population active (15-64 ans) dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, par commune

Communes	Actifs (15-64 ans)			Population (15-64 ans)		
	2009	2020	Evolution	2009	2020	Evolution
Barembach	395	372	-23	543	511	-32
Bellefosse	58	82	24	77	104	27
Belmont	79	75	-4	114	97	-17
Blancherupt	22	15	-7	25	20	-5
Bourg-Bruche	209	184	-25	285	238	-47
Colroy-la-Roche	244	213	-31	332	293	-39
Fouday	168	150	-18	237	202	-35
Grandfontaine	176	184	7	243	241	-1
La Broque	1 348	1 244	-104	1 803	1 640	-163
Lutzelhouse	885	933	47	1 173	1 142	-30
Muhlbach-sur-Bruche	318	330	12	434	420	-14

Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Communes	Actifs (15-64 ans)			Population (15-64 ans)		
	2009	2020	Evolution	2009	2020	Evolution
Natzwiller	301	246	-56	384	326	-58
Neuviller-la-Roche	168	151	-17	230	201	-29
Plaine	463	469	6	628	613	-15
Ranrupt	157	139	-18	220	191	-29
Rothau	729	677	-52	979	899	-80
Russ	601	594	-7	810	769	-41
Saâles	380	327	-53	504	451	-53
Saint-Blaise-la-Roche	113	113	0	144	152	7
Saulxures	233	218	-15	345	306	-39
Schirmeck	1 025	883	-142	1 436	1 268	-167
Solbach	48	47	-2	68	61	-7
Urmatt	688	694	6	910	924	14
Waldersbach	63	57	-6	91	71	-20
Wildersbach	151	133	-18	196	175	-22
Wisches	1 057	1 052	-5	1 394	1 339	-55
Communauté de communes de la vallée de la Bruche	10 080	9 581	-499	13 601	12 654	-948

Source : INSEE (recensements de la population)

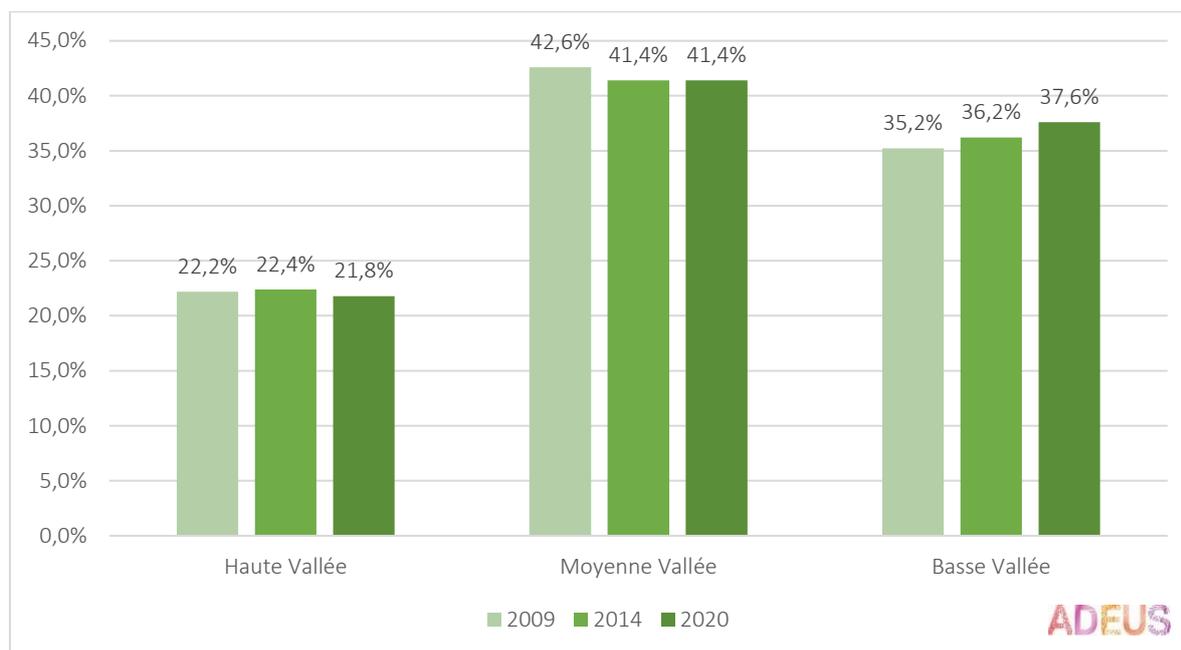
Sur la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, la moyenne vallée rassemble 40 % des actifs (en baisse), la haute vallée 22 % (stable) et la basse vallée près de 38 % (en augmentation).

Carte n° 3 : Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Graphique n° 2 : répartition des actifs (15-64 ans) de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche en fonction du secteur de résidence

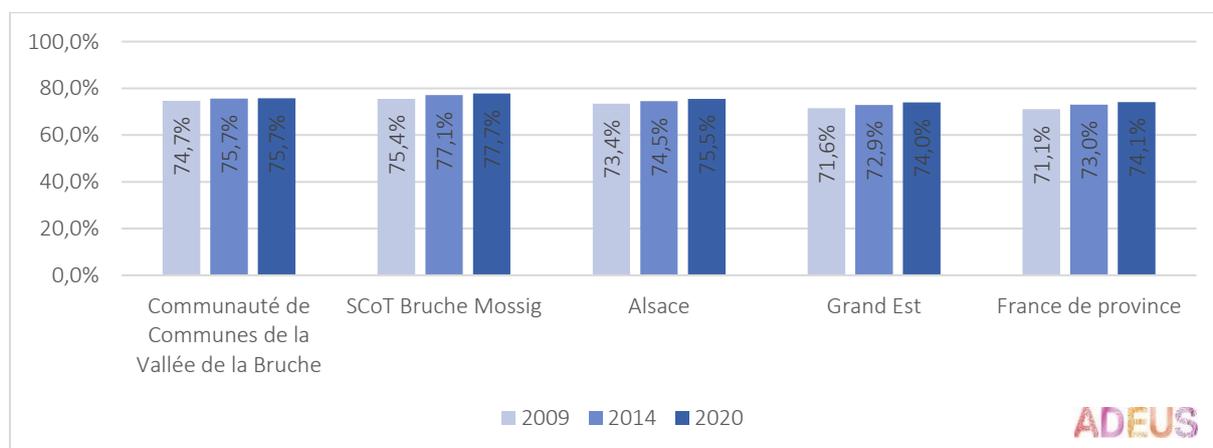


Source : INSEE (recensements de la population)

2. Un taux d'activité dans la moyenne

Sous l'effet de l'allongement de l'âge légal des départs en retraite, le taux d'activité de la population en âge de travailler (15-64 ans) dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche a augmenté d'un point entre 2009 et 2020, passant de 74,7 % à 75,7 %. Ce taux est inférieur de 2 points au territoire du SCoT Bruche-Mossig, mais presque égal à la moyenne alsacienne (-0,2 point) et supérieur aux moyennes du Grand Est (- 1,7 point) et de la France de province (- 1,6 point).

Graphique n° 3 : taux d'activité de la population en âge de travailler (15-64 ans)



Source : INSEE (recensements de la population)

3. Des actifs plus âgés que la moyenne et plus nombreux

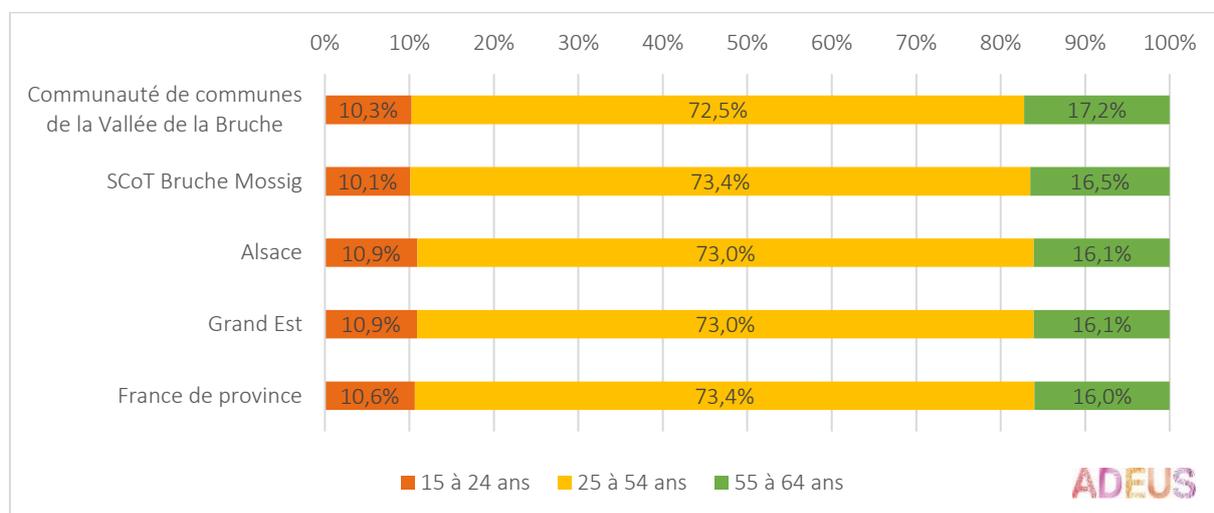
Au sein de la population active résidant dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, les 25-54 ans sont les plus nombreux en 2020 (72,5 %). Toutefois, leur part a fortement diminué en onze ans (- 6,9 points), essentiellement au profit des 55 ans et plus (+ 8,2 points). Le territoire se distingue par une part des 55-64 ans dans la population active supérieure à la moyenne, avec 17,2 % contre 16,5 % sur territoire du SCoT Bruche-Mossig et plus d'un point au-dessus de la moyenne alsacienne (16,1 %), régionale (16,1 %) et nationale (16,0 %).

Tableau n° 4 : population active de 15 ans et plus par tranche d'âge -dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

	2009		2014		2020		Evolution de la part 2009-2020
15 à 24 ans	1 165	11,6 %	1 083	10,7 %	983	10,3 %	- 1,3 point
25 à 54 ans	8 001	79,4 %	7 606	75,0 %	6 946	72,5 %	- 6,9 points
55 ans à 64 ans	914	9,1 %	1 448	14,3 %	1 651	17,2 %	+ 8,2 points
Ensemble	10 080	100,0 %	10 137	100,0 %	9 581	100,0 %	

Source : INSEE (recensements de la population)

Graphique n° 4 : population active (15-64 ans) par tranche d'âge en 2020



Source : INSEE (recensement de la population 2020)

4. Bien plus d'ouvriers que la moyenne dans la population active, mais en baisse

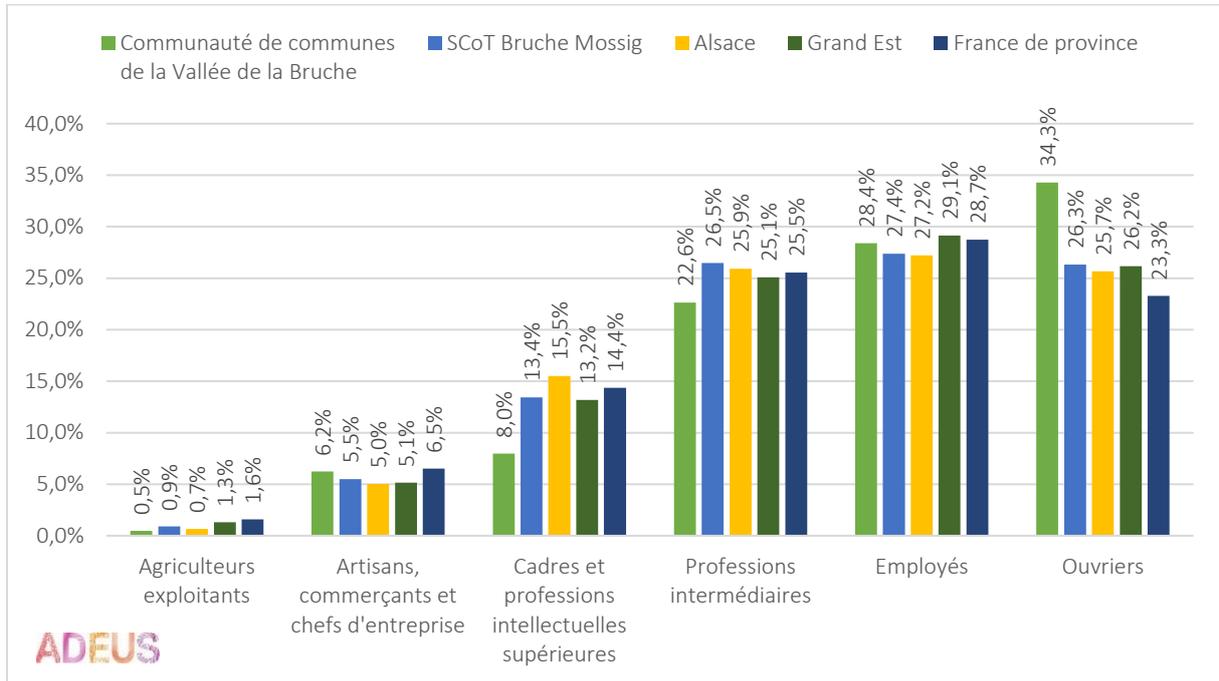
La population active en âge de travailler (15-64 ans) de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est principalement composée d'ouvriers (34,3 %) et d'employés (28,4 %) en 2020. La part des ouvriers est bien plus élevée qu'aux échelles du SCoT Bruche-Mossig, alsacienne et régionale où elle se situe autour de 26 % des actifs, ainsi qu'au niveau France de province (23,3 %). Les ouvriers restent surreprésentés sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche malgré une forte baisse de leur nombre entre 2009 et 2020 (- 736), signe de la présence sur ce territoire d'un tissu d'établissements industriels pourvoyeur de nombreux emplois. À l'inverse, les professions intermédiaires, malgré une hausse de leur nombre (+ 159) en onze ans, sont encore sous-représentés (22,6 % des actifs) par rapport aux moyennes du territoire du SCoT Bruche-Mossig (26,5 %), Alsace (25,9 %), Grand Est (25,1 %) et France de province (25,5 %). Les cadres sont encore bien plus sous-représentés (8 %), presque moitié moins que la moyenne alsacienne (15,5 %) et en baisse (- 19) sur la période.

Tableau n° 5 : population active en âge de travailler (15-64 ans) par catégorie socioprofessionnelle - Communauté de communes de la vallée de la Bruche

	2009		2014		2020		Evolution 2009-2020	
Agriculteurs exploitants	48	0,5 %	49	0,5 %	44	0,5 %	-4	0,0 point
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	521	5,2 %	586	5,9 %	596	6,2 %	75	+1,1 point
Cadres et professions intellectuelles supérieures	780	7,7 %	773	7,7 %	761	8,0 %	-19	+0,2 point
Professions intermédiaires	2 001	19,9 %	2 157	21,6 %	2 160	22,6 %	159	+ 2,8 points
Employés	2 720	27,0 %	2 665	26,7 %	2 709	28,4 %	-11	+ 1,4 point
Ouvriers	4 008	39,8 %	3 752	37,6 %	3 272	34,3 %	-736	-5,5 points
Ensemble	10 078	100,0 %	9 981	100,0 %	9 541	100,0 %	-537	

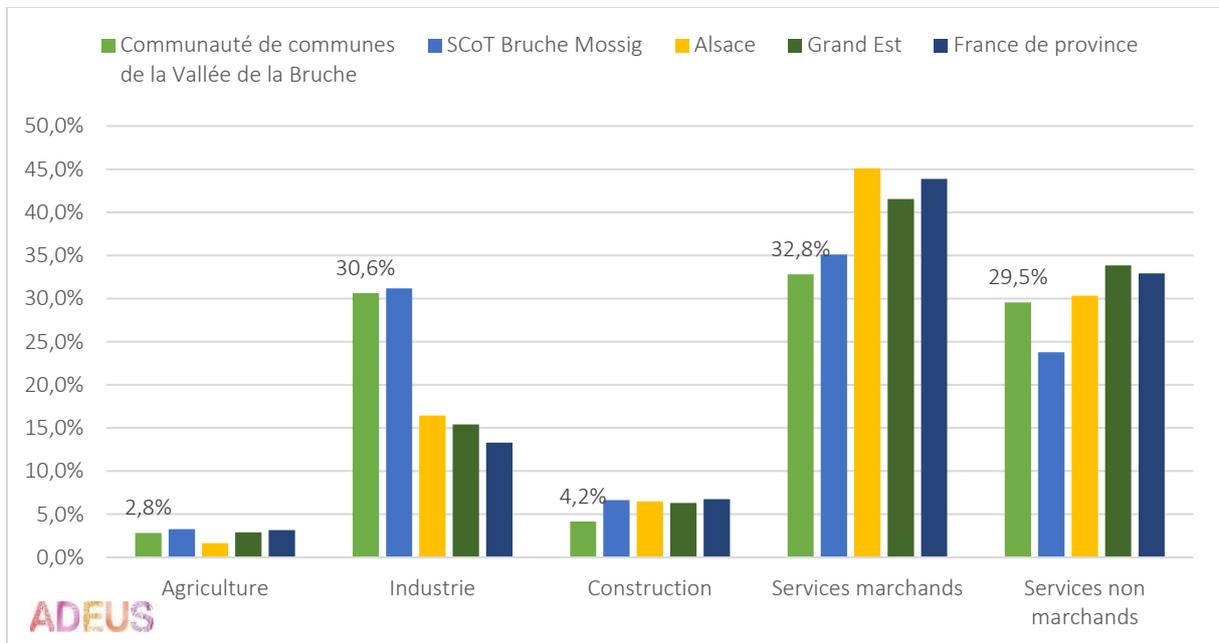
Source : INSEE (recensements de la population)

Graphique n° 5 : population active en âge de travailler (15-64 ans) par catégorie socioprofessionnelle en 2020



Source : INSEE (recensement de la population 2020)

Graphique n° 6 : répartition des actifs occupés selon le secteur d'activité de l'employeur en 2020



Source : INSEE (recensements de la population 2020)

5. Un nombre d'actifs occupés en baisse et un nombre de chômeurs en hausse

En 2020, parmi sa population active, le territoire compte 8 567 actifs ayant un emploi et 1 014 actifs sans emploi, soit une part de chômeurs de 10,6 %. En onze ans, ce taux a diminué de 1,4 point et le nombre d'actifs occupés a diminué de 7,5 % (- 691 individus) pendant que le nombre de chômeurs a augmenté de 8,2 % (+ 77).

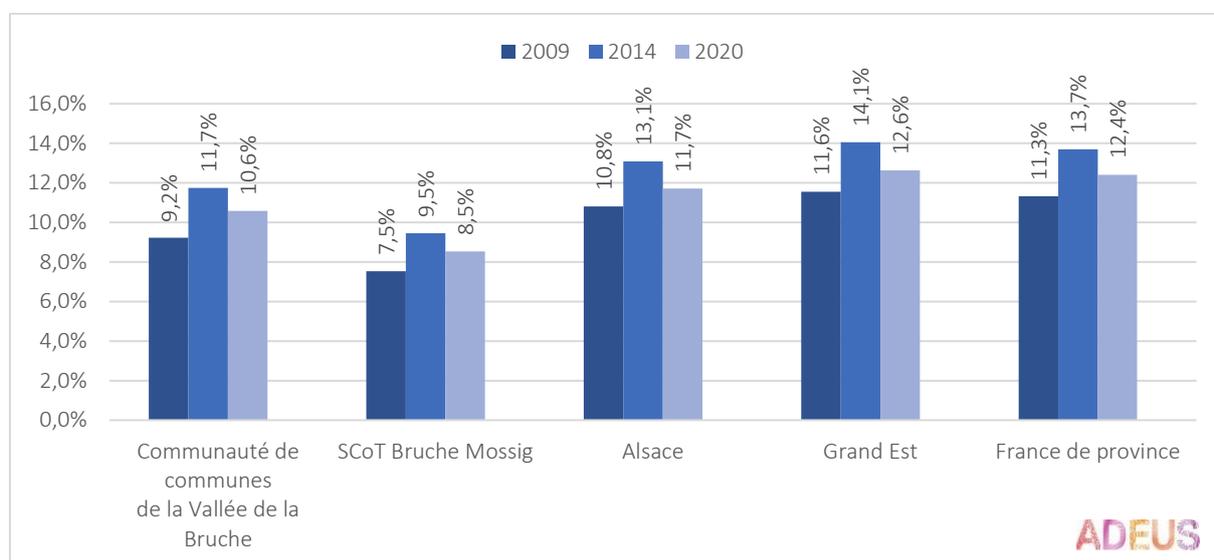
Tableau n° 6 : population active en fonction de sa situation dans l'emploi – Communauté de communes de la vallée de la Bruche

	2009		2014		2020		Evolution 2009-2020	
							en %	en point
Actifs occupés	9 258	90,8 %	8 820	88,1 %	8 567	89,4 %	- 7,5 %	- 1,4point
Chômeurs	937	9,2 %	1 190	11,9 %	1 014	10,6 %	+ 8,2 %	+ 1,4 point
Ensemble	10 195	100,0 %	10 010	100,0 %	9 581	100,0 %		

Source : INSEE (recensements de la population)

6. Un taux de chômage inférieur à la moyenne avec de fortes disparités

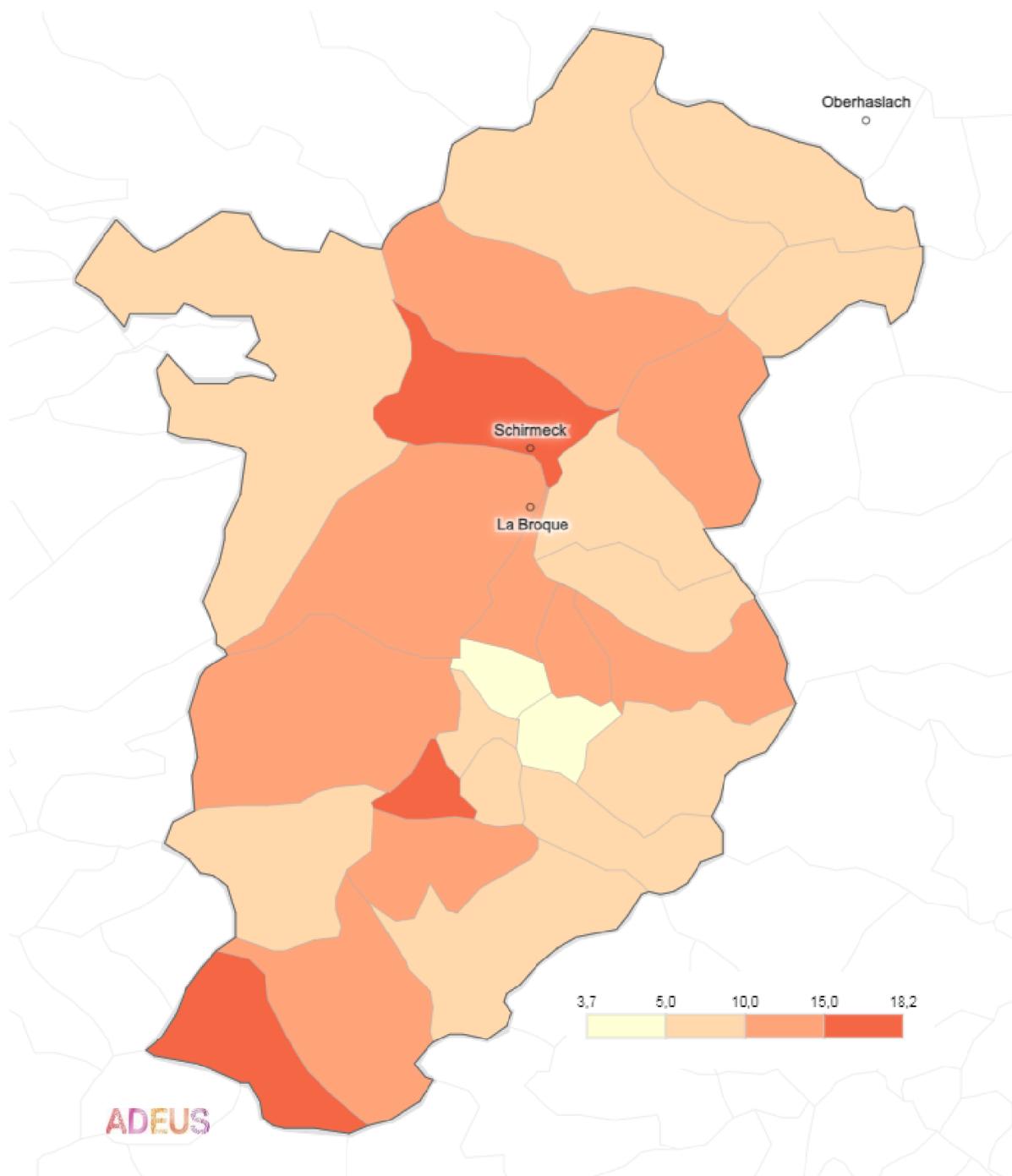
Graphique n° 7 : taux de chômage



Source : INSEE (recensements de la population)

Le taux de chômage (10,6 %) de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est plus élevé que sur le territoire du SCoT Bruche-Mossig (8,5 %), mais il est moins élevé qu'en Alsace (11,7 %), en Grand Est (12,6 %) ou en France de province (12,4 %). Le taux de chômage varie toutefois fortement d'une commune à l'autre. Plusieurs ont un taux plus élevé que la moyenne du territoire : Schirmeck (18,2 %), Saint-Blaise-la-Roche (17,1 %) et Saâles (16,8 %). À l'inverse, certaines communes ont un taux de chômage inférieur à 6 % : Lutzelhouse (5,2 %), Solbach (4,0 %) et Waldersbach (3,7 %). Globalement, le taux de chômage est inférieur à la moyenne en Basse vallée (8,2 %), dans la moyenne en Haute vallée (11,0 %) et supérieur à la moyenne en Moyenne vallée (12,5 %), comprenant le centre-bourg.

Carte n° 4 : taux de chômage par commune dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche en 2020

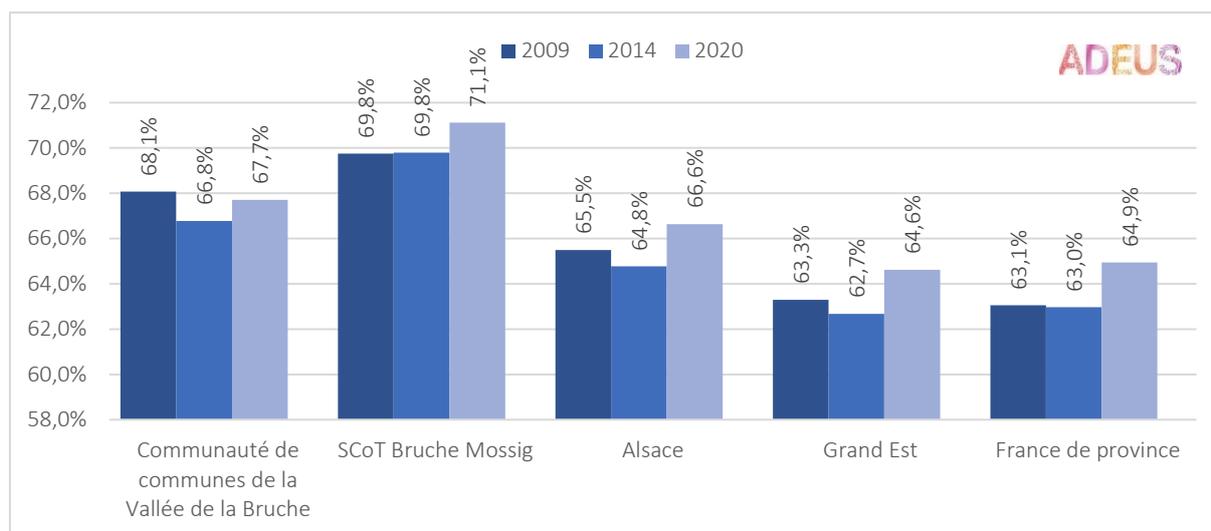


Source : INSEE (recensement de la population 2020)

7. Un taux d'emploi plus élevé que la moyenne

Rapporté au nombre d'habitants en âge de travailler, le nombre d'actifs occupés dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche représente 67,7 % en 2020. Ce taux d'emploi a légèrement baissé en onze ans (-0,4 point) mais reste plus élevé que ceux de l'Alsace (66,6 %), du Grand Est (64,6 %) et de la France de province (64,9 %), bien que moins élevés que le territoire du SCoT Bruche-Mossig.

Graphique n° 8 : taux d'emploi de la population en âge de travailler (15-64 ans)



Source : INSEE (recensements de la population)

8. Une forte évacuation des actifs vers des pôles d'emplois extérieurs

En 2014, les actifs occupés qui vivaient dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche avaient en majorité un emploi situé dans le territoire (53 %). Mais en 2020 la tendance s'est inversée, un peu moins de la moitié des actifs occupés qui vivent dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche a un emploi situé dans le territoire (47 %). Les autres ont un emploi dans une autre intercommunalité d'Alsace ou d'une communauté de communes limitrophe de Lorraine (51 %), à l'étranger (1 %) ou ailleurs en France (1 %). Plus d'un actif sur cinq (21 %) travaille, en particulier, dans le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Enfin, ceux qui travaillent dans leur commune de résidence représentent 18 % des actifs occupés et 29 % travaillent sur le territoire hors de leur commune de résidence. La Communauté de communes de la vallée de la Bruche ne peut entièrement échapper à cette tendance de fond qui, depuis plusieurs décennies, pousse les ménages à dissocier leur lieu de vie de leur lieu de travail, motivés par les opportunités de logement, le développement des infrastructures de transport et désormais le télétravail.

Tableau n° 7 : lieu de travail des actifs occupés qui résident dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche en 2020

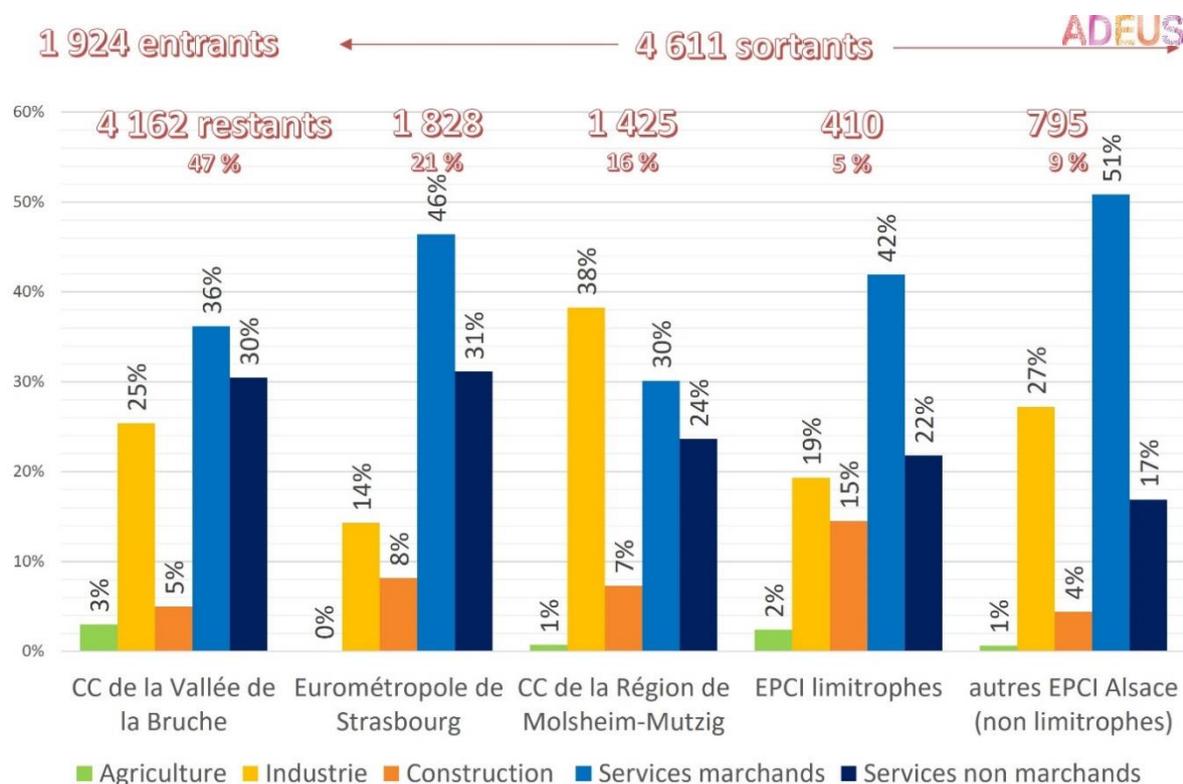
	Nombre	%
Communauté de communes de la vallée de la Bruche	4 162	47 %
<i>dont commune de résidence</i>	1 615	18 %
Autre intercommunalité		51 %
<i>dont Eurométropole de Strasbourg</i>	1 828	21 %
<i>dont EPCI limitrophe (4 Bas-Rhin et 3 Lorraine)</i>	1 835	21 %
<i>dont autre EPCI d'Alsace (non limitrophe)</i>	795	9 %
Ailleurs en France (hors Communautés de communes limitrophes)	20	1%
Étranger	64	1 %
	8 773*	100,0 %

* Le total diffère des autres tableaux en raison de la source utilisée (exploitation complémentaire).

Source : INSEE (recensement de la population 2020)

En 2020, plus de la moitié des actifs de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche (53 %) travaille ainsi en dehors du territoire (47 % en 2014).

Graphique n° 9 : lieu de travail des actifs occupés de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche par secteur d'activités



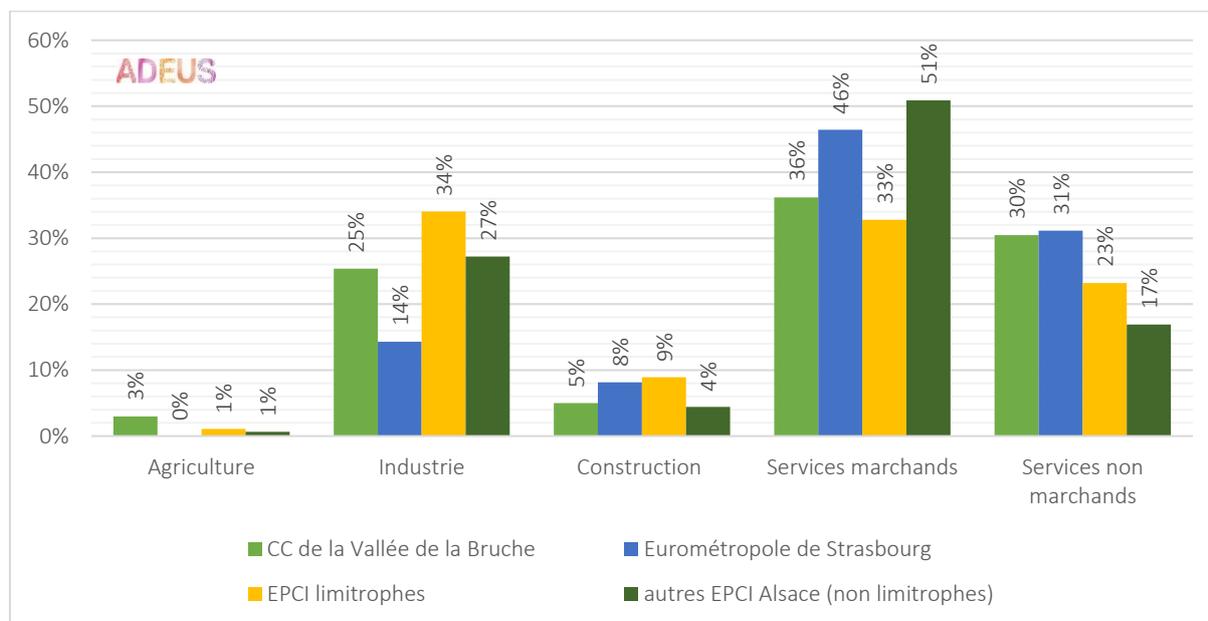
Source : INSEE (recensement de la population 2020)

Les actifs les plus mobiles et ayant tendance à travailler en dehors du territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche relèvent également potentiellement de secteurs d'activités bien identifiés. En effet, l'Eurométropole et les intercommunalités limitrophes, dont la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig, sont pourvoyeuses de nombreux emplois dans les services marchands et l'industrie qui attirent en particulier les actifs de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

En 2020, la Communauté de communes de la vallée de la Bruche offre 6 086 emplois, en baisse de 8,8 % par rapport à 2014 (6 676 emplois). Moins d'un tiers des emplois (32 %) est occupé par des personnes habitant hors du territoire. Cette part a légèrement augmenté depuis 2014 (30 %). Les personnes proviennent principalement de la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig (497 flux journaliers soit 8 %) et de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (490 flux journaliers soit 8 %), ainsi que l'Eurométropole de Strasbourg (324 flux journaliers soit 5 %). Les autres provenances ne représentent chacune que 2 % ou moins.

Le territoire a un rôle peu structurant en matière d'emplois au-delà de ses frontières avec des trajets sortants supérieurs aux entrants (4 611 flux sortants contre 1 924 flux entrants).

Graphique n° 10 : répartition des actifs occupés par secteurs d'activités en fonction du lieu de travail

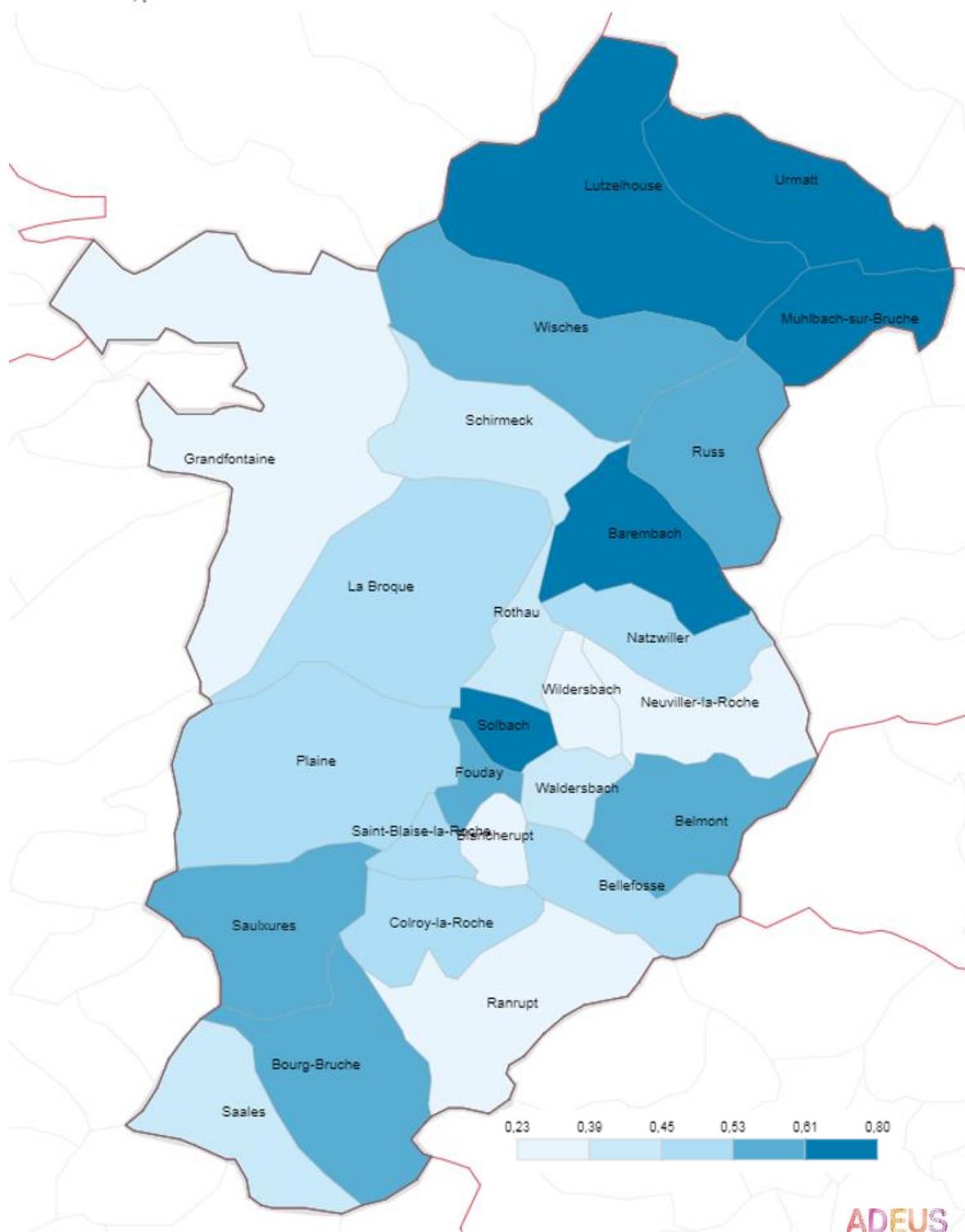


Source : INSEE (recensement de la population 2020)

La part des actifs qui occupent un emploi hors de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche (53 %) varie fortement d'une commune à l'autre. Dans plusieurs communes, plus des deux tiers des actifs occupés sortent de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche pour aller travailler. Il s'agit de Solbach (80 %) et les trois communes situées en aval de la vallée : Urmatt (75 %), Lutzelhouse (68 %) et Muhlbach-sur-Bruche (68 %). Barembach compte également une part importante d'actifs qui occupent un emploi hors de la Communauté de communes avec près de 60 % de ses actifs occupés qui travaillent hors du territoire alors même que la commune dispose de nombreux emplois sur son ban (Mecatherm ...). La desserte par plusieurs liaisons ferroviaires peut expliquer en partie ce phénomène : elle place notamment la gare de Strasbourg en 45 minutes environ et la gare de Molsheim à 30 minutes environ, ce qui permet de démultiplier les possibilités d'emplois.

Cette attractivité des emplois situés dans les intercommunalités limitrophes de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche occasionne de nombreux déplacements pendulaires. A l'inverse, le taux d'actifs sortants est inférieur à 40 % dans certaines communes : Wildersbach (23 %), Grandfontaine (26 %), Ranrupt (32 %), Blancherupt (33 %), Neuviller-la-Roche (38 %), Saâles et Schirmeck (39 %) où le nombre d'emplois offerts est important et atteste d'un dynamisme économique et d'une attractivité du territoire en termes d'emplois.

Carte n° 5 : part des actifs occupés travaillant hors de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, par commune, en 2020



Source : INSEE (recensement de la population 2020)

II. LES EMPLOIS

1. Une forte baisse du nombre d'emplois

En 2020, avec 6 047 emplois, la Communauté de communes de la vallée de la Bruche représente 18 % des emplois du SCoT Bruche-Mossig et 0,8 % des emplois de l'Alsace. Sur la période 2009-2020, **le nombre d'emplois a baissé de 9,5 %**, soit une évolution plus défavorable qu'en Alsace (+ 1,7 %), en région Grand Est (- 3,1 %) et en France de province (+ 2,7 %). Sur la même période, l'emploi a ainsi baissé plus vite que la population active (-5 %), traduisant ainsi un déficit d'attractivité du territoire, notamment avec la fermeture de plusieurs entreprises lors de la dernière décennie, non compensé par les reprises de sites.

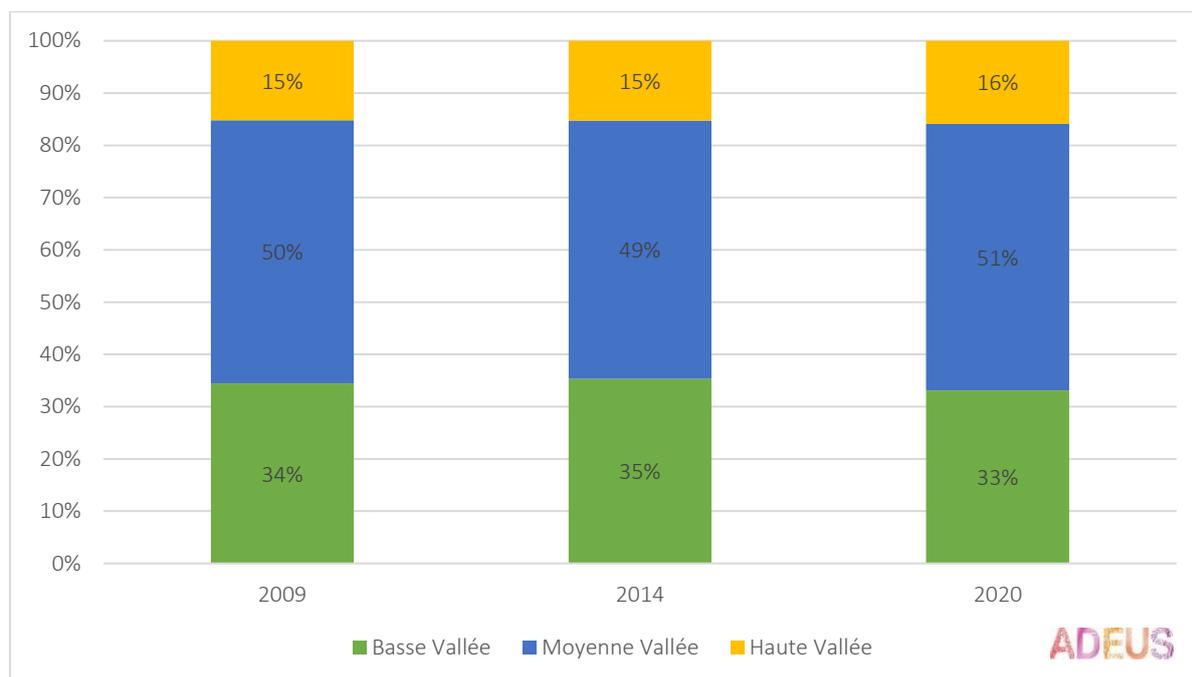
Tableau n° 8 : nombre d'emplois au lieu de travail

	2009	2014	2020	Evolution 2009-2020
Communauté de communes de la vallée de la Bruche	6 680	6 555	6 047	-9,5 %
SCoT Bruche-Mossig	33 239	33 110	33 565	1,0 %
Alsace	752 947	745 959	765 733	1,7 %
Grand Est	2 157 794	2 094 804	2 089 961	-3,1 %
France de province	20 070 291	20 066 747	20 603 460	2,7 %

Source : INSEE (recensements de la population)

Près de la moitié des emplois de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est localisée dans les 4 communes de la conurbation du centre-bourg : Schirmeck (29,5 %), La Broque (8,7 %), Barembach (5,9 %) et Rothau (3,9 %). Un emploi sur cinq est situé dans les communes de Wisches (12,2 %) et de Urmatt (7,9 %). Seul un tiers des emplois est réparti dans les 20 autres communes. L'emploi dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche reste donc fortement concentré géographiquement et au sein de quelques grands sites, plus que la population.

Graphique n° 11 : répartition des emplois de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche en fonction de la commune d'implantation

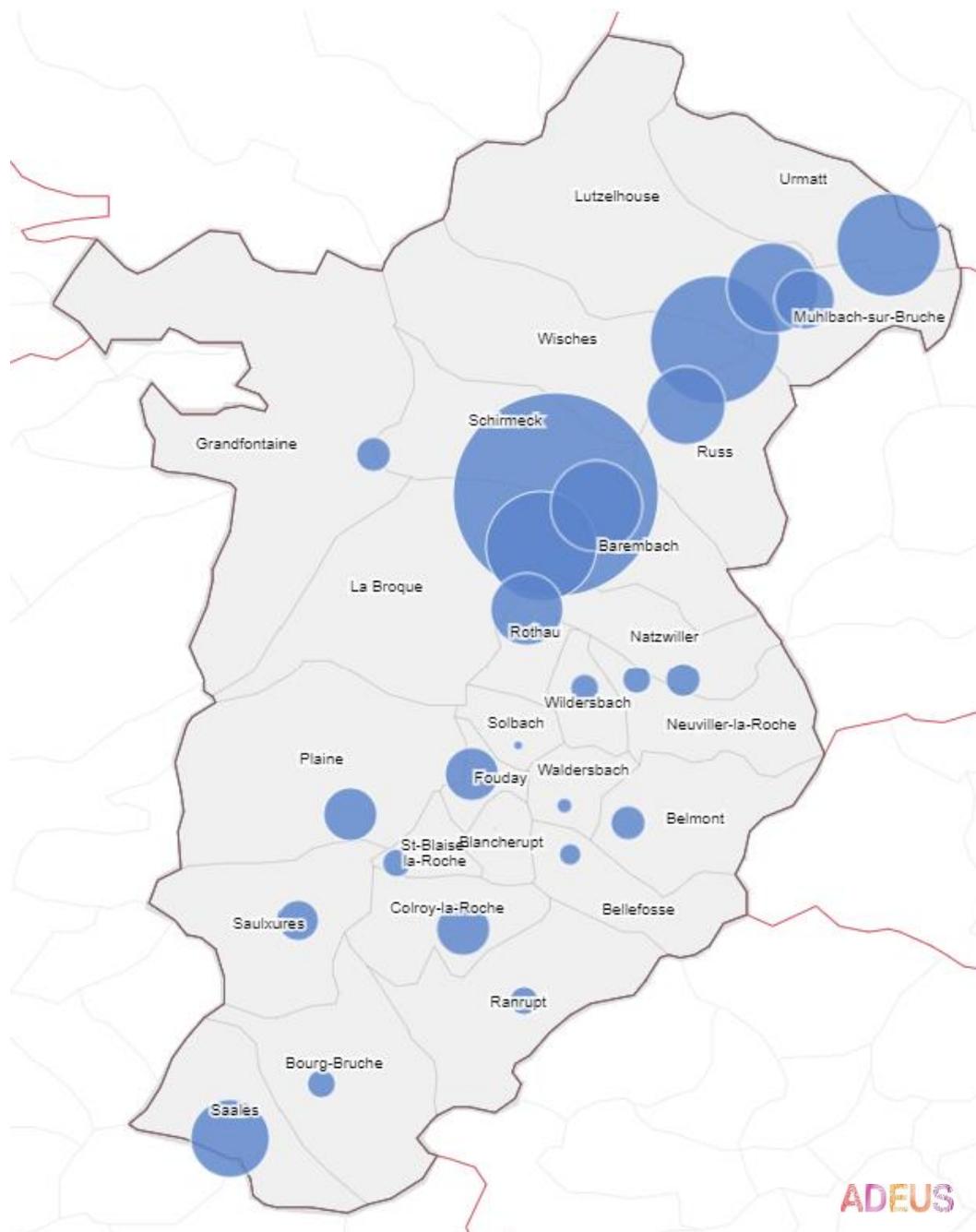


Source : INSEE (recensements de la population)

Dans le territoire, l'évolution de l'emploi varie cependant fortement d'une commune à l'autre. Le nombre d'emploi a notamment diminué à Wisches (- 315 emplois, soit - 30 %), Schirmeck (- 281 emplois, soit - 14 %) et Natzwiller (- 63 emplois en 2020, soit - 50 %), tandis qu'il a augmenté à Barembach (+ 72 emplois, soit +25 %), Colroy-la-Roche (+ 39 emplois, soit + 41 %) ou encore Belmont (+ 27 emplois, soit + 93 %). Le nombre d'emplois créés ne compense donc pas le nombre d'emplois perdus sur la décennie.

Depuis 2014, plusieurs fermetures d'usines, à l'instar de l'usine Steelcase (210 emplois en 2014) ou de l'usine de transformation de saumons Delpierre (plus de 200 salariés en 2017 et plus que 83 salariés à la fermeture du site en avril 2021) dans la zone industrielle de Wisches expliquent en partie la diminution du nombre d'emplois offerts sur le territoire. Mais certains sites font l'objet de reprises, avec la création d'emplois (70 emplois à Wisches en 2024).

Carte n° 6 : emplois au lieu de travail par commune dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche en 2020



Source : INSEE (recensements de la population)

2. Un indice de concentration de l'emploi inférieur à 100 et en baisse

L'indice de concentration de l'emploi permet d'évaluer l'attractivité d'un pôle car il mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active (de 15 à 64 ans) qui y réside. Ainsi, un pôle attractif génère un nombre d'emplois supérieur à celui de ses actifs. Un indice faible de concentration de l'emploi caractérise un territoire résidentiel.

Dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, en parallèle de la baisse du nombre d'emplois, celle du nombre d'actifs en âge de travailler (15-64 ans) a été moins forte entre 2009 et 2020. Cela a conduit à une baisse de l'indice de concentration de l'emploi de 2,8 points en onze ans. Celui-ci reste bien inférieur à 100 et s'en éloigne, ce qui signifie qu'il y a bien moins d'emplois que d'actifs dans ce **territoire de plus en plus résidentiel**.

Comparativement, en 2020 dans le Bas-Rhin, cet indice est de 96 emplois pour 100 actifs occupés, traduisant une certaine attractivité portée notamment par l'Eurométropole de Strasbourg (124,3/100) et la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig (114,7/100), territoire voisin de la vallée de la Bruche.

Tableau n° 9 : nombre d'emplois et indice de concentration d'emploi - Communauté de communes de la vallée de la Bruche

	2009	2014	2020	Evolution 2009-2020
Nombre d'emplois dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche	6 680	6 555	6 047	- 9,5 %
Actifs ayant un emploi résidant dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche	9 188	9 013	8 667	- 5,7 %
Indice de concentration d'emplois	72,7	72,7	69,8	- 2,9 emplois

Source : INSEE (recensements de la population)

Cet indice varie fortement d'une commune à l'autre. Certaines comptent plus d'emplois que d'actifs en âge de travailler et offrent ainsi des emplois à des actifs résidant en dehors de la commune : c'est le cas de Schirmeck (indice de 243,2), de Barembach (104,4) et de Saâles (100,1). Tandis que d'autres ont un indice inférieur à 15, typique d'un territoire résidentiel et donc très dépendant des autres communes vis-à-vis de l'emploi de leurs actifs, comme Blancherupt (7,1) et Solbach (11,8).

L'analyse de l'indice de concentration de l'emploi permet ainsi de conclure à un déficit théorique de 2 620 emplois, soit la différence entre le nombre d'emplois offert par le territoire et le nombre d'actifs de 15 à 64 ans résidant dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. Le nombre d'emplois ayant décru plus fortement que le nombre d'actifs entre 2009 et 2020, cet écart augmente et alimente toujours des migrations domicile-travail vers l'extérieur de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

3. L'emploi non salarié, en hausse et plus représenté que la moyenne

Le salariat représente 86,3 % des emplois localisés dans le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche en 2020. Ainsi, avec une hausse de 2,4 % entre 2009 et 2020, les emplois non-salariés (employeurs ou indépendants) sont sur-représentés par rapport à la moyenne alsacienne et régionale : ils représentent 13,7 % des emplois, contre respectivement 11,1 % en Alsace, 11,6 % en Grand Est et 14,0 % en France de province.

Tableau n° 10 : emplois (au lieu de travail) en fonction du statut - Communauté de communes de la vallée de la Bruche

	2009		2014		2020		Evolution 2009-2020
Salariés	5 871	87,9 %	5 662	86,4 %	5 219	86,3 %	-11,1 %
Non-salariés	809	12,1 %	893	13,6 %	829	13,7 %	2,4 %
Ensemble	6 680	100 %	6 555	100 %	6 047	100 %	-9,5 %

Source : INSEE (recensements de la population)

III. LES SECTEURS D'ACTIVITES

1. Une sphère productive plus présente qu'ailleurs et en progression

Les emplois localisés dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche relèvent à **54,9 %** de la sphère présentielle, c'est-à-dire, d'activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes. Cette part a diminué de 1,6 point entre 2009 et 2020. Aussi, avec un poids en hausse, son corollaire, la sphère productive, c'est-à-dire, les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors du territoire et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de la sphère productive, reste plus présente que la moyenne : **45,1 %** (contre 37,3 % en Alsace, 34,8 % en Grand Est et 34,3 % en France de province).

Tableau n° 11 : répartition des emplois en fonction de la sphère d'activités - Communauté de communes de la vallée de la Bruche

	2009	2014	2020	Evolution 2009-2020
Productive	43,5 %	44,6 %	45,1 %	+ 1,6 point
Présentielle	56,5 %	55,4 %	54,9 %	- 1,6 point
Ensemble	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Source : INSEE (recensements de la population)

2. Des emplois qui se tertiarisent mais une spécialité industrielle encore marquée

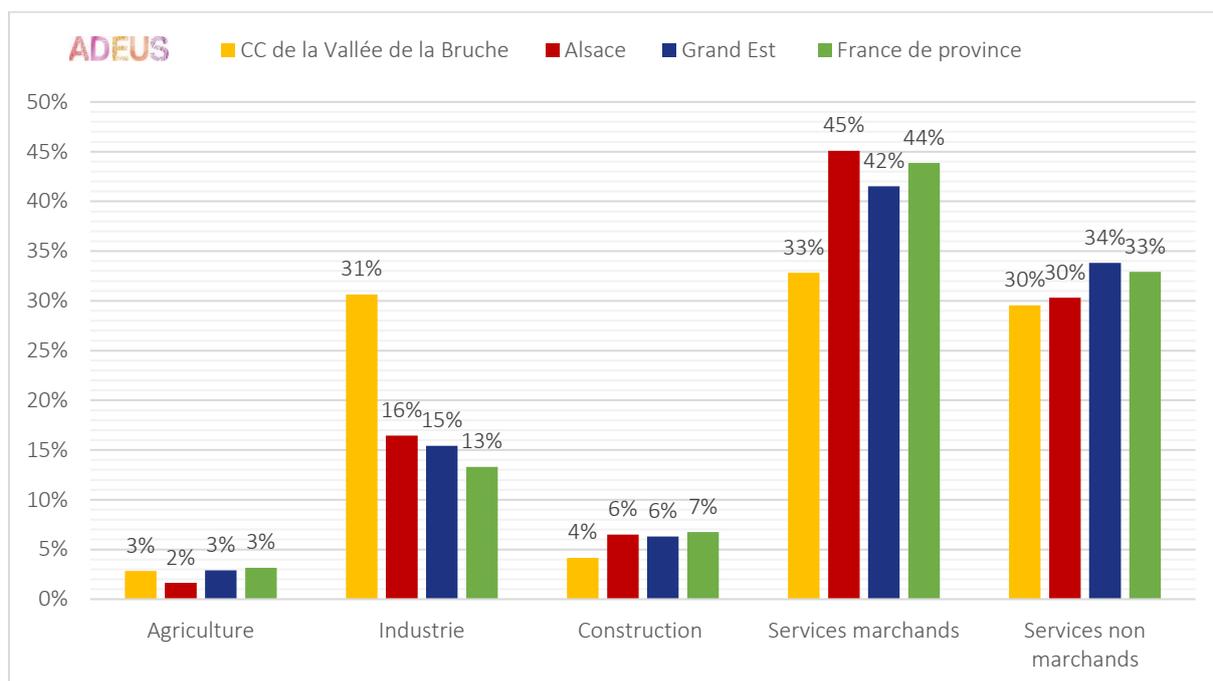
En 2020, les emplois localisés dans la vallée de la Bruche relèvent principalement des secteurs tertiaires (62,3 %), avec plus d'emplois dans le tertiaire marchand (32,8 %) que dans le secteur non-marchand (domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration avec 29,5 %). Pourtant, entre 2009 et 2020, **l'emploi a uniquement progressé dans le secteur non-marchand (+3,9 %)** tandis qu'il a baissé dans le secteur marchand (-10,6 %) et dans le reste de l'économie (agriculture/sylviculture, industrie, construction) de 18,8 % à 31,1 %. Cependant, malgré une baisse de près de 20 % de ses effectifs sur cette période, l'industrie est un secteur important pour la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. Elle concentre encore 30,6 % des emplois du territoire et y est surreprésentée par rapport à l'Alsace (16,4 %), le Grand Est (15,4 %) et la France de province (13,3 %).

Tableau n° 12 : emplois en fonction du secteur d'activités - Communauté de communes de la vallée de la Bruche

	2009		2014		2020		Evolution 2009-2020
Agriculture, sylviculture et pêche	213	3,1%	209	3,1%	173	2,8%	-18,8%
Industrie	2 330	33,9%	1 981	29,7%	1 866	30,6%	-19,9%
Construction	368	5,3%	367	5,5%	253	4,2%	-31,1%
Commerce, transports et services divers	2 236	32,5%	2 174	32,6%	1 999	32,8%	-10,6%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 733	25,2%	1 944	29,1%	1 800	29,5%	+3,9%
Ensemble	6 879*	100,0%	6 675*	100,0%	6 091*	100,0%	-11,5%

* Les totaux diffèrent des autres tableaux en raison de la source utilisée (exploitation complémentaire).
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

Graphique n° 12 : répartition des emplois selon le secteur d'activités en 2020



Source : INSEE (recensements de la population)

Le tissu industriel de la vallée de la Bruche (1 416 emplois et 60 établissements) est spécialisé dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et machines qui représente 570 emplois (40 %) et 6 établissements, la fabrication d'autres produits industriels qui représente 518 emplois (37 %) et 25 établissements, ainsi que la fabrication alimentaire qui représente 316 emplois (22 %) et 26 établissements.

Tableau n° 13 : emplois en fonction du secteur d'activités dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Libellé activité économique	Nombre d'établissements			Effectifs		
	2021	2020	Evolution	2021	2020	Evolution
INDUSTRIE	60	59	+1,7 %	1 416	1 426	-0,7%
Denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	26	25	+4,0 %	316	331	-4,5 %
Equipements électriques, électroniques, informatiques et machines	6	5	+20,0 %	570	576	-1,0 %
Autres produits industriels	25	26	-3,8 %	518	507	+2,2 %
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3	3	0,0 %	12	12	0,0 %
CONSTRUCTION	71	66	+7,6 %	234	208	+12,5 %
TERTIAIRE	313	301	+4,0 %	2 181	2 059	+5,9 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	80	77	+3,9 %	390	392	-0,5 %
Transports et entreposage	25	24	+4,2 %	225	215	+4,7 %
Hébergement et restauration	47	44	+6,8 %	361	308	+17,2 %
Information et communication	10	9	+11,1 %	16	16	0,0 %
Activités financières et d'assurances	19	17	+11,8 %	67	67	0,0 %
Activités immobilières	6	5	+20,0 %	10	11	-9,1 %
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	44	47	-6,4 %	207	183	+13,1 %
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	54	51	+5,9 %	826	799	+3,4 %
Autres activités de services	28	27	+3,7 %	79	68	+16,2 %
Ensemble	444*	426	+4,2 %	3 831	3 693	+3,7 %

Source : Urssaf-Acoss. Pour les données de l'Urssaf-Acoss, le champ d'observation de l'emploi couvre l'ensemble des établissements du secteur concurrentiel. Sont donc exclues les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, ainsi que l'emploi par les ménages de salariés à domicile... * Les totaux diffèrent des autres tableaux en raison de la source utilisée (exploitation complémentaire).

IV. LES ETABLISSEMENTS ET L'ENTREPRENEURIAT

1. Une majorité d'établissements dans le tertiaire

Le tissu économique de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est composé de 1 812 établissements en 2020. Parmi eux, 51 % relèvent des services marchands (commerces, transports et services divers), soit une part moins élevée qu'ailleurs : SCoT Bruche-Mossig (53 %), en Grand Est (54 %) et en Alsace (60 %). Le deuxième secteur le plus représenté est celui des services non-marchands (16 %), dont le poids est supérieur aux moyennes du SCoT Bruche-Mossig, Alsace, Grand Est (15 %). A l'instar de l'emploi, l'agriculture est dans la moyenne du SCoT Bruche-Mossig et régionale Grand Est (13 %), mais sur-représentée par rapport à la moyenne alsacienne (8 %).

Tableau n° 14 : établissements en fonction du secteur d'activités en 2020

	Communauté de communes de la vallée de la Bruche		SCoT Bruche-Mossig	Alsace	Grand Est
Agriculture, sylviculture et pêche	234	13 %	13 %	8 %	13 %
Industrie	160	9 %	8 %	7 %	7 %
Construction	194	11 %	10 %	10 %	10 %
Commerces, transports et services divers	927	51 %	53 %	60 %	54 %
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	297	16 %	15 %	15 %	15 %
Ensemble	1 812	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : INSEE (REE au 31/12/2020)

2. Les établissements de 1 à 49 salariés sous-représentés dans le tissu économique

Le tissu économique de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est en grande partie composé d'établissements de moins de 50 salariés (99,0 %), une proportion comparable aux moyennes du SCoT Bruche-Mossig (98,6 %); Alsace et Grand Est (98,7 %). La particularité du territoire réside dans la part des établissements de 1 à 49 salariés (27,0 %), moins élevée que les moyennes du SCoT Bruche-Mossig (30,0 %), Alsace (29,1 %) et Grand Est (28,5 %).

Tableau n° 15 : établissements en fonction de la taille en 2020

	Communauté de communes de la vallée de la Bruche		SCoT Bruche-Mossig	Alsace	Grand Est
0 salarié	1 302	71,9 %	68,6 %	69,6 %	70,2 %
1 à 9 salariés	419	23,1 %	25,2 %	23,9 %	23,5 %
10 à 49 salariés	72	4,0 %	4,8 %	5,2 %	5,0 %
50 à 99 salariés	11	0,6 %	0,8 %	0,7 %	0,7 %
100 à 249 salariés	6	0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %
250 salariés et plus	2	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Ensemble	1 812	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : INSEE (REE au 31/12/2020)

Parmi les 160 établissements du secteur industriel recensés dans le Répertoire des entreprises et des établissements en 2020, les principales activités industrielles représentées sont dans la fabrication de denrées alimentaires pour un quart des établissements, dans les industries manufacturières (18 %) et le travail du bois, industries du papier et imprimerie (15 %).

Graphique n° 13 : établissements du secteur industriel de la vallée de la Bruche en 2020



Source : INSEE (REE au 31/12/2020)

3. Les plus gros employeurs concentrés dans le tertiaire et l'industrie, la majorité située à Schirmeck et dans le centre-bourg

La vallée de la Bruche accueille plusieurs établissements de grande taille qui structurent l'emploi sur le territoire. Au 1^{er} janvier 2024, parmi les 19 établissements de plus de 50 salariés installés dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche : 13 sont des sièges et 6 des établissements secondaires, 7 sont des établissements industriels et la moitié est concentrée dans le tertiaire marchand (4) et non marchand (6). La majorité de ces établissements sont situés dans la conurbation du bourg centre : Schirmeck (7), La Broque (2) et Barembach (1).

L'emploi industriel n'est que peu lié à des groupes étrangers (2). Il cohabite principalement avec des ETI et PME françaises dont des artisans.

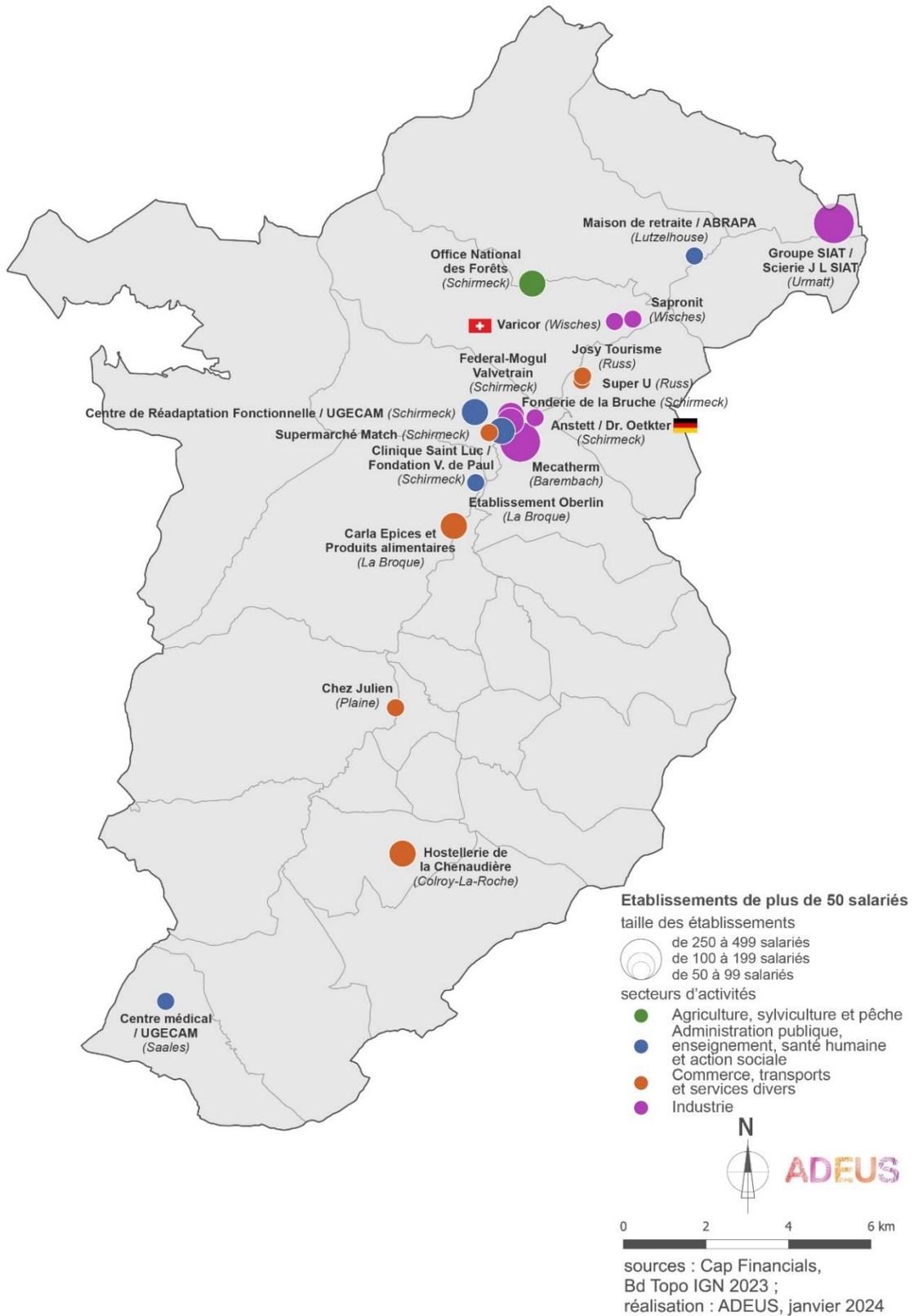
A l'horizon 2024, la Communauté de communes de la vallée de la Bruche devrait notamment accueillir, sur l'ancien site Delpierre (Labeyrie) à Wisches, un site de production de ramens coréens porté par la SIAS (Société industrielle et agricole de la Somme) avec à la clé la création de 70 emplois environ.

Tableau n° 16 : établissements de plus de 50 salariés dans la vallée de la Bruche

Tranche effectifs	Nom Etablissement	Activité	Ville
250 à 499 salariés	MECATHERM	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	BAREMBACH
	GRUPE SIAT / SCIERIE J L SIAT	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	URMATT
100 à 199 salariés	FONDERIE DE LA BRUCHE	Fonderie de métaux légers	SCHIRMECK
	CARLA EPICES ET PRODUITS ALIMENTAIRES	Commerce de gros alimentaire spécialisé divers	LA BROQUE
	OFFICE NATIONAL DES FORETS	Exploitation forestière	SCHIRMECK
	CENTRE DE READAPTATION FONCTIONNELLE / UGECAM	Activités hospitalières	SCHIRMECK
	CLINIQUE SAINT LUC / FONDATION VINCENT DE PAUL	Activités hospitalières	SCHIRMECK
	FEDERAL-MOGUL VALVETRAIN SCHIRMECK SAS	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	SCHIRMECK
	HOSTELLERIE DE LA CHENEAUDIÈRE	Hôtels et hébergement similaire	COLROY-LA-ROCHE
50 à 99 salariés	ETABLISSEMENT OBERLIN	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	LA BROQUE
	SUPERMARCHÉ MATCH	Supermarchés	SCHIRMECK
	BRUCHDIST (SUPER U)	Supermarchés	RUSS
	MAISON DE RETRAITE / ASS BAS-RHINOISE AIDE PERSONNES AGEES	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	LUTZELHOUSE
	 ANSTETT (Dr.Oetker)	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	SCHIRMECK
	CHEZ JULIEN	Restauration traditionnelle	PLAINE
	SAPRONIT	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	WISCHES
	 VARICOR	Fabrication d'autres produits céramiques	WISCHES
	CENTRE MEDICAL / UGECAM	Activités hospitalières	SAALES
	JOSY SCHWANGER SOCIETE D'EXPLOITATION	Autres transports routiers de voyageurs	RUSS

Source : INSEE (SIRENE) via Cap Financials, janvier 2024

Carte n° 7 : établissements de 50 salariés et plus en 2023 – Communauté de communes de la vallée de la Bruche



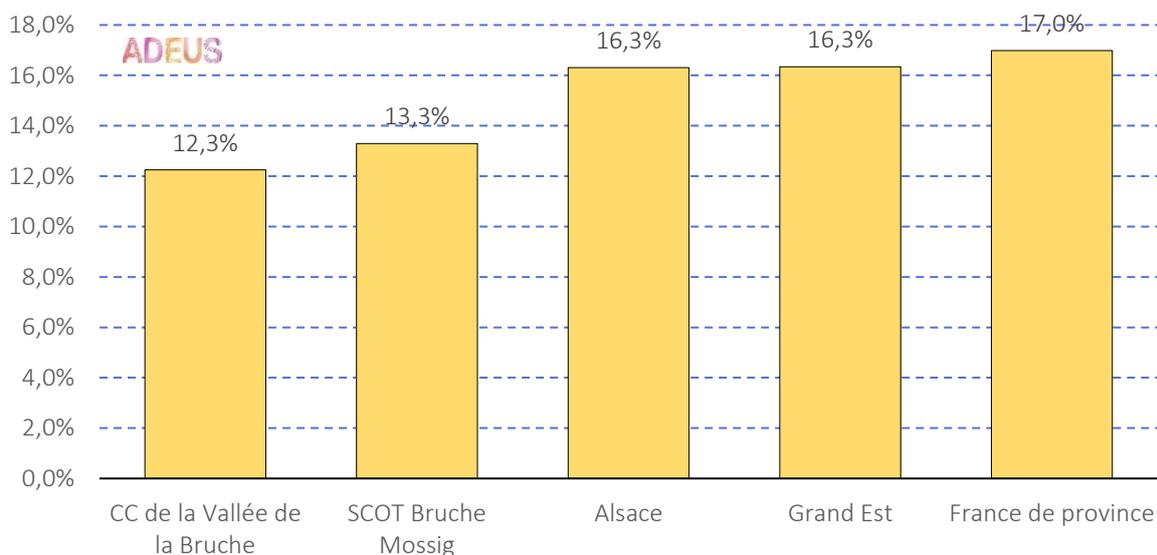
Source : Cap Financials, Bd Topo IGN 2023, ADEUS

4. Une évolution favorable des créations d'établissements mais moins forte que la moyenne

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche comptabilisait un total de 1 453 établissements au 31 décembre 2020 et **178 établissements ont été créés en 2021 dont 22 dans l'industrie (12,4 %), soit le plus grand nombre enregistré au cours des dix dernières années.** En effet, ce chiffre fait suite à une période de ralentissement du rythme annuel de création jusqu'au creux de 2015, avant de connaître une forte croissance de 2015 à 2021 (33 %). En 2012, par comparaison, 123 établissements avaient été créés, dont 7 dans l'industrie (5,7 %). Pour l'ensemble des créations d'établissements en Alsace, la part de l'industrie est passée de 5,8 % en 2012 à 6,1 % en 2021.

Cependant, le taux de création d'établissements (12,3 %) est inférieur à la moyenne alsacienne, régionale et nationale (16,3 % à 17,0 %). Entre 2012 et 2021, la croissance du nombre de créations d'établissements dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche (44,7 %) est toutefois inférieure aux moyennes : Alsace (+ 70,4 %), Grand Est (+ 65,4 %) et France de province (+ 67,9 %), signe localement d'un moindre dynamisme de la création d'établissements.

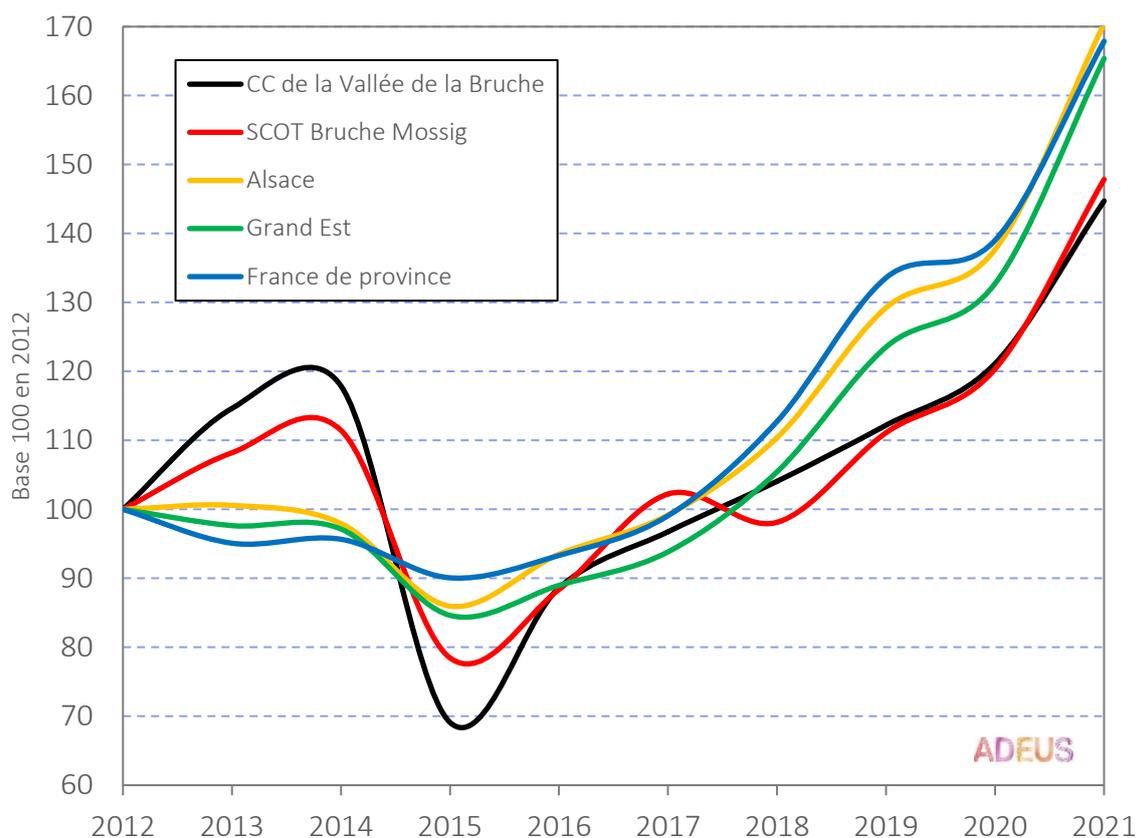
Graphique n° 14 : taux de création d'établissements* en 2021



Source: INSEE – Sirène REE 2021; champ : activités marchandes non agricoles

*nombre d'établissements créés l'année N rapporté au stock d'établissements au 31/12 de l'année N-1

Graphique n° 15 : évolution du nombre d'établissements créés de 2012 à 2021*



Source: INSEE – Sirène REE 2021; champ : activités marchandes non agricoles

*nombre d'établissements créés l'année N rapporté au stock d'établissements au 31/12 de l'année N-1

En 2021, la majorité des établissements créés dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche relève des services marchands (62,3 %), qui sont pourtant sous-représentés par rapport aux moyennes du SCoT Bruche-Mossig (68,0 %), Alsace (73,5 %), Grand Est (73,2 %) et France de province (73,8 %).

A l'inverse, l'industrie reste bien représentée avec 12,4 % des créations dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche contre 9,6 % dans le SCoT Bruche-Mossig, 6,1 % en Alsace, 6,7 % en Grand Est et 7,0 % en France de province.

C'est aussi le cas de la construction avec 15,2 % des créations d'établissements dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche contre 11,9 % sur le territoire du SCoT Bruche-Mossig, 9,4 % en Alsace, 9,7 % en Grand Est et 9,5 % en France de province.

Les services non marchands (domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration) sont dans la moyenne avec 10,1 % des créations dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche et de 9,7 % en France de province à 11 % en Alsace.

Tableau n° 17 : créations d'établissements par secteurs d'activités en 2021

	Communauté de communes de la vallée de la Bruche		SCoT Bruche-Mossig	Alsace	Grand Est	France de province
Industrie	22	12,4 %	9,6 %	6,1 %	6,7 %	7,0 %
Construction	27	15,2 %	11,9 %	9,4 %	9,7 %	9,5 %
Services marchands, dont :	111	62,3 %	68,0 %	73,5 %	73,2 %	73,8 %
<i>Commerces, transports, hébergement et restauration</i>	39	21,9 %	21,8 %	30,8 %	32,1 %	30,0 %
<i>Information et communication</i>	4	2,2 %	3,6 %	4,5 %	4,2 %	4,3 %
<i>Activités financières et d'assurance</i>	3	1,7 %	3,7 %	2,9 %	2,8 %	2,6 %
<i>Activités immobilières</i>	7	3,9 %	5,1 %	4,4 %	4,4 %	4,9 %
<i>Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien</i>	34	19,1 %	19,0 %	18,4 %	17,2 %	18,9 %
<i>Autres activités de services</i>	22	12,4 %	14,5 %	11,2 %	11,1 %	11,3 %
Services non marchands	18	10,1 %	10,5 %	11,0 %	10,4 %	9,7 %
Ensemble	178	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : INSEE – Sirène REE 2021; champ : activités marchandes non agricoles

V. LES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

1. Les quatre principales zones d'activités économiques concentrent la majorité des entreprises

NOTA : l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE) n'a pas encore été finalisé au 31/12/2023. Il permettra d'alimenter l'Observatoire des Espaces d'Activités Economiques réalisé par l'ADEUS.

Pour le développement économique, la Communauté de communes de la vallée de la Bruche compte 177 hectares de foncier dédiés, répartis sur 18 communes (soit 7 sur 10), accueillant près d'une centaine d'établissements soit environ 5,5 % des établissements du territoire de la vallée.

Les quatre principales zones d'activités économiques (ZAE) représentent 56 % de la superficie totale en ZAE (100 ha) et concentrent 50 % des établissements situés en ZAE.

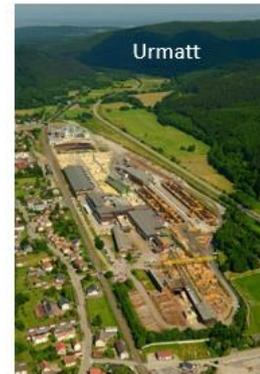
Tableau n° 18 : principales zones d'activités économiques - Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Communes	Surface (en ha)	Nombre d'établissements
WISCHES	35	19
URMATT	26	4
SCHIRMECK - BAREMBACH	24	14
RUSS	14	14
TOTAL	99	51

Source: INSEE – Sirène REE 2021

Carte n° 8 : ZAE de URMATT

- ☀ 26 ha – 4 établissements
- ☀ Vocation industrielle spécialisée (bois)
- ☀ Pas de disponibilités foncières
- ☀ Proximité de la gare de Urmatt



Source : Communauté de communes de la vallée de la Bruche, - Crédit photo : ADEUS

Carte n° 9: ZAE de WISCHES

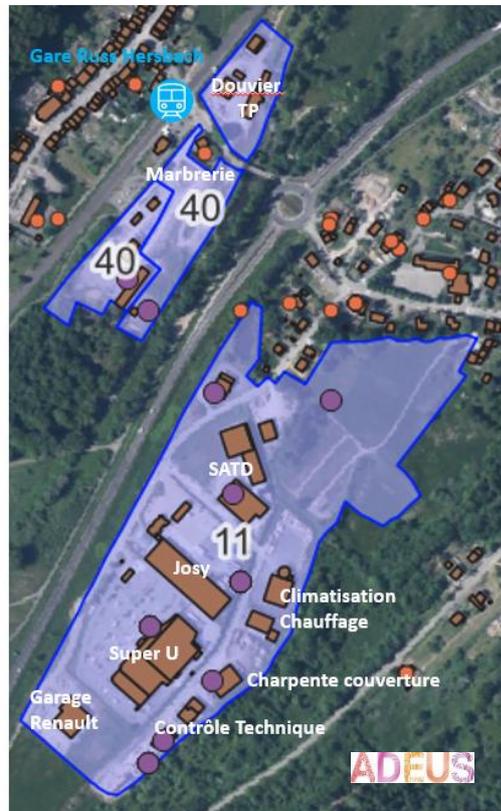
- ☀ 35 ha - 19 établissements
- ☀ Vocation industrielle
- ☀ Création en 1980 par la CCI
- ☀ Moins de 400 emplois
- ☀ Des reprises d'entreprises suite à fermetures et des réserves foncières privées
- ☀ Proximité de la gare de Russ (7 min. en vélo)



Source : Communauté de communes de la vallée de la Bruche, - Crédit photo : ADEUS

Carte n° 10 : ZAE de RUSS Creuse Fontaine – Rochotte

- ☀ 14 ha - 14 établissements
- ☀ Vocation mixte : commerce et artisanale
- ☀ Visibilité commerciale et accessibilité voiture
- ☀ Fortes emprises de voiries et stationnements
- ☀ Potentiel de liaisons douces vers la gare de Russ



Source : Communauté de communes de la vallée de la Bruche, - Crédit photo : ADEUS

Carte n° 11 : ZAE de SCHIRMECK - BAREMBACH Les Forges



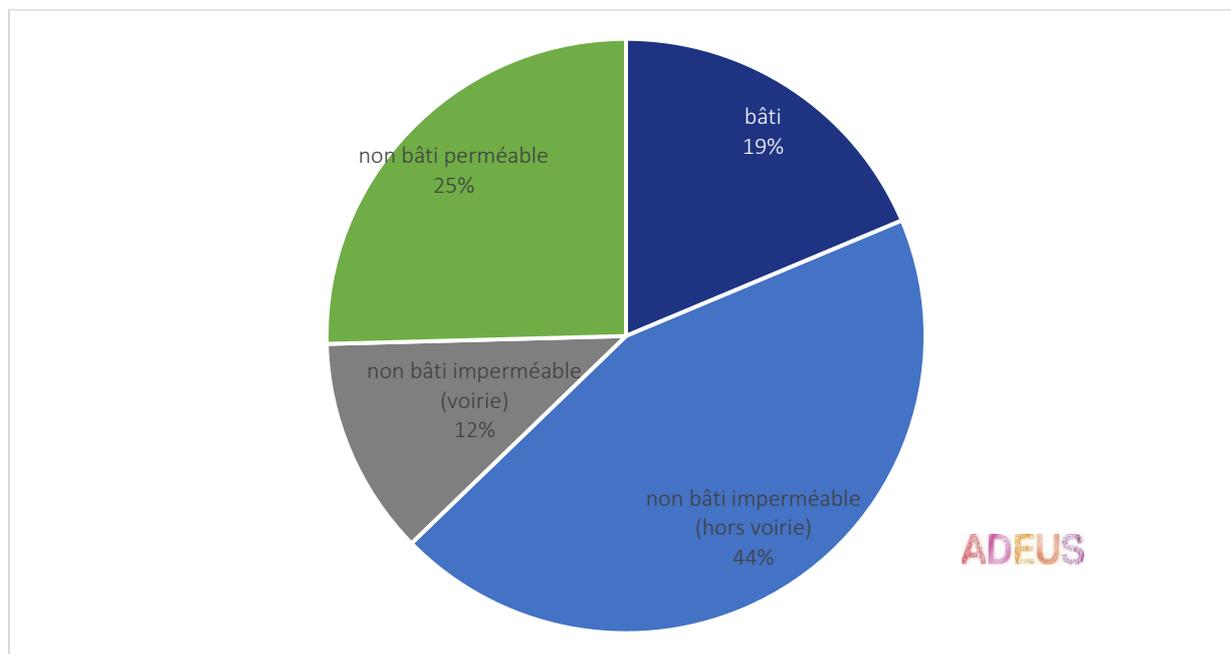
Source : Communauté de communes de la vallée de la Bruche, - Crédit photo : ADEUS

2. Pas de nouveaux projets de zones d'activités économiques, mais un potentiel d'optimisation foncière

Les zones d'activités économiques du territoire ne disposent plus de foncier public disponible. Mais aucun nouveau projet de zones d'activités économiques n'est porté actuellement par la Communauté de communes de la vallée de la Bruche pour compléter l'offre foncière à destination de nouvelles implantations économiques. En effet, les contraintes topographiques et d'inondabilité limitent la création de nouvelles zones d'activités dédiées.

Cependant, il existe de nombreux potentiels d'optimisation du foncier existant dans les zones d'activités économiques existantes (177 ha). En effet, les ZAE ne comptent que 19 % de surface bâtie, avec un potentiel théorique de 44 % soit 78 ha de surfaces non bâties imperméables (hors voirie).

Graphique n° 16 : occupation du sol des zones d'activités économiques (177 ha)
Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source: INSEE – Sirène REE 2021

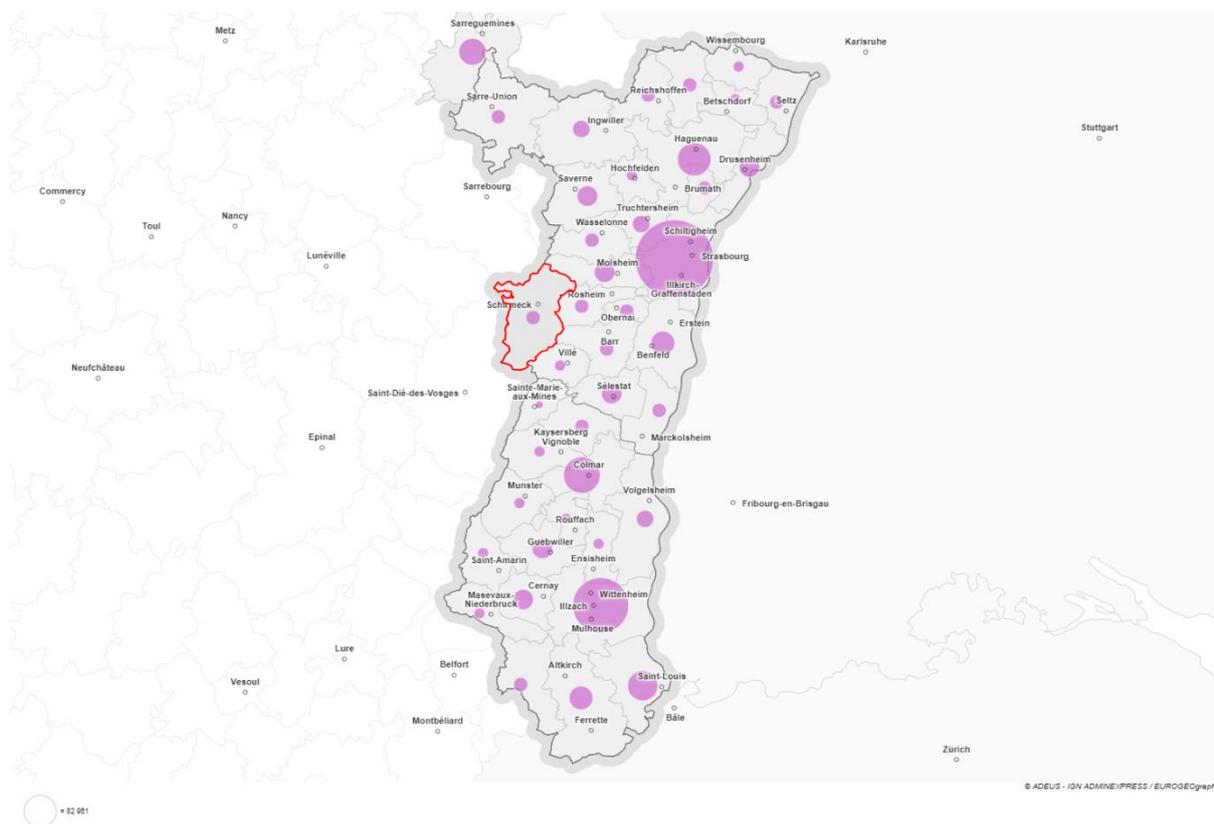
CHAPITRE II. PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES

A. ETAT DES LIEUX

I. UN TERRITOIRE ORGANISE AUTOUR D'UN POLE STRUCTURANT ET DE LA VALLEE

La population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche était de **20 588 habitants en 2020**. C'est le 23^{ème} EPCI le plus peuplé d'Alsace (sur 40 intercommunalités).

Carte n° 12 : population municipale par EPCI en Alsace en 2020



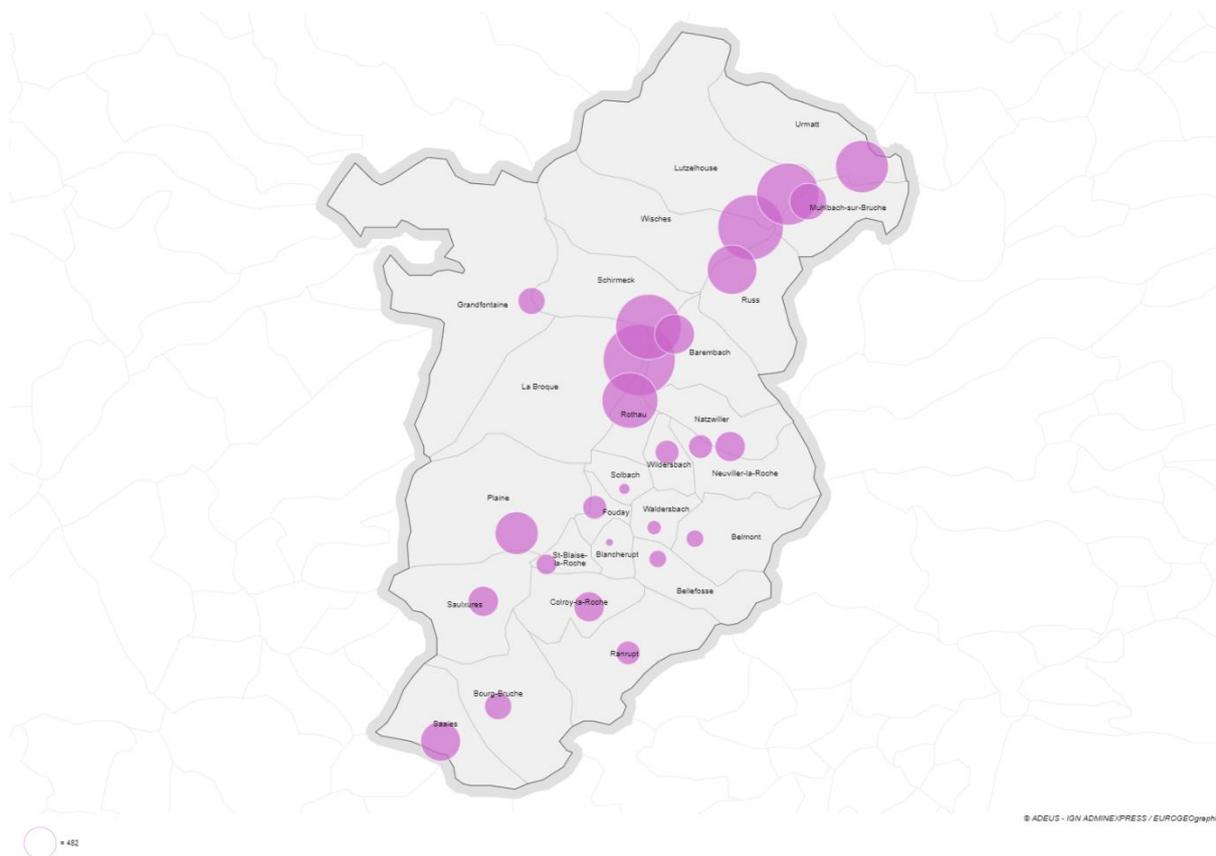
Source : recensement de la population, INSEE

Au nord de Rothau, la quasi-totalité de la population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est concentrée le long de la Bruche, à l'exception du village de Grandfontaine et des hameaux de Vacquenoux ou Fréconrupt.

La Broque (2 609 habitants), Schirmeck (2 132 habitants), Rothau (1 529 habitants) et Barembach (827 habitants) forment ensemble le pôle urbain de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. Les autres communes de la Basse vallée dépassent toutes le millier d'habitants (Wisches : 2 077 habitants, Lutzelhouse : 1 893 habitants, Urmatt : 1 452 habitants et Russ : 1 241 habitants).

Au sud de Rothau, la vallée se dédensifie et les communes ne sont plus majoritairement situées à proximité de la rivière. Par ailleurs, si certaines communes comme Saâles par exemple, comportent un vrai centre ancien, d'autres, comme Plaine, sont plutôt des communes avec un habitat dispersé entre plusieurs hameaux. Aucune de ces communes ne dépasse le millier d'habitants. À noter que la commune la moins peuplée de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, Blancherupt, est également la commune la moins peuplée du Bas-Rhin et ne comptait que 32 habitants en 2020.

Carte n° 13 : population municipale par commune en 2020



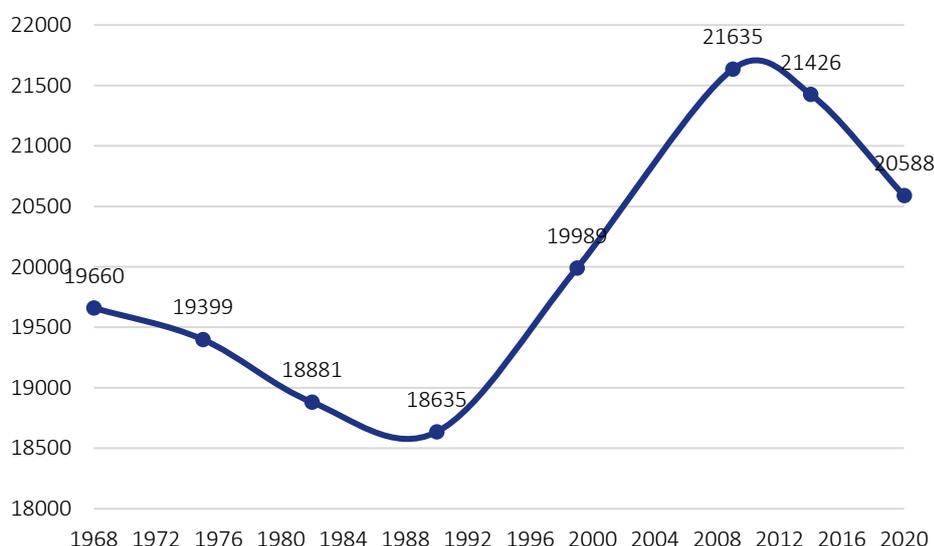
Source : recensement de la population, INSEE

II. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE LIMITEE DE LA POPULATION ET NEGATIVE AU COURS DE LA DERNIERE PERIODE

La population a diminué de 1968 à 1990 en passant de 19 660 habitants en 1968 à 18 635 habitants en 1990. Dans les années 1990, une inversion s'est produite et la population a augmenté jusqu'à atteindre son pic en 2008 avec 21 622 habitants. Finalement, **depuis 2008, la population décroît à nouveau.**

La tendance est différente dans le département du Bas-Rhin qui connaît, lui, une augmentation constante de la population quelle que soit la période intercensitaire.

Graphique n° 17 : évolution de la population dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche entre 1968 et 2020

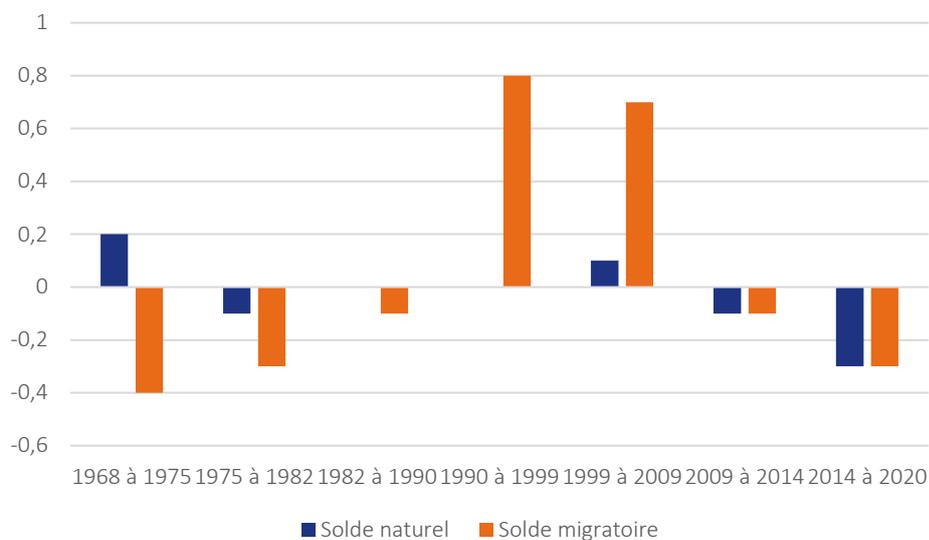


Source : recensements de la population, INSEE

En démographie, une augmentation de population peut s'expliquer par deux facteurs :

- Lorsque le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès, on parle de solde naturel positif. Sur le territoire, le solde naturel a été positif uniquement sur les périodes 1968-1975 et dans une moindre mesure sur la période 1990-2009.
- Lorsque le nombre d'entrants sur le territoire est supérieur au nombre de sortants, on parle de solde migratoire positif. **Le solde migratoire est constamment négatif depuis 1968 sauf sur la période 1990-2009**, période durant laquelle l'augmentation de la population est quasiment exclusivement due au solde migratoire.

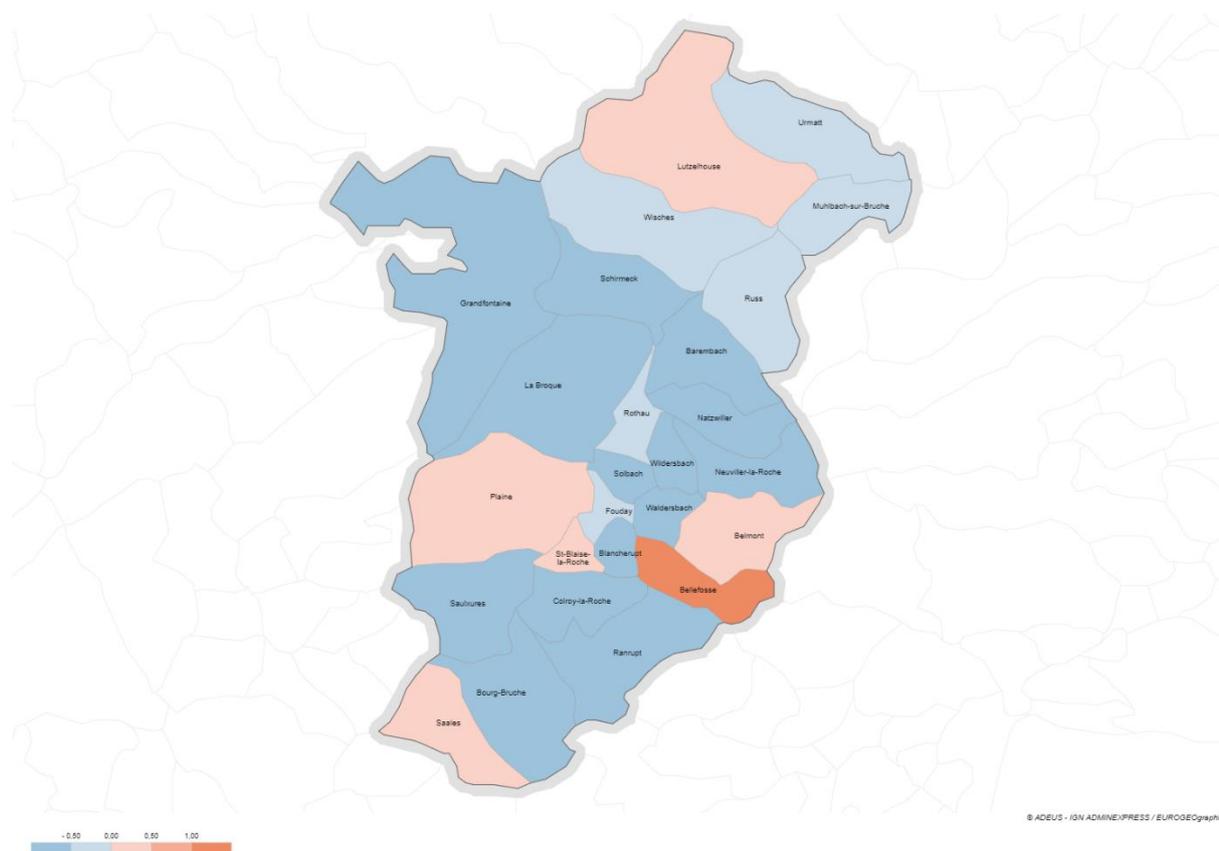
Graphique n° 18 : taux de variation annuel moyen de la population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche dû au solde naturel et au solde migratoire



Source : recensements de la population, INSEE

Les dynamiques de croissance démographique sont fortement différenciées selon les communes. Les quatre communes qui constituent le centre-bourg (Barembach, Schirmeck, La Broque, Rothau) perdent toutes de la population, tout comme la plupart des communes de la vallée de la Bruche. Cette baisse de population s'explique à la fois par un solde naturel négatif et par les départs de population (solde migratoire négatif). Seules six communes ont gagné des habitants sur la dernière période : Bellefosse, Belmont, Lutzelhouse, Plaine, Saâles et Saint-Blaise-la-Roche. Ces communes se situent principalement dans les vallons/vallées secondaires.

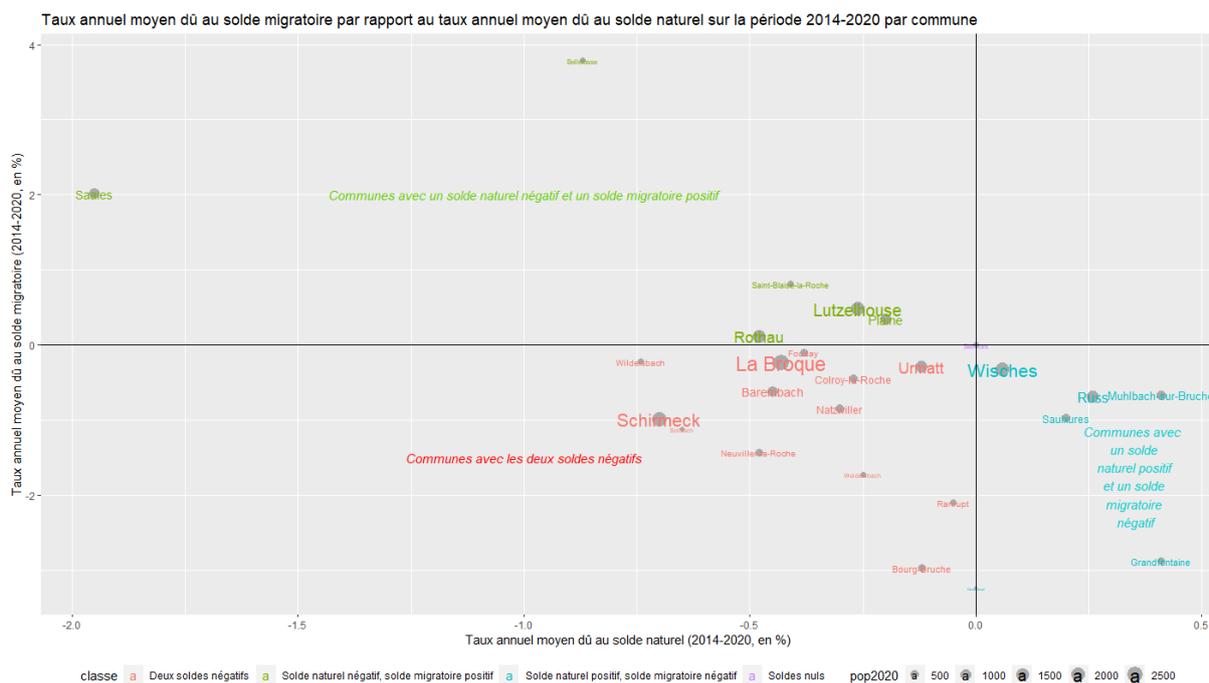
Carte n° 14 : taux de variation annuel moyen de la population par commune (2014 – 2020)



Source : recensements de la population, INSEE

La plupart des communes, y compris La Broque et Schirmeck, perdent à la fois des habitants par le jeu des migrations et du solde naturel (quart bas gauche du graphique). D'autres communes (en bleu, quart bas droit du graphique) perdent des habitants par le jeu des migrations mais en gagnent grâce à un excédent de naissances par rapport aux décès. Enfin, les communes en vert, comme Saâles, Plaine, Lutzelhouse, Bellefosse ou Rothau ont un solde naturel négatif mais un solde migratoire positif. À noter que sur la dernière période 2014-2020, **aucune commune ne possédait les deux soldes positifs**, ce qui met en lumière l'atonie actuelle en matière de dynamique liée à la population sur l'ensemble de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

Graphique n° 19 : taux annuel moyen dû au solde migratoire par rapport au taux annuel moyen dû au solde naturel sur la période 2014-2020 par commune



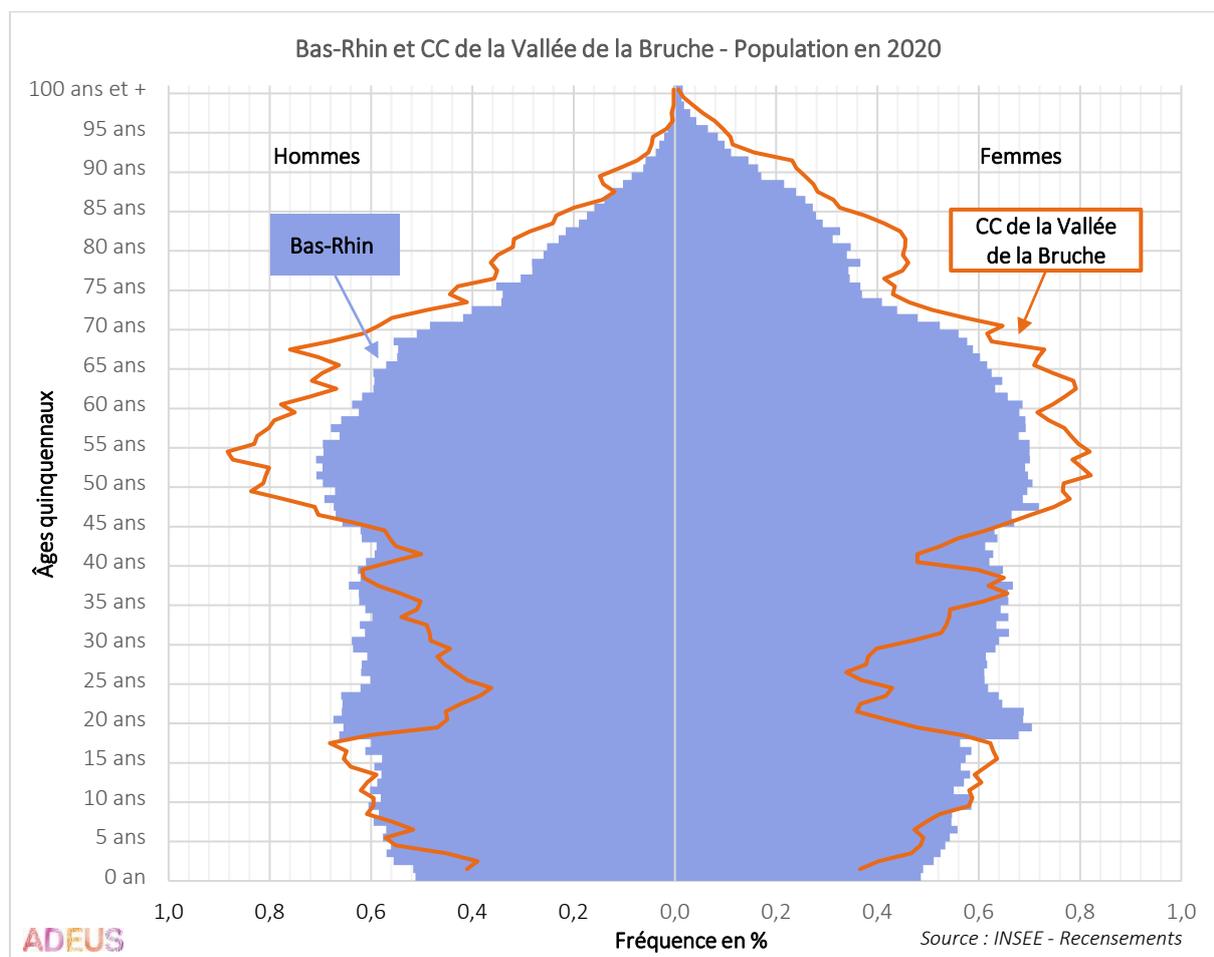
Source : recensements de la population, INSEE

III. UN TERRITOIRE CONFRONTE A UN VIEILLISSEMENT IMPORTANT DE SA POPULATION

La pyramide des âges de la population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche fait apparaître **un territoire plus vieillissant que le reste du département**. La part de personnes âgées y est **également plus importante** que dans l'ensemble du département. La tranche d'âge la plus présente sur le territoire est celle des 50-60 ans.

En revanche, les étudiants, les jeunes actifs et les jeunes familles avec de jeunes enfants sont peu nombreux.

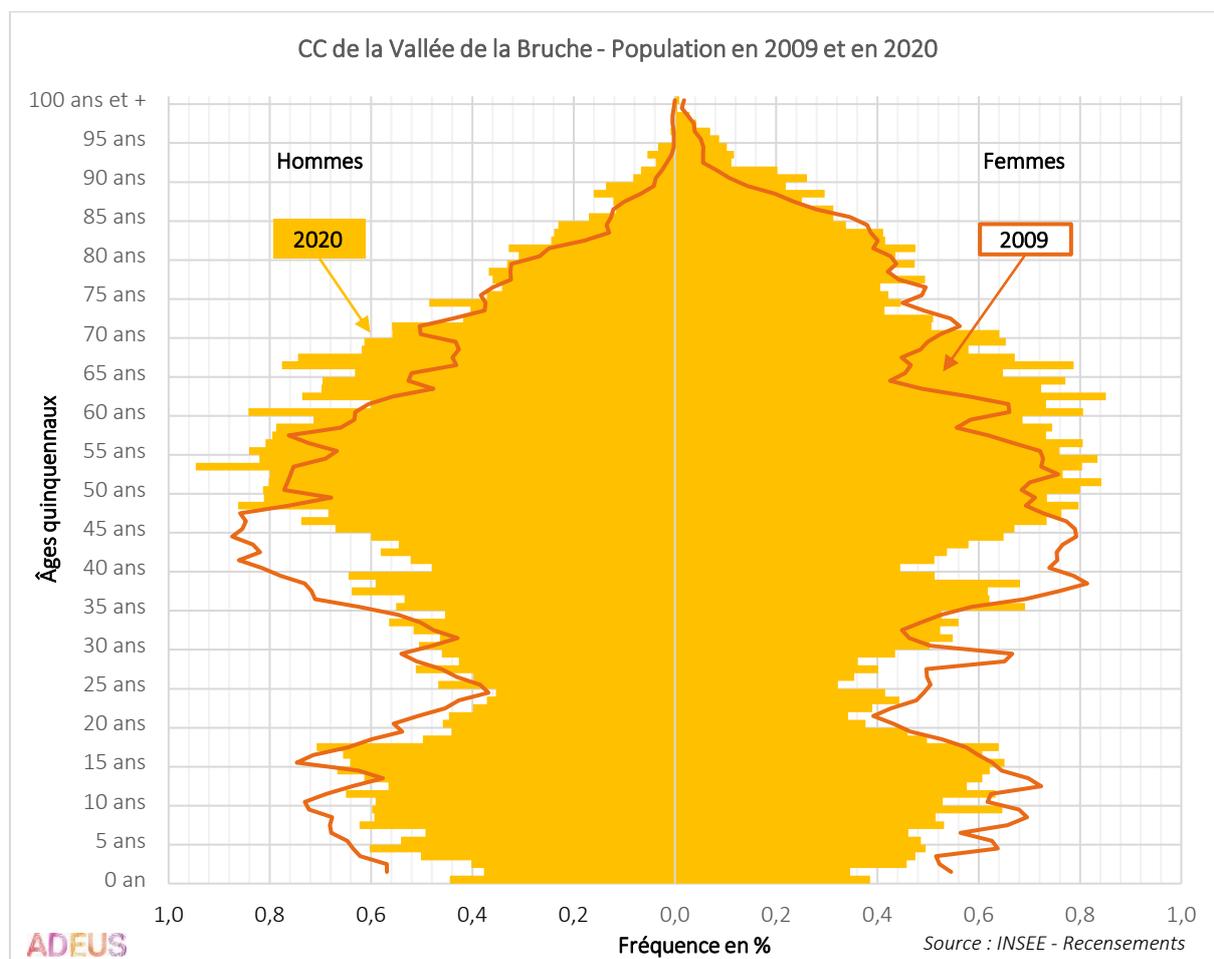
Graphique n° 20 : population dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche et dans le Bas-Rhin en 2020



Source : recensements de la population, INSEE

Le vieillissement s'observe nettement en comparant les deux pyramides d'âge de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche en 2009 et 2020. En 2009, la classe d'âge la plus nombreuse était les 40-45 ans. Onze ans après, ce sont logiquement les 50-55 ans qui sont les plus nombreux. La part des plus de 90 ans a également considérablement augmenté. La part des enfants et des jeunes adultes a également diminué sur la période.

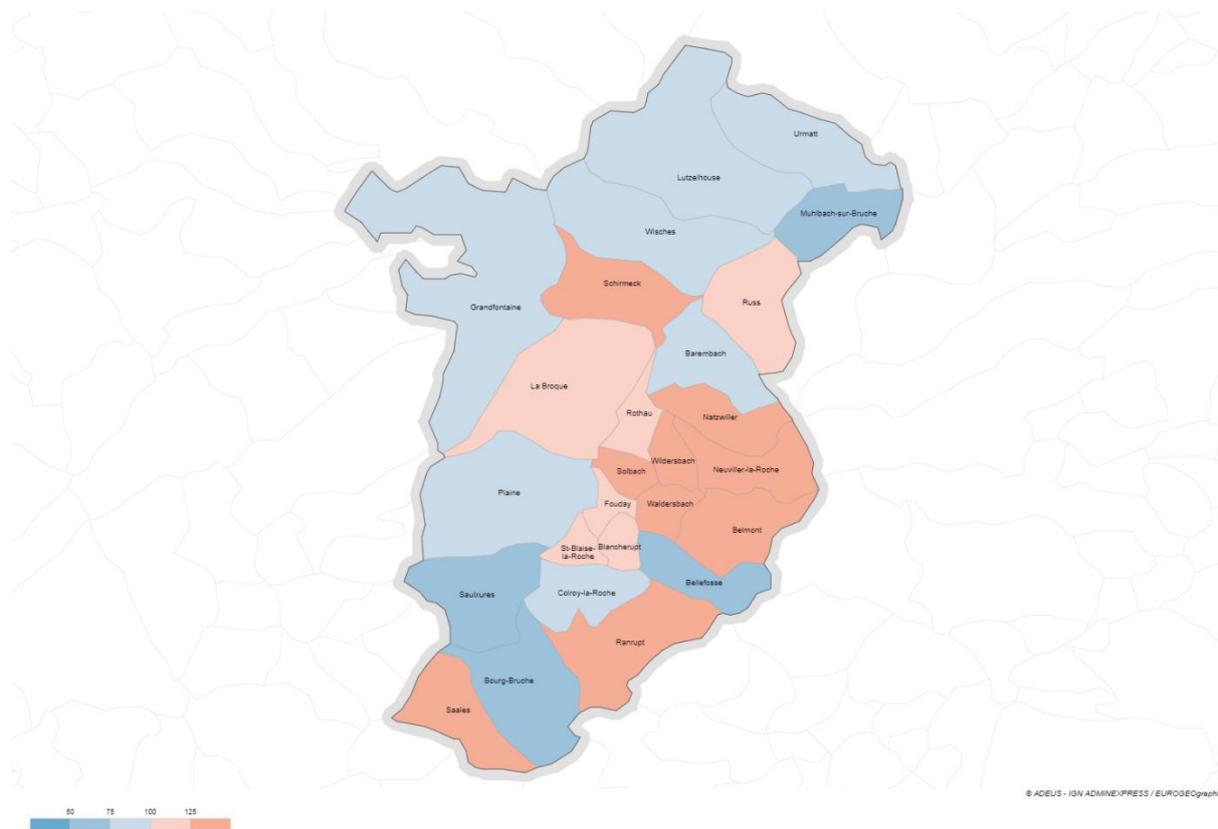
Graphique n° 21 : population dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche en 2009 et en 2020



Source : recensements de la population, INSEE

Toutes les communes de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche ne sont pas également touchées par le vieillissement de la population. **Les communes du pôle urbain sont particulièrement concernées**, notamment Schirmeck. Un certain nombre des communes qui ont gagné de la population au cours de la dernière période sont toutefois également concernées par un indice de vieillissement élevé (Belmont, Saâles, Lutzelhouse).

Carte n° 15 : indice de vieillissement¹ de la population par commune en 2020



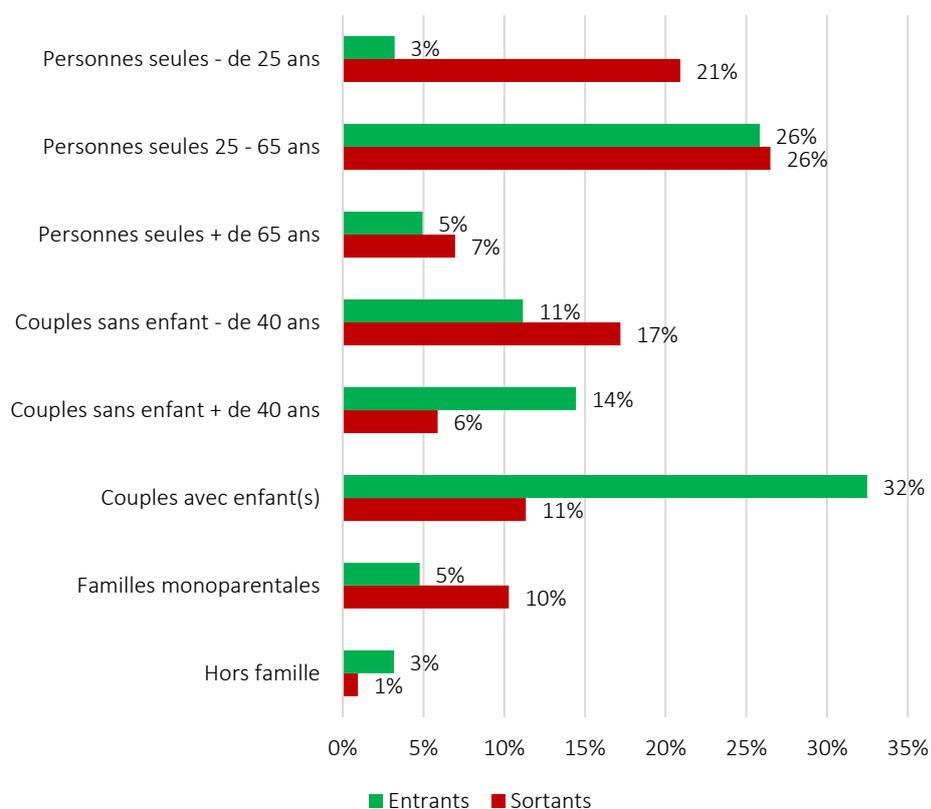
Source : recensement de la population, INSEE

¹ Indice de vieillissement : le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

IV. UN TERRITOIRE QUI ATTIRE DES FAMILLES

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est concernée par un solde migratoire négatif, c'est-à-dire, davantage de départs que d'arrivées sur le territoire. On constate notamment davantage de départs que d'arrivées pour les jeunes de moins de 25 ans. **Le territoire attire notamment une part importante de familles** (couples avec enfants).

Graphique n° 22 : composition familiale des entrants et des sortants dans la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche (en %)



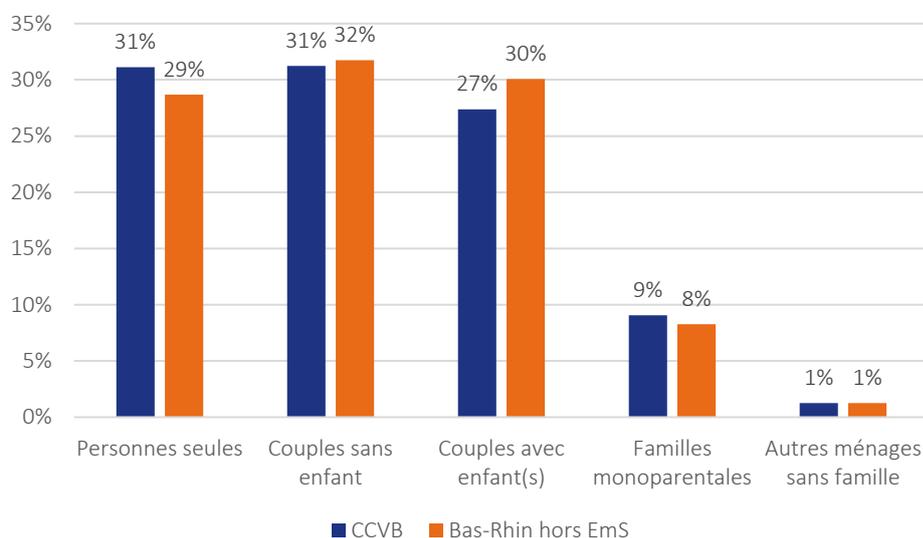
Source : INSEE, recensement de la population

V. DAVANTAGE DE PERSONNES SEULES DANS LA VALLEE DE LA BRUCHE PAR RAPPORT AU DEPARTEMENT

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est marquée par **une part plus importante de personnes seules qu'à l'échelle du département hors Eurométropole**. Ces personnes seules sont, en partie, des personnes âgées, en lien avec le vieillissement important de la population sur le territoire.

A l'inverse, **la part des couples avec enfants est moins élevée que dans le département hors Eurométropole**. La part des familles monoparentales est, elle, **légèrement plus élevée** qu'à l'échelle du reste du département.

Graphique n° 23 : composition familiale des ménages dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche et dans le Bas-Rhin hors Eurométropole en 2020

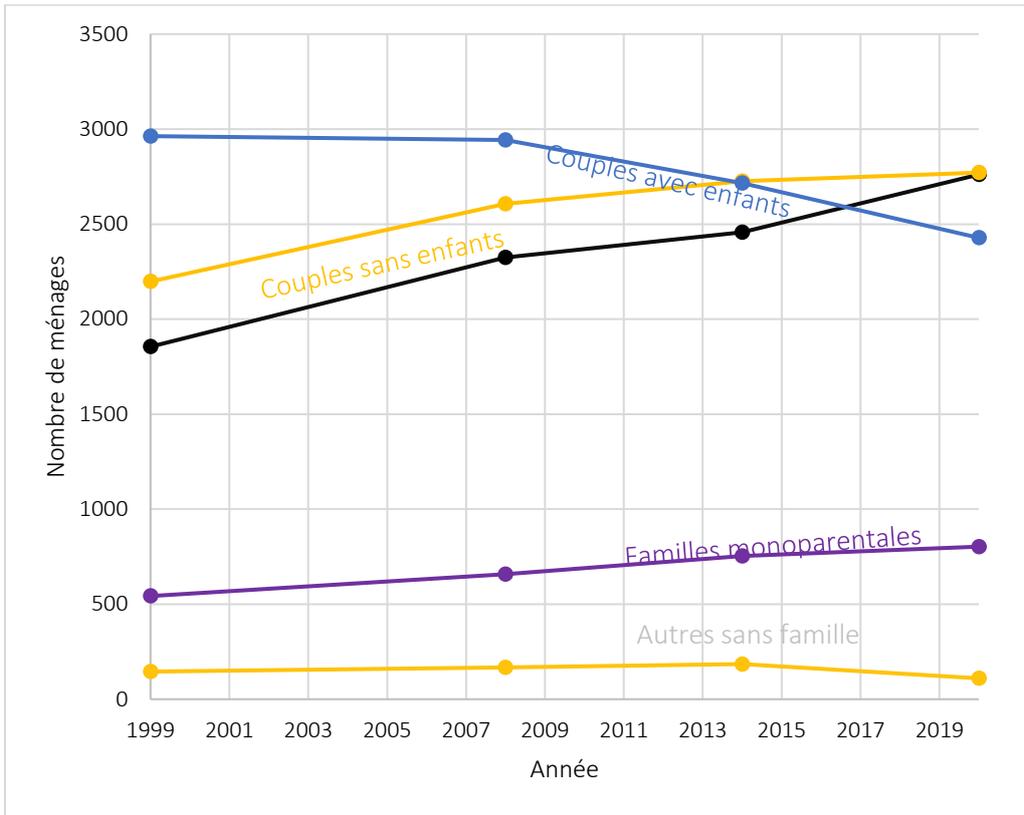


Source : INSEE, Recensements de la population

On peut, par ailleurs, constater **une forte tendance à l'augmentation de la part des personnes seules**, (part supérieure à celle des couples sans enfant).

A l'inverse, **le nombre de couples avec enfants a tendance à diminuer au profit du nombre de couples sans enfant**, en lien notamment avec le départ des enfants du foyer.

Graphique n° 24 : évolution de la répartition des types de ménages dans la vallée de la Bruche

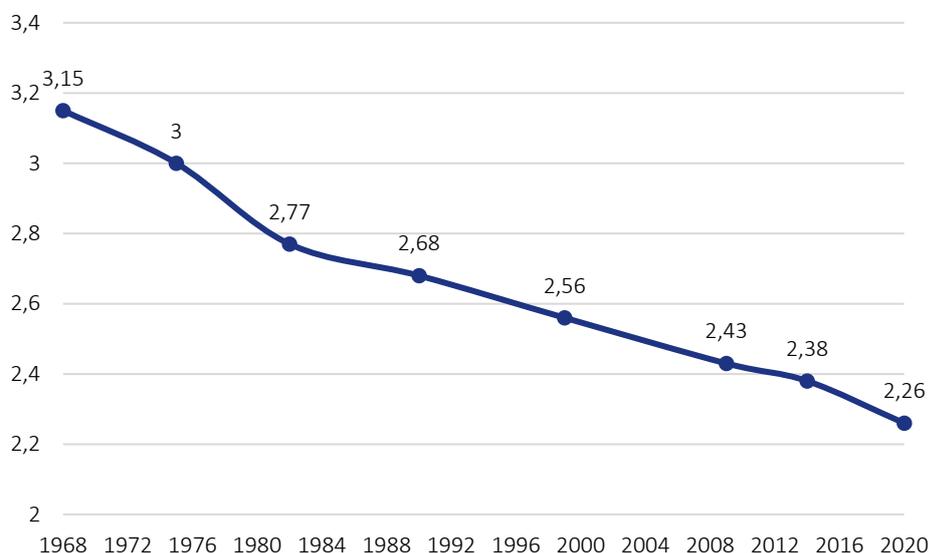


Source : INSEE, Recensements de la population

VI. LA TAILLE DES MENAGES, EN BAISSÉ CONTINUÉLLÉ

Depuis 1968, le nombre de personnes par ménage est en baisse continue dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. Ce phénomène, visible partout ailleurs au niveau du territoire national, s'explique par des changements de mode de vie qui ont débuté il y a déjà plusieurs décennies (famille mononucléaire, soit moins de cohabitation entre générations, augmentation des séparations, double résidence liée à des mobilités professionnelles, des choix personnels...). La baisse de la fécondité et le vieillissement de la population entraînent des familles plus petites et des situations de veuvage en augmentation, ce qui contribue également à la baisse du nombre de personnes par ménage.

Graphique n° 25 : évolution de la taille moyenne des ménages dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : INSEE, Recensements de la population

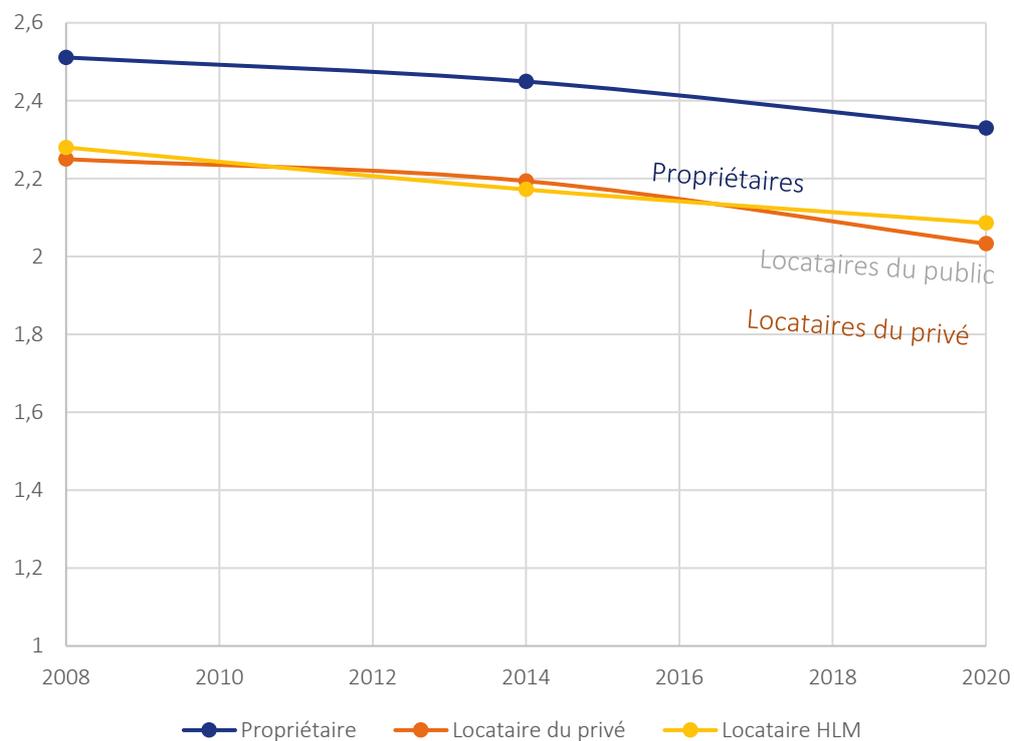
Ce phénomène, déjà bien connu et pris en compte par les documents de planification, engendre des besoins en logements supplémentaires à population constante.

Cette situation a un impact sur la croissance des logements et, plus particulièrement, des résidences principales¹, qui peut être plus forte que la croissance de la population.

Toutefois, la taille des ménages n'est pas la même selon le statut d'occupation. Les propriétaires restent notamment les plus nombreux par logement par rapport aux locataires du parc privé et du parc social.

¹ Au sens de l'Insee, une résidence principale correspond à un ménage

Graphique n° 26 : nombre de personnes par ménage selon le statut d'occupation dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

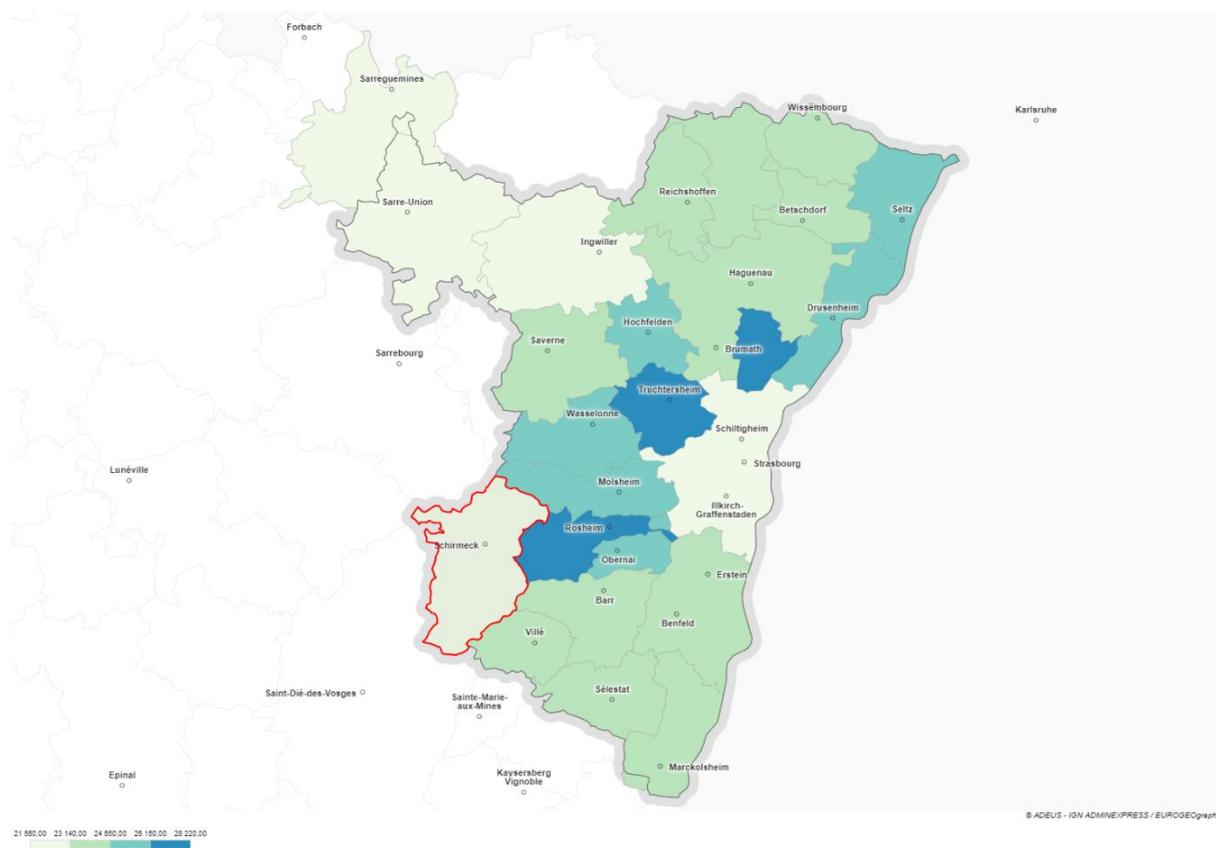


Source : recensements de la population, INSEE

VII. DES MENAGES AUX REVENUS LIMITES ET DES SITUATIONS DE PRECARITE SUR LE TERRITOIRE

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est l'un des territoires avec la médiane de revenus la plus faible du département du Bas-Rhin. Elle est également concernée par un taux de pauvreté¹ important (près de 10 % des ménages).

Carte n° 16 : médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020



Source : Filosofi

¹ Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine.

PARTIE II LES BESOINS

CHAPITRE I. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les besoins en matière de développement économique figurent dans la partie du diagnostic « les prévisions économiques ».

Les besoins en matière de commerces, équipements et services s'appuient sur l'étude de définition de la stratégie commerciale sur le centre-bourg de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche réalisée en juillet 2022 par le cabinet Lestoux & Associés.

A. LES COMMERCES

I. L'ARMATURE COMMERCIALE

1. Une offre commerciale traditionnelle concentrée sur la centralité territoriale

Le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche regroupe 162 commerces et services traditionnels de moins de 300 m² de surfaces commerciales.

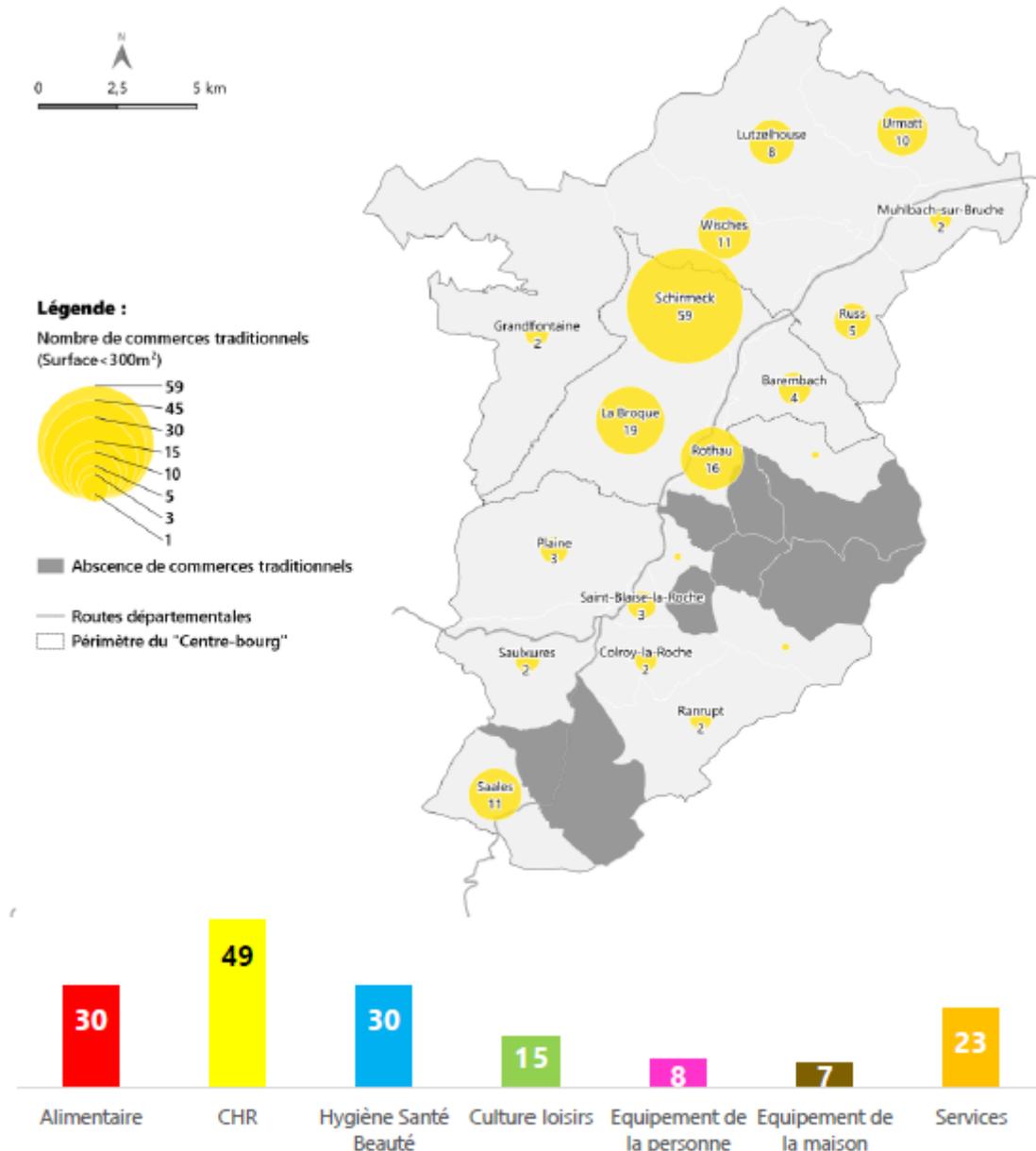
Avec 98 commerces et services traditionnels, l'offre commerciale se concentre majoritairement à l'échelle de la centralité territoriale (63 %) : Schirmeck (59), La Broque (19), Rothau (16), Barembach (4).

En dehors de la centralité territoriale, seules deux communes disposent d'une offre composée de plus de 10 commerces traditionnels (Saâles et Wisches) et 8 ne présentent aucune offre commerciale.

Avec 49 établissements, les cafés, hôtels et restaurants représentent 30 % des commerces du territoire, soit un ratio situé au-dessus des tendances habituellement observées (autour de 25 %).

Par ailleurs, on remarque un taux de diversité commerciale traditionnelle¹ relativement bas à l'échelle du territoire (10,8 %) témoignant d'une offre essentiellement de proximité.

Carte n° 18 : répartition de l'offre commerciale traditionnelle



Source : réalisation Lestoux & Associés

2. Des densités cohérentes en commerces traditionnels

La densité commerciale permet d'apprécier l'adaptation de l'offre traditionnelle au potentiel de population de proximité. Sur le centre-bourg, on observe des carences en commerces alimentaires avec

¹Taux de diversité commerciale traditionnelle : nombre de commerces en équipement de la personne et de la maison sur l'ensemble des commerces (hors services GMS et automobile).

1,68 commerce pour 1 000 habitants, soit un niveau inférieur au référentiel du cabinet Lestoux & Associés (1,99) observé ailleurs en France.

A noter que ces carences concernent principalement le secteur de l'alimentaire général et spécialisé qui est compensé par la présence de deux Grandes Surfaces Alimentaires (GSA) tandis que le secteur de la boulangerie/pâtisserie est fortement représenté.

A l'échelle intercommunale, les densités alimentaires apparaissent assez faibles avec 1,31 commerce pour 1 000 habitants et une offre réduite boulangerie/pâtisserie. En non alimentaire, le secteur de l'équipement de la maison est marqué par des carences importantes avec seulement 0,56 commerce pour 1 000 habitants. Par ailleurs, le secteur de l'équipement de la personne se trouve quasiment à l'équilibre (0,98) tandis que le secteur de l'hygiène-santé-beauté affiche des densités très importantes.

Néanmoins, à l'échelle de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, les densités apparaissent très réduites notamment en équipement de la personne/équipement de la maison et en culture-loisirs. Des résultats qui traduisent l'évasion d'une partie de la consommation sur des pôles extérieurs au territoire.

Graphique n° 27 : densité de l'offre commerciale traditionnelle (alimentaire et non alimentaire) en 2022



Source : Insee 2022 et base commerces CCI Alsace Eurométropole, réalisation Lestoux & Associés

3. Une offre commerciale réduite en alimentaire de base

Parmi les 26 communes du territoire, seulement 7 d'entre elles disposent d'un tissu commercial de première nécessité complet, couvrant 57 % de la population de l'intercommunalité. Une situation en-dessous des tendances habituellement observées (60 à 75 % de la population disposant d'un tissu complet en moyenne).

En intégrant les communes au tissu incomplet, 79 % des habitants du territoire disposent d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune.

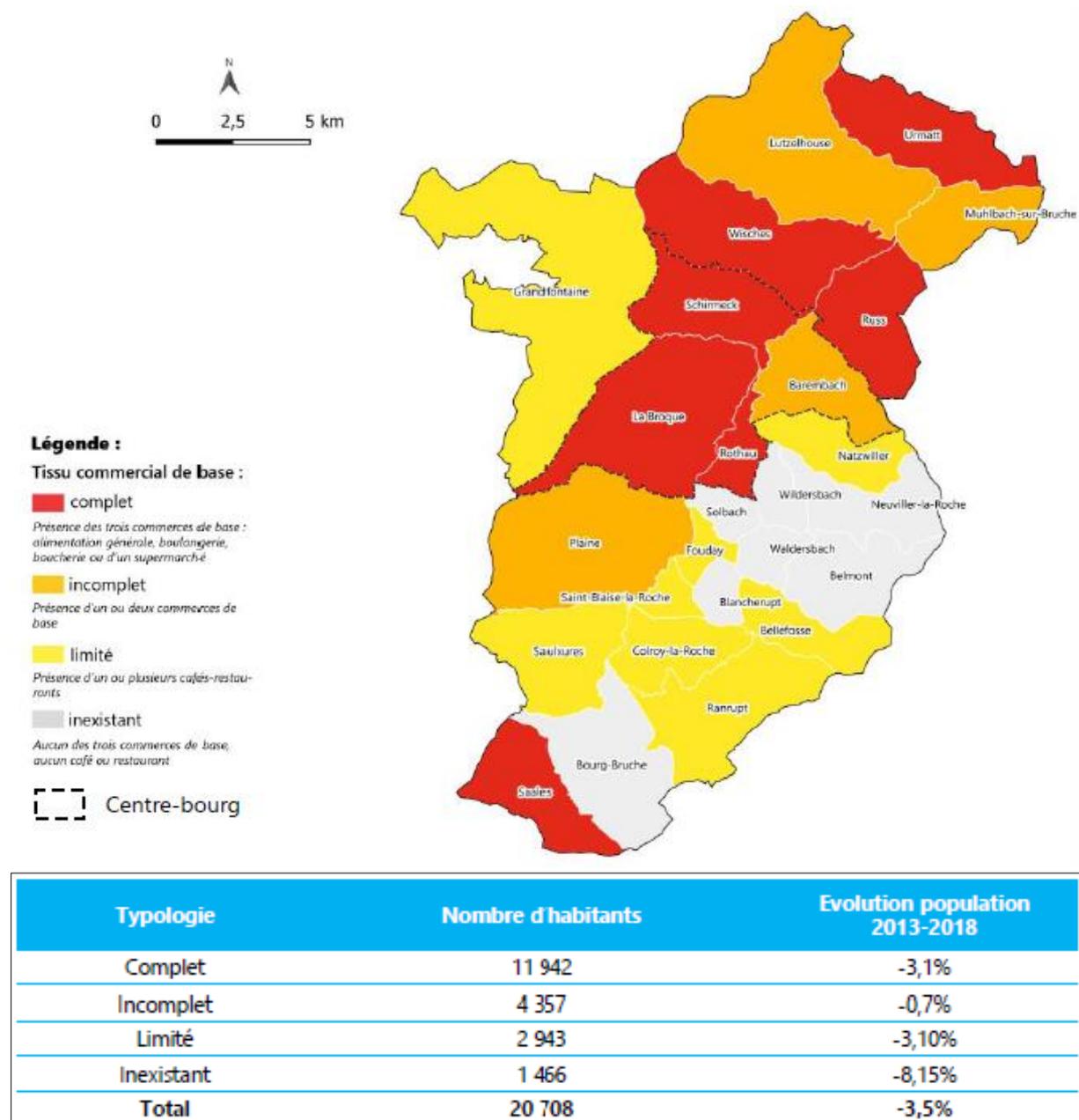
De fait, 15 communes représentant 21 % de la population intercommunale ne disposent d'aucun commerce alimentaire. 8 d'entre elles sont toutefois caractérisées par la présence d'au moins 1 café-restaurant.

On observe que le tissu alimentaire de base est davantage représenté sur les communes situées sur la partie nord du territoire.

A l'inverse, les communes situées sur la partie sud du territoire sont caractérisées par un tissu commercial de base plutôt limité voire inexistant.

Un constat qui se traduit par des évactions de consommation importantes sur des territoires limitrophes (Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges entre autre) et qui implique de conforter l'offre commerciale de proximité alimentaire du centre-bourg. A noter que sur ce dernier, seule Barembach affiche un tissu commercial de base incomplet.

Carte n° 19 : tissu commercial de base par commune



Source : réalisation Lestoux & Associés

4. Une offre en grandes et moyennes surfaces peu développée sur le territoire

Le plancher commercial des grandes et moyennes surfaces actives (>300 m²) représente près 11 091 m² en 2022 sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

Cette offre en GMS se concentre essentiellement sur 3 communes : 6 017 m² à Schirmeck (*Ameublement Marchal, Bricomarché et Match*); 2 405 m² à La Broque (*Intermarché*) et 2 669 m² à Russ : (*Super U, Troc-Vallée*).

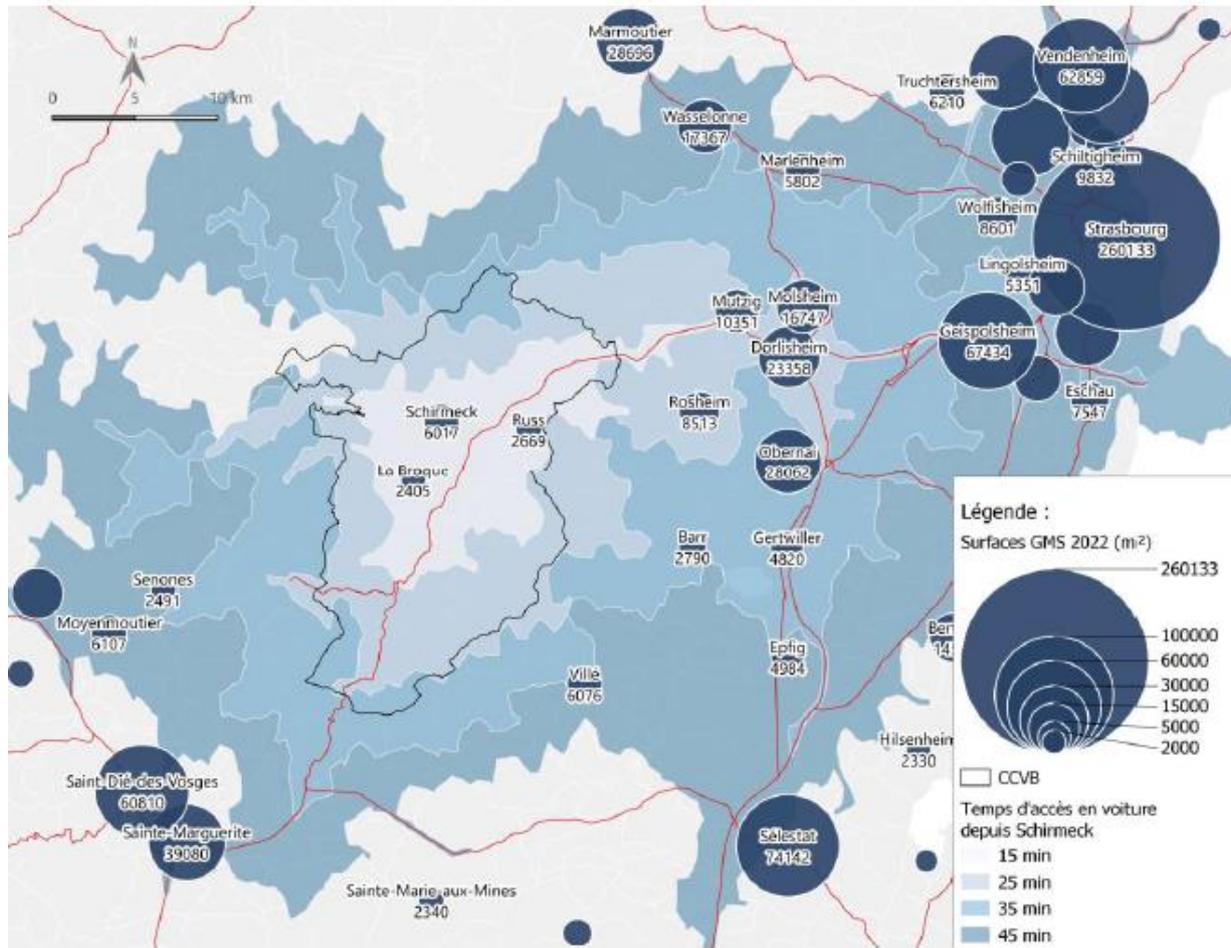
Le taux de diversité commerciale¹ en GMS sur la Communauté de communes de la vallée de la Bruche s'établit à 19,7 %. Un taux faible situé en dessous de la moyenne nationale (située autour de 25%) qui témoigne du faible rayonnement du territoire.

Au-delà du territoire, le pôle de Molsheim/Dorlisheim est accessible en moins de 25 minutes de voiture. Il se compose de près de 40 000 m² de surfaces commerciales et constitue un pôle d'évasions commerciales important.

On observe une offre en GMS davantage développée à partir de 35 minutes de voiture avec l'Eurométropole de Strasbourg (640 000 m² de surfaces commerciales) au nord ainsi que le pôle de Saint-Dié-des-Vosges (60 000 m²) et Sainte-Marguerite (39 000 m²) au sud.

¹ Le taux de diversité commerciale est la part des m² en équipements de la personne, de la maison et en culture loisirs sur l'ensemble de l'offre commerciale en GMS.

Carte n° 20 : répartition du plancher commercial actif en m² à l'échelle de l'environnement commercial de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : mise à jour CDEC/CDAC, LSA Expert et Codata, réalisation Lestoux & Associés

II. LES MARCHES ET LES PRODUCTEURS LOCAUX

1. Deux marchés hebdomadaires qui complètent l'offre commerciale du « centre-bourg »

Le «centre-bourg» dispose de 2 marchés hebdomadaires. Le premier se tient le mercredi matin à Schirmeck avec une localisation et un nombre d'exposants variant en fonction de la saisonnalité :

- de octobre à mi-avril : le marché se tient place du Marché avec environ 8 exposants.
- de mi-avril à octobre : le marché se tient dans la Grand Rue et accueille entre 40 et 55 exposants.

A noter qu'un second marché a lieu le samedi matin sur la commune de Rothau (rue de la Fonderie). On y trouve une offre variée proposée par 21 marchands permanents, 5 réguliers et quelques itinérants.

2. Une offre de producteurs locaux réduite sur la centralité mais compensée par un système de drive fermier

En complément de l'offre de marché, la centralité territoriale dispose d'une offre de producteurs locaux plutôt réduite : les jardins renoués (production de fruits et légumes sur La Broque).

Néanmoins, la présence du drive fermier sur Schirmeck permet de proposer une offre variée de produits issus de producteurs locaux implantés sur le territoire et au-delà.

Ces produits sont commandables depuis le site internet et retirables le jeudi sur la place du Marché (de 16h45 à 18h30).

B. Les équipements et les services

1. Une offre importante mais diffuse des équipements et services non-marchands

La répartition des équipements et services non marchands et la localisation des praticiens de santé à l'échelle de la centralité territoriale permettent d'affirmer le rayonnement de la polarité structurante. En effet, on y trouve un ensemble d'équipements structurants et rayonnants : clinique, école, office du tourisme, médiathèque, école de musique... Par ailleurs, on y observe une concentration importante de praticiens de santé.

On note également l'affirmation d'une polarité en équipements sportifs et de loisirs sur la commune de La Broque, le long de la rue du Général Leclerc : terrain de sport, centre aquatique, médiathèque ou encore salle polyvalente.

Barembach est caractérisée par une offre en équipements / services plutôt réduite (mairie, une école, une église et la maison des loisirs). Par ailleurs, Rothau se caractérise par l'existence de quelques équipements au rayonnement limité.

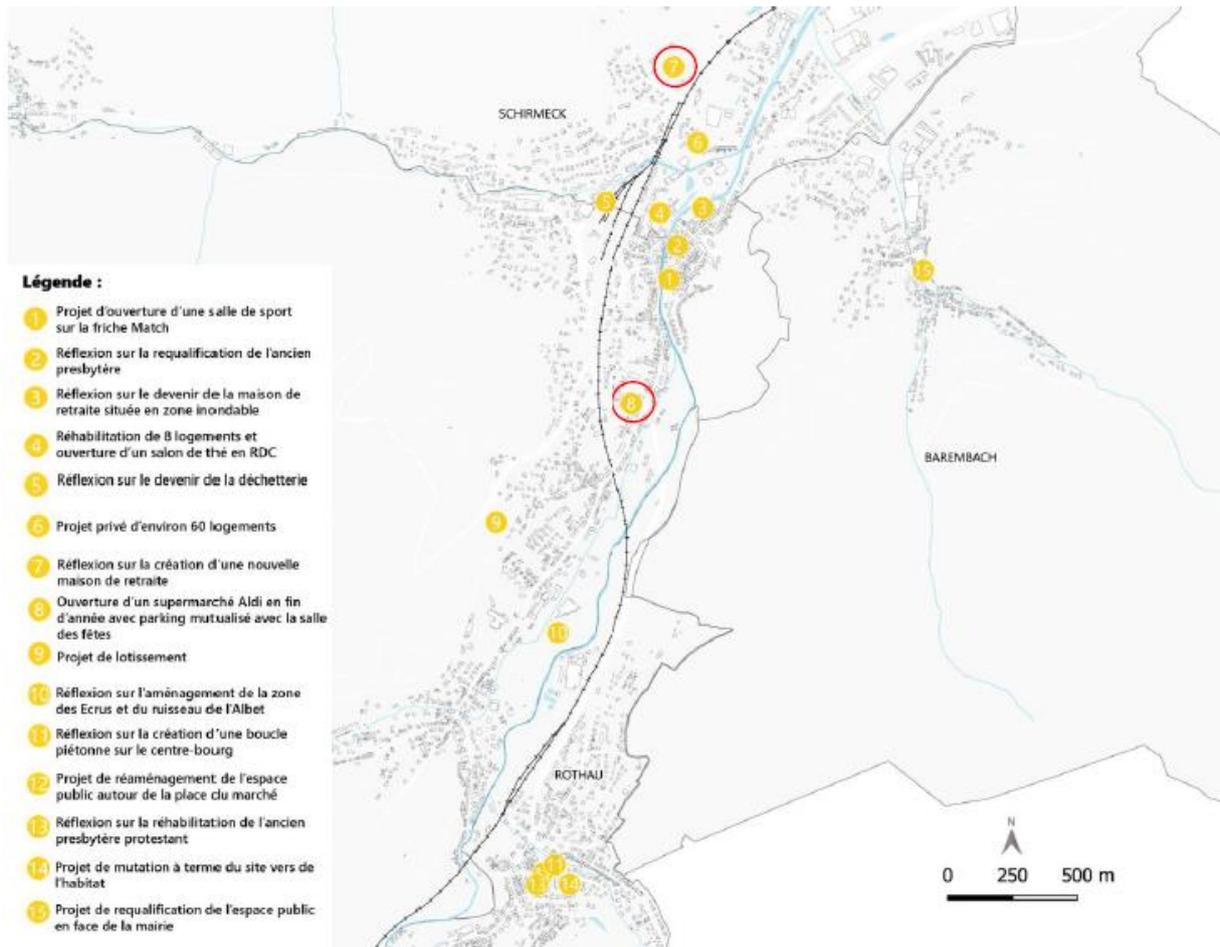
Enfin, on notera une diffusion des équipements et des praticiens de santé avec plusieurs implantations en-dehors des polarités de la centralité territoriale.

2. Un léger glissement des projets hors des polarités susceptible de les fragiliser

Le recensement des différents projets met en évidence une concentration satisfaisante des projets au sein des polarités identifiées (polarité structurante, intermédiaire et de proximité).

Néanmoins, on notera l'émergence de quelques projets majeurs susceptibles de fragiliser ces polarités. En effet, le déplacement d'équipements générateurs de flux ou l'ouverture de supermarchés modifie considérablement les habitudes de consommations et fréquentations.

Carte n° 21 : recensement des projets dans le centre-bourg en 2022



Source : réalisation Lestoux & Associés

C. L'activité touristique

I. POIDS ECONOMIQUE DU TOURISME : 1 EMPLOI SALARIE SUR 8 !

1. Une influence notable de la consommation touristique sur le territoire

L'analyse théorique de l'influence touristique s'appuie sur deux principales informations (ces données sont ensuite converties en dépenses commercialisables et comparées à la population permanente) : le nombre de lits touristiques en hébergement marchand, estimé en 2023 à 1 941 lits sur la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, soit 2,3 % de la capacité d'accueil du département du Bas-Rhin (82 995).

Le nombre de résidences secondaires et logements occasionnels : 1 405 soit environ 2,3 % des logements du territoire (données INSEE 2022).

En moyenne, l'activité touristique en hébergement et en résidence secondaire est estimée à un chiffre d'affaires de près de 50 millions d'euros pour les commerces et les services du territoire.

La clientèle touristique contribue à hauteur de 22,3 % à l'activité commerciale du territoire (à noter que ce poids ne tient pas compte de la clientèle de passage qui ne séjourne pas sur le territoire). Un poids considérable qui souligne l'importance de renforcer l'attractivité touristique et commerciale du territoire.

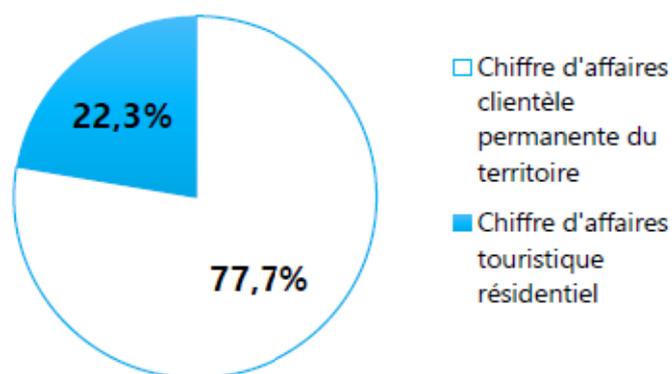
Actuellement, le marché touristique correspond à une activité générée par environ 6 000 habitants supplémentaires à l'année sur le territoire.

Tableau n° 19 : marché touristique potentiel de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

	Marché touristique CCVB
Alimentaire	18 547 540 €
Équipement de la personne	2 860 697 €
Équipement de la maison	2 283 383 €
Culture-loisirs	23 691 620 €
Autres	26 284 000 €
Total	49 975 620 €

Source : Insee 2022, rapport d'activité 2020/2021 de l'activité touristique de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Graphique n° 28 : poids de la clientèle touristique de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



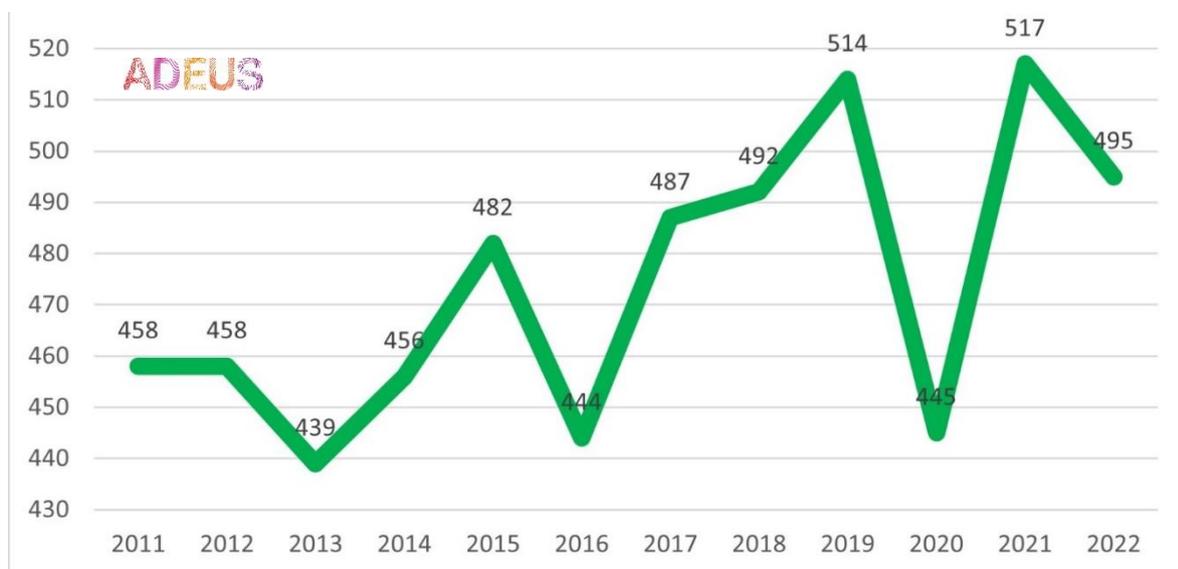
Source : synthèse de la stratégie touristique 2018-2028

2. Un nombre d'emplois salariés en hausse continue

Le tourisme est une activité économique à part entière. Le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche dispose d'un secteur du tourisme représentant 495 emplois salariés en 2022, soit 0,5 % des emplois touristiques régionaux et 12,7 % de tous les emplois de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche (7,0 % dans le Bas-Rhin). Sachant qu'un emploi touristique direct génère un emploi induit, près de 1 000 emplois sont liés au tourisme dans la vallée de la Bruche.

Le nombre d'emplois salariés a baissé de 4,3 % par rapport à 2021 (517), point culminant des effectifs après une progression continue depuis 2016 (444) et hors année 2020 (445), année exceptionnellement basse en raison de la crise sanitaire. Sur la décennie 2011-2021, le nombre d'emplois salariés a augmenté de 12,9 %. En 2022, l'hébergement (41 %) et la restauration (39 %) représentent 8 emplois sur 10, suivi du transport (14 %) et des activités (7 %).

Graphique n° 29 : évolution des emplois salariés « touristiques »

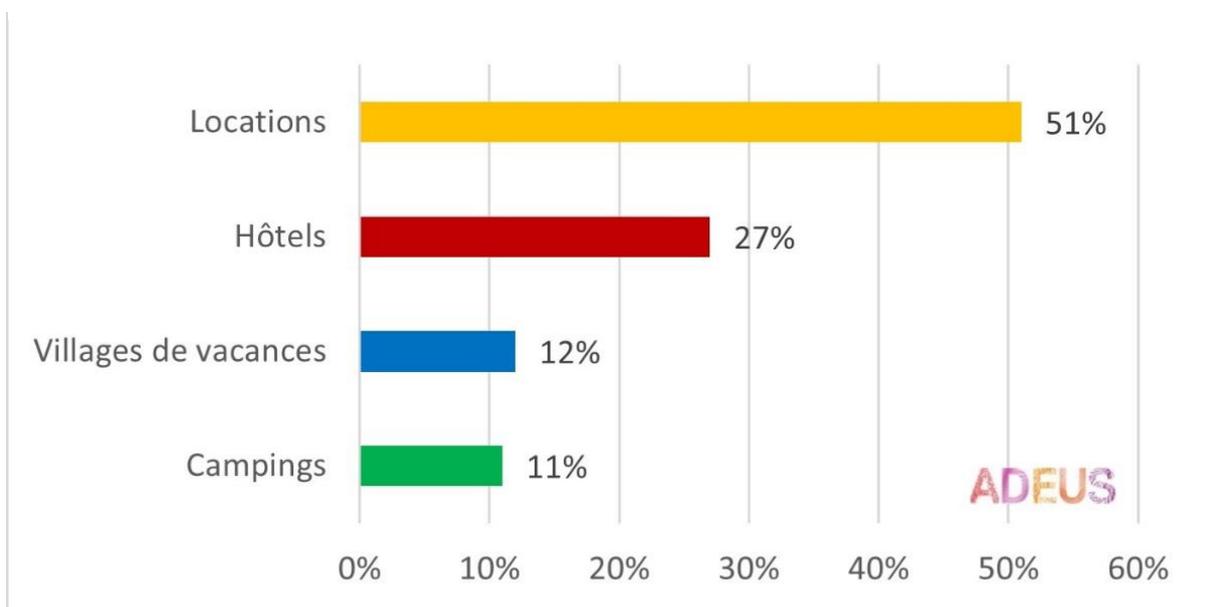


Source : ACOSS 2022 : emplois salariés d'une sélection de codes d'activités APE caractéristiques du tourisme en 4 familles (transport, restauration, hébergement, activités), agence régionale du tourisme Grand Est

3. Offre en hébergement touristique

Le nombre d'établissements à caractère touristique (hôtel, camping, résidence de tourisme, auberge de jeunesse/village vacances) est un bon indicateur du caractère attractif du territoire. Aussi avec 9 établissements, l'offre d'hébergement est relativement bien développée et bien diversifiée sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. Les établissements hôteliers en présence sont en majorité classés 3 étoiles (5). Le nombre de chambres est bien réparti entre les hôtels classés 4 et 5 étoiles (28 %), les hôtels classés 3 étoiles (34 %) et les hôtels non classés, 1 et 2 étoiles (38 %). Au 1^{er} janvier 2023, le territoire dispose notamment de deux campings (un 2 étoiles de 41 emplacements et un non classé de 30 emplacements), ainsi qu'un hébergement collectif (village vacances) d'une capacité de 231 lits.

Graphique n° 30 : nombre de « places lits » en 2023



Source : INSEE via l'inventaire communal des hébergements touristiques marchands ; ADN Tourisme pour l'offre des locations classées ; AirDNA pour l'offre AirBnB et HomeAway, Mises à jour mai 2023

En 2023, l'offre en hébergement touristique représente 1 941 lits touristiques en hébergement marchand soit 0,5 % de l'offre régionale et moins de 1 % des nuitées régionales du Grand Est, réparti pour moitié en location (951 lits), pour un peu plus d'un quart en hôtellerie (516 lits) et le reste en villages de vacances (231 lits) et en campings (213 lits).

D'après la synthèse de la stratégie touristique 2018-2028, en 2017 l'hôtellerie de la vallée de la Bruche représentait 26 % de la capacité d'hébergement, 50 % des nuitées, 45 % des dépenses touristiques (20,3 M€). 6 établissements réalisaient à eux seuls plus de 50 % des nuitées.

Deux aires de stationnement pour camping-car (Lutzelhouse et Rothau) viennent compléter l'offre touristique du territoire.

Tableau n° 20 - nombre et capacité des hébergements

Nombre et capacité des hôtels en 1 ^{er} janvier 2023			Nombre et capacité des campings en 1 ^{er} janvier 2023			Nombre d'autres hébergements collectifs en 1 ^{er} janvier 2023		
	Hôtels	Chambre		Terrains	Emplacements		Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	9	258	Ensemble	2	71	Ensemble	1	231
1 étoile	0	0	1 étoile	0	0	Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
2 étoiles	2	87	2 étoiles	1	41			
3 étoiles	5	98	3 étoiles	0	0	Village vacances – Maison familiale	1	231
4 étoiles	1	28	4 étoiles	0	0			
5 étoiles	1	45	5 étoiles	0	0	Auberge de jeunesse – Centre sportif	0	0
Non classé	0	0	Non classé	1	30			

Source : INSEE, partenaires territoriaux (en géographie au 01/01/2023)

(1) chambres, appartements, dortoirs...

II. ATOUTS TOURISTIQUES

Situé sur un axe stratégique entre Strasbourg et les Vosges, le fond de vallée est urbanisé et les paysages sont préservés avec une couverture forestière de 77 % du territoire, affirmant son caractère vosgien. Traversée par une voie de chemin de fer reliant Strasbourg à Saint-Dié-des-Vosges, la vallée est facilement accessible en train et en voiture, à seulement 30 minutes de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim. Ce positionnement traversant constitue une opportunité d'attractivité touristique depuis la métropole strasbourgeoise.

Marquée par son histoire (sites de mémoire) et son passé industriel à l'image peu valorisante, la vallée compte des hauts lieux identifiés dont deux des sites les plus visités en Alsace : le Donon et le Champ du Feu.

Avec une culture touristique ancienne, le développement touristique s'inscrit dès l'origine dans une longue pratique de la coopération intercommunale avec des moyens dédiés (300 000 €/an comprenant la mise à disposition du personnel) au bénéfice du développement économique.

Avec un taux de fonction touristique élevé (43 %), résultat d'un nombre de lits touristiques important pour une faible densité de population, l'économie touristique compte pour le territoire. La différence assez marquée entre le bas et le haut de la vallée témoigne d'une plus forte prégnance du tourisme dans les zones les moins peuplées du territoire. Ce taux permet aux 26 communes de la vallée de la Bruche d'être classées « Communes touristiques ».

Carte n° 22 : taux de fonction touristique de la vallée de la Bruche au 1^{er} janvier 2019



Source : synthèse de la stratégie touristique 2018-2028

Nota : Les besoins en matière de de réhabilitation de l'immobilier de loisirs et d'unités touristiques nouvelles sont encore en cours d'analyse.

CHAPITRE II. SURFACE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

Note : *Le diagnostic agricole et forestier est en cours.*

Le territoire de la vallée de la Bruche est marqué, notamment dans son paysage, par une forte empreinte agricole, et cela malgré une baisse du nombre d'exploitations, non compensée par de nouvelles installations ces dernières années (11 en 5 ans à l'échelle de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche et de la Communauté de communes de la vallée de Villé). Les deux tiers des exploitations ont plus de vingt ans et une sur cinq a moins de dix ans. Parallèlement, la surface agricole utile par exploitation augmente, comme ailleurs.

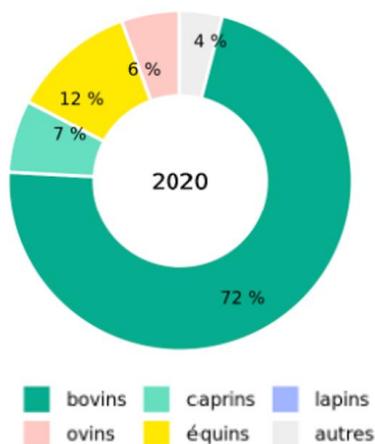
Couvert de forêts et de prairies, le paysage illustre l'activité sylvicole et la présence forte du pastoralisme et de l'agro-élevage qui représentent les quatre cinquièmes de la production agricole, principalement bovins (40 % des exploitations et 72 % du cheptel).

Bien que majoritairement constitués en entreprises individuelles (83 %), les producteurs locaux sont aussi organisés en réseau pour une commercialisation en vente directe et circuits courts. En effet, ils transforment en majorité leurs produits directement à la ferme, nécessitant souvent des besoins de surfaces complémentaires pour leur développement (47 % des exploitations).

Par ailleurs, on observe dans le paysage de plus en plus de serres, témoins de la création et du développement d'une nouvelle filière maraîchère à accompagner.

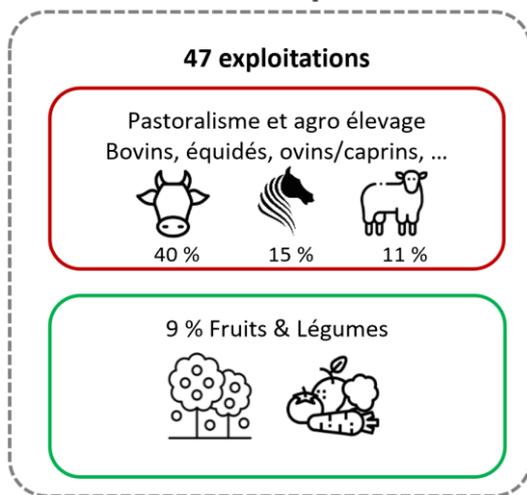
Ces évolutions et adaptations des exploitations agricoles interrogent la capacité à conserver des potentiels de constructibilité agricole permettant leur maintien ou développement.

Graphique n° 31 : répartition du cheptel (en UGB) de la vallée de la Bruche



Source : recensement agricole 2020

Graphique n° 32 : répartition des exploitations selon l'activité agricole



Source : recensements agricoles 2010 et 2020

Ces données sont issues partiellement du recensement agricole 2020, ainsi qu'une mise à jour 2021 de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

CHAPITRE III. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

A. Des formes urbaines diversifiées

La vallée de la Bruche présente une grande diversité de formes urbaines. Elle s'explique par l'histoire et la géographie de la vallée : passé industriel riche, importance de l'agriculture dans la vie locale, contraste entre l'habitat de montagne et celui, plus regroupé, du fond de la vallée, urbanisation contemporaine à partir de la deuxième moitié du 20^e siècle, etc.

Cette diversité porte aussi bien sur les caractéristiques architecturales du bâti que sur la morphologie urbaine globale (à travers les modes d'implantation, les volumétries, le rapport entre les « pleins » et les « vides », etc.). Ces composantes créent différents types d'ambiances urbaines et de paysages, qui contribuent au cadre de vie et qui peuvent, plus ou moins fortement, marquer l'identité de certains lieux.

Les principales formes urbaines du territoire ont été regroupées en grandes familles, chacune selon ses caractéristiques dominantes, formant une relative homogénéité. Elles sont décrites ci-après.

I. LES TISSUS URBAINS MIXTES A DOMINANTE D'HABITAT ANCIEN

- Le bâti ancien dense de centre-bourg ou centre-village

Photos n° 1 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Les noyaux historiques des bourgs et des villages de la basse vallée sont majoritairement constitués par ce type de tissu urbain. Malgré quelques différences de volumétries bâties et de fonctionnalités (présence plus ou moins importante de commerces/services en complément de l'habitat), ce tissu urbain comprend les caractéristiques dominantes suivantes :

- un mode d'implantation à l'alignement des voies, et sur une ou deux limites séparatives ;
- une emprise au sol importante du bâti par rapport à la surface de la parcelle ;
- peu/pas de possibilités de stationnement au sein de la parcelle ;
- une hauteur de R+1+combles à R+2+combles ;
- une toiture à deux pans principaux, généralement avec un faîtage parallèle à la rue ;
- une présence de commerces et services de proximité en rez-de-chaussée de certains immeubles, ainsi que la présence d'équipements communaux (mairie, école(s), église(s) notamment).

- Le bâti ancien continu sous forme linéaire

Photo n° 2 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Ce type de tissu s'inscrit souvent un prolongement direct du précédent (noyau historique), dans les bourgs et villages, principalement de la basse vallée. Il comprend les caractéristiques dominantes suivantes :

- un mode d'implantation à l'alignement des voies et souvent sur deux limites séparatives (continuité du bâti) ;
- une emprise au sol importante du bâti à l'avant de la parcelle, mais souvent avec la présence de jardins à l'arrière, parfois sur des profondeurs importantes (par exemple à Wisches-Hersbach) ;
- peu de possibilités de stationnement au sein de la parcelle ;
- une hauteur de R+ combles à R+1+combles ;
- une toiture à deux pans principaux, généralement avec un faîtage parallèle à la rue ;
- une présence plus faible de commerces et services de proximité en rez-de-chaussée que dans les noyaux historiques des villages/bourgs.

- Le bâti ancien semi-continu

Photo n° 3 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Ce tissu urbain est l'un des plus fréquemment rencontré sur le territoire. Il comprend des caractéristiques très proches du bâti ancien continu décrit précédemment (en termes de volumétrie, d'architecture, etc.), à l'exception notable des modes d'implantation, plus aléatoires.

Dans le cas présent, le bâti est parfois implanté à l'alignement des voies, parfois en recul, sur des profondeurs variables. Cette même variété s'observe dans l'implantation du bâti par rapport aux limites séparatives : constructions implantées sur une ou deux limites ou implantation en recul de celles-ci. Il en résulte une absence de continuité stricte du front bâti sur la rue et un paysage urbain plus ouvert. Le bâti y alterne avec des espaces de jardins (à l'avant des constructions et/ou sur les côtés), et la moindre densité du bâti permet davantage de possibilités de stationnement sur la parcelle.

▪ Fermes rurales en ordre continu

Photo n° 4 : illustrations de la forme urbaine



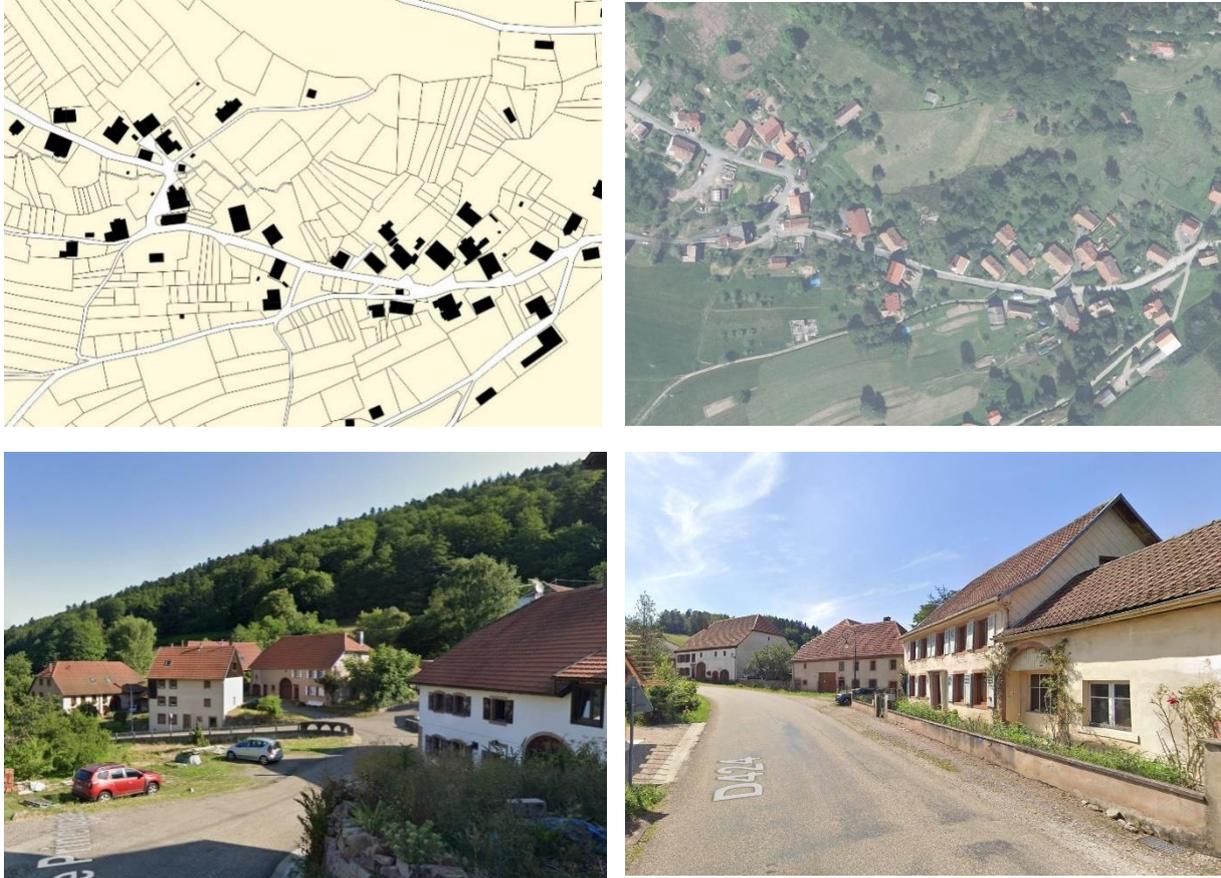
Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Ce type de tissu urbain, assez spécifique, est moins répandu que ceux précédemment décrits. On le rencontre essentiellement dans la haute vallée, notamment à Bourg-Bruche et à Saâles et plus ponctuellement dans certaines communes comme Saulxures ou Saint-Blaise-la-Roche. Il présente une relative homogénéité d'ensemble et comprend les caractéristiques dominantes suivantes :

- un mode d'implantation en recul de la rue, dont la distance est variable mais qui peut parfois excéder 6-7 mètres. L'espace situé entre les constructions et la voie, anciennement appelé « usoir », est souvent ouvert, plus rarement clôturé. Il est souvent utilisé pour le stationnement ;
- un bâti continu, implanté sur deux limites séparatives dans la plupart des cas ;
- une emprise au sol importante du bâti à l'avant de la parcelle, mais souvent avec la présence de jardins à l'arrière, parfois sur des profondeurs importantes (logique de « village-rue » comme à Bourg-Bruche notamment) ;
- une hauteur de R+1+combles, avec ou sans combles aménagés ;
- une toiture à deux pans principaux, très majoritairement avec un faîtage parallèle à la rue. Les pentes de toiture sont en moyenne inférieures à celles observées dans les tissus urbains précédemment décrits.

▪ Fermes rurales non continues

Photo n° 5 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Ce tissu urbain est constitué de grands bâtiments appelés « maisons vosgiennes » ou « maisons blocs ». Relativement peu dense, on le retrouve essentiellement dans les villages situés en altitude, dans les vallées secondaires. Il s'agit d'une variante « montagnarde » des fermes en ordre continu précédemment décrites, et s'en distingue sur les éléments principaux suivants :

- des bâtiments isolés les uns des autres (pas d'implantation continue du bâti) ;
- une implantation par rapport à la voie très aléatoire, à la fois par rapport à la distance de recul et par rapport à l'angle d'implantation. Cette implantation est davantage déterminée par la pente et l'orientation ;
- une hauteur de R+1 surmontés de combles aux volumes parfois importants ;
- une toiture à deux pans principaux, dont la pente est souvent supérieure à celle observée sur les fermes en ordre continu. Les toitures comportent parfois des croupes importantes également.

- Habitat individuel ou intermédiaire ancien et dense

Photo n° 6 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Ce tissu urbain date de différentes époques, principalement de la première moitié du 20^e siècle. Outre les différents langages architecturaux propres à ces époques, ce tissu urbain se distingue principalement des quartiers de pavillons contemporains par le mode d'implantation des constructions.

Le bâti y est majoritairement implanté au plus près des voies, soit à l'alignement soit en léger retrait. Dans ce deuxième cas, on observe souvent la présence de jardinets à l'avant des constructions.

Le bâti est également plus proche des limites séparatives. Les retraits ne sont pas systématiques comme dans les lotissements pavillonnaires et certains bâtiments sont implantés sur toute leur hauteur (souvent les pignons) sur la limite séparative.

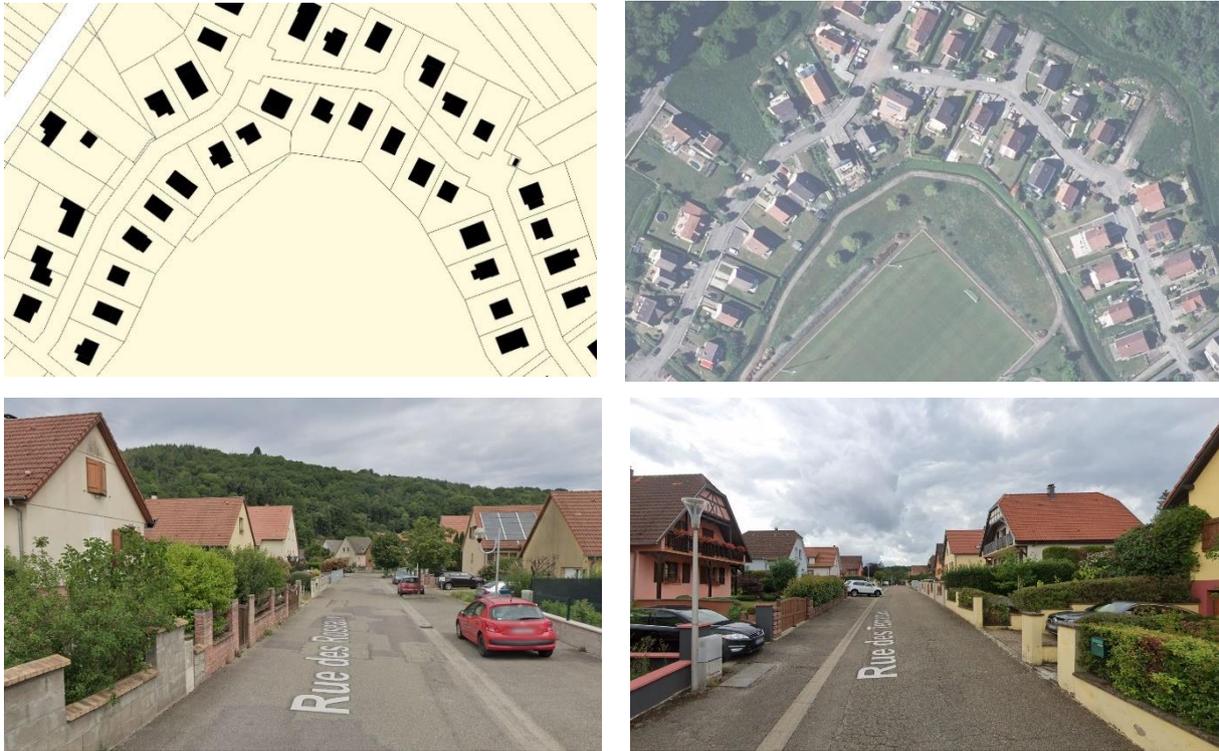
Il en résulte un tissu urbain souvent plus dense que les quartiers résidentiels contemporains. Les modes d'implantation au plus près des limites réduisent parfois les possibilités de stationnement au sein des parcelles (notamment en cas d'impossibilité d'accéder à l'arrière des constructions du fait de largeurs insuffisantes sur les côtés).

Les arrières de parcelles peuvent également comporter d'importantes surfaces de jardins : la taille et la forme du parcellaire de ce tissu urbain reste assez hétérogène.

II. LES TISSUS URBAINS A DOMINANTE D'HABITAT CONTEMPORAIN

- Ensemble organisé de maisons individuelles (lotissements)

Photo n° 7 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Ce tissu constitue une forme d'habitat contemporain, développé à partir des années 1960. Il est « organisé », au sens que sa réalisation a été effectuée via une procédure d'aménagement global, de type lotissement, découpant des lots préalablement à leur construction. Il en résulte un paysage urbain de pavillons, très homogène, aux caractéristiques suivantes :

- une implantation systématique en retrait des voies, selon une ligne de recul très proche (généralement autour de 5 mètres) ;
- un recul systématique des limites séparatives pour les bâtiments principaux. Les constructions secondaires (garages, carports, abris de jardins, etc.) ou de faible volume (rez-de-chaussée d'habitation) peuvent parfois s'implanter sur limite ou en léger recul ;
- une hauteur variable, allant d'un rez-de-chaussée unique à R+1+combles aménagés. Le cas majoritairement rencontré reste toutefois les constructions en R+ combles aménagés ;
- une emprise bâtie faible par rapport à la taille des parcelles, souvent inférieure à 25% ;
- un aspect extérieur variable (couleurs, matériaux, toitures, etc.). Une dominante de toitures constituées de deux pans principaux et symétriques se distingue toutefois, à l'exception des lotissements plus anciens qui comportent davantage de toitures à quatre pans ;
- une vocation résidentielle exclusive. Les autres fonctions y sont quasi-absentes.

▪ Ensemble organisé d'habitat intermédiaire

Photo n° 8 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Ce tissu constitue une forme d'habitat contemporain, développé principalement à partir des années 1980. Il est « organisé », au sens que sa réalisation a été effectuée via une procédure d'aménagement global, de type permis groupé. A la différence des lotissements, l'ensemble des constructions a été édifié en même temps et les lots découpés à postériori. L'habitat dit « intermédiaire » est constitué de maisons jumelées ou en bande. Il en résulte une densité bâtie plus importante que pour les lotissements pavillonnaires. Cette forme urbaine, qui reste très peu présente sur le territoire intercommunal, comprend les caractéristiques suivantes :

- une implantation en léger recul des voies, généralement autour de 3 mètres ;
- une implantation sur une ou deux limites séparatives, soit directement entre les habitations soit via des annexes telles que les garages ;
- une hauteur variable, allant d'un rez-de-chaussée unique à R+1+combles aménagés ;
- une emprise bâtie de l'ordre de 25 à 40% par rapport à la taille des parcelles ;
- un modèle architectural souvent uniforme à l'échelle du quartier concerné ;
- une vocation résidentielle exclusive. Les autres fonctions y sont absentes.

▪ Habitat individuel diffus

Photo n° 9 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Ce tissu urbain, très présent sur certaines parties du territoire, est composé d'un habitat majoritairement individuel, d'époques différentes, implanté au coup par coup sans procédure d'aménagement global de type lotissement. D'une très faible densité bâtie, ce tissu urbain comprend les caractéristiques suivantes :

- une implantation aléatoire par rapport à la voie, mais avec des reculs parfois très significatifs de plusieurs dizaines de mètres. Cette configuration est rendue possible par la taille souvent importante des parcelles et leur forme allongée. Plusieurs lignes de constructions s'y succèdent dans certains cas ;
- une implantation aléatoire par rapport aux limites séparatives, même si des reculs sont observés dans la plupart des cas ;
- une emprise bâtie très faible par rapport à la taille des parcelles ;
- des formes architecturales variables et parfois sans rapport avec l'architecture locale.

▪ Ensembles d'habitat collectif

Photo n° 10 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

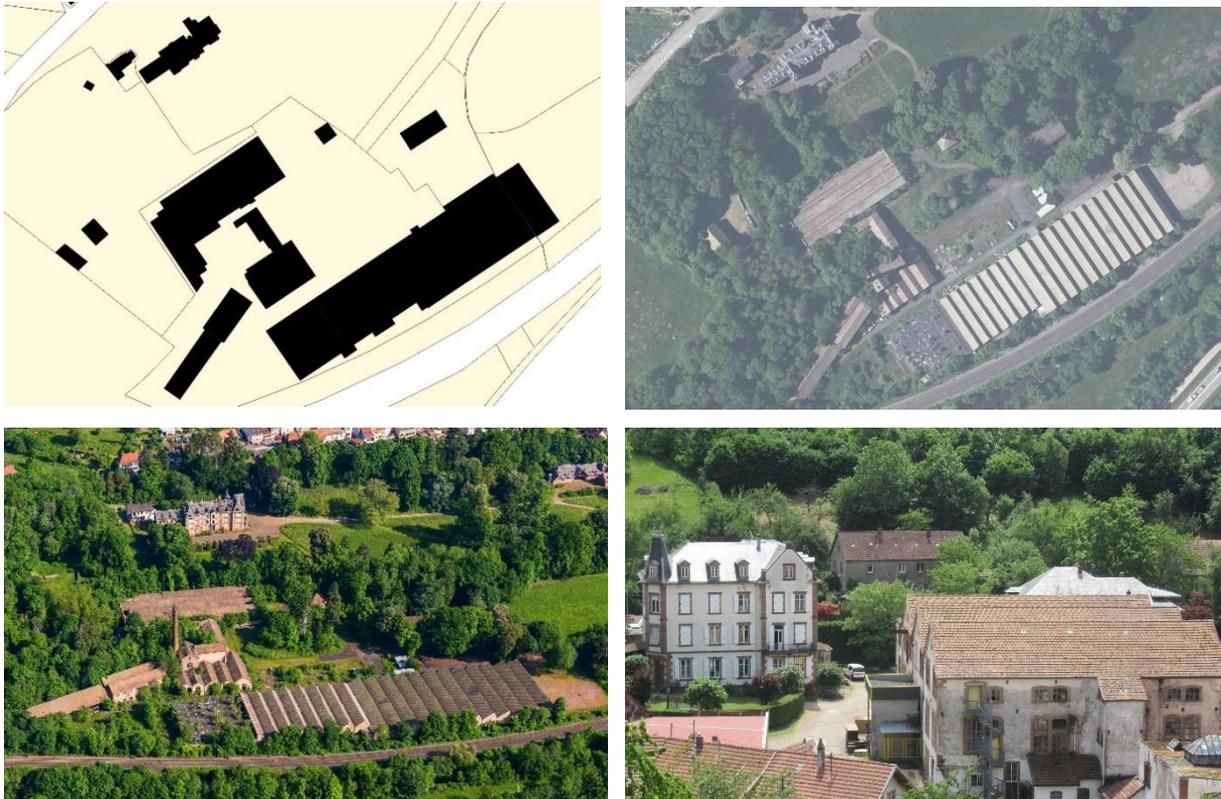
Ce tissu urbain est très spécifique et n'est présent que très ponctuellement sur le territoire intercommunal. Il date de différentes époques, depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Il comprend aussi bien des immeubles d'habitat social que des copropriétés de petits collectifs. Les principales caractéristiques de ce tissu urbain sont les suivantes :

- une absence de parcellaire ou un parcellaire de grande dimension ;
- un bâti déconnecté de la rue, et une limite plus floue entre l'espace public et l'espace privé que dans les autres tissus urbains ;
- une absence de mitoyenneté entre les bâtiments, qui sont entourés d'espaces ouverts (parkings, voies d'accès, espaces verts) ;
- une hauteur supérieure par rapport au reste du bâti résidentiel, de R+2 à R+3 ;
- des formes de toiture très hétérogènes, de faible pente (collectifs des années 1960-70), en attique (constructions récentes) ou encore mansardées (années 80-90).

III. LES TISSUS URBAINS A VOCATION SPECIFIQUE

- Bâti industriel ancien

Photo n° 11 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos ADEUS

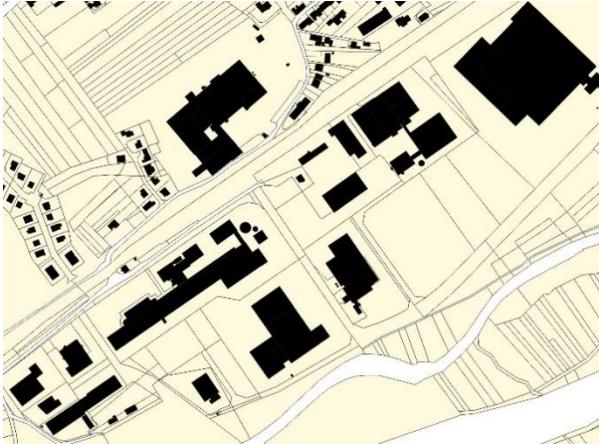
Ce tissu urbain se caractérise avant tout par des « objets » architecturaux spécifiques et ponctuels, que par une forme urbaine d'ensemble, comme c'est le cas pour les autres tissus urbains précédemment décrits.

Ce bâti date du 19^{ème} siècle ou de la première partie du 20^{ème} siècle et présente souvent un intérêt historique et patrimonial. Il est localisé soit à l'intérieur des bourgs et villages, soit à l'extérieur, notamment à proximité des cours d'eau nécessaires à leurs activités historiquement.

Aujourd'hui, ces bâtiments accueillent diverses fonctions (habitat, artisanat, services, entrepôt, restauration...). Quelques sites, peu nombreux, sont aujourd'hui inoccupés.

▪ Bâti d'activités économiques contemporaines

Photo n° 12 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

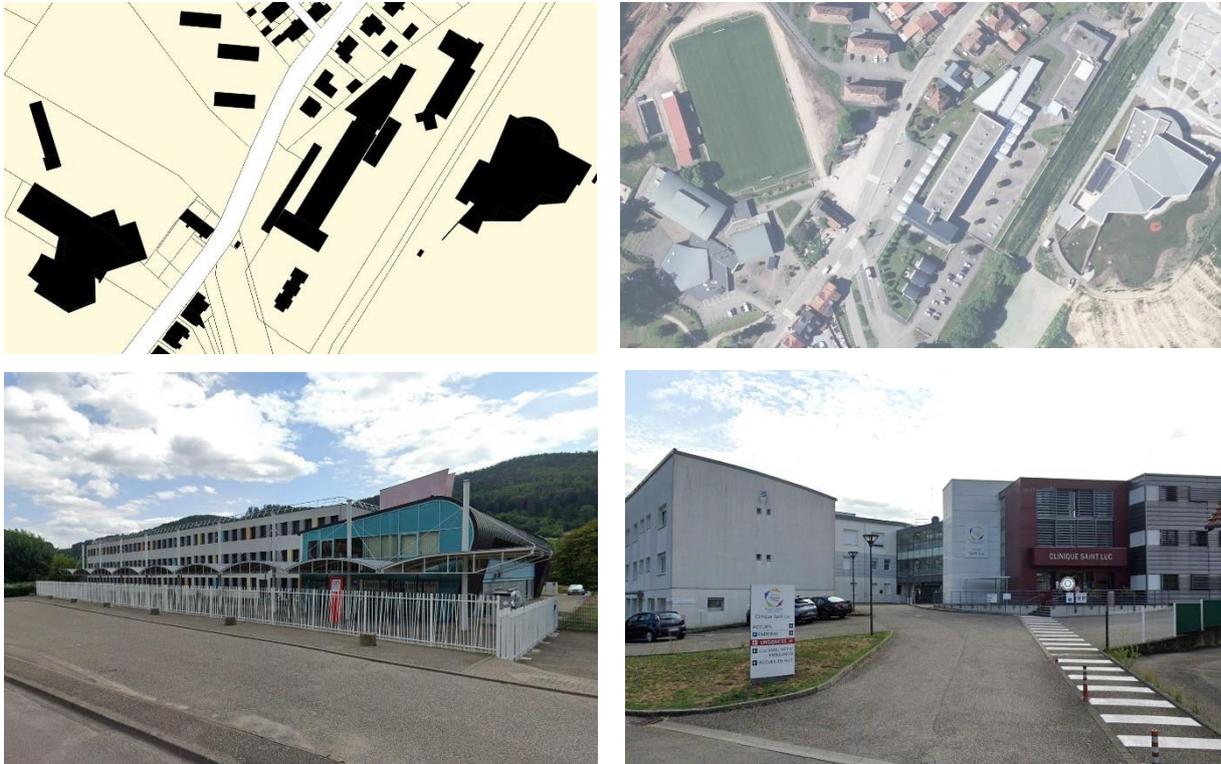
Ces espaces à dominante économique ont été réalisés, majoritairement, à partir des années 1970 jusqu'à aujourd'hui. Ils sont principalement situés en périphérie immédiate des bourgs et villages, à proximité des axes structurants. Quelques sites d'emprise significative sont toutefois davantage insérés dans le tissu urbain, par exemple à Barembach ou à Schirmeck (rue des Forges).

Les principales caractéristiques de ce tissu urbain sont les suivantes :

- une implantation du bâti en retrait des voies et des limites séparatives ;
- une architecture standardisée, répondant à des contraintes fonctionnelles et économiques ;
- une emprise au sol importante, mais laissant parfois des espaces libres significatifs autour du bâtiment (hors espaces nécessaires au stationnement, à la circulation ou au stockage) ;
- des bâtiments sur un seul niveau dans la majorité des cas.

- Équipements publics ou d'intérêt collectif

Photo n° 13 : illustrations de la forme urbaine



Sources : Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022), photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos Google Maps

Les équipements constituent souvent des « objets » particuliers qui se distinguent du reste du tissu urbain, du fait :

- d'une architecture singulière, répondant à leurs besoins propres ;
- d'une volumétrie plus importante, qui rompt avec celle des habitations autour ;
- d'espaces fonctionnels associés, parfois de surface importante (cours, terrains extérieurs, parkings, etc.).

B. Un patrimoine bâti contrasté

L'histoire singulière de la vallée de la Bruche a généré un patrimoine bâti contrasté, incarné essentiellement par le patrimoine vernaculaire d'origine rurale et par le patrimoine issu de la période industrielle.

I. HISTORIQUE DU TERRITOIRE

La Haute vallée de la Bruche est un axe de passage est-ouest au travers des Vosges bas-rhinoises, aux confins de l'Alsace et de la Lorraine. Ce territoire fut longtemps partagé entre la principauté de Salm, le bailliage épiscopal de Schirmeck, le comté du Ban-de-la-Roche et la seigneurie de Villé. Ces appartenances seigneuriales ainsi que la cohabitation de quatre confessions et l'usage de deux langues, l'une gallo-romaine, l'autre alémanique ont favorisé le cloisonnement géographique et les difficultés de communication.

C'est au 18^e siècle que le pasteur Oberlin, témoin de la pauvreté du terroir du Ban de la Roche et de ses habitants, s'engage dans un combat pour le progrès social. Il entreprend des actions et réformes pour améliorer les conditions de vie d'une population pauvre et déshéritée : défrichement, amélioration de l'agriculture, désenclavement du Ban de la Roche par l'établissement de routes et de ponts, accès à l'instruction...

Il faudra pourtant attendre le développement florissant de l'industrie textile au 19^es. pour désenclaver les villages isolés, multiplier les échanges et freiner l'exode rural.

L'implantation actuelle des localités reflète, pour une grande part, une organisation qui se dessina au 19^es. Alors que se développaient les cités irriguées par la Bruche, Schirmeck, la plus importante, industrielle et commerçante, La Broque, Rothau, Saâles, les villages aux nombreux écarts des vallées secondaires se transformaient avec la multiplication de petites fabriques fonctionnant grâce à la force motrice des affluents (Natzwiller, Bourg Bruche, Waldersbach par exemple). Les scieries, modernisées avec l'apparition des machines à vapeur et les exploitations de carrières, contribuèrent au développement d'une population d'ouvriers-paysans jusqu'à la seconde guerre mondiale. De nos jours, l'activité textile a disparu, tout comme les carrières de minerais et de pierres (seule la carrière de grès Champeray est encore en activité).

Par ailleurs, la qualité des paysages de moyenne montagne, dont le Donon et le Champ du Feu, sont les emblèmes, conjugués au climat frais en été et enneigé en hiver, a favorisé de longue date un tourisme naturel et de villégiature. Dès le dernier tiers du 19^esiècle., le progrès des communications ferroviaires et routières a favorisé l'essor d'un tourisme à la montagne, combinant la découverte de sites pittoresques, historiques et naturels et la randonnée à ski ou pédestre. Le Club vosgien, créé en 1872, flécha de nombreux itinéraires dans le territoire, finança des tours d'observation et des tables d'orientation et construisit des chalets de résidence collective. Parallèlement, les séjours de santé se développent, contribuant à la construction d'hôtels, pensions, sanatoriums.

Enfin, l'histoire tragique qu'a connu le territoire pendant la deuxième guerre mondiale sous l'occupation nazie a donné lieu à plusieurs lieux de mémoire comme le mémorial de Natzwiller sur le site de l'ancien camp de Natzwiller-Struthof et le mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck.

II. LE PATRIMOINE BATI DE LA PERIODE INDUSTRIELLE

1. Les sites de production

Les vestiges industriels témoignent d'un passé économique prospère qui a contribué à façonner le territoire et contribuent à sa spécificité. Ces éléments sont porteurs de la mémoire collective et d'une architecture singulière et peuvent, à ce titre, être intéressants à préserver, au bénéfice de nouvelles fonctions.

L'époque industrielle a laissé son empreinte dans l'ensemble de la vallée, aussi bien dans le centre-bourg que dans les vallées secondaires qui ont elles aussi fait l'objet d'implantation d'usines et manufactures.

Bien que de nombreux bâtiments industriels aient été détruits, comme l'imposante usine Steinheil située sur les bords de la Bruche à Rothau, détruite en 2014, des vestiges de ce passé restent néanmoins présents. Les bâtiments de production, souvent identifiables par leur toiture en sheds au profil ciselé singulier, tout comme les installations techniques telles les cheminées d'usine ou les chaufferies, ainsi que les bâtiments administratifs sont autant de bâtiments qui peuvent présenter un intérêt historique et paysager. On note aussi sur ces sites un important patrimoine lié à l'eau via des systèmes d'ouvrages installés sur la rivière comme les canaux, prises d'eau, biefs,...

Photo n° 14: la silhouette caractéristique des sheds dans le paysage (de gauche à droite) à Wildersbach, La Broque, Schirmeck



Source : ADEUS et Google Earth

1.1. Des sites de production en lien avec la Bruche

Alors que, comme cela a été présenté précédemment, la Bruche constitue la colonne vertébrale paysagère structurante de la vallée, on relève plusieurs sites industriels, implantés à proximité directe de la rivière pour exploiter ses capacités motrices, aujourd'hui sous occupés ou en friche. Ces sites sont aussi desservis par le rail nécessaire à l'origine pour l'activité industrielle et/ou à proximité d'une gare.

Parmi ces sites, on peut citer les plus emblématiques suivants :

- le site du Mullerhof, Muhlbach sur Bruche,
- les anciens ateliers de tissage en entrée de Schirmeck (rue des forges / D392),
- le site rue de la Coopérative à La Broque (proche du lieu-dit les « Ecrus »),
- le site Grand Rue à Rothau.

Photo n° 15 : site industriel, le Mullerhof



Photo n° 16 : site industriel, rue de la Coopérative



Photo n° 17: site industriel, entrée de Schirmeck



Photo n° 18 : site industriel, arrière gare de Rothau



Source : ADEUS

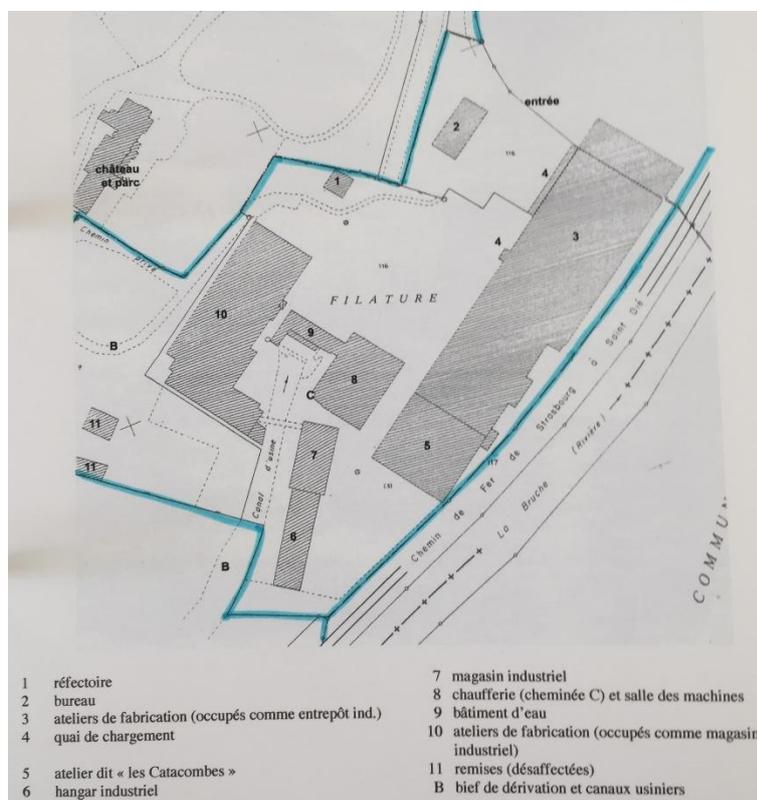
1.2. Le site Kettler, un fleuron du patrimoine industriel de la vallée

Le site « Kettler », à l'origine filature de coton et laine peignée John Heywood, Aimé Seillière et Cie, récemment acquis par la Communauté de communes, présente de nombreux atouts et constitue à ce titre un site majeur pour la vallée. Désaffecté depuis plusieurs années, il constitue, selon le chercheur et spécialiste du patrimoine industriel Pierre Fluck, un « *fleuron authentique du patrimoine industriel alsacien* »¹

- Un site témoin de l'histoire industrielle textile

L'ensemble industriel occupe un site de 7 hectares, en continuité et contrebass du bourg de Lutzelhouse, connecté à la Bruche via le canal d'usine et à la ligne de chemin de fer. Il jouxte le parc, le château et ses dépendances qui constituaient le domaine résidentiel des propriétaires de l'usine. Le site a connu plusieurs évolutions significatives au cours de son histoire qui débutent en 1836 lors de la fondation de la filature, les bâtiments industriels actuels datant, pour la plupart, de la moitié du 19^e siècle.

Carte n° 23 : plan de situation et d'occupation du site industriel Kettler



Source : inventaire régional

¹ Source : « Les belles fabriques, un patrimoine pour l'Alsace », 2002).

- Les bâtiments de production

Le site Kettler se déploie sur une pente sud comprise entre la limite du bourg de Lutzelhouse et la Bruche. Le château est situé en position dominante alors que les bâtiments de production sont en contrebas, au plus près de la rivière et des voies ferrées. L'ensemble présente encore aujourd'hui une physionomie très homogène.

Photo n° 19 : le site Kettler, vue d'ensemble et vue proche



Source : inventaire régional

Le site Kettler présente des bâtiments et éléments remarquables : l'atelier dit « les catacombes » (81 voûtes d'arêtes, 64 colonnettes en fonte, éclairées par 81 jours zénithaux), le magasin industriel. Des bâtiments techniques : bâtiment des turbines, salle des machines, salle des chaudières et sa cheminée ronde en brique à embase octogonale, ... Le tunnel du canal (ce dernier met le site en relation avec l'eau).

Photo n° 20 : bâtiments remarquables du site



Photo n° 21 : l'atelier dit « Les catacombes »



Source : inventaire régional

- Le château, son parc et ses dépendances

Au sein de l'écrin du parc se distingue, en point haut du domaine, le château Scheidecker construit à la fin du 19^e siècle en grès. L'ensemble du domaine comprend plusieurs dépendances telles la conciergerie, la maison de garde-chasse, l'écurie, la ferme.

L'entrée du site, avec la maison du gardien se trouve à moins de 200 mètres de la gare de Muhlbach-sur-Bruche – Lutzelhouse et les premiers bâtiments industriels à environ 500 mètres de celle-ci.

2. L'habitat ouvrier

L'implantation des grands complexes industriels a nécessité la création de logements ouvriers à proximité des usines. Il subsiste encore différents types de logements de ce type, financés à l'origine par les grands industriels locaux dès le second tiers du 19^e siècle.

2.1. Des ensembles cohérents d'habitat ouvrier

L'habitat ouvrier, composé de petits logements compacts, se présente sous plusieurs formes.

On relève des logements collectifs en longs bâtiments composés de modules de logements identiques et répétitifs (barres ouvrières de Schirmeck, La Broque, Rothau).

Lorsque le contexte topographique ne permettait pas d'adopter cette typologie, les logements ont été conçus en unités individuelles et séparées, bien que mitoyennes (Rothau).

On construit aussi, au cours de la 1^{ère} moitié du 20^e siècle, des logements proches en apparence d'une maison individuelle mais conçus pour être habités par plusieurs familles (La Claquette, La Broque).

Photo n° 22 : les différentes typologies de logements ouvriers



Source : ADEUS, inventaire régional

2.2. L'habitat ouvrier, une typologie économe en foncier

L'héritage des logements ouvriers de la période industrielle a familiarisé le territoire et ses habitants avec cette forme urbaine et d'habitat. Certaines de ces typologies, revues avec les standards d'aujourd'hui, pourraient faire modèle dans les décennies à venir tant elles présentent des atouts face aux défis à relever. En effet, cette typologie compacte consomme peu de foncier, présente un petit jardin privatif qui répond à la demande sociale, au même titre que les espaces de rangement, grenier et cave, plébiscités par nos contemporains. Son caractère structurant peut être intéressant à exploiter pour redonner forme à des tissus trop peu denses et en manque d'intensité.

3. La maison patronale

Au cours du XIX^e siècle., le développement de l'industrie va de pair avec l'émergence d'une architecture liée à l'essor de la bourgeoisie, porté par le développement industriel. Les classes sociales dirigeantes, composées d'industriels et notables font édifier des demeures personnelles remarquables.

L'arrivée du chemin de fer vers 1876 et la réalisation de la gare de Schirmeck-La Broque en 1881 génèrent la création d'un axe urbain reliant l'équipement ferroviaire et le centre ancien. L'avenue de la Gare est ainsi créée, bordée de part et d'autre d'élégantes constructions. Ses abords sont pourvus progressivement d'édifices tant publics et institutionnels (douane, hôtel des Postes, tribunal d'instance, banque,...) que privés via des maisons de notables et d'industriels. Ces édifices sont dotés de qualités et originalités architecturales.

Cependant, les maisons de maîtres des industriels sont le plus souvent localisées à proximité des sites de production, essentiellement dans le fond de vallée. Parmi elles, on distingue quelques réalisations originales comme la demeure néocoloniale des Heywood à Vipucelle-La Broque ou le château Scheidecker à Lutzelhouse. Certains vallons plus reculés voire encaissés (Wildersbach, Neuviller-la-Roche accolée à Natzwiller) ont eux aussi été investis par l'activité industrielle, occasionnant l'édification de maisons prestigieuses.

Sur le plan architectural, les maisons de maîtres présentent, comme principales caractéristiques, au-delà de leur volumétrie imposante, des façades ordonnancées, des toitures sophistiquées, des chaînages et encadrements de baies en pierre.

Photo n° 23 : les maisons cossues d'industriels et de notables à Neuviller-la-Roche (à gauche), à La Broque (centre) et à La Broque (à droite)



Source : inventaire régional

Les maisons de maîtres étaient souvent agrémentées de jardins et parcs dont certains ont disparu aujourd'hui, comme par exemple celui de l'actuelle médiathèque de La Broque, ancienne maison bourgeoise à trois travées, édifiée en 1906, dont les abords sont aujourd'hui très minéralisés malgré la présence du ruisseau d'Albet en bordure de parcelle.

Photo n° 24 : ancienne maison bourgeoise transformée en équipement public (médiathèque) aux abords très minéraux malgré la proximité d'un cours d'eau, La Broque



Source : Google Earth

III. LE PATRIMOINE BATI D'ORIGINE RURALE

1. La ferme monobloc

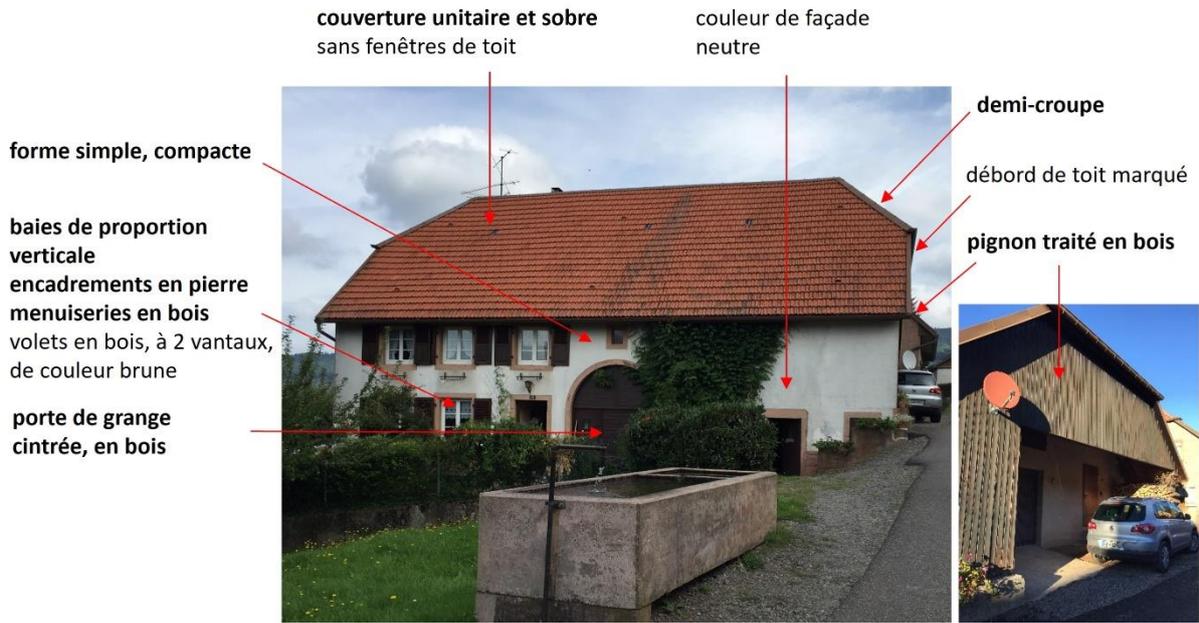
Le patrimoine bâti d'origine rurale du territoire témoigne d'un rapport étroit à une petite agriculture de montagne mais également d'une diversité d'inscription dans le contexte géographique. Qu'il s'agisse de petites fermes mitoyennes dans les villages des vallées ou bien de la ferme d'altitude dans un village ou hameau dispersé, le bâti traditionnel procède d'une même typologie : la ferme monobloc, avec l'apparente simplicité d'un bâtiment compact qui regroupe dans le même volume et sous le même toit à la fois, le logement de la famille de paysans, l'étable pour les bêtes et la grange pour le stockage du fourrage.

1.1. Une forte identité architecturale

Sur le plan architectural, les principales caractéristiques de la ferme monobloc sont sa compacité volumétrique et sa sobriété architecturale.

La façade principale présente des éléments de modénature tels que les encadrements de portes et fenêtres en grès, les volets en bois à deux vantaux. L'élément le plus caractéristique est la porte de grange cintrée avec encadrement en grès, qui participe fortement à l'identité de la ferme monobloc.

Photo n° 25 : caractéristiques architecturales de la ferme monobloc



Source : ADEUS (2022)

1.2. La toiture traditionnelle, un élément prédominant

La ferme monobloc est caractérisée par sa toiture imposante, très marquante dans le grand paysage. En effet, la situation de moyenne montagne et de relief génère des vues plongeantes qui rendent d'autant plus importante la « 5^{ème} façade ».

La toiture traditionnelle de la ferme monobloc présente une pente forte, un profil avec demi-croupes, une couverture en tuiles terre cuite. La toiture peut présenter des débords parfois importants, servant d'abris en réponse à la rigueur du climat.

Photo n° 26 : les toitures traditionnelles, un fort élément d'identité locale



Source : ADEUS

1.3. Une inscription dans la pente

La plupart des bâtiments anciens est conçue pour s'adapter à la topographie, intégrant des dénivelés importants au sein même du volume construit. Les espaces extérieurs attenants s'inscrivent dans cette même logique, les vergers et jardins prenant place dans la pente naturelle, avec très peu de remodelage de sol. Ces dispositifs et savoir-faire préservent les sols et la pente et ainsi l'identité du territoire.

Photo n° 27 : les fermes monobloc, un modèle d'intégration dans la pente naturelle

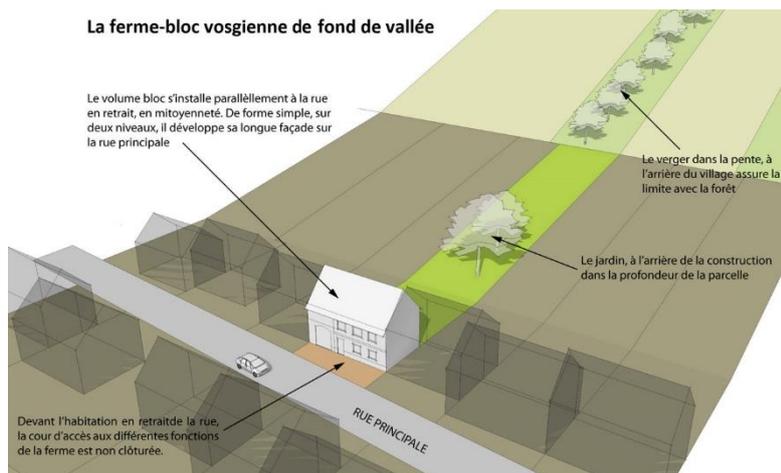


Source : ADEUS

1.4. L'usoir, un seuil ouvert sur la rue

La ferme monobloc présente principalement deux types d'implantation. En fond de vallée, sa façade principale est disposée le long de la route, sur un parcellaire assez étroit contraint par la pente. Le bâti souvent mitoyen se place parallèlement à la rue et en retrait. Des petits espaces ouverts interstitiels entre groupes de maisons donnent sur les arrières. La rue est rythmée par les retraits irréguliers des façades (exemple à Wisches).

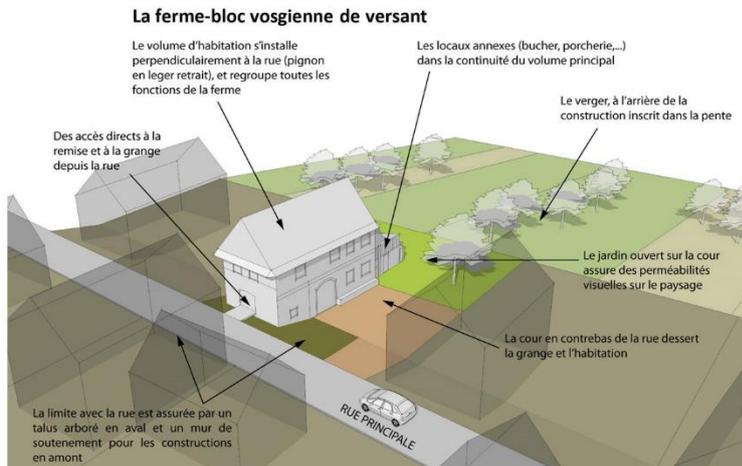
Photo n° 28 : mode d'implantation de la ferme bloc en fond de vallée



Source : Atlas du paysage

Dans les hameaux et villages d'altitude, la ferme monobloc s'installe perpendiculairement à la rue, présentant un pignon sur la voie. Les accès à la partie habitation, exploitation et grenier se font soit par la rue, soit par le jardin, à des niveaux différents en fonction de la pente. Les jardins, traditionnellement sans clôture, sont ouverts sur l'espace public, souvent plantés de vergers.

Photo n° 29 : mode d'implantation de la ferme de versant



Source : ATLAS du paysage

Dans les deux cas de figure, l'implantation en retrait du bâti génère un seuil ouvert, sans limite ni clôture, qui participe fortement à l'ambiance et à la qualité des bourgs et villages. Cet espace appelé « usoir » assure initialement des fonctions diverses multi-usages essentiellement agricoles. Il n'est pas rare d'y trouver un banc qui favorise l'hospitalité et la vie sociale de voisinage.

Avec l'effacement de la ruralité, les usoirs sont souvent transformés en espace de stationnement ou en espace vert. Ils sont parfois clôturés, contre nature, ce qui dégrade fortement la qualité de l'ensemble.

Photo n° 30 : l'usoir, un seuil ouvert, sans clôture, qui participe à l'ambiance de la rue



Source : ADEUS

2. Le petit patrimoine

On entend par « petit patrimoine » les petites constructions qualitatives ainsi que le mobilier urbain visibles depuis l'espace public et valorisant ce dernier. De nombreux petits éléments de ce type rythment le paysage de la vallée. Ils participent à l'animation et à la qualité de l'espace public.

2.1. Le petit patrimoine en lien avec l'eau

De nombreux petits éléments patrimoniaux liés à l'eau jalonnent le territoire de la vallée et mettent en valeur la présence de l'eau. Les fontaines sont particulièrement présentes, surtout dans la Haute vallée et témoignent de l'abondance ancestrale de la ressource. Elles sont de préférence situées au cœur du bourg mais on en trouve aussi le long des rues. Les lavoirs sont aussi des éléments d'animation, comme celui d'Urmatt réhabilité et réinvesti récemment par les habitants. La vallée présente par ailleurs de nombreux petits ouvrages hydrauliques destinés à l'origine à une production d'énergie de proximité.

Photo n° 31 : l'espace public animé par un petit patrimoine qui révèle la présence de l'eau



Source : ADEUS

2.2. Le petit patrimoine religieux

La ferveur religieuse de la population se traduit, à travers les siècles, par la présence d'un petit patrimoine religieux qui jalonne le territoire. Croix de chemins, calvaires, chapelles,... sont souvent localisés à des emplacements stratégiques comme la croisée des routes et des chemins, servant ainsi de repère et gagnant en visibilité. Ils sont parfois accompagnés d'un arbre ou d'un banc qui invite à une pause sur le parcours.

Photo n° 32 : le petit patrimoine religieux situé à la croisée des chemins



Source : ADEUS

2.3. La voie et ses abords

Le traitement de la voie, tant les faces latérales dues au relief que la chaussée, joue un rôle dans la qualité du paysage.

En territoire de montagne, le mur de soutènement pour stabilisation des terres est fréquent, que ce soit sur les bas-côtés des routes, le long des talus et des chemins creux ou encore comme petit ouvrage de soutènement au centre des villages. Traités de façon noble, ces murs et murets, tout comme les escaliers qui s'y insèrent, sont traditionnellement constitués de pierres mélangées de pays (notamment en granit bleu) avec des moellons de taille assez modérée pour être manipulables à bras d'homme.

Le caniveau le long de la chaussée, ouvert contrairement au réseau souterrain, structure le paysage de la rue. Ouvrage à ciel ouvert, il participe à la présence de l'eau dans le village. Son revêtement en pavés de granit lui confère un caractère qualitatif.

Autre élément de petit patrimoine qui participe à la qualité de l'espace public, le banc assez présent dans la vallée qui traduit l'hospitalité du territoire. Dans la vallée de la Bruche, les nombreux bancs se présentent soit en grès, soit sous forme de structure mixte bois et pierre. Ceux du secteur du Ban-de-la-Roche, dessinés en 1934, sont particulièrement identifiables, constitués de planches de bois de chêne de couleur « vert brin d'herbe » prenant appui sur deux plots en granit. Ces bancs ponctuent le centre des villages et s'égrènent le long des chemins de randonnées, offrant des haltes aux points de vue panoramiques.

Photo n° 33 : des éléments qui qualifient la voie



Source : ADEUS

3. Le bois, un matériau traditionnel dans la vallée

Parmi les divers matériaux employés traditionnellement dans les constructions de la vallée de la Bruche, le bois, en tant que ressource abondante et locale, figure comme un matériau privilégié, mis en œuvre dans divers contextes et époques.

Si le bois est utilisé à l'intérieur du bâti vernaculaire, pour les charpentes de toiture par exemple, il est aussi très souvent mis en œuvre sur l'enveloppe du bâtiment comme revêtement extérieur sur les façades les plus exposées aux intempéries. Sous forme de bardeaux en écailles ou de simples planches, ces revêtements ne recouvrent parfois que partiellement la façade.

Photo n° 34 : diverses mises en œuvre du bois dans l'architecture traditionnelle



Source : ADEUS

Au-delà de ces bâtiments anciens, on note un regain d'intérêt pour ce matériau durable à la fois renouvelable et esthétique et potentiellement local. Les équipements réalisés récemment dans la vallée et qui mettent en œuvre le bois, témoignent des qualités d'insertion de ce matériau.

Photo n° 35 : le matériau bois, mis en œuvre dans des architectures contemporaines



Source : ADEUS

IV. LE PATRIMOINE BATI OFFICIEL

Le territoire de la vallée de la Bruche compte huit éléments classés ou inscrits au titre de la législation sur les Monuments Historiques (MH).

Tableau n° 21 : éléments classés ou inscrits au titre de la législation sur les monuments historiques

NOM	TYPE	ADRESSE
Scierie communale	Inscrit	Ranrupt
Ruines du château de Salm	Classé	La Broque
Cimetière mennonite	Inscrit	La Broque
Eglise protestante	Inscrit	Fouday
Camp du Struthof	Classé	Natzwiller
Chapelle funéraire de la famille Muller	Inscrit	Muhlbach sur Bruche
Synagogue	Inscrit	Schirmeck
Salle de l'auberge « A la Couronne verte »	Inscrit	Barembach

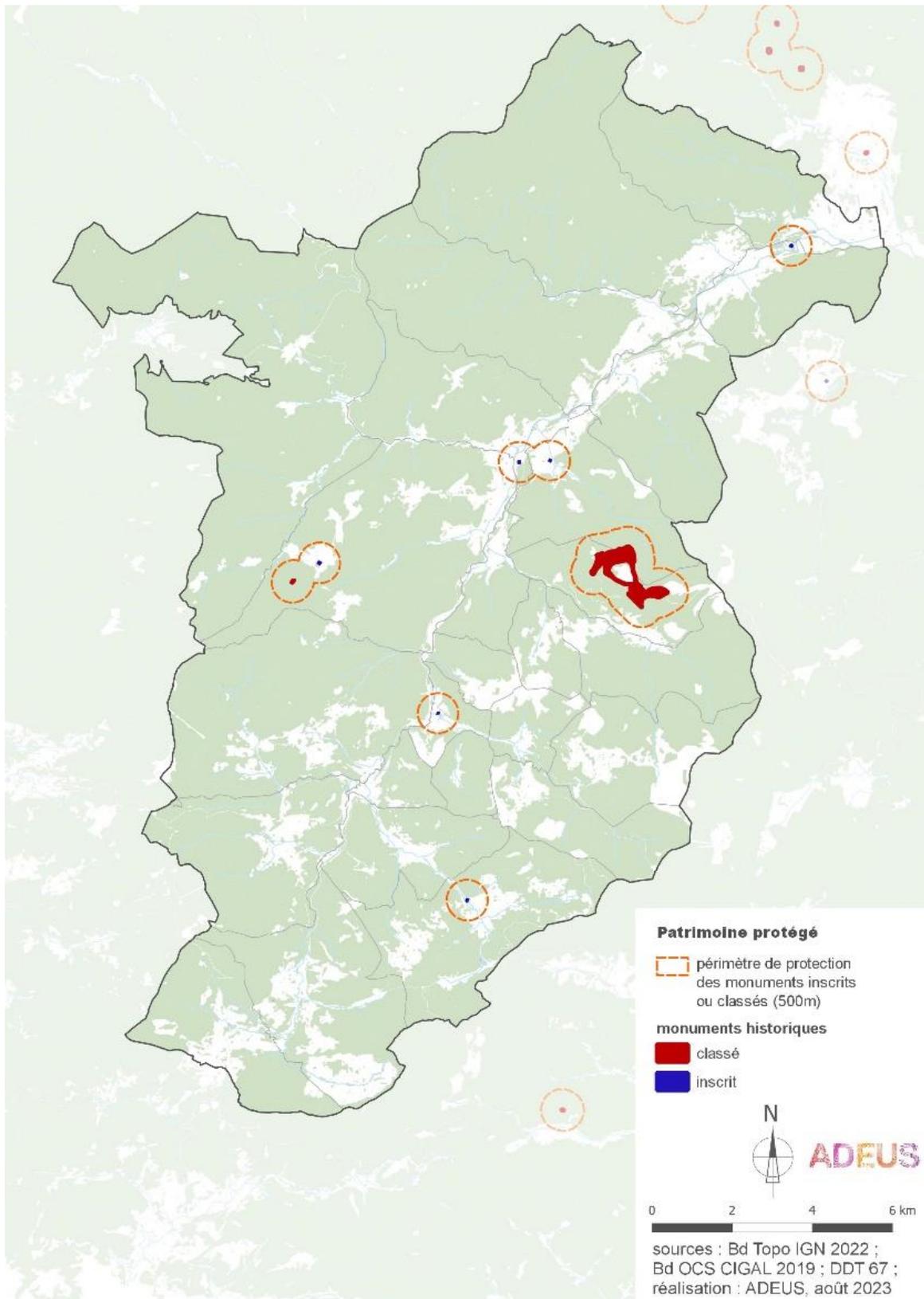
Source : base Mérimée, réalisation ADEUS

Les bâtiments ainsi protégés sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour toute demande de permis de construire ou de démolir. Les éléments inscrits et classés génèrent un périmètre de 500 mètres dans lequel l'avis de l'ABF est requis, générant un avis conforme auquel le porteur de projet doit se référer lors de travaux. Ce périmètre de protection peut être reconsidéré en fonction de critères de co-visibilité, ce qui peut conduire à modifier le champ d'autorité de l'ABF.

Ce dispositif de protection assuré par l'Etat ne dispense pas le PLU de son rôle d'arbitrage et de préservation du patrimoine.

Dans l'état actuel, la surface cumulée des aires soumises au contrôle de l'ABF est relativement faible sur le territoire.

Carte n° 24 : les monuments classés et inscrits au titre des Monuments Historiques



Source : ADEUS

C. Le centre bourg, un paysage urbain à valoriser

Le centre-bourg de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche composé de Schirmeck, Barembach, La Broque et Rothau forme un ensemble urbain continu. Il constitue la centralité de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche avec une concentration de services et d'équipements publics.

Autant la Communauté de communes de la vallée de la Bruche a fortement investi sur la qualité de son paysage naturel, à travers la mise en œuvre des Associations forestières pastorales (AFP), récompensée par un label Capitale de la biodiversité, à travers le développement d'une stratégie touristique valorisant une multitude d'activités en forêt, autant elle a peu investi le paysage urbain qui souffre d'un manque d'attractivité.

I. UN CENTRE BOURG PEU ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La qualité des espaces publics joue un rôle essentiel dans l'attractivité d'un territoire et l'adaptation au changement climatique est devenue un facteur clé de l'aménagement des espaces publics. Aujourd'hui, ceux-ci se révèlent peu adaptés sur de nombreux points :

- Une forte minéralisation des espaces accessibles au public : rues, places, aires de stationnement, cours d'écoles, parvis des équipements publics se révèlent peu confortables par temps chaud et donc peu attractifs. Par ailleurs, l'imperméabilisation des sols nuit à l'écoulement des eaux et à la qualité des sols.
- Des arbres insuffisamment présents : la carence des arbres dans l'espace urbain augmente les effets d'îlots de chaleur générant un inconfort en périodes de fortes chaleurs.
- La faible part des espaces publics dédiés aux déplacements piétons/cycles : la prépondérance de l'espace dédié à la voiture n'incite pas au développement des déplacements piétons et cyclistes ce qui ne concoure pas à développer des usages à l'échelle de la vie de proximité.

Photo n° 36 : des espaces publics peu adaptés au changement climatique





Source : ADEUS

II. L'EAU, UN ELEMENT PAYSAGER CENTRAL A VALORISER

Alors que l'eau est une composante clé de l'implantation de l'organisation urbaine du centre bourg, elle est globalement peu intégrée à la composition urbaine et reste assez peu perceptible ou non mise en scène hormis quelques aménagements très ponctuels :

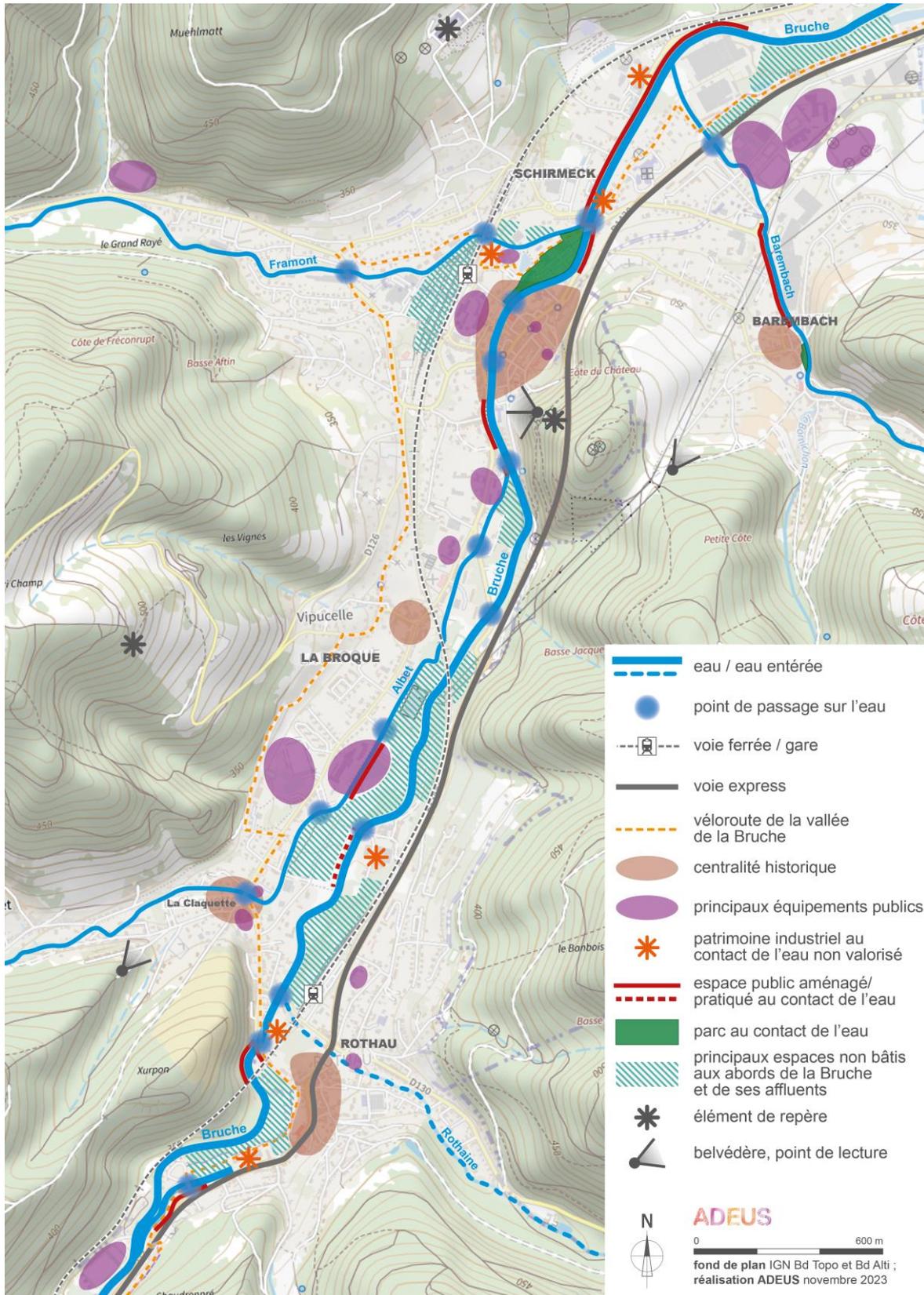
- la Bruche est rarement au contact d'espaces publics et quand elle l'est, ceux-ci sont accaparés par la voiture (y compris au Bergopré),
- les affluents sont complètement absents de l'espace public hormis le Barembach qui a fait l'objet d'un aménagement au centre du village et le ruisseau de l'Albet au niveau du centre nautique. La Rothaine est semi-enterrée,
- les confluences entre la Bruche et ses affluents ne sont pas lisibles, hormis celles de la Bruche et du Framont au Bergopré,
- le passage des cours d'eau au niveau des ponts est peu mis en scène,
- le patrimoine en lien à l'eau (ouvrages, canaux, biefs, ...) est peu valorisé.

Photo n° 37 : des espaces publics aux abords de l'eau accaparés par la voiture



Source : ADEUS

Carte n° 25 : l'eau, peu perceptible à partir de l'espace public



Source : ADEUS

Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Diagnostic - **DOCUMENT DE TRAVAIL** -

avril 2025

La Bruche, inondable et autrefois support d'activités industrielles, reste un élément de paysage mis à distance des lieux de vie. Les abords de la Bruche témoignent encore des anciennes activités industrielles avec la présence de nombreuses friches qui subsistent encore (Schirmeck, Rothau), certaines utilisées pour des activités de stockage ou provisoires, d'autres sont à l'état d'abandon conférant à la rivière une image dévalorisante.

Photo n° 38 : anciennes activités industrielles encore visibles au bord de la Bruche



Source des 3 photos : ADEUS

En contrepartie, quelques rares exemples témoignent d'une volonté d'intégration de l'eau dans le paysage : l'aménagement des berges du Bergopré à Schirmeck, l'aménagement d'un square à Barembach avec l'utilisation de matériaux adaptés au contexte local.

Cependant, ces seuls espaces aménagés ne permettent pas de valoriser l'eau en tant qu'élément identitaire du territoire et support structurant d'une nouvelle composition urbaine intégrant des déplacements modes actifs.

Photo n° 39 : exemples d'intégration de l'eau dans le paysage



Source des 3 photos : ADEUS

Photo n° 40 : le Bergopré, seul espace aménagé en bord de la Bruche, Schirmeck



Source : ADEUS

La proximité immédiate de l'essentiel des équipements publics (scolaires, culturels, sportifs, administratifs), des gares, de la Vélo-Bruche constitue un potentiel important pour faire de l'eau un support d'espaces publics fédérateur notamment à l'échelle du centre-bourg.

Par ailleurs, la présence de vastes espaces non bâtis qui subsistent encore aux abords des cours d'eau (La Broque et Rothau) est une opportunité pour donner de l'ampleur à ce réseau, offrir des espaces de respiration, valoriser le patrimoine bâti et étoffer la trame verte (voir carte précédente).

Photo n° 41 : des espaces non bâtis à valoriser aux abords de la Bruche et ses affluents



Source des 3 photos : ADEUS

III. DES ESPACES PUBLICS EN MANQUE D'ATTRACTIVITE

L'espace public constitue le squelette de l'espace urbanisé. Il structure, organise, anime, relie les différents espaces entre eux, met en scène les bâtiments publics, valorise les éléments naturels du paysage (relief, cours d'eau, vallée).

La qualité des espaces publics tient à plusieurs facteurs :

- la capacité d'offrir des lieux de convivialité et d'animation,
- la capacité de mettre en valeur les éléments significatifs du paysage naturel (points de vue, relief, cours d'eau,...) et urbain (bâti patrimonial, équipements publics, petit patrimoine,...),
- la lisibilité des aménagements avec des places bien identifiables valorisant les usages multiples et des parcours permettant de s'orienter facilement,
- le confort d'été avec des espaces plantés,
- la sécurité des déplacements avec des parcours lisibles et confortables reliant les différents quartiers entre eux.

Aujourd'hui, les 4 communes du centre-bourg forment une agglomération qui s'est constituée au fil de l'histoire sans véritable structuration de ses espaces publics. Très étirée avec des centres anciens assez éloignés les uns des autres, des infrastructures qui viennent morceler la vallée, la structuration du centre-bourg est peu lisible. La voirie n'est pas clairement hiérarchisée et ne permet pas d'identifier les voies dédiées au trafic de transit des voies dédiées à la desserte locale et aux modes actifs ; la voie express qui contourne le centre de Schirmeck et de La Broque ne réussit pas à apaiser les voies internes (RD392, RD2420), la rue commerçante de Schirmeck laisse peu de place à la déambulation. La traversée du centre de Rothau est le support d'un important trafic. La RD 261 est trop large par rapport au trafic automobile existant, l'axe cyclable principal contourne le centre-bourg et les parcours piétons à travers l'agglomération dédiés à la desserte des usages du quotidien restent incomplets.

Photo n° 42 : RD 261, La Broque



Photo n° 43 : Grand Rue, Schirmeck



Source : ADEUS

Photo n° 44 : RD 1420, Rothau



Source : ADEUS

La Bruche qui parcourt la vallée et relie les différentes parties de l'agglomération forme davantage une rupture qu'un lien. Alors qu'elle traverse le centre de Schirmeck/La Broque, elle va plutôt se situer en limite communale à l'écart des lieux de vie de La Broque et de Rothau. Les affluents (Barembach, Framont, Albet, la Rothaine) sont plus centraux dans les autres bourgs.

Ces dernières décennies, le développement urbain, organisant l'espace pour la voiture, a modifié le rapport à l'espace public. De nos jours, une grande part de l'espace public est dévolue à la voiture, tant pour les déplacements que pour le stationnement. Il en résulte une minéralisation des sols, un appauvrissement du rapport bâti à la rue, un mobilier urbain plus adapté à la voiture qu'aux déplacements piétons/cycles (éclairage, panneaux, etc...). Ce phénomène contribue à la banalisation et à l'appauvrissement de l'espace public et laisse peu de place à la mise en œuvre de réseaux de déplacements pour les piétons et les cyclistes.

Aujourd'hui, ce qui ressort principalement, est :

- un manque de lisibilité de l'espace public : manque de structuration des parcours à l'échelle du centre-bourg (parcours non hiérarchisés, absence de parcours cyclables pour des usages de proximité, parcours piétons non privilégiés pour les déplacements de proximité. Lien peu lisible vers les sites structurants ou d'intérêt (gare, école, château, marché, ...), présence de l'eau non valorisée. Parcours vers et aux abords équipements publics peu valorisés, absence de « rues scolaires ».
- des espaces publics dominés par la voiture qui laissent peu de places à d'autres usages. La plupart des places, des parvis est envahie par la voiture en stationnement, le parc du Bergopré qui se déroule autour de poches de stationnement. Les rues, dont certaines sont très larges malgré un faible trafic (ex : RD 261 à La Broque ...), sont globalement dédiées à la voiture laissant peu de places aux déplacements piétons (trottoirs peu larges, peu d'espaces de repos, de bancs) et cyclistes (absence de piste cyclable en site propre). L'axe commerçant de Schirmeck, le seul du centre-bourg, ne fait pas la part belle aux piétons, ce qui ne favorise pas la déambulation.

- peu d'espaces de convivialité : peu d'espaces propices à la détente ou la pause aux abords des équipements publics ou sur les lieux fréquentés (commerces, ...), des parcs qui manquent d'ampleur (pas à l'échelle du centre-bourg), des places occupées par la voiture avant tout.

Par ailleurs, l'eau, qui structure et marque l'identité des vallées, est rarement intégrée aux espaces publics : en étant ignorée, elle ne participe pas à la valorisation du lieu.

- une faible présence des arbres sur les espaces publics. Les quelques arbres qui subsistent par ci par là sont d'autant plus importants qu'ils sont peu nombreux. Leur présence sur les places publiques représente un patrimoine végétal parfois remarquable.
- parcs et promenades sont rares.

Photo n° 45 : des espaces publics largement dévolus à la voiture et où l'eau est assez peu intégrée



Source : ADEUS

Cette dégradation des espaces publics se retrouve également dans les bourgs et villages hors du centre-bourg.

Photo n° 46 : place centrale Russ



Photo n° 47 : parvis de la gare Saâles



Photo n° 48 : aire de jeux Bourg-Bruche



Photo n° 49 : parvis gare Urmatt



Source des 4 photos : ADEUS

IV. LE BATI ANCIEN DU CENTRE BOURG EN DEPRISE

Le bâti ancien (construit avant 1946) du centre-bourg subit une perte d'attractivité qui se traduit notamment par l'augmentation de la vacance des logements, en hausse depuis une vingtaine d'années (voir chapitre Habitat). On constate cette tendance par une surreprésentation du bâti dégradé dans le centre-bourg qui concerne à la fois des bâtiments d'habitation, des pieds d'immeubles, des façades commerciales et des bâtiments d'activités.

Ces immeubles vétustes et/ou vacants sont, pour certains d'entre eux, très visibles depuis les axes passants, voies structurantes ou rues principales. La dégradation de ce bâti porte atteinte à l'image du territoire et constitue un point faible pour le cadre de vie et un frein à l'attractivité touristique.

- Les immeubles d'habitation

Le centre bourg concentre une part importante d'habitat vacant qui touche particulièrement le bâti ancien et les grands appartements, qui ne correspondent plus, à priori, aux nouveaux modes de vie, attentes et besoins en matière de logement. Ce phénomène a un impact sur l'état du bâti ancien délaissé qui subit une dégradation malgré ses qualités intrinsèques (bâti à valeur patrimoniale, bâti ancien constitutif du centre bourg qui est le cœur de la vallée, bâti détenteur d'énergie grise...).

La dégradation du bâti ancien touche tant le bâti situé en milieu très urbain comme en témoignent les immeubles d'habitation situés avenue de la gare à Schirmeck, à valeur patrimoniale (construits sous la période allemande) et aujourd'hui très dégradés que le bâti situé en entrée de ville, exposé au trafic routier (vitesse, nuisances), comme en entrée sud de Rothau.

Photo n° 50 : des immeubles anciens d'habitation dégradés (à gauche : centre de Schirmeck, au milieu : immeuble à valeur patrimoniale avenue de la gare à Schirmeck, à droite bâti en entrée sud de Rothau)



Source : ADEUS

- La façade commerciale

La vétusté du bâti ancien va de pair avec, localement, une vacance commerciale (par exemple en entrée sud de Rothau ou avenue de la gare à Schirmeck). Au-delà de contraindre la vie dans la proximité pour les habitants du centre-bourg, cette vacance porte atteinte au rôle de centralité commerciale et de services que joue cet espace à l'échelle de l'ensemble de la vallée.

Photo n° 51 : les commerces en pied d'immeuble / commerces vacants à Rothau et Schirmeck



Source : ADEUS

- Le bâti d'activité

La vacance concerne aussi les bâtiments d'activités en cœur de bourg. On relève plusieurs bâtiments d'activités vacants, notamment en entrée nord de Schirmeck. C'est le cas des anciens établissements Simonin et Fils, rue de l'Ancien Sanatorium, au droit du monument aux morts, de l'ancien atelier de tissage Malapert situé rue des Forges à la croisée de la route de Strasbourg (D392) et de Barembach (D204).

Photo n° 52 : le bâti d'activités vacant en entrée nord de Schirmeck



Source : ADEUS

- Une tendance confirmée sur les axes passants, ailleurs sur le territoire

Au-delà du centre bourg, d'autres communes de la vallée de la Bruche connaissent ce même phénomène de déprise et vétusté du bâti ancien. On relève notamment la vacance de plusieurs établissements de type café / restaurants / hôtellerie qui ont cessé leur activité malgré leurs très bonnes visibilités (effet de vitrine depuis la D1420) et accessibilité routière.

Photo n° 53 : déprise du bâti ancien de type café / restaurant / hôtellerie malgré l'effet de vitrine depuis la voie de transit D1420 (de gauche à droite : anciens café et auberge à Saint-Blaise-la-Roche et ancien restaurant à Bourg Bruche)



Source : ADEUS

D. Un risque de banalisation des paysages urbains

La dynamique la plus forte, la plus lisible et la plus irréversible pour les paysages est celle de l'urbanisation. Depuis 40 ans, l'expansion urbaine, qui est en œuvre sur l'ensemble du département, a aussi marqué le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, bien que plus modestement. Cette consommation importante de l'espace est caractéristique du développement actuel organisé pour la voiture et qui :

- produit des formes urbaines peu économes, des poches d'urbanisation monofonctionnelles (lotissements pavillonnaires, zones d'activités, zones commerciales, ...) souvent sans lien avec le tissu bâti ancien,
- impacte l'espace public des centres urbains,
- consomme de l'espace agricole.

La qualité des paysages et aussi la pérennité des terres agricoles et des espaces naturels sont menacées par cette forme d'urbanisation non durable.

I. DES EXTENSIONS URBAINES DIFFERENCIEES SELON LES SECTEURS

La croissance urbaine sur la Communauté de communes de la vallée de la Bruche s'est développée de 1976 à 2022. Son expansion est liée à la situation du territoire à proximité de l'Eurométropole strasbourgeoise, à sa très bonne desserte tant par le fer que par la route, et à son cadre de vie attractif.

La carte de l'évolution du bâti depuis 1976 illustre le phénomène d'expansion urbaine qui s'est développé ces dernières décennies dans la vallée dans une moindre mesure par rapport à la plaine alsacienne. On observe qu'il impacte différenciellement les différents secteurs du territoire :

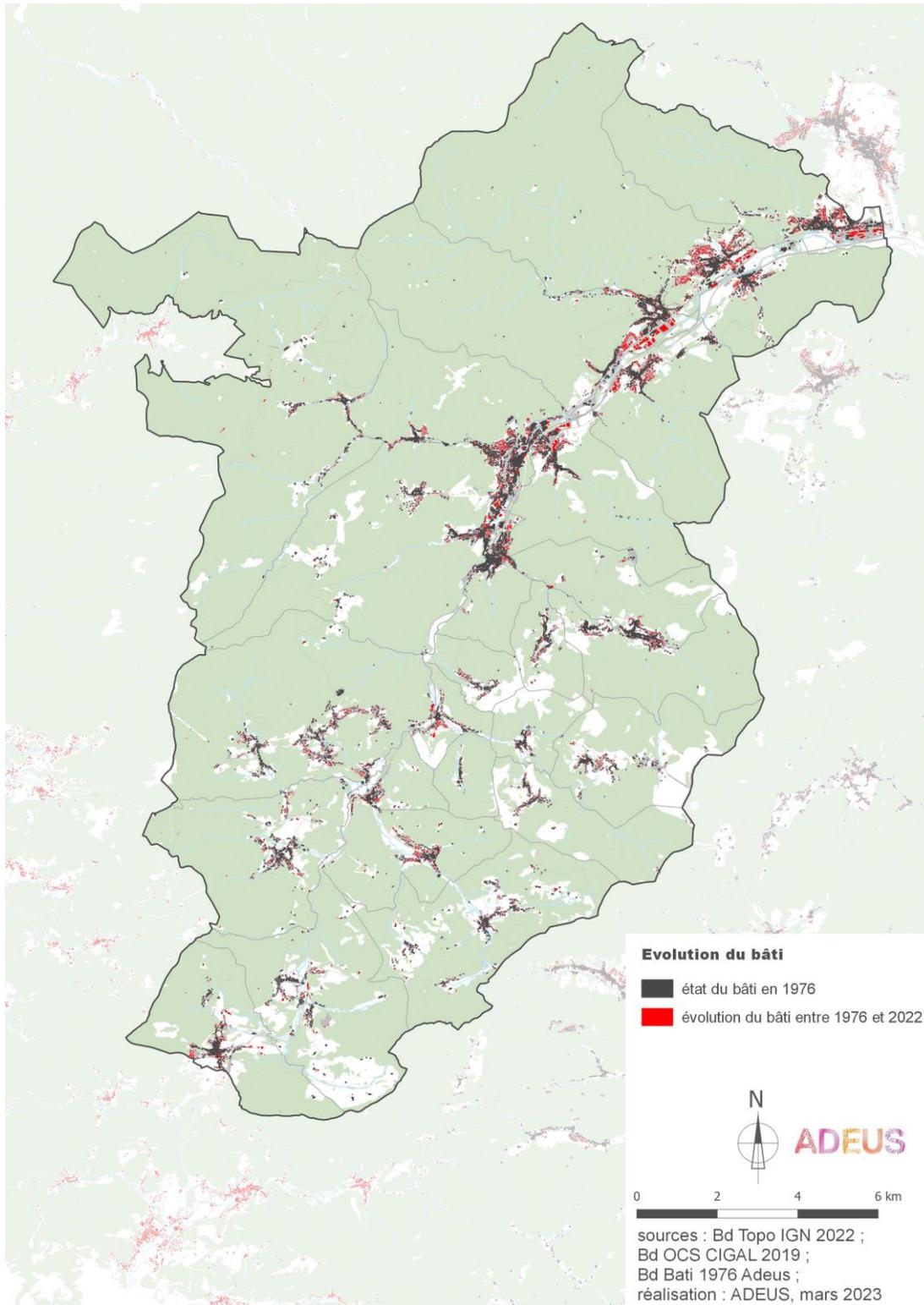
- dans la Basse vallée de la Bruche, de Urmatt à Rothau, apparaissent des extensions importantes en « nappes »,
- dans la Haute vallée, les extensions apparaissent ponctuellement.

Dans la Basse vallée, les extensions urbaines se concentrent principalement le long des infrastructures routières et ferroviaires qui cheminent dans la vallée, et à proximité du réseau hydrographique. Profitant du faible dénivelé de la vallée plus large, le développement urbain s'est étalé sans grande qualité urbaine. Les accidents de relief ont permis de préserver quelques coupures vertes.

Le fond de vallée, occupé par les zones d'activités, impacte la lisibilité de la structure naturelle de la vallée et forme de vastes emprises infranchissables : le bâti et l'activité développent des surfaces et occupent des échelles imposantes qui contraignent les relations entre les bourgs et la Bruche.

Dans la Haute vallée, les espaces urbanisés parsèment les reliefs des plateaux et montagnes de la pénélaine tenant compte des reliefs.

Carte n° 26 : évolution du bâti entre 1976 et 2022



Source : Bd Topo IGN 2022, ADEUS, mars 2023

- Des extensions qui morcellent l'espace agricole

Photo n° 54 : vue sur Mulbach sur Bruche et Lutzelhouse



Photo n° 55 : forme d'extensions dans la Haute vallée, Belmont



Source : photo ADEUS, schéma : Atlas des paysages d'Alsace

II. DES FORMES URBAINES ET DES CONSTRUCTIONS QUI ONT TENDANCE A SE STANDARDISER

Les nouveaux paysages bâtis, qu'il s'agisse d'habitat ou d'activité, présentent une architecture standardisée dont les formes (volumétrie, toiture), les matériaux, les couleurs, s'affranchissent du langage architectural traditionnel et sont en rupture avec le patrimoine bâti ancien existant dans les centres des bourgs et des villages.

Il en résulte un appauvrissement de la qualité architecturale et une uniformisation des paysages. Cette standardisation du bâti touche l'ensemble du territoire, non seulement les bourgs de la Basse vallée mais également, plus récemment, les villages de la Haute vallée.

- L'impact fort de la toiture dite « 5^{ème} façade » en territoire de relief

La toiture est traditionnellement, en territoire de moyenne montagne particulièrement soumis aux intempéries (dont les épisodes neigeux), très affirmée sur le plan du volume et de la pente des versants. On voit cependant apparaître, parmi les constructions récentes, des formes d'habitat (maisons individuelles, immeubles de logements collectifs) à toit terrasse plat qui posent question en terme d'intégration dans le paysage.

Photo n° 56 : des constructions de logements collectifs et individuels récentes sans toiture traditionnelle, en rupture (Saâles à gauche et Lutzelhouse au centre et à droite)



Source : ADEUS

- Des matériaux et couleurs standardisés

La majorité des constructions pavillonnaires récentes s'affranchit des matériaux et savoir-faire locaux et artisanaux. L'architecture s'en trouve appauvrie par l'abandon des techniques propres au territoire (tel le bois), tout comme le recours à des couleurs de façade très prégnantes qui impactent le paysage.

Photo n° 57 : maisons standardisées en lotissement (Muhlbach-sur-Bruche) et isolées (Sainte-Blaise-la-Roche, Bellefosse)



Source : ADEUS

- Des constructions récentes qui s'affranchissent de la topographie du sol

On relève des constructions récentes qui s'affranchissent de la topographie du sol. Standardisées, elles nécessitent une implantation sur terrain plat, par des mouvements de déblais/remblais importants, soutenus par des enrochements disproportionnés. Le profil naturel de la pente et de son caractère végétal initial s'en trouvent fortement dégradés.

Photo n° 58 : des constructions sur remblais qui nient la pente (à gauche et au centre) et une construction sur pilotis qui compose avec la pente (droite)



Source : ADEUS

- Un développement de l'habitat individuel sur les hauteurs, à la recherche de vues

On observe une propension, ces dernières années, au développement de lotissements implantés sur les hauteurs, à la recherche de vues lointaines depuis le logement (par exemple, le lotissement de Rothau, en cours). Cette position dominante confère aux constructions, majoritairement peu qualitatives, une grande visibilité et un fort impact dans le grand paysage.

Photo n° 59 : des constructions sur les hauteurs à la recherche de vues panoramiques (de gauche à droite : Urmatt, Russ, Rothau)



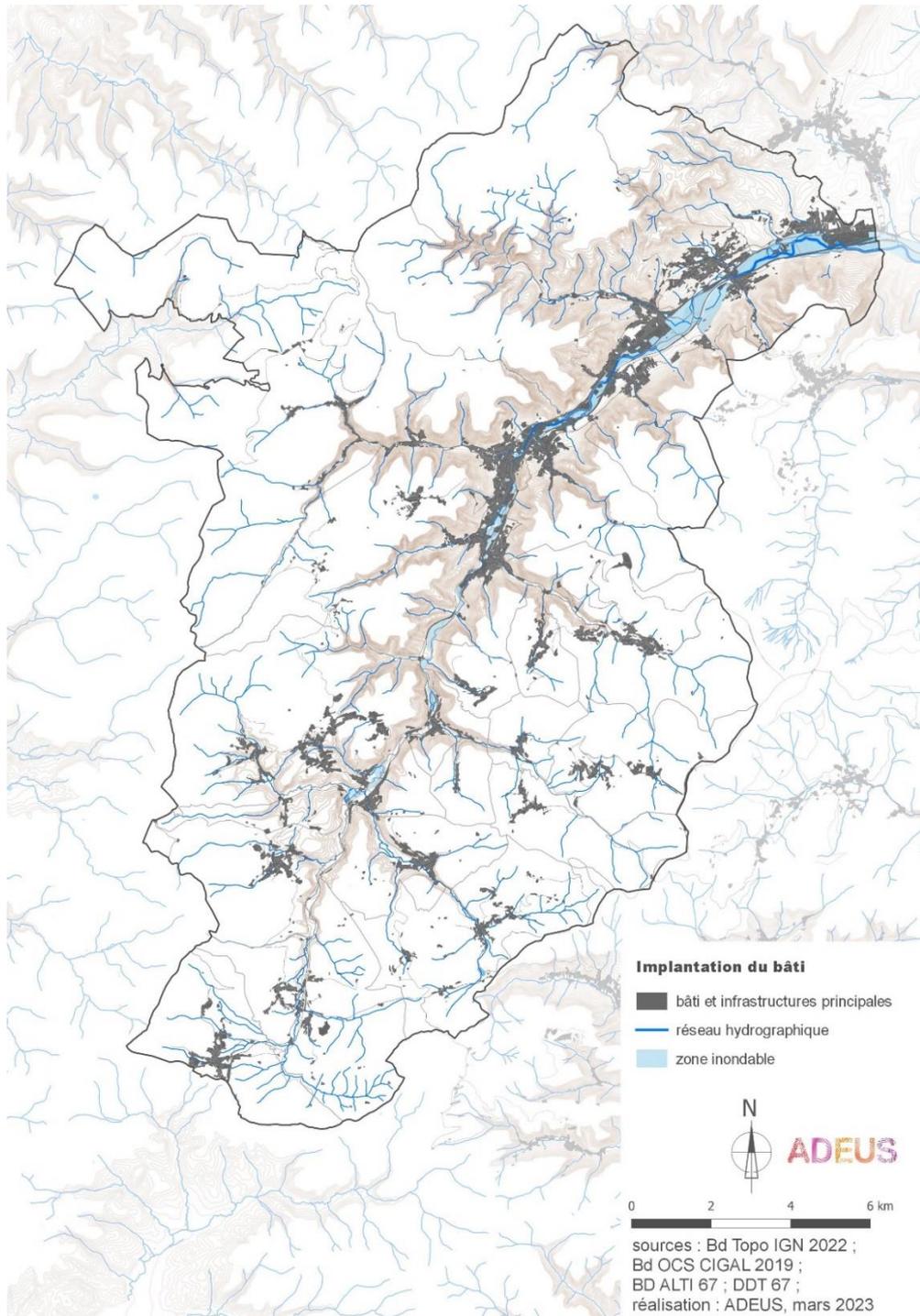
Source : ADEUS, Logic Immo

E. L'eau, un élément structurant des paysages de la vallée

I. L'EAU, UN ELEMENT QUI RESTE PEU PERCEPTIBLE

La composition urbaine des bourgs et villages s'est faite en tenant compte de la présence de l'eau (inondation, utilisation domestique ou industrielle, canalisation, retenue, pont). Cette présence de l'eau, à la fois atout et contrainte, constitue une des spécificités de ce territoire.

Carte n° 27 : implantation du bâti au regard du relief, du réseau hydrographique, des zones inondables



Source : ADEUS

La Bruche, colonne vertébrale paysagère de la vallée, est pourtant peu visible ; l'eau, le plus souvent enserrée dans son corset végétal, sillonne la vallée de façon assez confidentielle. Très peu mise en scène, sauf à quelques exceptions près, elle participe peu à l'attractivité du territoire.

Photo n° 60 : la Bruche, une colonne vertébrale confidentielle



Source : ADEUS

Dans la basse vallée, entre Urmatt et Rothau, la Bruche serpente dans un espace très contraint, entre la voie ferrée et la voie express (RD 1420), créant ainsi une mise à distance avec les bourgs qu'elle jouxte. Ce n'est qu'à Schirmeck que la rivière traverse le bourg en son centre.

Dans cette partie de la vallée où les villages se positionnent de part et d'autre des rives de la Bruche, à l'écart des inondations, la rivière forme, une armature d'espaces naturels où rieds, prairies humides et zones inondables constituent des milieux naturels typiques des paysages de la vallée. Leur présence a contribué à préserver d'importants espaces non bâtis.

Aujourd'hui, ces milieux naturels occupent une ampleur qui varie au gré des implantations industrielles et des infrastructures qui les morcellent.

Photo n° 61 : la Bruche serpente entre voie ferrée et voie express



Source : ADEUS

La superposition des paysages naturels et des espaces bâtis qui côtoient la Bruche crée des contrastes forts qui ne sont pas toujours valorisants. La qualité et l'état des espaces bâtis aux abords des berges (des secteurs d'activités souvent à faible valeur ajoutée ou des friches industrielles à l'abandon) ne renvoient pas une image positive. Et l'absence de relation développée entre l'espace bâti et l'espace naturel affaiblit la reconnaissance de l'identité du paysage de la Bruche.

- Relation peu qualitative entre espaces bâtis et espaces naturels de la Bruche

Photo n° 62 : Zone industrielle de Wisches



Photo n° 63 : Muhlbach-sur-Bruche



Source : ADEUS

Quelques sites de grandes qualités jalonnent pourtant les abords de la Bruche :

- Nombreux sites patrimoniaux (Mullerhof, Kettler à Lutzelhouse, rubanerie à La Claquette, ancien site Steinheil),
- Vues sur silhouettes urbaines ; Rothau, Russ, Lutzelhouse,
- Vastes vues dégagées vers les reliefs montagneux

Photo n° 64 : silhouette urbaine de Lutzelhouse



Photo n° 65 : silhouette urbaine de Rothau



Source : ADEUS

Photo n° 66 : site du Mullerhof, Urmatt



Source : ADEUS

Sa proximité aux gares, à la Vélo Bruche, parcours cyclable structurant, à de nombreux équipements publics, zones d'emplois et sites patrimoniaux font de la Bruche un lien naturel potentiel pour fédérer l'ensemble des bourgs de la vallée.

Par ailleurs, la Bruche forme un réseau structurant qui s'articule avec de nombreux affluents support de vallées secondaires. Notons le Netzenbach, le Barembach, le Framont, l'Albet, la Rothaine, la Schirrgoutte, la Climontaine, la Nau, l'Herbagoutte pour ne citer que les principaux.

Cependant, quelques opérations récentes tentent de reconquérir les abords des cours d'eau, telles que l'aménagement des berges de la Bruche au centre de Schirmeck, l'aménagement d'une promenade aux abords de l'Eimerbaechel à Urmatt, l'aménagement des abords du Barembach à Barembach.

II. L'EAU, ELEMENT DE FRAICHEUR NECESSAIRE A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau, très présente sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, représente un réel atout dans l'adaptation au changement climatique. Elément de structuration centrale, l'eau et son cortège végétal constituent une opportunité pour apporter fraîcheur et espaces de respiration à la population, notamment dans les espaces urbanisés.

Pour autant, la stratégie touristique et la valorisation du cadre de vie se tournent aujourd'hui essentiellement vers la forêt. Dans un contexte où les canicules s'accroissent et avec elles les risques d'incendie, le réseau de cours d'eau apparaît comme un complément nécessaire à l'attractivité et la qualité de l'espace urbanisé.

On constate cependant une quasi absence d'aménagements d'espaces publics développés au regard de l'eau. A l'échelle de la centralité de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, représentée par les 4 communes de Schirmeck, Barembach, La Broque, Rothau, les seuls aménagements existants (promenades sur berges au niveau du Bergopré à Schirmeck, square à Barembach) semblent peu suffisants au regard de la concentration de population.

De vastes espaces non bâtis et végétalisés existent pourtant aux abords de la Bruche et ses affluents, qui pourraient être mobilisés pour la création d'un réseau d'espaces publics à l'échelle du centre bourg bénéfiques entre autres aux déplacements modes actifs. Notons en particulier les abords de la base nautique à La Broque entre l'Albet et la Bruche, l'ancien site Steinhel à l'arrière de Rothau, l'arrière gare de Schirmeck aux abords du Framont.

Photo n° 67 : l'eau et son cortège végétal, une opportunité pour apporter de la fraîcheur à la population



Source : ADEUS

III. LES CANAUX ET RESEAUX D'IRRIGATION

L'eau dans la vallée de la Bruche est aussi très présente à travers tout un système hydraulique qui s'est développé, à la fois, pour produire de l'énergie (aux usines textiles et habitations), pour irriguer ou drainer les prairies et pour transporter du bois.

Ainsi, rigoles, étangs, vannes, moulins, prises d'eau, biefs, fontaines, sont autant d'aménagements hydrauliques qui témoignent de la maîtrise de l'eau, ressource essentielle pour le territoire, utilisés jusqu'aux années 1950.

Bien qu'encore partiellement visibles sur le territoire, ces aménagements hydrauliques ont progressivement disparu avec la déprise agricole et l'arrivée des énergies fossiles.

Outre le fait d'être des éléments de patrimoine et d'animation de l'espace public, ces aménagements hydrauliques peuvent aussi jouer un rôle dans l'adaptation au changement climatique : « *alors que les périodes de sécheresse se multiplient, affectant la qualité et la quantité des fourrages, la redécouverte de ces aménagements hydrauliques devrait permettre d'organiser une meilleure distribution de l'eau dans les prairies, favorisant les échanges de semences floristiques entre les différentes parcelles tout en assurant un enrichissement des sols et la satisfaction des autres besoins en eau. Un nouveau chantier à mener au profit de la biodiversité et de la société.*¹ »

Photo n° 68 : l'eau présente à travers une diversité de canaux et réseaux d'irrigation



Source : ADEUS

¹ Démarche paysagère et biodiversité, L'exemple de la vallée de la Bruche, Juin 2023 Jean Sébastien Laumond et Régis Ambroise

Photo n° 69 : (suite) l'eau présente à travers une diversité de canaux et réseaux d'irrigation



Source : ADEUS

F. La découverte des paysages par les parcours

Les axes de déplacements (route, voie ferrée, piste cyclable, sentiers de randonnée) sont des vecteurs de découverte des paysages, qui véhiculent l'image du territoire et contribuent à son attractivité.

Par leur tracé, leur profil, leur lien avec l'urbanisation, ils donnent à voir diversement le territoire. Ainsi, les routes ou les itinéraires du territoire de la vallée de la Bruche, à la topographie variée, offrent une grande diversité de paysages et de points de vue, entre les parcours à travers les paysages boisés de montagne, les parcours surplombant les paysages de vallée et ceux défilant le long des cours d'eau.

Parmi les itinéraires remarquables de ce territoire, notons :

- le chemin de fer, avec une construction en viaduc en granit et en grès des Vosges, qui s'adapte à la topographie du terrain. Vecteur du développement industriel, et donc du patrimoine de la vallée, il longe les anciennes industries textiles et les grands sites d'activités. La plupart des communes de fond de vallée dispose d'une gare, parfois située à l'écart du bourg qui s'est développée en surplomb de la rivière ;
- la Vélo Bruche, réseau cyclable structurant de référence à l'échelle du département qui met en scène les paysages de la vallée ;
- les petites routes de montagne ainsi que les multiples itinéraires de randonnée pédestre, qui donnent à voir des paysages qui enrichissent les parcours du territoire.

I. LES GARES

1. Les gares, des portes d'entrées qui ne valorisent pas l'image du territoire

Bien desservie par le réseau ferré, la Communauté de communes de la vallée de la Bruche compte onze gares qui sont autant de portes d'entrées du territoire.

La qualité de l'espace autour des gares est très inégale selon les communes et la plupart des gares n'offre pas de services à la hauteur des enjeux, ni en termes d'espaces publics et de relation à la ville, ni du point de vue des services proposés aux usagers.

Les abords des gares sont principalement dédiés au stationnement des voitures. Il en résulte de vastes espaces de stationnement peu attractifs pour les modes actifs, tant piétons que cyclistes et peu valorisants du point de vue de l'image.

Une autre tendance consiste à transformer ou fermer au public le bâtiment voyageur d'origine qui n'est alors plus dévolu à l'accueil des passagers. Les gares ne disposent dans ces cas de figure que d'abris sur quais, assez rudimentaires en termes de confort. Ce choix est préjudiciable aussi sur le plan patrimonial car les bâtiments d'origine présentent souvent un intérêt architectural.

Photo n° 70 : des aménagements de gares et leurs abords peu qualitatifs



Source : ADEUS

2. L'avenue de la Gare à Schirmeck, un axe d'entrée sur le territoire à valeur patrimoniale

Porte d'entrée ferroviaire majeure du territoire, la gare de Schirmeck-La Broque s'ouvre sur l'avenue de la Gare urbanisée à la fin du 19^e siècle et début du 20^e siècle pendant la période de l'annexion allemande. Cette voie composée est cadrée à ses extrémités par la gare, de style néo-roman et par l'église Saint-Georges, plus ancienne.

Voulu à l'origine comme un lieu de représentation, cet axe tire parti des aménités naturelles du site comme le relief marqué à l'est, la traversée de la Bruche au centre et le parc de Bergopré qui se déploie le long du cours d'eau et constitue l'espace public majeur de la commune.

Photo n° 71 : l'avenue de la gare, un axe de représentation



Source : ADEUS

L'avenue de la Gare concentre les principaux équipements publics de Schirmeck tels la gare, la mairie, la poste et l'école du centre toute proche.

La voie est jalonnée par ailleurs de bâtiments privés à usage d'habitation initialement destinés à la classe bourgeoise. Maisons de maître et jardin attenant et immeuble de rapport de style wilhelmien, renforcent la valeur patrimoniale de cette voie. Ces immeubles sont dotés initialement de jardins de devant qui valorisent l'axe.

Cependant, au fil du temps, cet axe a perdu plusieurs qualités. Les jardins de devant se sont urbanisés et le bâti s'est dégradé. La vacance commerciale y est importante et le parc Bergopré est quelque peu sur-bâti et en partie minéralisé par les aires de stationnement.

Photo n° 72 : l'avenue de la Gare, un axe qui présente des signes de dégradation



Source : ADEUS

3. Des bâtiments voyageurs à valeur patrimoniale

Plusieurs gares de la ligne Strasbourg-Epinal, situées dans le périmètre de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, sont dotées de bâtiments voyageurs à valeur patrimoniale.

Les gares des communes Schirmeck-La Broque et Rothau, conçues sous l'administration allemande à partir de 1871, sont les plus imposantes, en cohérence avec l'armature urbaine de l'époque. Le style et les dimensions de ces édifices font référence à l'architecture médiévale, avec notamment la présence d'une « tour donjon » qui fait repère urbain et de blocs à bossages en grès.

Photo n° 73 : bâtiments voyageurs des gares de Rothau et Schirmeck



Source : ADEUS

Parmi les treize gares de la vallée de la Bruche, d'autres bâtiments voyageurs, plus modestes, présentent une architecture singulière. L'emploi de plusieurs matériaux, en structure des murs ou pour leur habillage, est courant. Différentes matérialités cohabitent sur ces édifices : le grès en soubassement et des matériaux plus légers et fragiles à l'étage comme le bois et l'ardoise. Certains éléments de modénature et de décor ont été préservés et/ou restaurés (encadrements, chaînage, détails de charpente, frise en bois,...).

Photo n° 74 : bâtiments voyageurs des gares de Lutzelhouse, Urmatt, Wisches



Source : ADEUS

Ces petits édifices bénéficient de grandes qualités. Outre leur valeur patrimoniale et leur robustesse constructive, ils font centralité car situés sur les flux et ainsi très visibles. Ce fort potentiel a donné lieu à la réhabilitation du bâtiment voyageur de Wisches en équipement public. Sa transformation en médiathèque en 2014 marque un signal fort de centralité même si elle n'est plus dédiée aux voyageurs.

II. LA VELO BRUCHE

La Vélo Bruche est un réseau cyclable qui parcourt la vallée de la Bruche d'Urmatt à Saâles. Ce parcours, inscrit dans la stratégie touristique de la vallée, représente un atout important pour mettre en scène les paysages de la vallée, d'autant que sa proximité avec les gares en fait un parcours facilement accessible à partir de Strasbourg ou de Saint-Dié-des-Vosges.

De Saâles à Urmatt, la Vélo Bruche traverse la vallée en suivant la plupart du temps sa partie centrale. La piste emprunte parfois le fond de vallée dans les zones humides à proximité de la Bruche, mais le plus souvent, elle est en léger surplomb, ce qui permet d'offrir de nombreux points de vue vers la vallée. Traversant à la fois des bourgs, des espaces forestiers, des espaces agricoles, la piste donne à voir une diversité de paysages dont la qualité dépend de l'environnement proche de la voie et de l'ouverture plus ou moins importante des vues.

Parmi les vues diversifiées qui qualifient le parcours, notons :

- les prairies agricoles aux abords de la Bruche,
- les silhouettes urbaines de bourgs ou villages : Rothau, Russ, Saulxures, etc.
- les friches témoignant du passé industriel de la vallée, par exemple le site Kettler,
- les reliefs boisés des Vosges marqués par ses sommets repères ; le Rocher de Mutzig, le Climont, la Cote de Plaine.

Photo n° 75 : silhouettes urbaines visibles depuis la Vélo Bruche



Source : ADEUS

Photo n° 76 : une diversité de paysages visible à partir de la Vélo Bruche



Source : ADEUS

Photo n° 77 : (suite) - une diversité de paysages visible à partir de la Vélo Bruche



Source : ADEUS

Cependant, certaines séquences du parcours sont moins qualitatives et moins sécurisées :

- la traversée du centre-bourg (Rothau, La Broque, Schirmeck) : passage dans tissu pavillonnaire sans intérêt particulier, parcours partagé avec circulation automobile peu sécurisé, non valorisation de la présence des cours d'eau que sont la Bruche ou le cours de l'Albet,
- la proximité à la voie express (par exemple à Fouday) avec des nuisances visuelles et sonores.

On relève également une carence en termes d'articulations entre la piste cyclable et les équipements publics du territoire (gares, équipements de loisirs, sportifs et culturels..) ainsi que les sites phares et une insuffisance de services (restauration, réparation, location de vélos, bornes de recharges, stationnements sécurisés, lieux de pause,...) et de rabattement vers les vallées transverses. Ce dernier est prévu dans une deuxième phase du projet.

- Séquences peu qualitatives aux abords de la Vélo Bruche

Photo n° 78 : Fouday



Photo n° 79 : au bord de la voie express, Schirmeck



Photo n° 80 : Schirmeck



Photo n° 81 : le long du Barembach, Schirmeck



Photo n° 82 : le long du Framont, Schirmeck



Source : ADEUS

III. LES POINTS DE VUE ET CO-VISIBILITES

1. Les points de vue

Dans ce paysage de moyenne montagne qu'est la vallée de la Bruche, les perceptions sont bien diversifiées et les vues composent souvent avec plusieurs éléments qui se combinent. L'étagement des paysages, avec des crêtes densément boisées ou des chaumes ouvertes, des versants forestiers ponctués de prairies et parfois de villages, de fond de vallée en prairies apporte une grande variété de vues. Le territoire offre de nombreux points en belvédère présentant de très larges panoramas.

Dans ce paysage dominé par la forêt, les clairières ouvertes jouent un rôle important dans l'animation et la dynamique des vues.

Les sommets et crêtes apportent des contrepoints remarquables aux fonds de vallées. Ils forment également des éléments repères importants dans le paysage et leurs sommets offrent souvent des points de vue vastes et dégagés. Chaque sommet a sa particularité qu'ils s'agissent du Climont, du Rocher de Mutzig, de la Côte de Plaine.

Photo n° 83 : le Climont, une silhouette repère



Source : Atlas des paysages d'Alsace

2. Les co-visibilités

La géographie de la vallée a généré une implantation urbaine des bourgs et villages qui se traduit par des co-visibilités avec des constructions qui sont parfois plus visibles dans le village du versant opposé que dans l'environnement proche. Celle-ci se présente différemment en Basse vallée ou en Haute vallée

2.1. Les co-visibilités de la Haute vallée

Sur les hauteurs de la Haute vallée, les villages se font plus rares et plus dispersés. Les implantations de villages, contraintes par le relief important et par la proximité d'un point d'eau qui rend possible l'activité humaine, se retrouvent en situation de balcon. Cernés par des sommets boisés, les villages offrent des points de vue remarquables depuis la route.

Organisées en petits hameaux qui se succèdent par regroupement de quelques fermes en lisière de la forêt et le centre bourg plus étendu, les constructions s'ouvrent sur le grand paysage générant des co-visibilitys.

Photo n° 84 : des villages en co-visibilité. Belmont



Source : Atlas des paysages d'Alsace

2.2. Les co-visibilitys de la Basse vallée

Dans la Basse vallée, le développement urbain d'hier et d'aujourd'hui s'est concentré autour des axes de transport principaux que sont la voie express et la voie ferrée et autour de la Bruche, fortement mobilisé lors de l'industrie textile passée. Ainsi, de Urmatt à Rothau, l'urbanisation s'organise de part et d'autre de la Bruche avec des villages positionnés en léger surplomb du fond de vallée en position de co-visibilité.

Ainsi vont se faire face Lutzelhouse et Mulbach-sur-Bruche, Hersbach et Russ. Au niveau du centre-bourg de Schirmeck/La Broque/Rothau, c'est l'étalement urbain vers les hauteurs qui a développé de la co-visibilité sur les deux versants de la vallée. Dans ce contexte, toutes constructions nouvelles deviennent particulièrement visibles dans le paysage.

Photo n° 85 : exemple de co-visibilité entre les villages de Hersbach et Russ



Source : Atlas des Paysages d'Alsace

3. Les points de lecture du paysage

3.1. Les points de lecture, un outil de mise en valeur du paysage

Les « points de lecture » s'inscrivent dans la démarche paysagère engagée depuis de nombreuses années par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, aujourd'hui territoire de référence en la matière. Une véritable culture du paysage s'est élaborée à partir des actions menées sur le terrain et de nombreux acteurs locaux se sont appropriés les enjeux et les objectifs de cette démarche de gestion et requalification des paysages. Placés souvent aux abords des villages ou d'Associations Foncières Pastorales (AFP), ces points de lecture permettent aux habitants ou aux visiteurs d'apprécier les actions de reconquêtes paysagères entreprises pour rouvrir les espaces à la vue et à la lumière et de comprendre la logique d'un environnement paysager particulier. L'identité propre de chaque site transparait ainsi à travers ses composantes, proches ou lointaines, géographiques, géologiques, naturelles, rurales, montagnardes, forestières, agricoles, et aussi historiques, urbaines, économiques ou sociales.

Les points de lecture se matérialisent par des pontons en bois agrémentés de matériels de lecture paysagère en acier rouillé : chaises hautes ou bancs, viseurs ou longues-vues, totems, flèches d'orientation, s'intégrant parfaitement à l'environnement.

La vallée de la Bruche compte sept Points de lecture :

- Barembach : paysage urbain contemporain,
- La Broque; : paysage industriel et pastoral,
- Saint-Blaise-la-Roche : paysage vu d'en bas,
- Saulxures : paysage de l'eau,
- Colroy-la-Roche : paysage villageois retrouvé,
- Ranrupt : paysage fortement pastoral,
- Saâles : panorama et vergers.

Source : communiqué de presse, juin 2015, Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Photo n° 86 : points de lecture du paysage, de gauche à droite : Ranrupt, La Broque, Saint-Blaise-la Roche



Source : Office du tourisme, ADEUS

3.2. Des accès aux points de lecture peu lisibles

Bien que les points de lecture fassent l'objet d'une communication, leur accès, sur le terrain, n'est pas toujours très lisible. En témoigne le point de lecture de Barembach dont l'accès depuis Schirmeck, par le pied du Château, au fond de l'aire de stationnement, est peu visible et non mis en scène.

Photo n° 87 : accès au château de Schirmeck et au point de lecture de Barembach, peu engageant



Source : ADEUS

G. Entrées de villes

Note : L'analyse des entrées de villes est en cours.

H. Des paysages emblématiques sollicités

Les paysages de la vallée de la Bruche comprennent de nombreux sites de référence à l'échelle du Bas-Rhin. Le Donon, le Champ du Feu, le rocher de Mutzig notamment, sont des sites touristiques phares largement reconnus et pratiqués. La proximité du massif avec Strasbourg fait de ces espaces des sites de pratique remontant au tout début du XIXème siècle (le Champ du Feu, pratiqué dès les années 1880 est l'un des berceaux du ski en France). Ce patrimoine paysager, support de pratiques de loisirs instituées, constitue l'un des atouts majeurs du territoire.

Par ailleurs, la diversité des reliefs a composé des paysages de grande qualité, tant naturels que bâtis, et constitue un écrin de grande valeur aux bourgs et aux villages du territoire avec :

- des sites naturels, tels que le massif granitique du Champ du Feu, les sommets des crêtes, anciens lieux de cultes (Donon, le rocher de Mutzig),
- des sites bâtis avec des villages perchés tels que Waldersbach, Wildersbach ou Natzwiller.

Photo n° 88 : col de la Perheux à Wildersbach (à gauche), Château de Schirmeck (au centre), Champ du Feu (à droite)



Source : ADEUS

Un certain nombre de paysages naturels sont, par leur qualité, des sites phares de références départementales qui de ce fait subissent une forte fréquentation. C'est le cas notamment du Champ du Feu, du Donon, du col de la Perreux, du rocher de Mutzig.

Cet attrait croissant interroge la préservation de la qualité des milieux naturels et pose des problèmes de gestion des paysages en ce qui concerne notamment l'intégration des équipements implantés, et en particulier, la question prégnante de la diffusion automobile et du stationnement.

La diversification des lieux touristiques et leurs points d'accès peut être une réponse à cet écueil.

CHAPITRE IV. ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE

Les besoins répertoriés en matière d'environnement figurent dans l'État Initial de l'Environnement (partie 1.2 du Rapport de présentation).

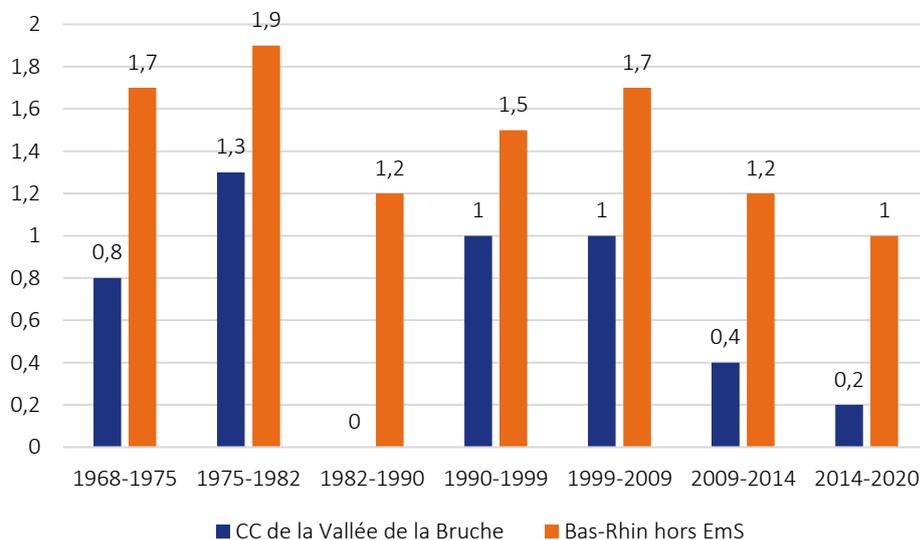
CHAPITRE V. EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

A. La structure du parc de logements

I. UNE AUGMENTATION LIMITEE DU PARC DE LOGEMENTS

Sur la période longue, la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est marquée par une **dynamique d'évolution du parc de logements en dents de scie**. La croissance du parc de logements a été relativement forte au cours des périodes 1968 – 1982 et 1990 – 2009. **Cette croissance a été fortement ralentie depuis 2009**, tout comme cela a pu être observé à l'échelle du Bas-Rhin hors Eurométropole, dans des proportions moindres. En effet, les années 2010 ont été marquées par une reprise d'une dynamique de construction forte au sein de l'Eurométropole de Strasbourg et de baisse de la dynamique dans les autres territoires du département, avec un effet de vases communicants. Sur la dernière période, la dynamique d'augmentation du parc de logements est particulièrement faible et proche de la stagnation (+0,2 %). **La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est le territoire du Bas-Rhin qui a connu l'évolution la plus faible de son parc de logements au cours de la dernière période 2014 – 2020.**

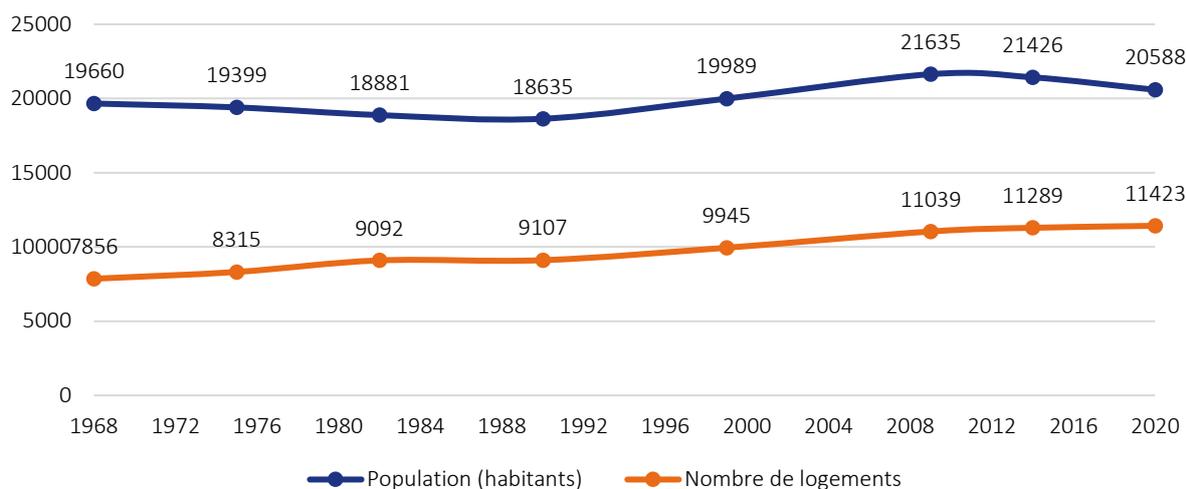
Graphique n° 33 : taux de croissance annuel moyen du nombre de logements (%)



Source : recensements de la population, INSEE

L'évolution du parc de logements suit, dans les grandes tendances, l'évolution de la population. La quasi-stagnation de la croissance du parc de logements à partir de 2009 peut également être liée à la dynamique de décroissance démographique, observée depuis 2009. Toutefois, sur cette période, la croissance des logements a été un peu plus forte que celle de la population. L'accroissement du parc de logements a donc a priori également permis de répondre aux besoins nouveaux des habitants du territoire, dans le cadre notamment des décohabitations.

Graphique n° 34 : Evolution de la population et des logements dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



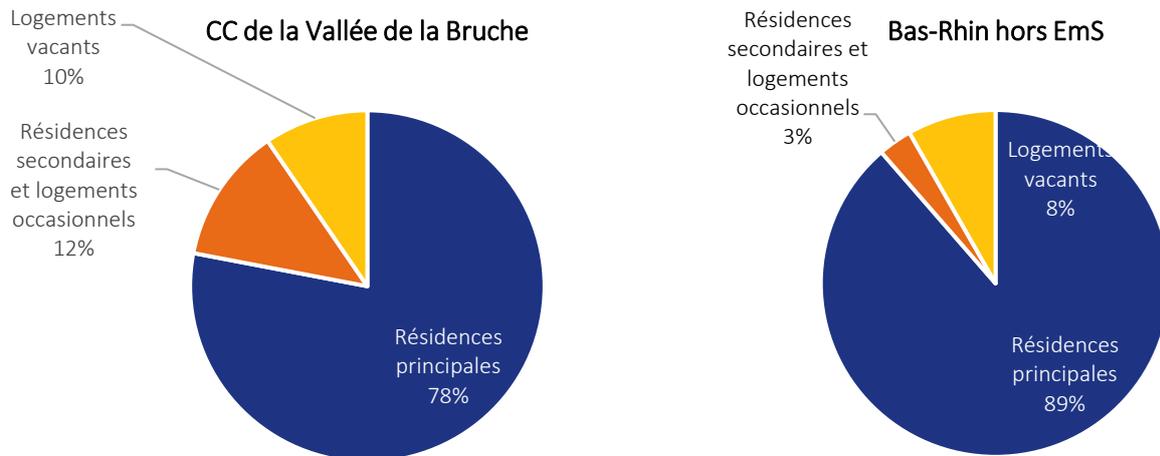
Source : recensements de la population, INSEE

II. UNE PART IMPORTANTE DE RESIDENCES SECONDAIRES

Le parc de logements de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est marqué par **une part importante de résidences secondaires**, plus élevée qu'à l'échelle de l'Alsace (12 % contre 3 %).

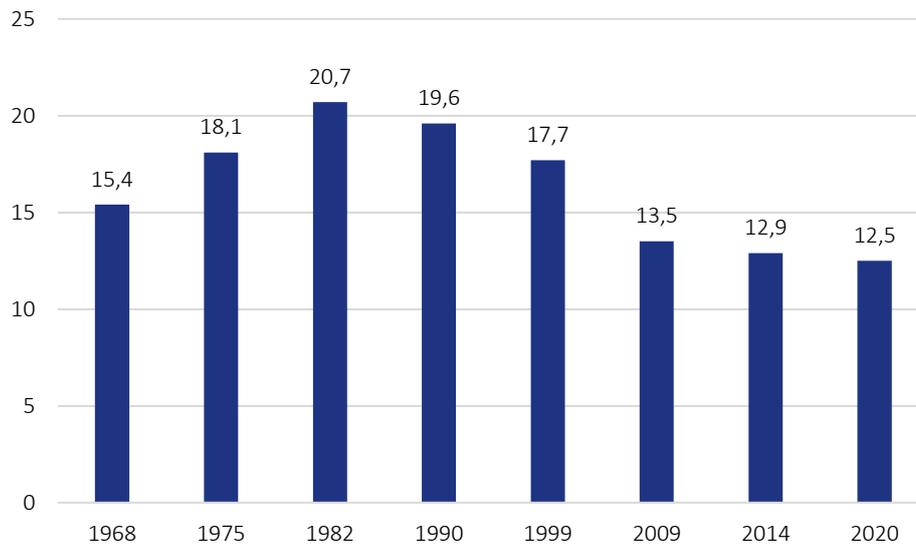
Elle fait partie des **intercommunalités d'Alsace qui compte le plus de résidences secondaires**, tout comme un certain nombre d'autres territoires de vallées (ex : vallée de Kaysersberg et vallée de Munster). On observe toutefois **une tendance à une légère baisse de la part des résidences secondaires**.

Graphique n° 35 : répartition des logements par type en 2020



Source : recensement de la population, INSEE

Graphique n° 36 : évolution de la part des résidences secondaires et des logements occasionnels dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

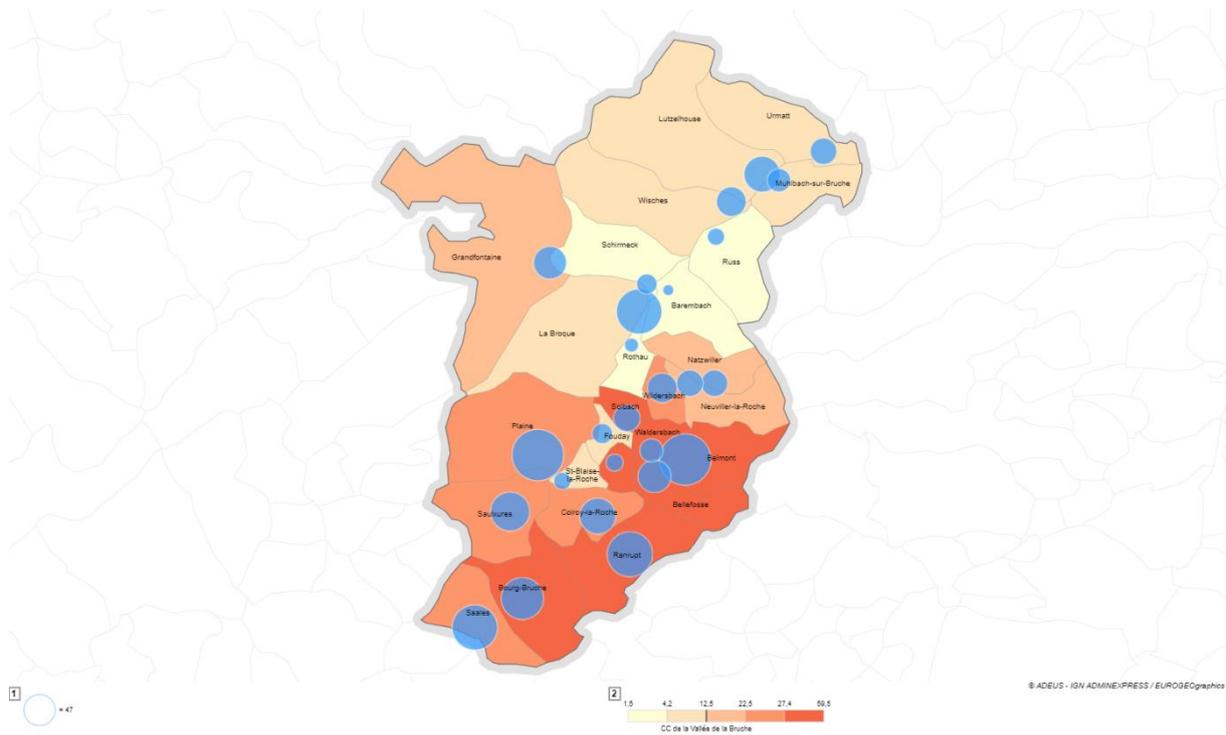


Source : recensements de la population, INSEE

Certaines communes comptent une part plus importante (et un volume plus élevé) de résidences secondaires, notamment Belmont, Bellefosse et Ranrupt (proximité du site du Champ du Feu).

Les communes situées en amont de vallée de la Haute Bruche (Saâles, Saulxures, Plaine) possèdent également un parc important de résidences secondaires.

Carte n° 28 : nombre et part de résidences secondaires par commune



Source : INSEE, 2020

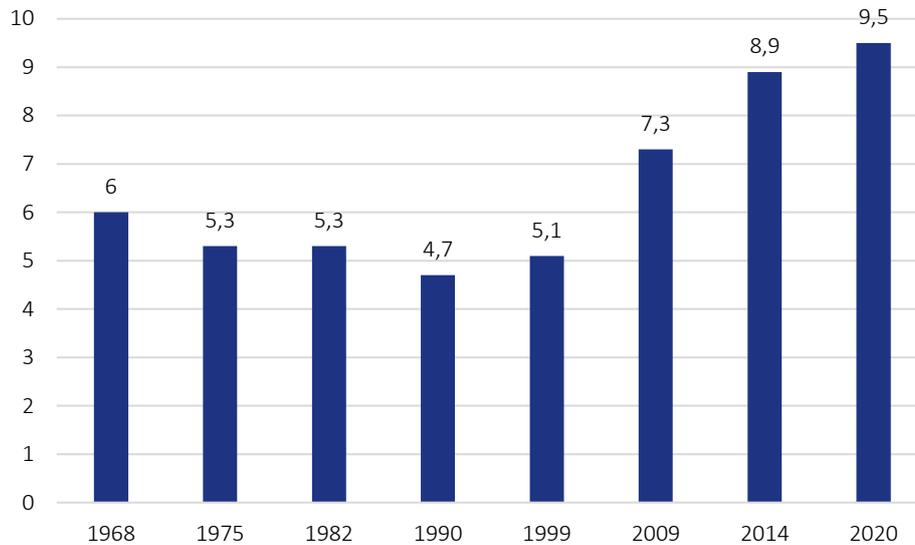
III. UN TAUX DE VACANCE NON NEGLIGEABLE ET EN AUGMENTATION

Nota Bene : plusieurs sources de données existent pour l'analyse de la vacance :

- Les données INSEE issues du recensement. Ces données peuvent surestimer le nombre de logements vacants car elles incluent des logements qui ne peuvent être vacants/ inoccupés que temporairement (changement de locataire, ...). Ces données étant disponibles sur la période longue (depuis 1968), ce qui n'est pas le cas des données LOVAC (disponibles depuis 2020), elles seront utilisées pour l'analyse de l'évolution de la vacance sur le temps long.
- Les données LOVAC, croisement du fichier 1767BISCOM et des Fichiers fonciers retraités par le CEREMA. Ces données permettent d'avoir des informations plus précises sur les caractéristiques des logements vacants à des échelles fines et d'isoler les logements vacants depuis plus de 2 ans (correspondant a priori à une vacance structurelle). Les données LOVAC seront utilisées dans ce diagnostic pour l'analyse de la localisation des logements vacants et de leurs caractéristiques.

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche compte **une part de logements vacants plus élevée qu'à l'échelle du Bas-Rhin hors Eurométropole** (9,5 % contre 8 % selon les données INSEE/ 11 % selon les données LOVAC). **La part des logements vacants est également en forte augmentation** depuis les années 2000, passant de 5 % à près de 10 % en 2019 (source : INSEE).

Graphique n° 37 : évolution de la part des logements vacants dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : recensements de la population, INSEE

Certaines communes sont concernées par un taux plus élevé de logements vacants, supérieur à 10 % :

- les communes du pôle urbain, particulièrement Schirmeck et Rothau (14 % respectivement), La Broque (12 %) et Barembach (10 %),
- les communes situées dans la Haute vallée, notamment Saâles (18 %) et Ranrupt (14 %) mais également Bourg-Bruche, Saulxures, Bellefosse (12 % respectivement).

La majorité des logements vacants le sont depuis plus de 2 ans (62 % à l'échelle de la Communauté de communes de la vallée de Bruche), ce qui correspond à une vacance structurelle. La part de logements en vacance structurelle est particulièrement élevée dans certaines communes (74 % à Ranrupt et Saâles par exemple) alors qu'elle est moindre dans les communes du pôle urbain (57 % à Schirmeck), signifiant qu'il y a davantage de rotation dans le parc de logements.

A l'échelle de la Communauté de communes de la vallée de Bruche, les logements vacants de longue durée se répartissent de manière presque équivalente entre maisons (47 %) et appartements (53 %).

La majorité de ces logements sont des logements anciens : près de 70 % ont été construits avant 1946.

La plupart des propriétaires sont des propriétaires physiques (72 %) mais il y a également une part importante de SCI propriétaires (plus de 15 %).

La majorité des propriétaires sont âgés de plus de 60 ans : environ la moitié à l'échelle de la Communauté de communes de la vallée de Bruche, dont la moitié est âgée de plus de 75 ans.

Les logements vacants depuis plus de 2 ans sont également majoritairement de grands logements, de 3 à 4 pièces (53 % des logements vacants depuis plus de 2 ans dans la Communauté de communes de la vallée de Bruche).

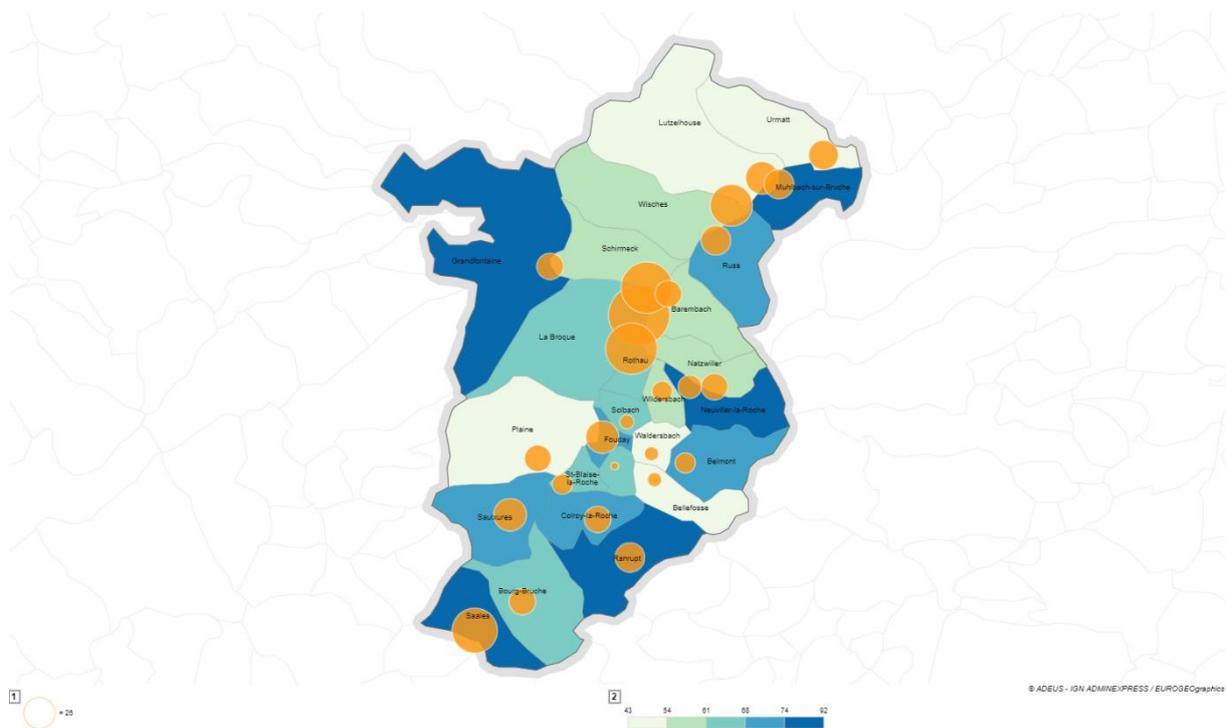
On observe toutefois des caractéristiques différentes pour les logements vacants selon les communes de la vallée de la Bruche :

- davantage d'appartements, de petits logements (moins de 3 pièces) et de logements anciens (et de propriétaires âgés) pour les communes du centre-bourg et certaines communes de la Haute vallée (Saâles, Bourg-Bruche) ;
- davantage de maisons, grands logements et des propriétaires moins âgés dans les communes de la Basse vallée.

La vacance est un phénomène complexe qui recouvre une diversité de situations¹ :

- la vacance d'obsolescence ou de dévalorisation : logements obsolètes, inadaptés à la demande (trop chers, dévalorisés, en attente de destruction...) ;
- la vacance de transformation du bien (logements en travaux de longue durée, indivision, propriétaire en maison de retraite...) ;
- la vacance de désintérêt économique (désintérêt pour s'occuper du bien, pas de souhait de l'occuper soi-même, mauvaises expériences locatives, pas de capacité financière à l'entretenir...);
- la vacance expectative (rétention spéculative pour transmettre à ses héritiers, logements réservés pour soi...).

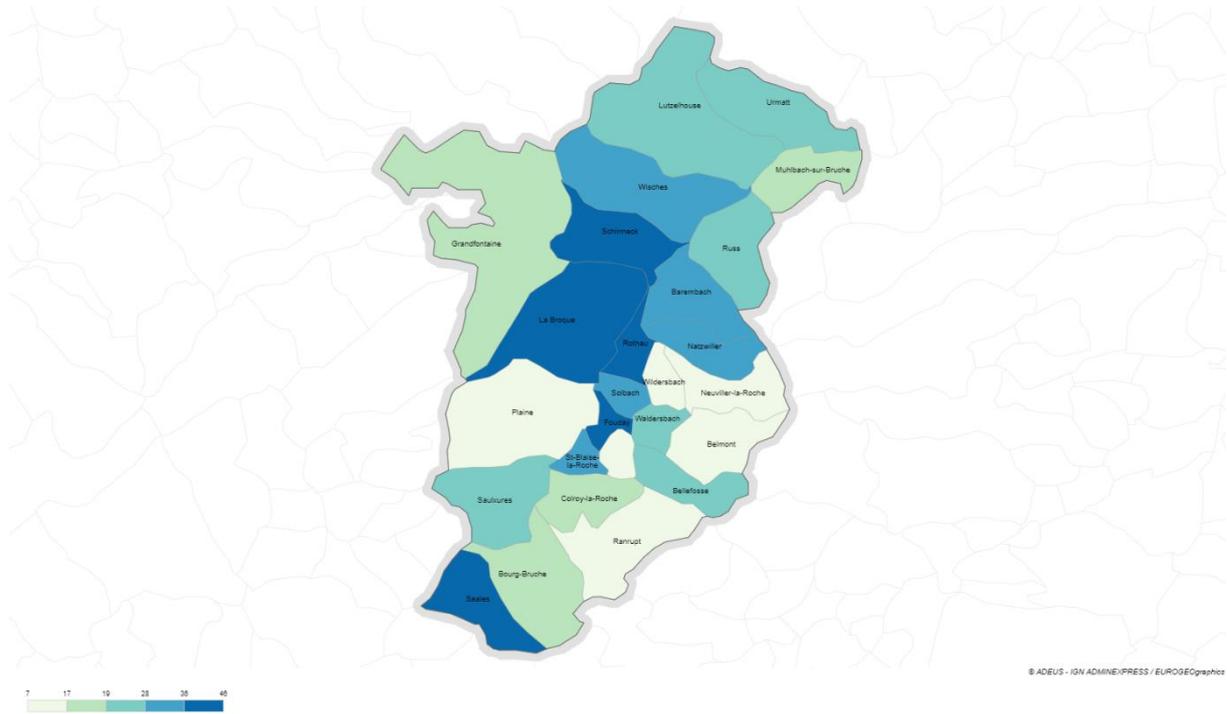
Carte n° 29 : nombre et part de logements vacants depuis plus de 2 ans (parmi l'ensemble des logements vacants)



Source : LOVAC 2022

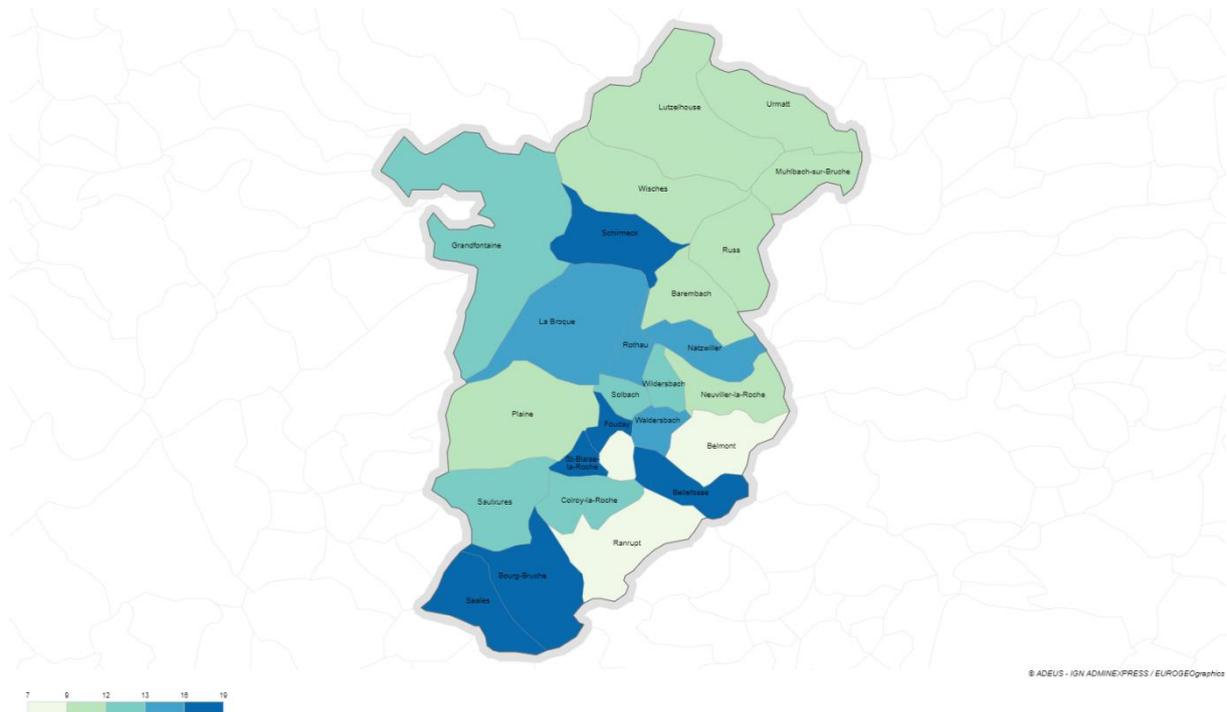
¹ Typologie définie dans le guide « Vacance des logements - Stratégies et méthodes pour en sortir » du Réseau national des collectivités mobilisées contre le logement vacant

Carte n° 30 : part d'appartements parmi les logements vacants



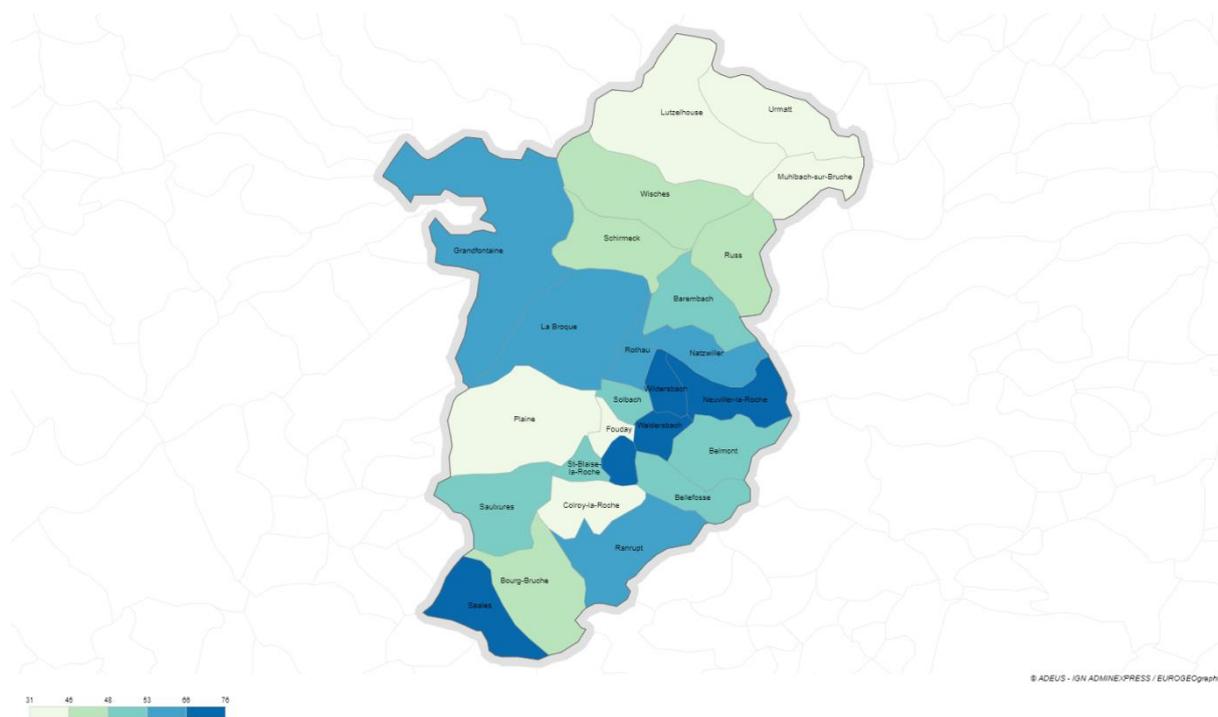
Source : LOVAC 2022

Carte n° 31 : part de logements de moins de 3 pièces parmi les logements vacants



Source : LOVAC 2022

Carte n° 32 : part de logements construits avant 1946 parmi les logements vacants



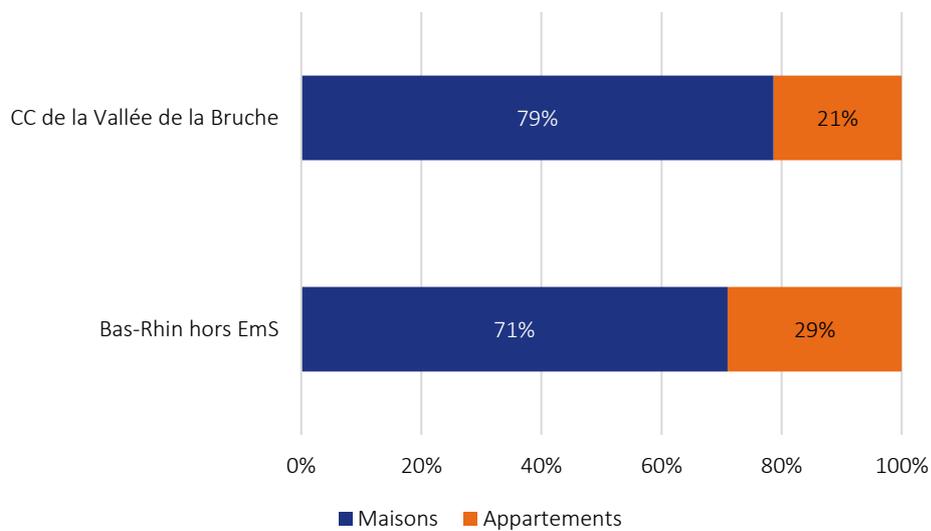
Source : LOVAC 2022

B. Les caractéristiques des résidences principales

I. LE PARC DE RESIDENCES PRINCIPALES DANS SON ENSEMBLE

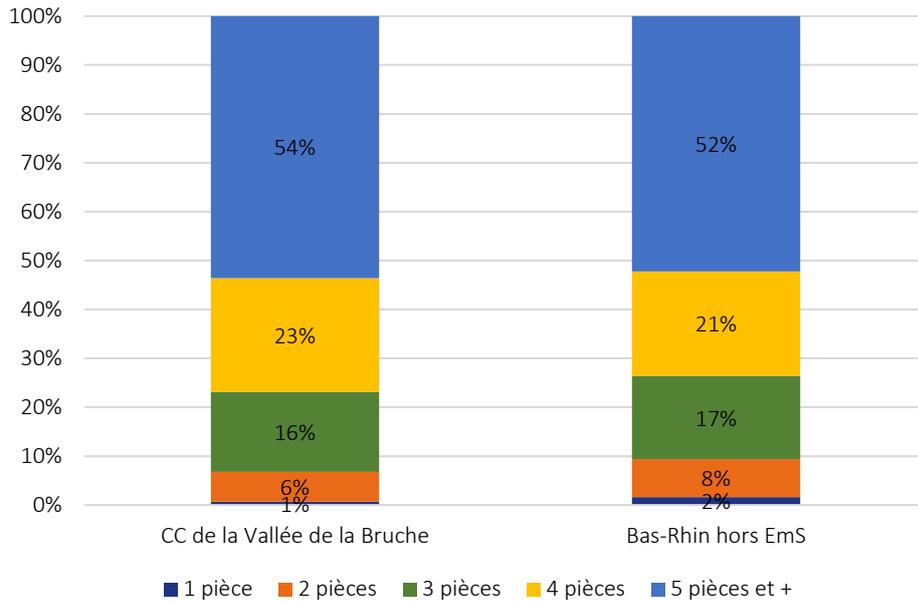
Le parc de résidences principales est fortement **dominé par les maisons** et **les grands logements** (54 % de T5 et + et 23 % de T4) et compte très peu de petits logements (T1 et T2).

Graphique n° 38 : répartition des résidences principales entre appartements et maisons



Source : recensement de la population, INSEE 2020

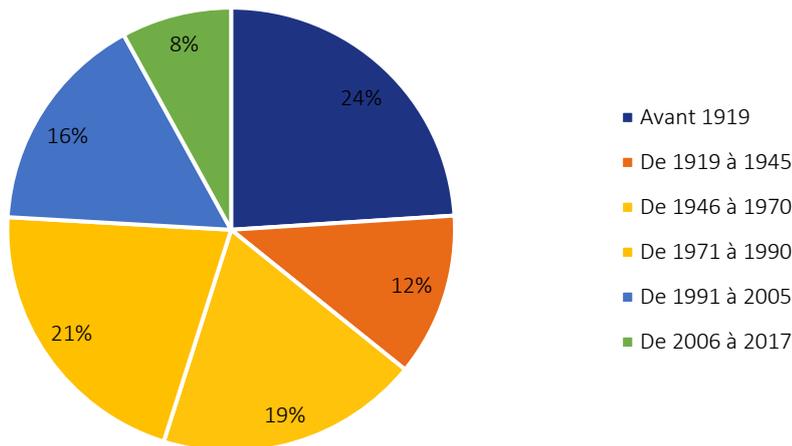
Graphique n° 39 : répartition des résidences principales selon le nombre de pièces



Source : recensement de la population, INSEE

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est marquée par **une part importante de logements anciens**. Près de 55 % des résidences principales datent d’avant 1971 (premières réglementations thermiques), dont un quart d’avant 1919.

Graphique n° 40 : les résidences principales selon leur date d'achèvement dans la vallée de la Bruche



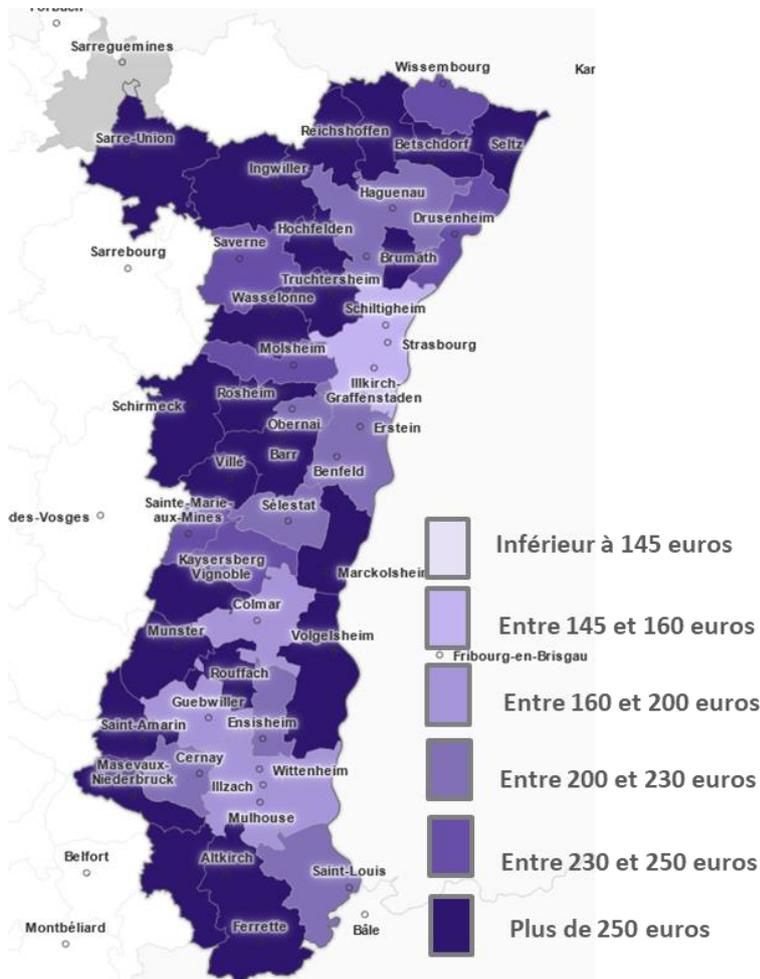
Source : INSEE, Recensement de la population

Une part importante de ces logements anciens est concernée par **des consommations d'énergie importantes** pour leurs occupants, de par leur faible performance énergétique et un manque d'isolation.

De plus, **une part importante des ménages se chauffe au fioul** (environ 40 %), cette énergie est fortement émettrice de gaz à effet de serre. Par ailleurs, le fioul est l'énergie qui a connu l'augmentation des prix la plus forte entre décembre 2021 et juin 2022 (+60 %).

Les ménages du territoire sont ainsi concernés par **des dépenses énergétiques élevées** pour le chauffage du logement, liées à la fois aux consommations énergétiques et aux prix des énergies.

Carte n° 33 : dépenses énergétiques pour le chauffage du logement (euros / mois)

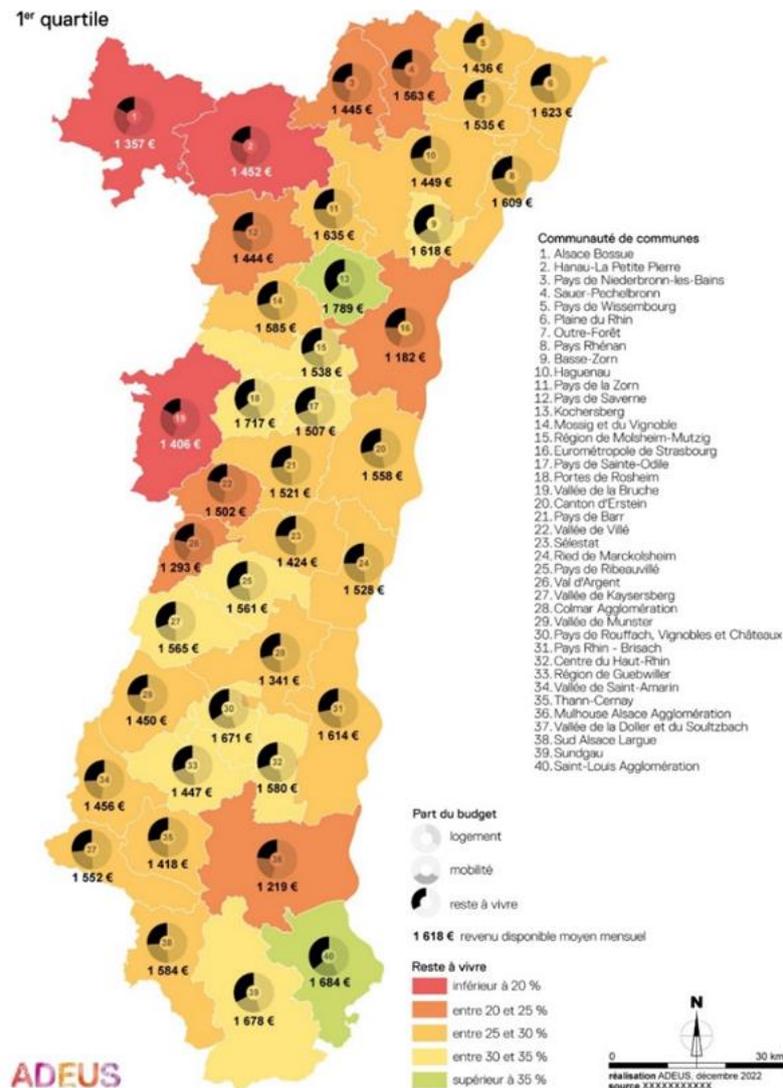


Source : plateforme de la sobriété, ADEUS

De par les revenus limités des ménages et un taux de pauvreté non négligeable (11 % des ménages) et du fait des consommations et dépenses énergétiques élevées, il existe **des risques importants de précarité énergétique**, notamment pour les ménages les plus modestes.

Le territoire est ainsi **l'un des territoires pour lesquels le budget logement et mobilité est le plus élevé par rapport aux revenus des ménages**, pour les ménages les plus modestes du premier quartile (cf. : cartographie ci-dessous).

Carte n° 34 : se loger et se déplacer : impact sur le revenu disponible des ménages du 1^{er} quartile

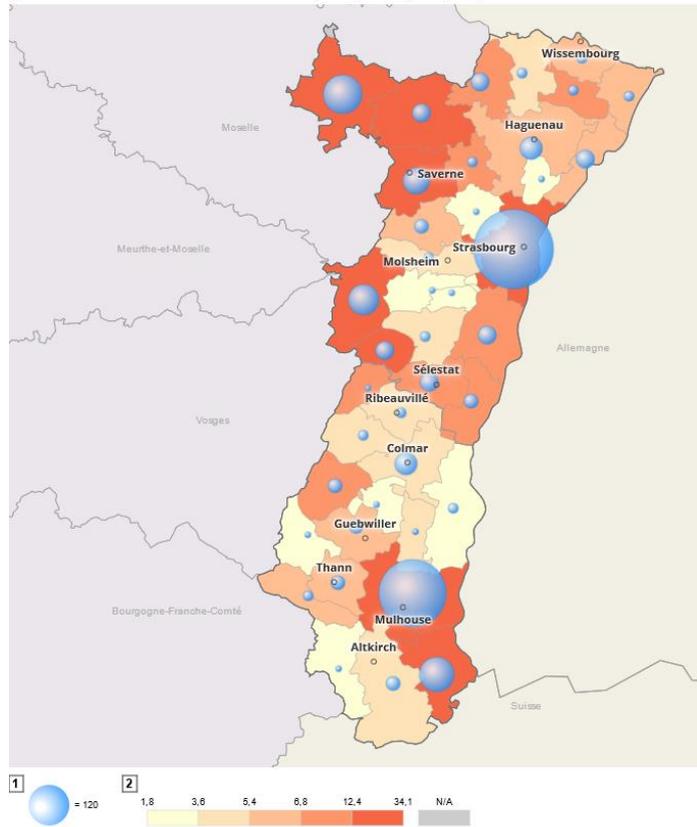


Source : plateforme de la sobriété, ADEUS

Cependant, le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est également **l'un des territoires du Bas-Rhin les plus engagés dans la dynamique de rénovation énergétique** avec la mise en place de plusieurs OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat) et la participation au PIG (Programme d'Intérêt Général) départemental.

Carte n° 35 : nombre d'aides ANAH « Habiter mieux » et % de ménages éligibles en 2021 par EPCI

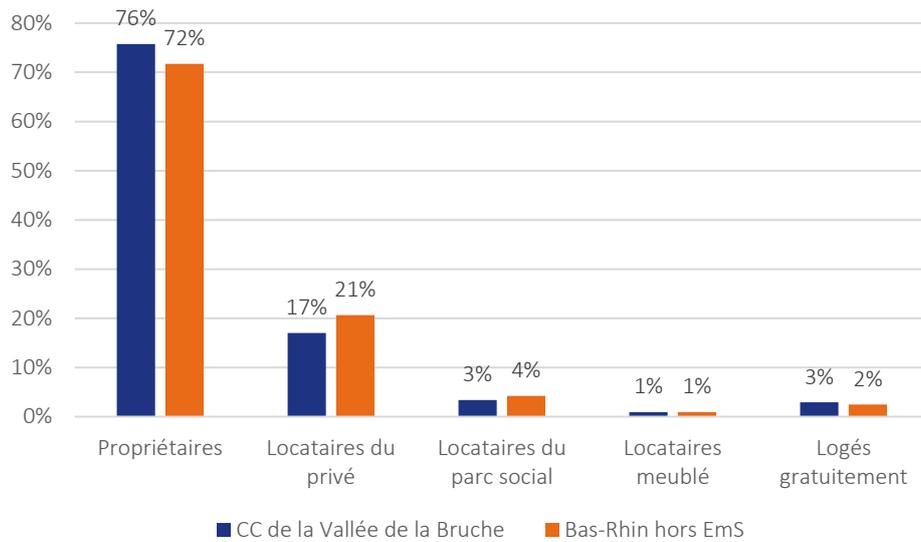
1 Nombre d'aides ANAH "Habiter Mieux" pour la rénovation énergétique, 2021 (aide(s)) - Source : CeA et DDT68
2 Taux de diffusion des aides ANAH "Habiter Mieux", 2021 (% ménages éligibles) - Source : CeA et DDT68



Source : CeA et DDT

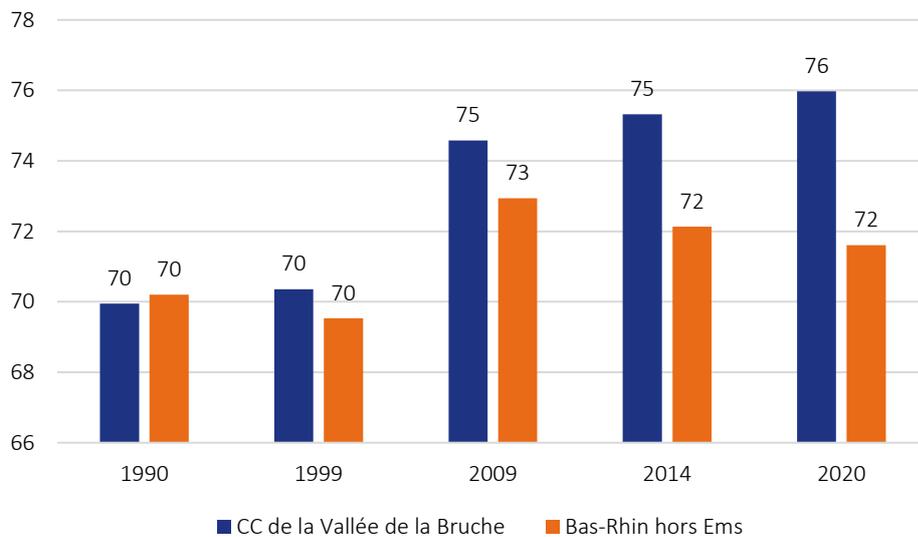
Le territoire compte **une part dominante de propriétaires**, cette part étant, qui plus est, en augmentation. Ces derniers sont ainsi particulièrement concernés par les problématiques de rénovation énergétique et les besoins d'accompagnement.

Graphique n° 41 : statut d'occupation des résidences principales



Source : INSEE, recensement de la population

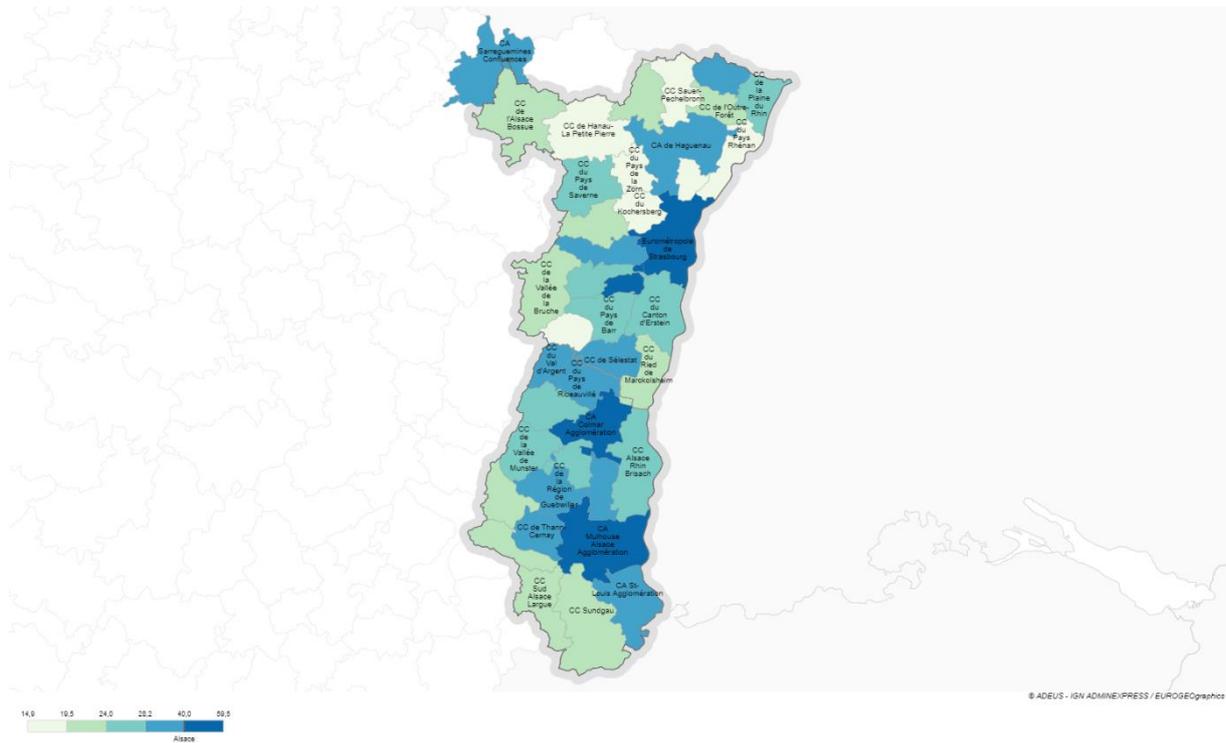
Graphique n° 42 : évolution de la part des propriétaires



Source : INSEE, recensement de la population

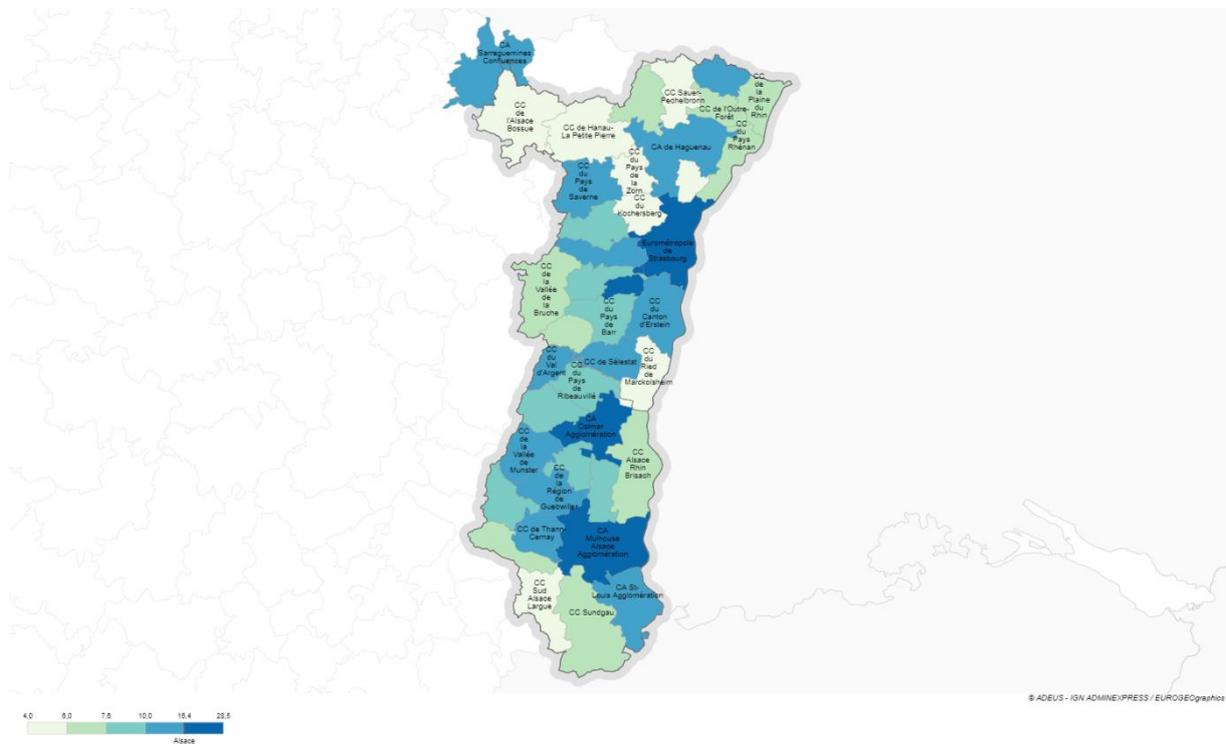
A l'inverse, le territoire compte **une part limitée de logements locatifs**, privés ou sociaux, **et de petites typologies**, qui peuvent répondre aux besoins d'un certain nombre de ménages (jeunes, personnes âgées souhaitant déménager dans un logement plus petit, ...).

Carte n° 36 : part de logements locatifs parmi les résidences principales



Source : INSEE, recensement de la population

Carte n° 37 : part de logements de 1 à 2 pièces parmi les résidences principales

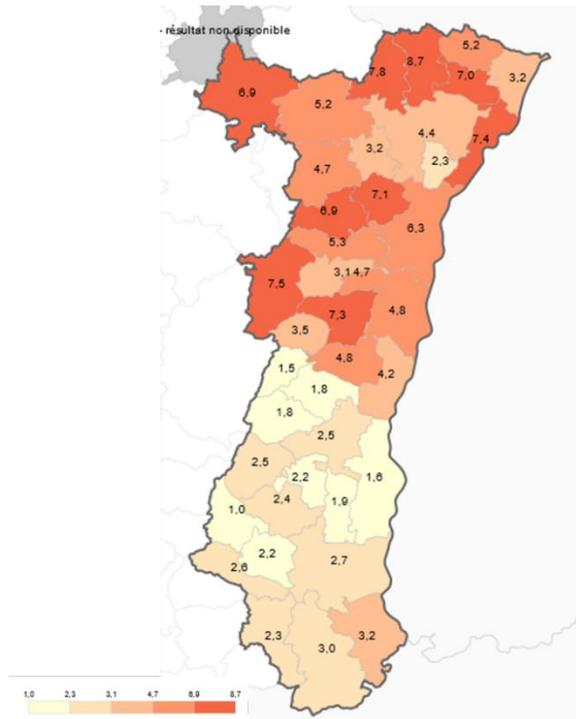


Source : INSEE, recensement de la population

II. FOCUS SUR LE PARC SOCIAL

Le territoire de la vallée de la Bruche est concerné par une demande en logement social non négligeable (143 demandes exprimées en 2022) et peu d'attributions du fait d'un parc très peu développé (près de 7 demandes pour 1 attribution en 2022).

Carte n° 38: nombre de demandes en logement social pour 1 attribution en 2022

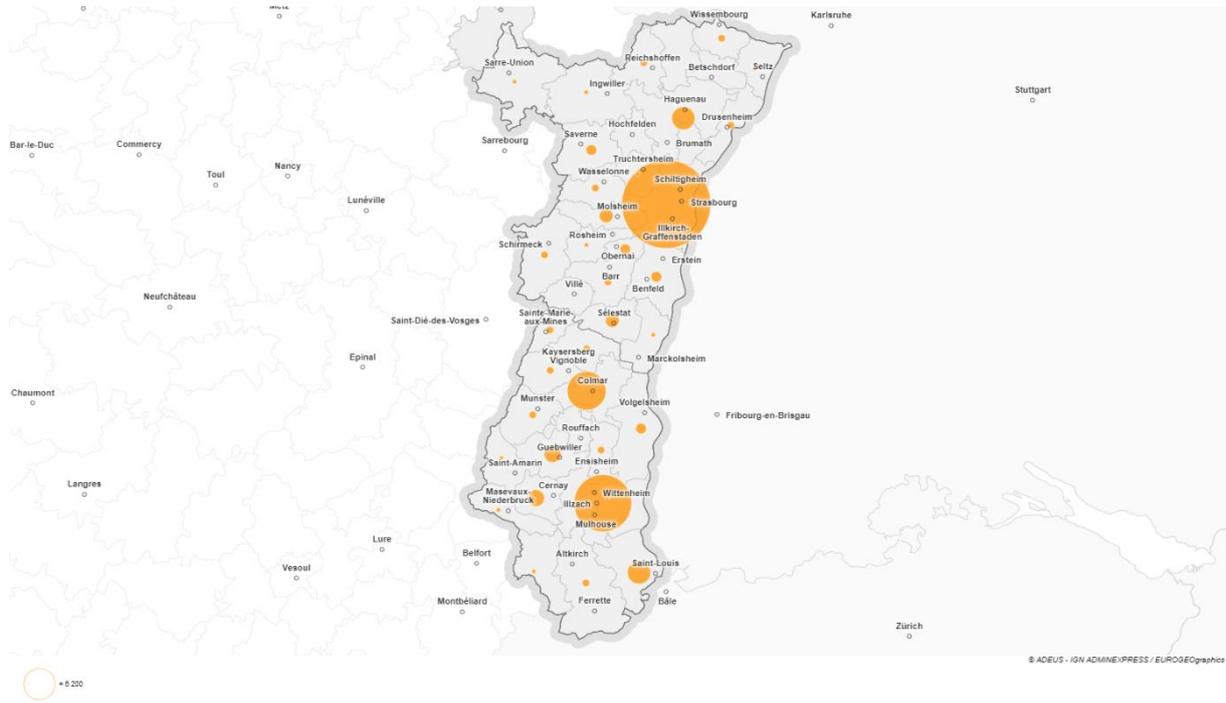


Source : fichier de la demande en logement social, AREAL

En effet, le territoire compte **des logements sociaux concentrés dans quelques communes (Schirmeck, La Broque, Rothau, Wisches) et insuffisants pour répondre à la demande locale.**

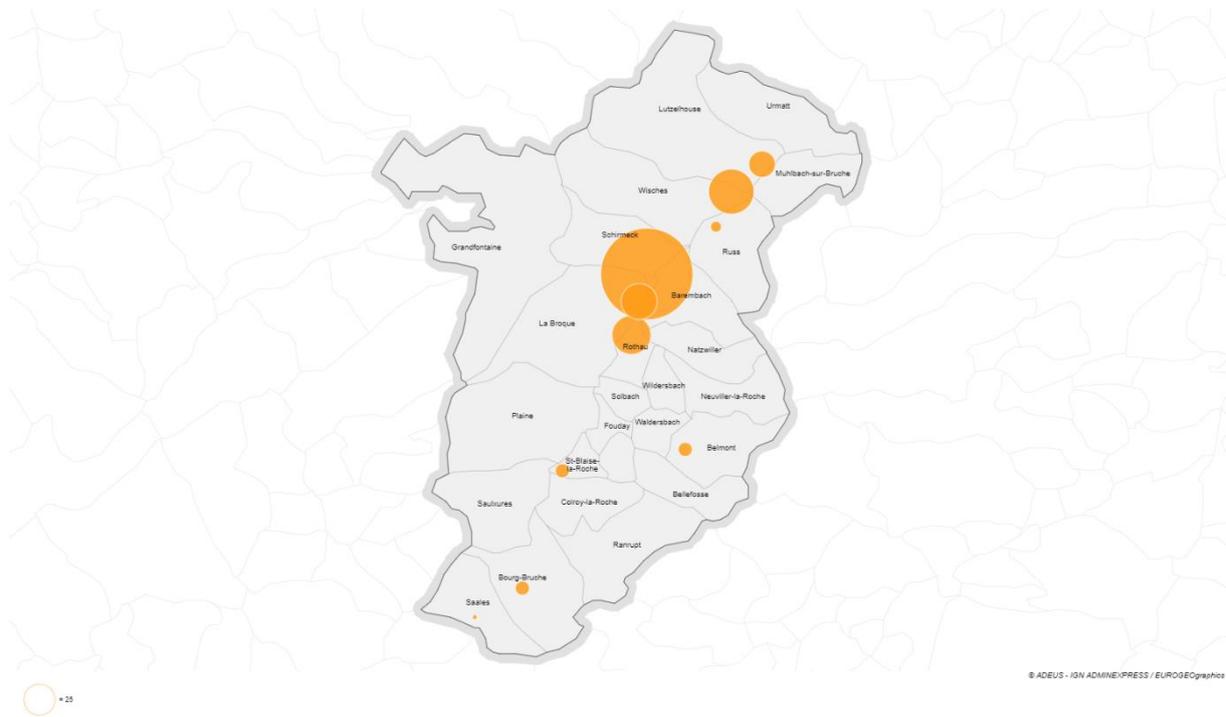
La plupart des demandeurs sont des personnes seules (46 % en 2022) et des familles monoparentales (38 %) alors que le parc est principalement constitué de grands logements (T4 et +). Le parc est donc en inadéquation avec la demande.

Carte n° 39 : nombre de logements sociaux par EPCI



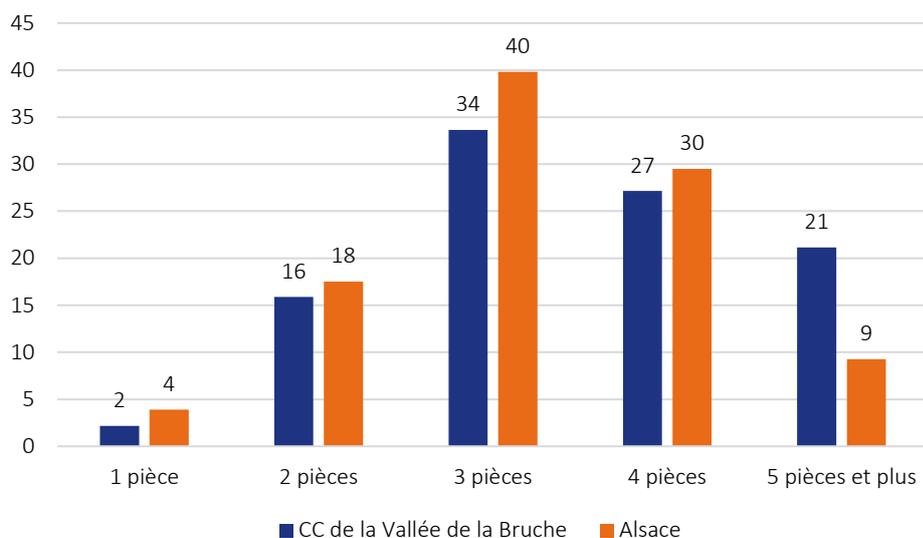
Source : RPLS 2021

Carte n° 40 : nombre de logements sociaux par commune dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : RPLS 2021

Graphique n° 43 : répartition des logements sociaux par nombre de pièces

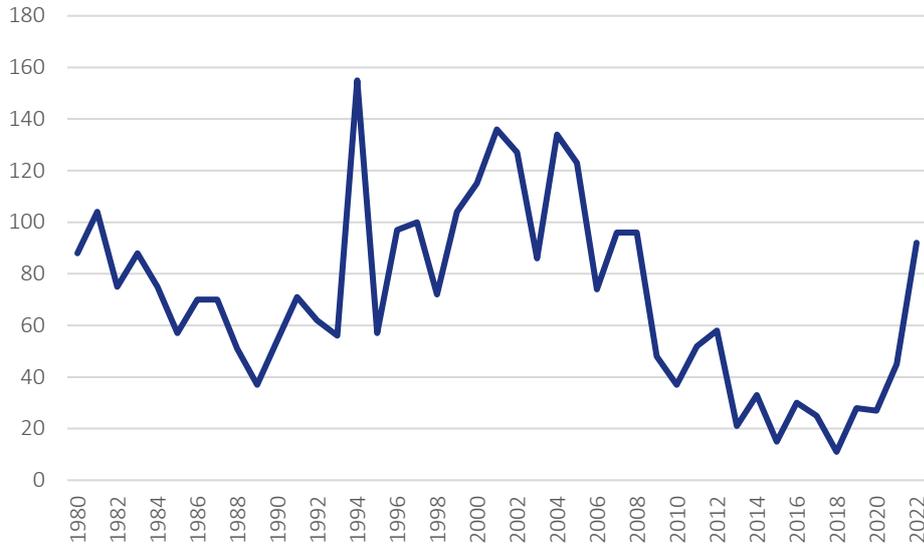


Source : RPLS 2021

C. La dynamique du parc de logements

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est concernée par **une dynamique très faible de production de logements**. Cette production s'est effondrée depuis le milieu des années 2000 avec une moyenne de 10 à 30 logements commencés par an entre 2015 et 2020. On observe toutefois un regain de la production de logements en 2021 avec plus de 40 logements commencés et en 2022 avec plus de 90 logements commencés.

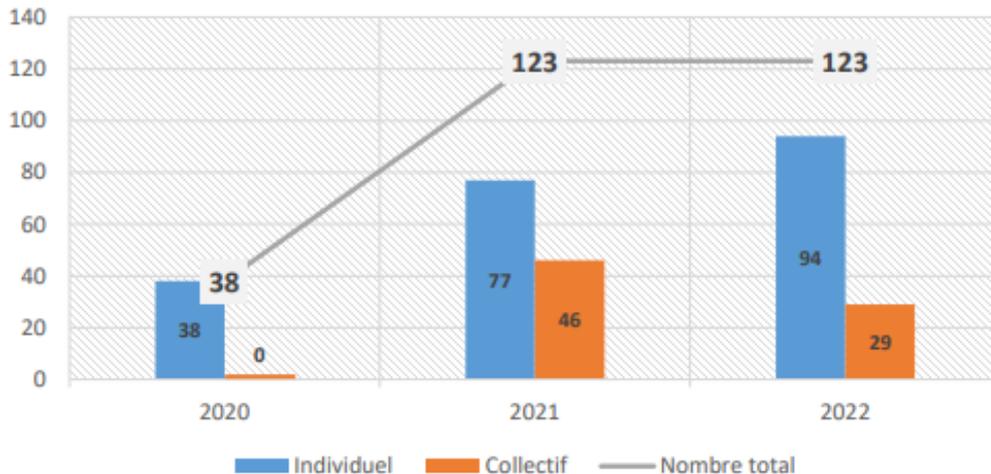
Graphique n° 44 : évolution du nombre de logements commencés dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche entre 1980 et 2022



Source : Sit@del

L'analyse des logements autorisés entre 2020 et 2022 fait également apparaître une évolution à la hausse du nombre de logements autorisés en 2021 et 2022.

Graphique n° 45 : évolution des logements autorisés entre 2020 et 2022

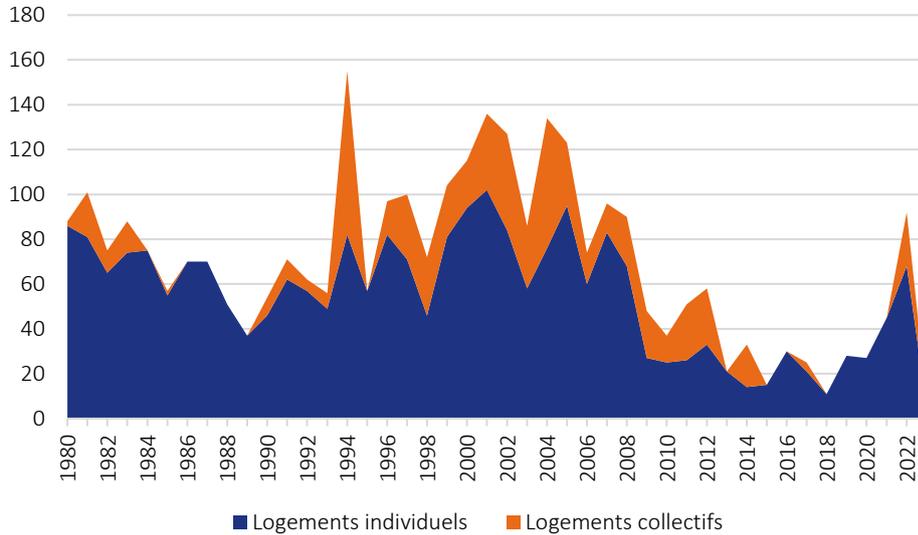


Source : tableau de bord de suivi de l'activité ADS liée aux logements autorisés/ ATIP

La production de logements est très fortement **dominée par le logement individuel**. Entre 2015 et 2020, la production de logements collectifs a été nulle à l'exception de 4 logements en 2017. On observe toutefois davantage de logements collectifs dans la production au cours des deux dernières années.

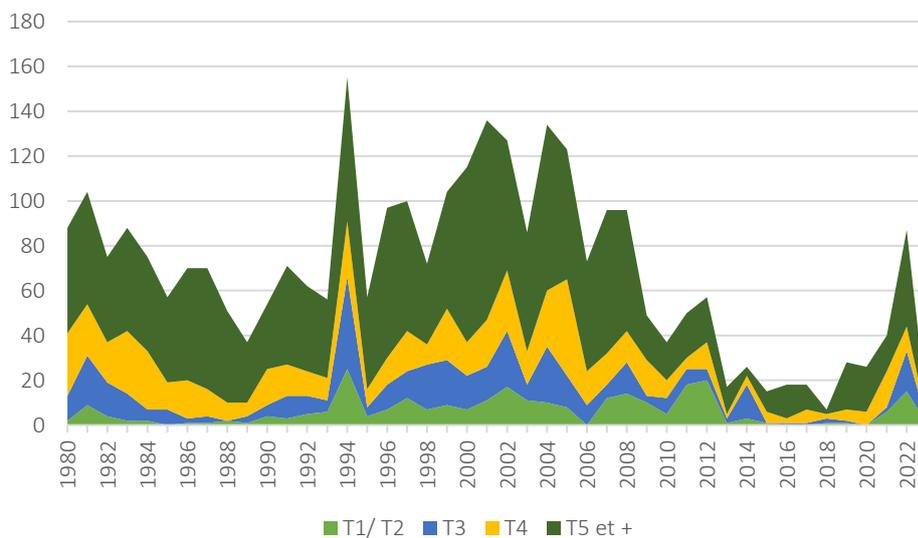
Cette production correspond par ailleurs à des grands logements, majoritairement des logements de plus de 5 pièces.

Graphique n° 46 : répartition de la production de logements dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche selon le type (individuel/ collectif)



Source : Sit@del

Graphique n° 47 : répartition de la production de logements dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche selon le nombre de pièces

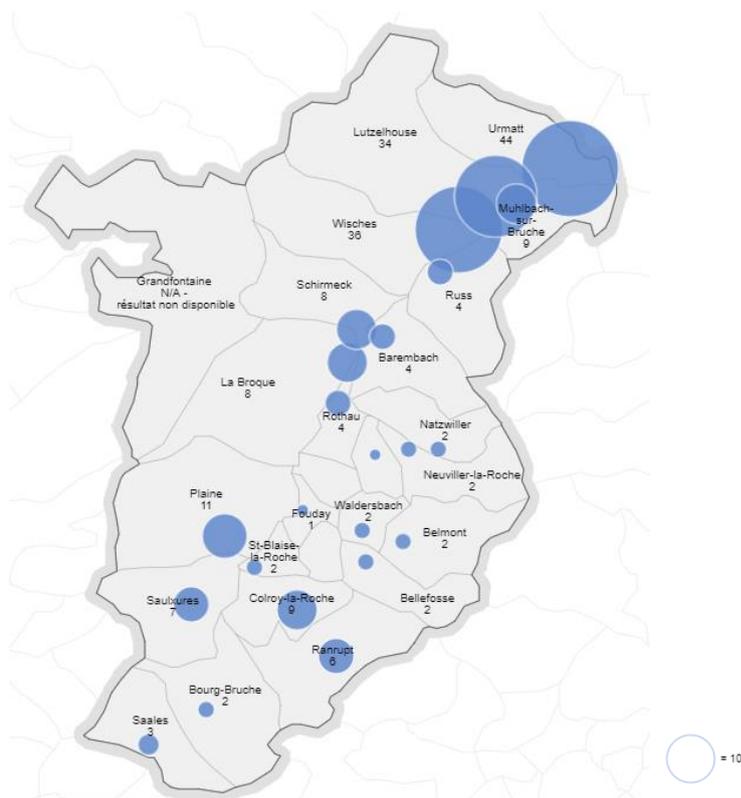


Source : Sit@del

Sur la dernière période (2018 – 2022), la production de logements ne s’est pas concentrée dans les pôles urbains, mais a concerné essentiellement les communes suivantes de la Basse vallée :

- Urmatt (44 logements commencés),
- Wisches (36 logements commencés),
- Lutzelhouse (34 logements commencés).

Carte n° 41 : nombre de logements ordinaires commencés par commune entre 2018 et 2022

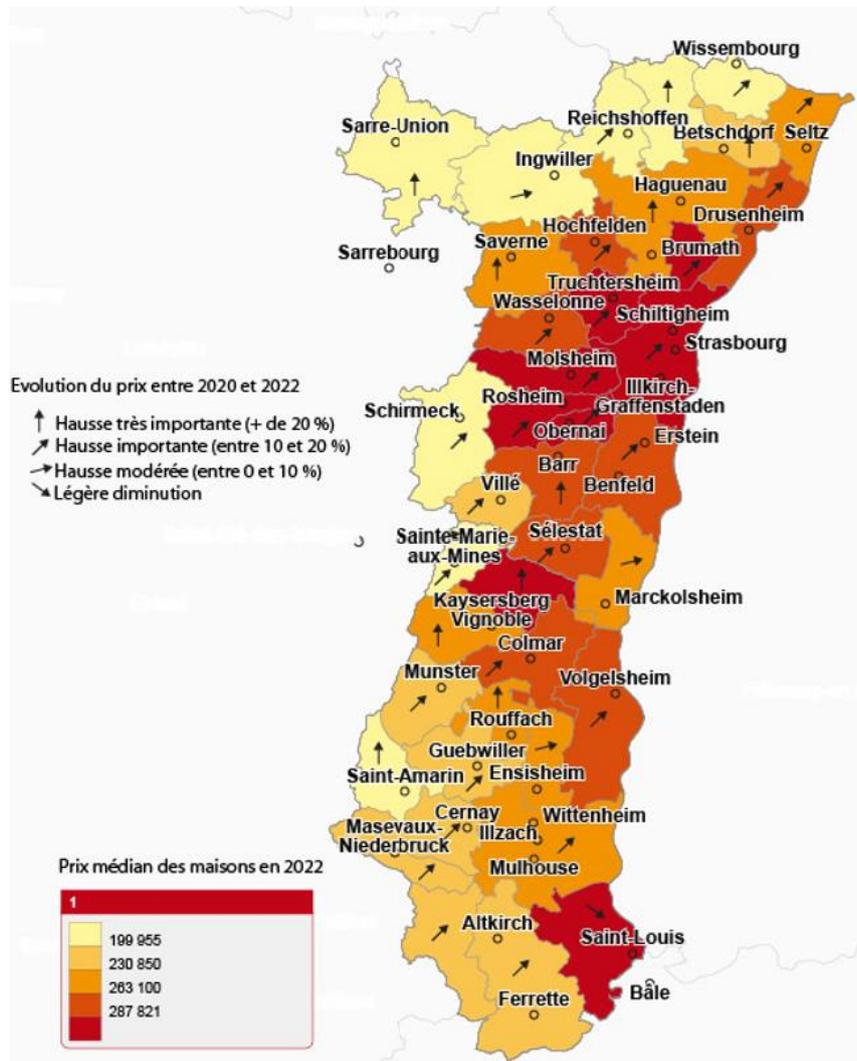


Source : Sit@del

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est concernée par des niveaux de prix et de loyers médians plus faibles que la plupart des autres territoires alsaciens.

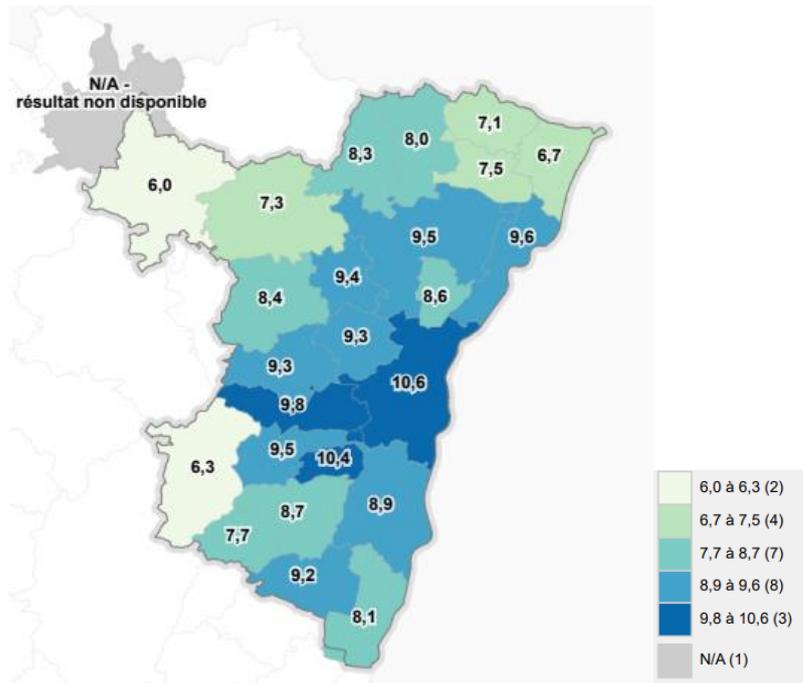
Toutefois, on observe une tendance à l’augmentation du prix médian de vente entre 2020 et 2022, tendance observée pour de nombreux territoires alsaciens.

Carte n° 42 : prix médians des maisons par intercommunalité en 2022 (et évolution par rapport à 2020)



Source : fichier PERVAL, Notaires de France

Carte n° 43 : loyers médians par intercommunalité en 2022



Source : observatoire des loyers, ADEUS

CHAPITRE VI. TRANSPORT ET DEPLACEMENTS

A. Le réseau de transport existant

I. L'OFFRE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

1. Le réseau ferré

1.1. Infrastructure ferroviaire

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est traversée de part en part par la ligne de Strasbourg à Epinal via Saint-Dié-des-Vosges.

Cette ligne, non-électrifiée, est composée de deux parties. Entre Molsheim et Rothau, elle est à double-voie et son mode de cantonnement est au block manuel. Il n'existe que deux cantons entre Molsheim et Rothau : Molsheim – Urmatt et Urmatt – Rothau qui est le plus long canton. Le temps de parcours sur le plus long canton varie de 13 minutes pour un direct à 19 minutes pour un omnibus. Comme un train ne peut pas pénétrer un canton tant que le précédent n'en est pas sorti, cela limite la possibilité d'une augmentation du cadencement. La gare de Rothau sert de terminus intermédiaire pour de nombreux trains en provenance de Strasbourg.

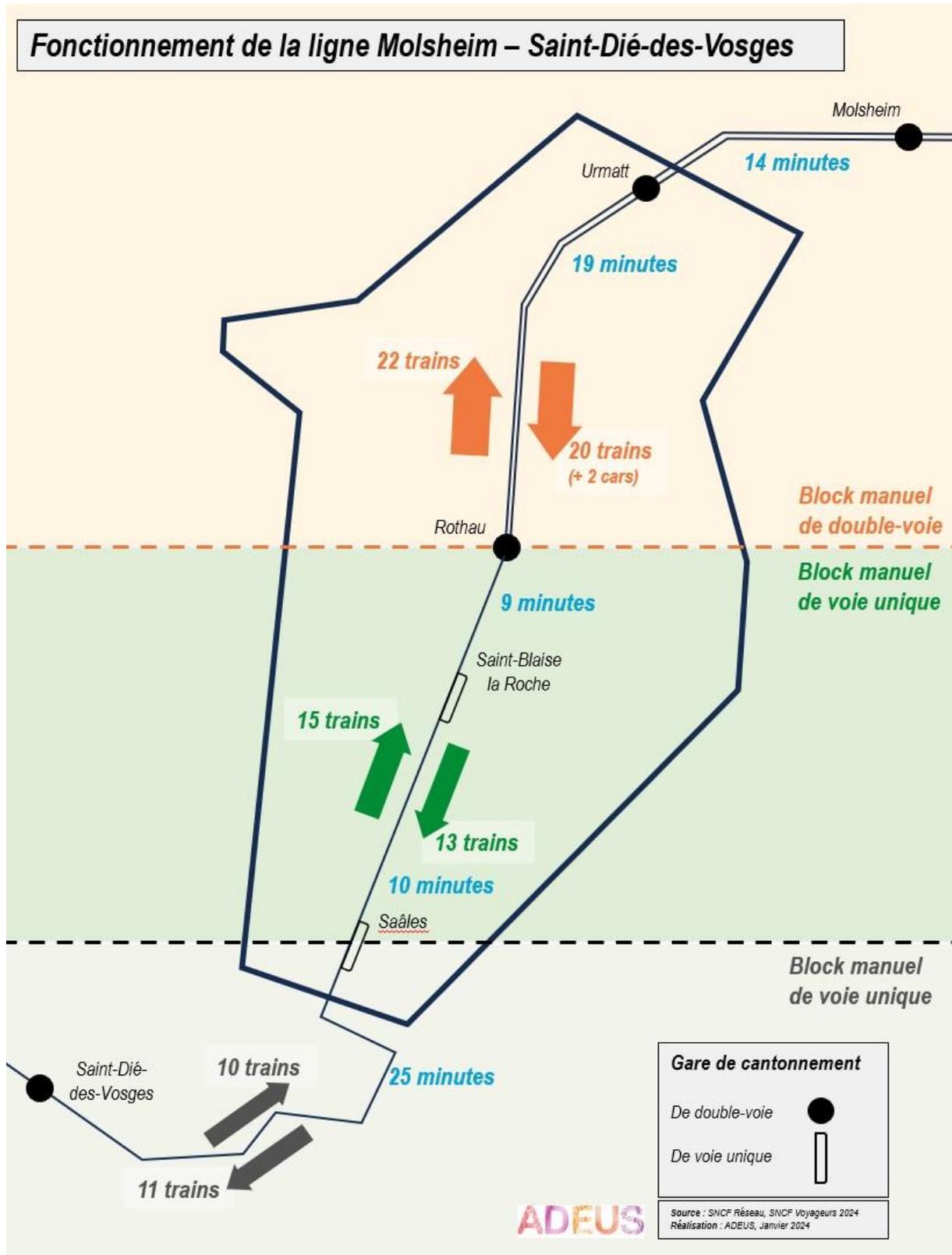
Entre Rothau et Saint-Dié-des-Vosges, la ligne est en voie unique, et son mode de cantonnement est le block manuel de voie unique. Ce mode de cantonnement est le moins automatisé. Il existe en outre deux gares de croisement, qui servent aussi au cantonnement : Saint-Blaise-la-Roche et Saâles, terminus pour certains trains en provenance de Strasbourg. Le plus long block se situe entre Saâles et Saint-Dié, avec un temps de parcours de près de 25 minutes. Cela limite donc naturellement l'offre ferroviaire entre Saâles et Saint-Dié à, au maximum, un train par heure et par sens.

Le cantonnement en gare de Urmatt est assuré de 4h45 à 19h40 et uniquement en semaine. Au-delà de ces heures, seules les gares de Molsheim et Rothau assurent le cantonnement, ce qui réduit le cadencement possible au mieux à un train par demi-heure par sens.

La gare de Saint-Blaise-la-Roche n'est quant à elle ouverte au cantonnement que le matin de 5h10 à 12h16 en semaine, ce qui fait qu'aucun croisement n'y est possible en-dehors de ces horaires d'ouverture, et que le cadencement est réduit entre Rothau et Saâles.

Le fonctionnement de cette ligne est résumé sur le schéma suivant.

Carte n° 44 : schéma du fonctionnement de la ligne Molsheim – Saint-Dié-des-Vosges



Source : SNCF Réseau (2023), SNCF Voyageurs (2024)

1.2. Offre ferroviaire

La ligne de Strasbourg à Epinal dessert 11 gares ferroviaires sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. Sur un jour de semaine circulent, entre Molsheim et Rothau, 20 trains dans le sens vers Saint-Dié-des-Vosges et 22 trains dans le sens vers Strasbourg. Entre Rothau et Saâles circulent 13 trains par jour par sens dans le sens vers Saint-Dié-des-Vosges et 15 trains dans le sens vers Strasbourg, et entre Saâles et Saint-Dié-des-Vosges circulent 11 trains par jour dans le sens vers Saint-Dié-des-Vosges et 10 trains par jour dans le sens vers Strasbourg.

La desserte précise de chaque gare est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 22 : desserte des gares de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche sur un jour type de semaine (2024)

Gare	Nombre de passages	Premier passage	Dernier passage
Urmatt	42	05h06	21h21
Mullerhof	16	05h45	19h58
Lutzelhouse	42	05h02	21h25
Wisches	42	04h59	21h29
Russ-Hersbach	37	04h56	21h31
Schirmeck – La Broque	42	04h52	21h35
Rothau	43	04h49	21h42
Fouday	17	05h23	21h05
Saint-Blaise-la-Roche	27	05h20	21h10
Bourg-Bruche	17	05h13	21h18
Saâles	28	05h09	21h23

Sources : SNCF Voyageurs (janvier 2024)

De plus, deux cars TER circulent entre Molsheim et Rothau (dernier départ de Molsheim à 23h10).

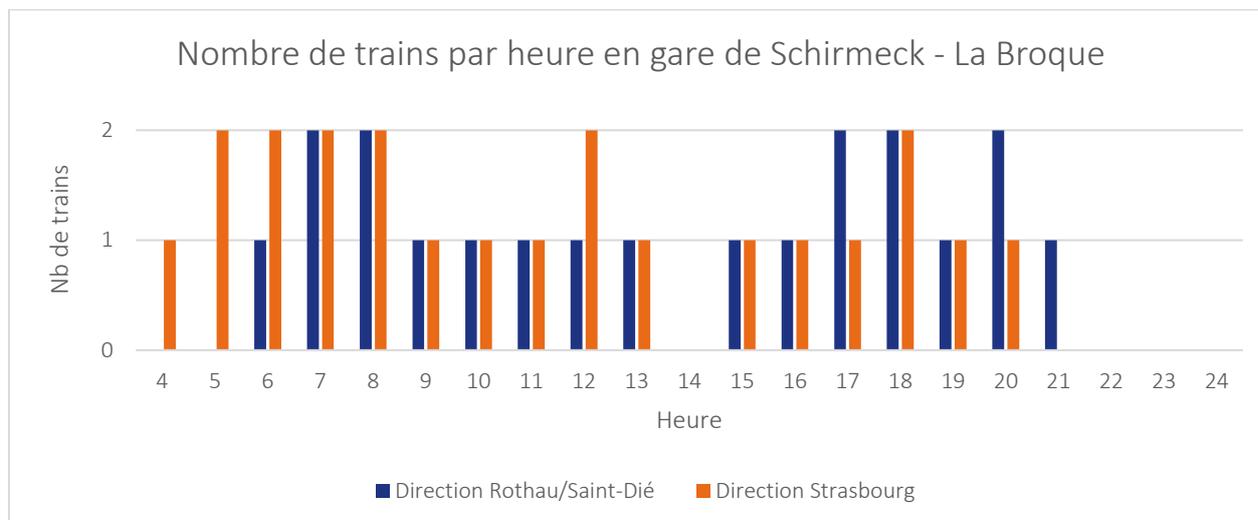
Sur toutes les gares de la ligne, l'offre ferroviaire est orientée vers Strasbourg le matin et vers Saint-Dié-des-Vosges le soir.

Le week-end et les jours fériés, l'amplitude horaire de l'offre ferroviaire diminue légèrement et le nombre de passages est très réduit par rapport à la semaine, notamment à cause de la fermeture de la gare de Urmatt au cantonnement. Ainsi, le samedi il n'y a plus que 13 passages par sens sur la section Molsheim <> Rothau, à raison d'un peu moins d'un train par heure par sens.

Notons enfin qu'en 2018, la gare de Saulxures a été fermée au service de voyageurs.

Le graphique suivant présente le détail de l'offre ferroviaire en gare de Schirmeck-La Broque. Les autres gares présentent une offre avec un profil similaire ; seul change le nombre de dessertes quotidiennes.

Graphique n° 48 : desserte par heure et par direction en gare de Schirmeck – La Broque sur un jour type de semaine (2024)



Sources : SNCF Voyageurs (janvier 2024)

1.3. Fréquentation des gares

La fréquentation des gares de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 23 : fréquentation des gares de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche en 2015, 2019 et 2022

Gare	Total de passagers 2015	Total de passagers 2019	Total de passagers 2022	Variation (%) 2015 - 2022
Urmatt	133 900	125 800	141 550	6
Mullerhof	8 700	8 050	7 550	-13
Lutzelhouse	159 050	116 950	138 950	-13
Wisches	112 900	88 850	98 800	-12
Russ-Hersbach	68 750	63 450	83 250	21
Schirmeck – La Broque	321 450	298 050	355 550	11
Rothau	152 000	152 500	158 750	4
Fouday	14 150	10 800	11 300	-20
Saint-Blaise-la-Roche	44 400	42 750	55 550	25
Bourg-Bruche	8 550	7 950	9 300	8
Saâles	31 950	38 800	54 650	71

Sources : SNCF Voyageurs (février 2023)

La gare la plus fréquentée est la gare de Schirmeck – La Broque, avec plus de 350 000 voyageurs annuels sur l'année 2022. La moins fréquentée est la gare de Mullerhof, avec près de 7 500 voyageurs sur l'année 2022.

Malgré une baisse quasi globale entre 2015 et 2019, la fréquentation de la ligne est repartie à la hausse de + 5 % entre 2015 et 2022. Si certaines gares demeurent à des fréquentations plus faibles en 2019 qu'en 2022 (Lutzelhouse, Wisches, Fouday), la plupart d'entre elles montre néanmoins une augmentation de fréquentation, parfois forte comme à Schirmeck – La Broque ou Saâles. Cette augmentation de fréquentation de la ligne demeure néanmoins l'une des plus faibles du Bas-Rhin (après les gares de la ligne Strasbourg <> Molsheim) : la fréquentation moyenne a augmenté de + 16 % entre 2015 et 2022 sur l'ensemble du Bas-Rhin.

1.4. Accessibilité aux gares

La densité de gares sur la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est très élevée. En effet, il y a une gare en moyenne tous les 3,2 kilomètres le long de la ligne ferroviaire. Cela permet de desservir au plus près les habitants et les activités.

1.4.1. Population

La population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est principalement concentrée dans la vallée, et ainsi à proximité de la ligne ferroviaire. Ainsi, **près de la moitié des 21 000 habitants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche habite à moins de 10 minutes à pied d'une des gares de la ligne ferroviaire, et les trois quarts habitent à moins de 10 minutes à vélo.**

De plus, la plupart des gares possèdent un abri à vélos, permettant un rabattement aisé pour les cyclistes. Les abris à vélos des gares de Urmatt, Wisches, Russ-Hersbach, Schirmeck et Saint-Blaise-la-Roche sont sécurisés. Les plus petites gares de la ligne (Mullerhof, Fouday et Bourg-Bruche) n'ont en revanche aucune infrastructure d'accueil des vélos.

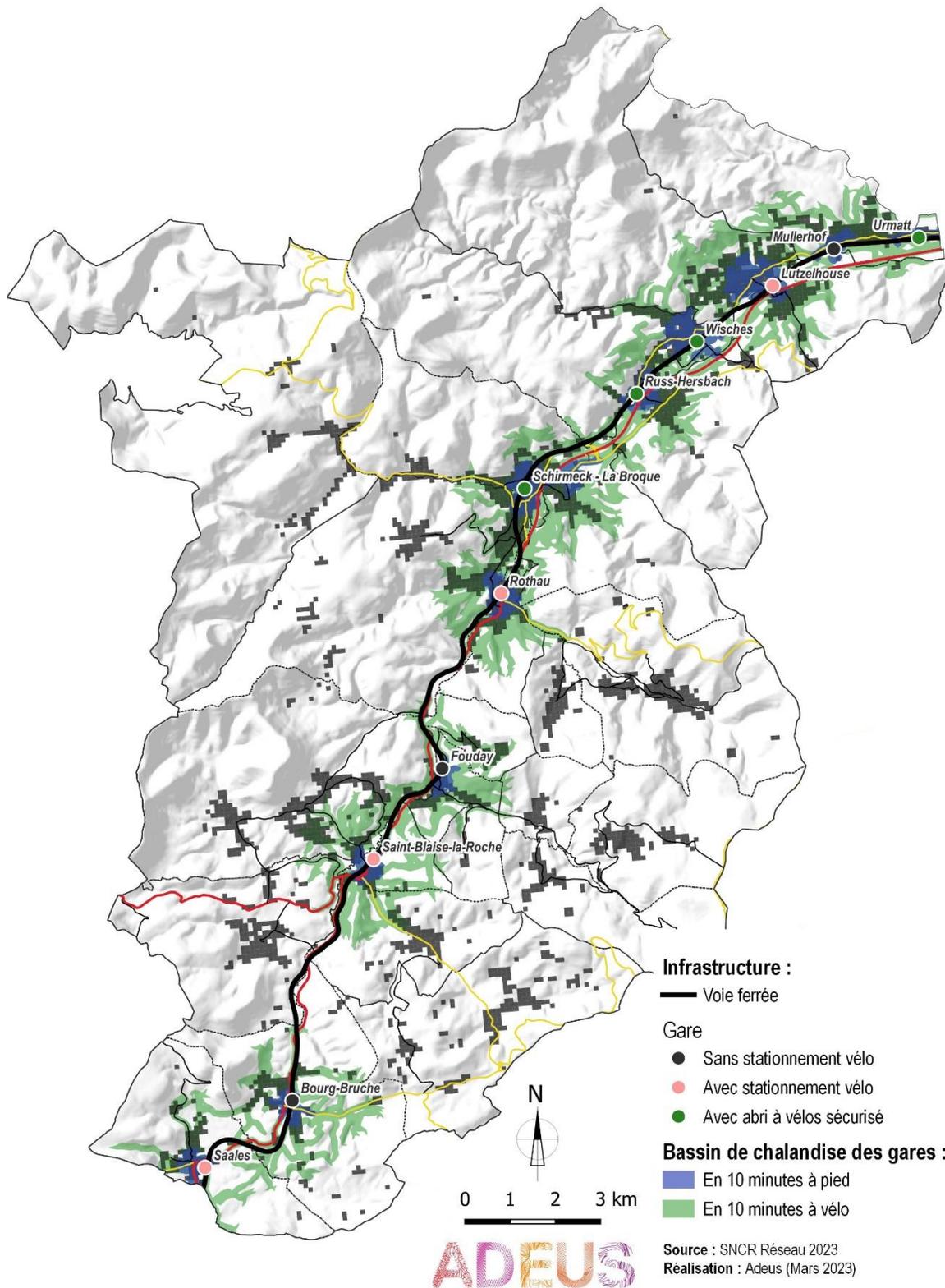
Les gares de Urmatt, Wisches, Russ, Rothau, Saint-Blaise-la-Roche et Saâles possèdent chacune un parking d'une trentaine de places de stationnement. La gare de Schirmeck-La Broque a quant à elle un parking d'une cinquantaine de places de stationnement.

1.4.2. Emploi

De même, les emplois sont principalement concentrés dans la vallée, ce qui permet une très bonne accessibilité à l'emploi depuis les gares. Ainsi, sur les près de 5 000 emplois recensés sur la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, la moitié se situe à moins de 10 minutes à pied d'une gare, et près de 90 % se trouvent à moins de 10 minutes à vélo.

Cette très bonne accessibilité à l'emploi depuis les gares peut être un puissant levier de report modal pour les déplacements domicile-travail.

Carte n° 45 : bassin de chalandise à pied et à vélo des gares de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : SNCF Réseau (2023)

Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Diagnostic - DOCUMENT DE TRAVAIL -

avril 2025

2. Le réseau de bus

Certains cars TER assurent quelques services complémentaires à la voie ferrée :

- un départ de Strasbourg vers Rothau à 21h35 et un départ de Molsheim vers Rothau à 23h10 qui desservent Urmatt, Lutzelhouse, Wisches, Russ-Hersbach, Schirmeck-La Broque et Rothau,
- deux allers le matin entre la gare de Schirmeck – La Broque et la cité scolaire de Schirmeck, et deux retours le soir – sauf le mercredi où il n’y a qu’un retour à midi.

Il existe en outre des cars touristiques du réseau Fluo 67 de décembre à mars à destination du Champ du Feu. La ligne 252, qui part de la gare de Schirmeck, dessert Rothau, Fouday, Saint-Blaise-La Roche, Waldersbach et Belmont sur son parcours.

II. L’OFFRE ROUTIERE

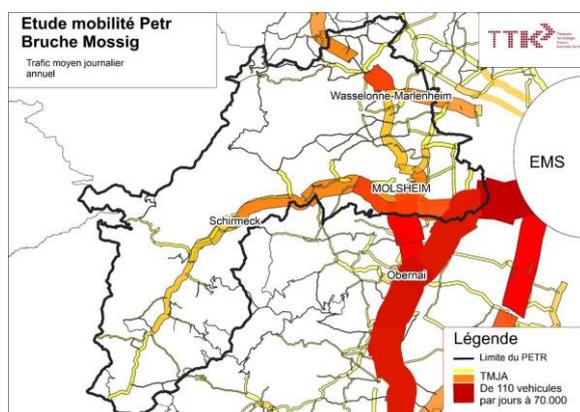
1. Réseau existant

La Communauté de communes de la vallée de la Bruche est traversée de part en part par la D1420, artère principale qui irrigue toute la vallée en parallèle de la voie ferrée. Cette voie rapide, dépourvue de feux de circulation et en extérieur des centres-bourgs entre Urmatt et Rothau, permet un accès efficace à Molsheim puis Strasbourg. Au sud de Schirmeck, la voie rapide se transforme en route et traverse les villages jusqu’à Saint-Dié-des-Vosges.

La vallée est également bien reliée aux territoires voisins et permet une bonne accessibilité aux vallées voisines et aux activités de montagne via :

- la D422 vers Lunéville ou encore Sarrebourg,
- la D424 vers la Basse vallée de la Meurthe,
- la D204 vers Obernai,
- la D130 vers le Hohwald ou le Champ du Feu,
- la D424 vers la vallée de Villé et Sélestat.

Carte n° 46 : axes principaux sur le PETR Bruche-Mossig



Source : TransportTechnologie-Consult Karlsruhe, étude mobilité (2020)

2. Extensions du réseau en projet

La Collectivité européenne d'Alsace, soutenue par la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, porte un projet de contournement routier de la RD1420 qui, actuellement, traverse Rothau. Cet axe voit passer quotidiennement plus de 8 100 véhicules, dont 18 % de poids-lourds, ce qui est source de nuisances sonores, de pollution et d'insécurité pour ses habitants.

Ce contournement devrait être réalisé entre le carrefour de l'Eglise et le Pont de la Charité, à l'horizon 2030.

III. L'OFFRE EN VEHICULES PARTAGES ET LE COVOITURAGE

1. Autopartage

La coopérative d'autopartage Citiz n'est pas présente sur le territoire. Aucune autre solution d'autopartage n'est mise à disposition des habitants et des touristes.

2. Covoiturage

Trois aires de covoiturage sont présentes sur le territoire :

- rue du Général de Gaulle à Urmatt, à mi-chemin entre la gare et le centre-bourg,
- Grand Rue à Hersbach, à proximité de la gare de Russ-Hersbach,
- rue de la Creuse Fontaine à Russ, au fond d'une impasse peu accessible mais à proximité d'un supermarché.

Une solution de covoiturage appelée « St'Hopla » a par ailleurs été mise en œuvre en 2023 par le SCoT de Bruche-Mossig dont fait partie la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

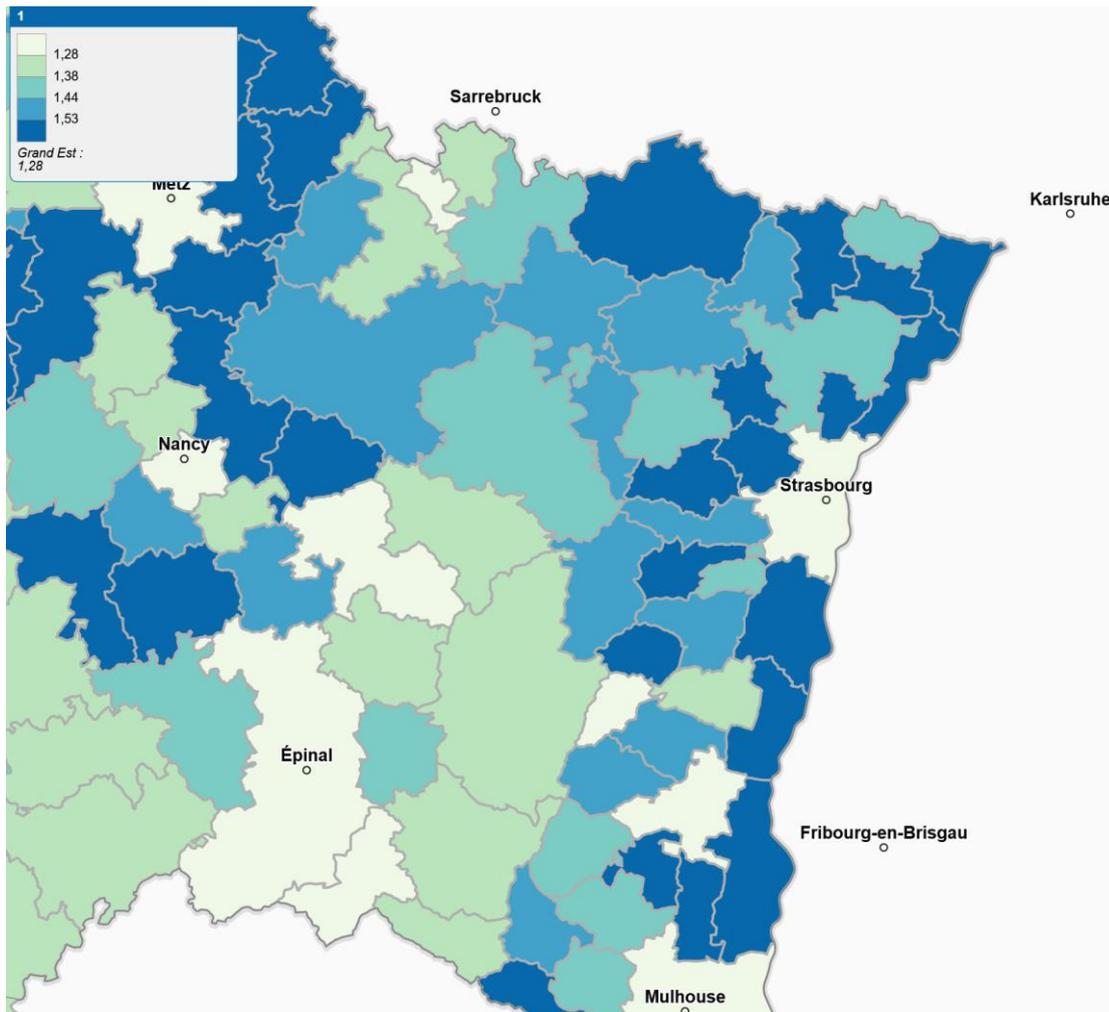
IV. ÉQUIPEMENT DES MENAGES

1. Équipement automobile

L'équipement automobile des ménages de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche s'élève à 1,44 automobile par ménage. Cette valeur est plutôt élevée en comparaison avec d'autres EPCI vosgiennes, mais demeure plus faible que dans nombre d'EPCI de la plaine d'Alsace.

Ce taux de motorisation a crû entre 2008 et 2018, passant de 1,35 à 1,44 automobile par ménage. Cette croissance est plus forte qu'à l'échelle du Bas-Rhin et du Grand Est.

Carte n° 47 : nombre d'automobiles par ménage à l'échelle des EPCI



Source : fichier détails logement, INSEE (2018)

Les variations de l'équipement des ménages sont néanmoins assez importantes au sein même de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

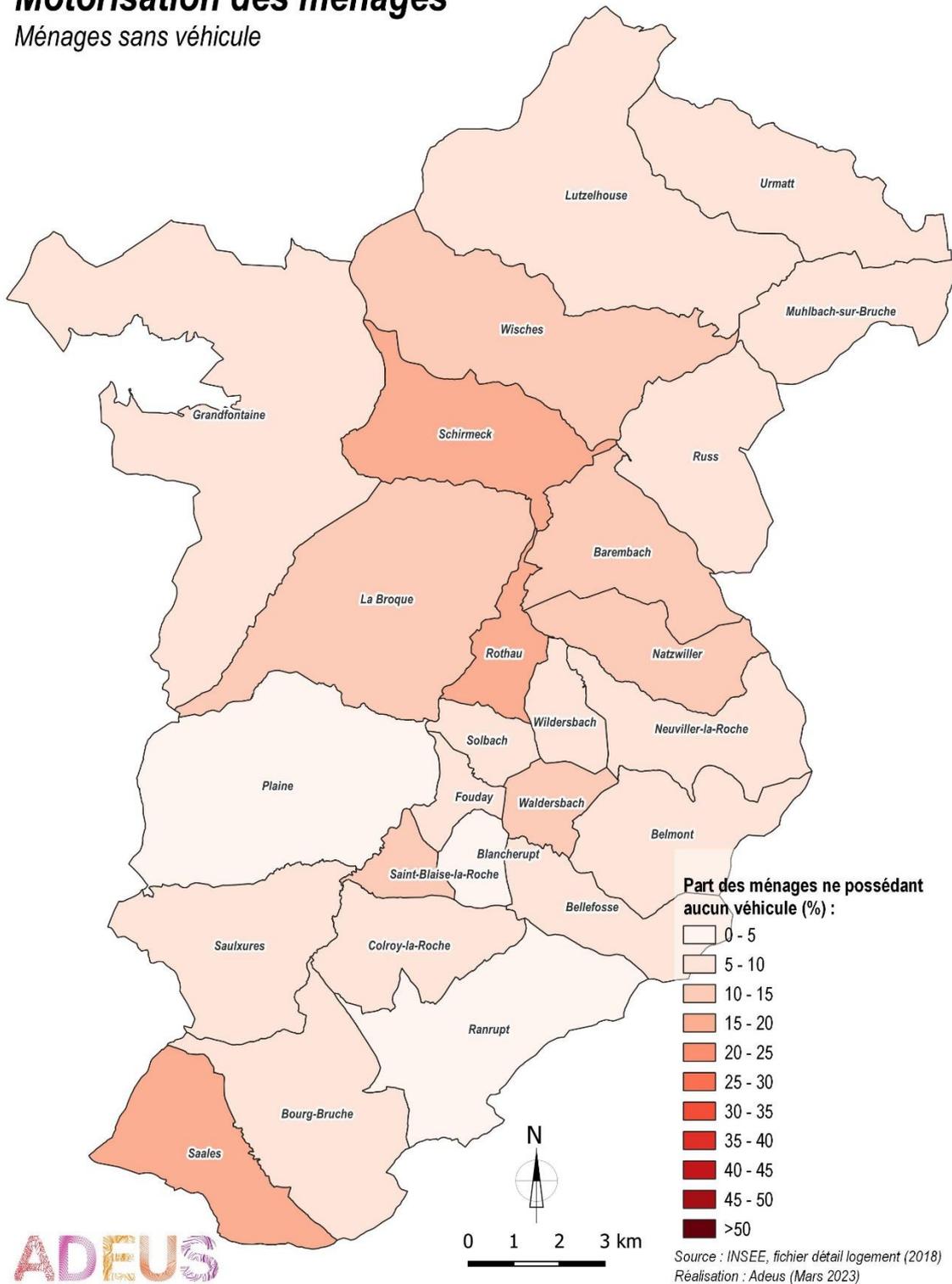
Les bourgs les plus importants (notamment Schirmeck et Rothau), qui sont aussi les mieux desservis par la ligne de chemin de fer, sont ceux où l'on trouve les plus hautes parts de ménages non-véhiculés. Les villages plus en retrait dans les montagnes sont en revanche ceux où l'on trouve les plus hauts taux de motorisation, avec bien souvent une majorité de ménages possédant au moins 2 véhicules. On trouve également une motorisation assez importante en Basse vallée de la Bruche, à proximité de Molsheim.

Certains villages éloignés de la ligne de chemin de fer montrent néanmoins des taux de ménage non-véhiculés relativement importants, tels que Grandfontaine où 7 % des ménages ne sont pas motorisés, ou encore Natzwiller où ce taux monte à 14 %.

Carte n° 48 : part des ménages sans véhicule dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Motorisation des ménages

Ménages sans véhicule



Source : INSEE, fichier détail logement (2018)

Communauté de communes de la vallée de la Bruche

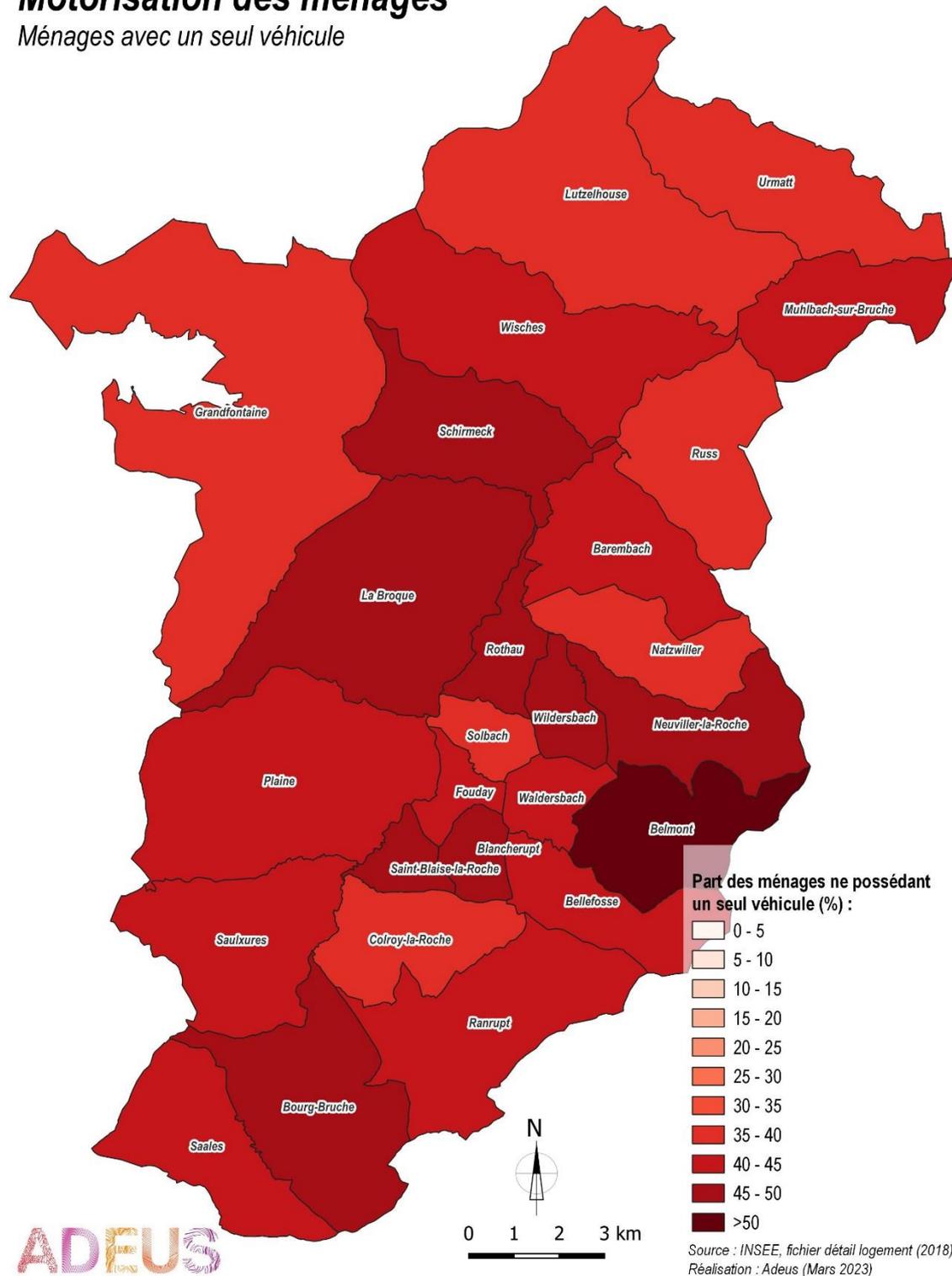
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Diagnostic - **DOCUMENT DE TRAVAIL** -

avril 2025

Carte n° 49 : part des ménages ne possédant qu'un seul véhicule dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Motorisation des ménages

Ménages avec un seul véhicule



Source : INSEE, fichier détail logement (2018)

Communauté de communes de la vallée de la Bruche

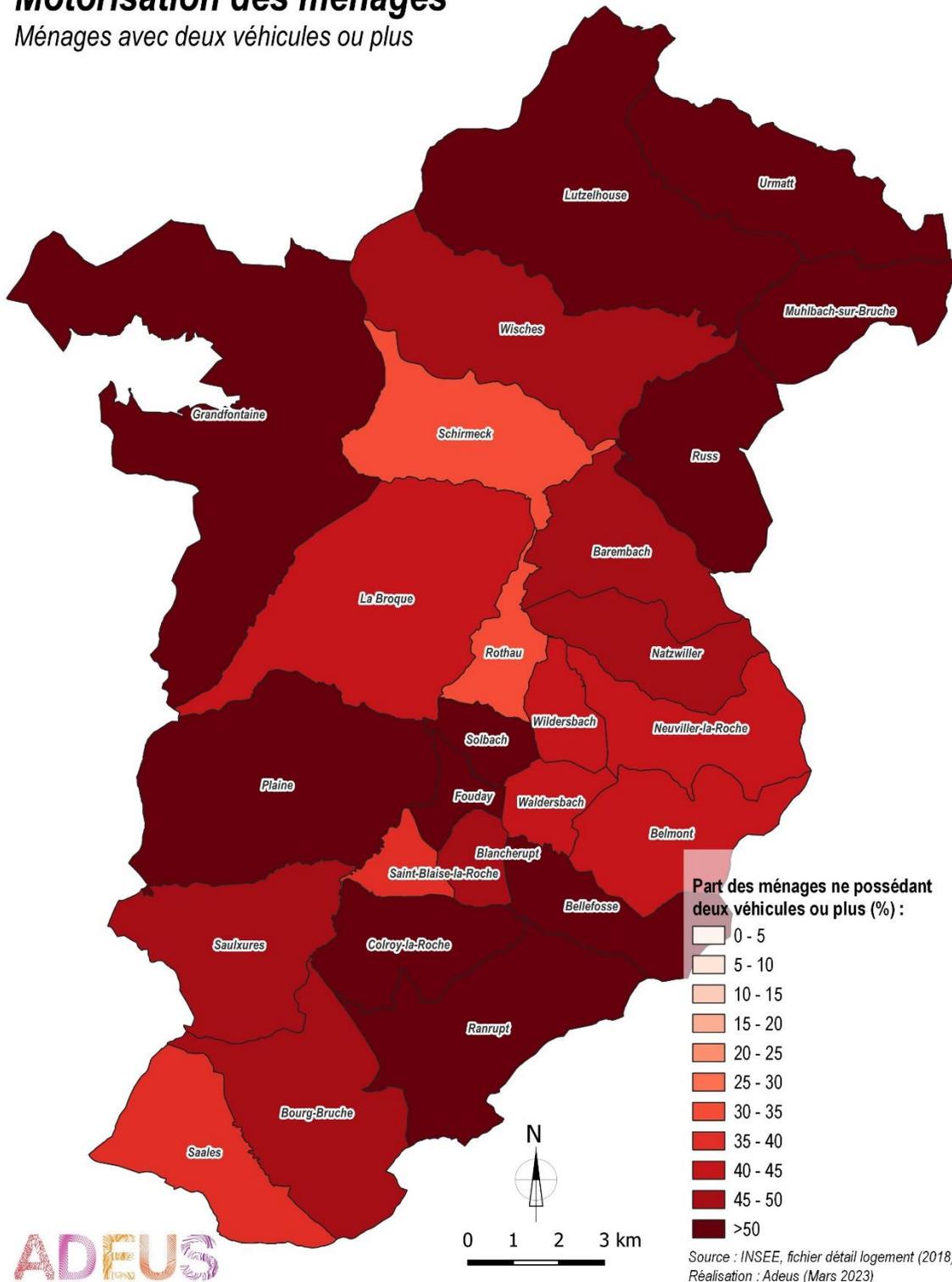
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Diagnostic - DOCUMENT DE TRAVAIL -

avril 2025

Carte n° 50 : part des ménages possédant deux véhicules dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Motorisation des ménages

Ménages avec deux véhicules ou plus



Source : INSEE, fichier détail logement (2018)

Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Diagnostic - DOCUMENT DE TRAVAIL -

avril 2025

2. Équipement en vélo

36 % des ménages de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche ne possèdent pas de vélo. Cette part est plus élevée que sur l'ensemble du Bas-Rhin (29 %). En outre, la moitié des ménages possède au moins deux vélos, à l'image du reste du Bas-Rhin.

Enfin, 8 % des ménages ne possèdent ni voiture, ni vélo.

V. TRANSPORT A LA DEMANDE

Il n'existe pas de service de transports à la demande sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

VI. LES CHEMINEMENTS DOUX

1. Les itinéraires cyclables

La vallée de la Bruche est traversée par la Vélo Bruche, qui s'étend de Saâles à Molsheim, où elle rejoint la piste cyclable du canal de la Bruche. Cette piste passe à proximité de la quasi-totalité des gares de la ligne de chemin de fer, ce qui peut permettre une facilité de rabattement vers les gares. Elle contourne néanmoins les centres-bourgs de Urmatt, Lutzelhouse et Wisches.

La piste ne possède qu'environ 10 kilomètres en site propre, principalement entre Muhlbach-sur-Bruche et Schirmeck. Le reste de la Véloroute se situe en itinéraire partagé sur voirie sans aménagement lourd, et sur des chemins agricoles ou forestiers.

Il existe également un itinéraire dans la vallée de la Climontaine, reliant la Vélo Bruche à Saint-Blaise-la-Roche depuis Ranrupt en passant par Colroy-la-Roche.

2. Les cheminements piétons : accès piétons aux gares

Les aménagements pour l'accessibilité piétons aux gares ne sont pas forcément adaptés dans certains cas :

- la gare de Urmatt est excentrée et il est nécessaire de marcher le long de la rue du Général de Gaulle pour y parvenir,
- la gare de Mullerhof n'est accessible que par la rue du Général de Gaulle, qui ne dispose pas de trottoirs,
- la gare de Lutzelhouse est accessible par un itinéraire apaisé depuis Lutzelhouse via la rue des Grands Prés. Elle est également accessible via la D191, mais la vitesse des automobiles l'empruntant est limitée à 80 km/h. L'accessibilité à la gare depuis Muhlbach-sur-Bruche dépend de cette même D191, axe qui est peu adapté aux cheminements pédestres, d'autant qu'aucun passage clouté n'est présent à l'échangeur avec la D1420,
- la fermeture de la passerelle piéton sur les voies en gare de Schirmeck-La Broque pose un problème d'accessibilité à la gare depuis les quartiers des hauteurs nord-ouest de Schirmeck et à l'Intermarché depuis le centre-ville, et pousse les usagers à marcher sur les emprises ferroviaires du faisceau de la gare, ce qui peut être source d'incidents.

Photo n° 89 : échangeur D191xD1420 depuis Muhlbach-sur-Bruche vers la gare de Lutzelhouse



Source : Google Street View (avril 2018)

- les accès à la gare de Rothau sont exclusivement orientés vers le sud, et des accès vers le nord permettraient d'accélérer l'accessibilité pédestre à la gare depuis les quartiers les plus au nord,
- les gares de Fouday, Bourg-Bruche et Saâles sont excentrées du centre-bourg et ne sont accessibles que par des voies dépourvues de trottoirs.

A contrario, certains aménagements ont été mis en place afin d'apaiser, sécuriser voire même favoriser l'accès aux gares avec les modes actifs :

- la gare de Russ-Hersbach est accessible via un tunnel sous la D1420 depuis Hersbach, ainsi qu'une passerelle au-dessus de la Bruche,

- le tunnel le long du Framont permet un accès piéton simplifié et apaisé à la gare de Schirmeck-La Broque depuis les hauteurs nord de Schirmeck.

B. Les pratiques de mobilité

I. LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Près de 8 700 actifs occupés ont été recensés sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. Parmi eux, une moitié travaille au sein même du territoire (les actifs occupés internes), tandis que l'autre moitié travaille dans un autre territoire (les actifs occupés sortants). La Communauté de communes de la vallée de la Bruche accueille en outre près de 2 000 actifs entrants.

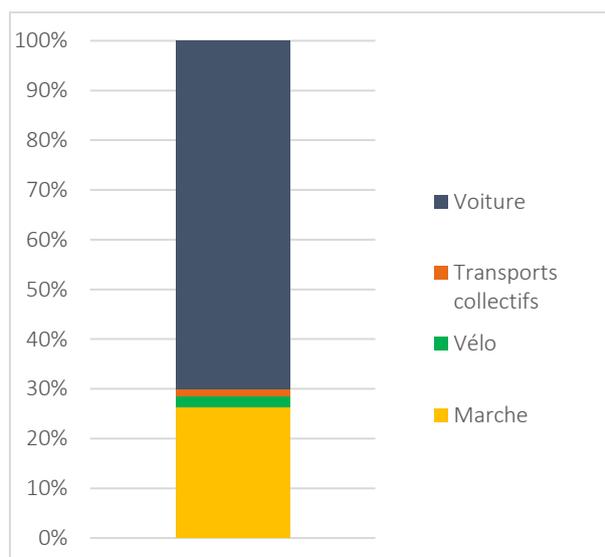
1. Actifs occupés internes

1.1. Actifs occupés internes à leur commune

Les actifs occupés internes à leur commune représentent 20 % des actifs de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, ce qui est légèrement en-deçà de la moyenne bas-rhinoise. Le nombre d'actifs occupés internes est en diminution, passant de 2 050 en 2013 à 1 650 en 2018.

Ces actifs utilisent à 70 % leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, et ils sont 26 % à se rendre à pied à leur travail. Le vélo demeure confidentiel puisque ce mode ne représente que 2 % des déplacements domicile-travail. Il en va de même pour les transports collectifs, notamment car seule la ligne ferroviaire dessert la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, et elle sert principalement à relier les communes entre elles. Les transports collectifs sont donc davantage pertinents pour les déplacements extérieurs à la commune.

Graphique n° 49 : parts modales des actifs internes à leur commune



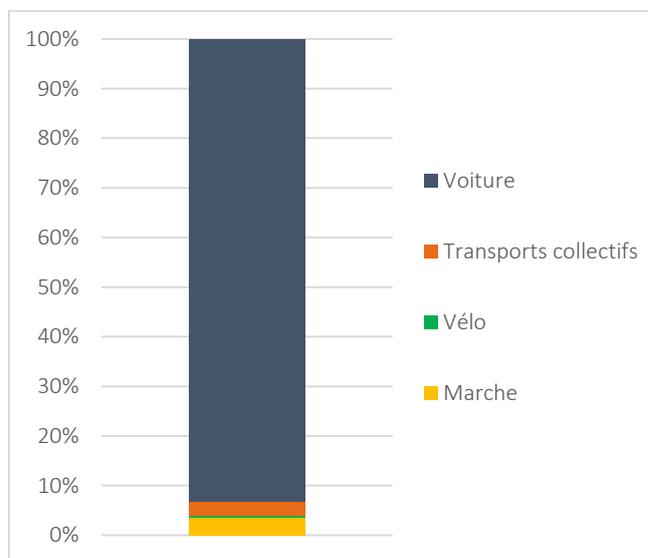
Source : INSEE, recensement 2018, fichier mobilité professionnelle des individus

1.2. Actifs occupés externes à leur commune mais internes à la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Ces actifs représentent quant à eux 30 % des actifs de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, ou encore 60 % des actifs internes à ce territoire. La part des internes actifs à l'EPCI est bien supérieure à la moyenne bas-rhinoise, et constante depuis 2013.

Parmi ces actifs, qui doivent parcourir de plus longues distances que les actifs internes à leur commune, l'on retrouve un usage écrasant de la voiture, qui représente 93 % des déplacements domicile-travail. Les 7 % restants se divisent entre la marche (4 %) et les transports collectifs (3 %).

Graphique n° 50 : parts modales des actifs externes à leur commune mais internes à la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : INSEE, recensement 2018, fichier mobilité professionnelle des individus

Schirmeck est la destination principale de ces actifs, puisque 76 % d'entre eux s'y rendent pour le travail. Les autres destinations importantes sont Wisches (18 %) puis La Broque (6 %). Les autres villes de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche représentent des flux trop faibles pour être perceptibles par les enquêtes.

2. Actifs occupés sortants et entrants

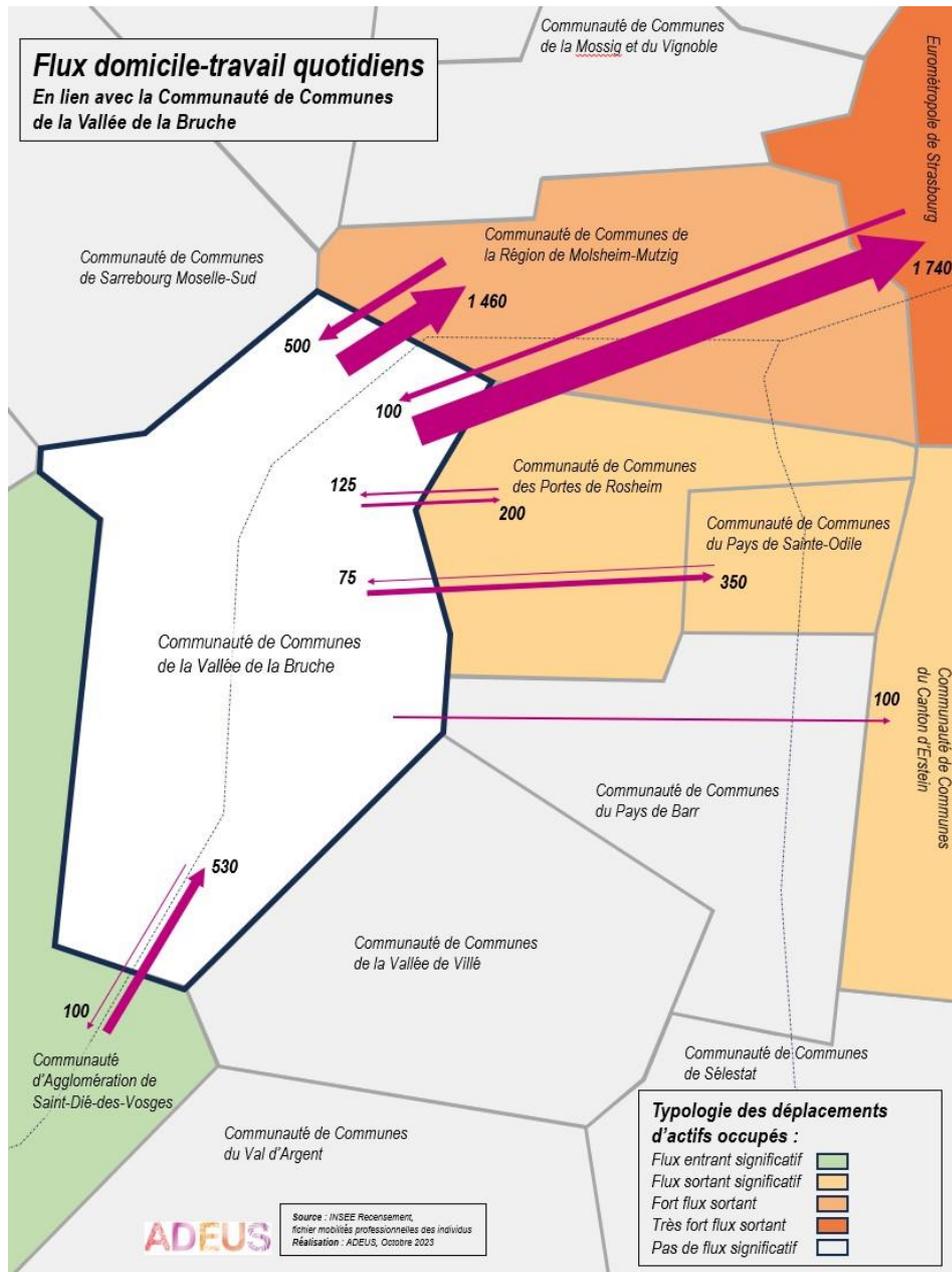
Plus de la moitié des actifs occupés de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, soit 4 500 personnes, sort du territoire pour aller travailler, alors qu'ils étaient 4 200 en 2013. La voiture est le mode principalement utilisé par ces actifs, puisqu'elle représente 85 % des déplacements domicile-travail. Les transports collectifs constituent le 15 % restant, mais cette part monte à 30 % pour les actifs se rendant vers l'Eurométropole de Strasbourg, et jusque 37 % pour ceux se rendant à Strasbourg. Ces parts modales sont restées constantes depuis 2013.

Les actifs sortants vont principalement travailler dans l'Eurométropole de Strasbourg (39 %), puis dans la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig (33 %). Ils sont en revanche une minorité à se rendre dans la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (2 %).

Il existe a contrario quotidiennement près de 2 000 actifs entrants sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. Ils utilisent presque exclusivement la voiture puisqu'elle représente 94 % de part modale, tandis que les transports collectifs constituent les 6 % restants.

Ces actifs proviennent principalement de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges (28 %), puis de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig (26 %), et de l'Eurométropole de Strasbourg (17 %). En outre, près de 350 actifs de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges transitent quotidiennement via la Communauté de communes de la vallée de la Bruche à direction de l'Eurométropole de Strasbourg.

Carte n° 52 : flux domicile-travail quotidiens en lien avec la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : INSEE, recensement 2018, fichier mobilité professionnelle des individus

II. LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

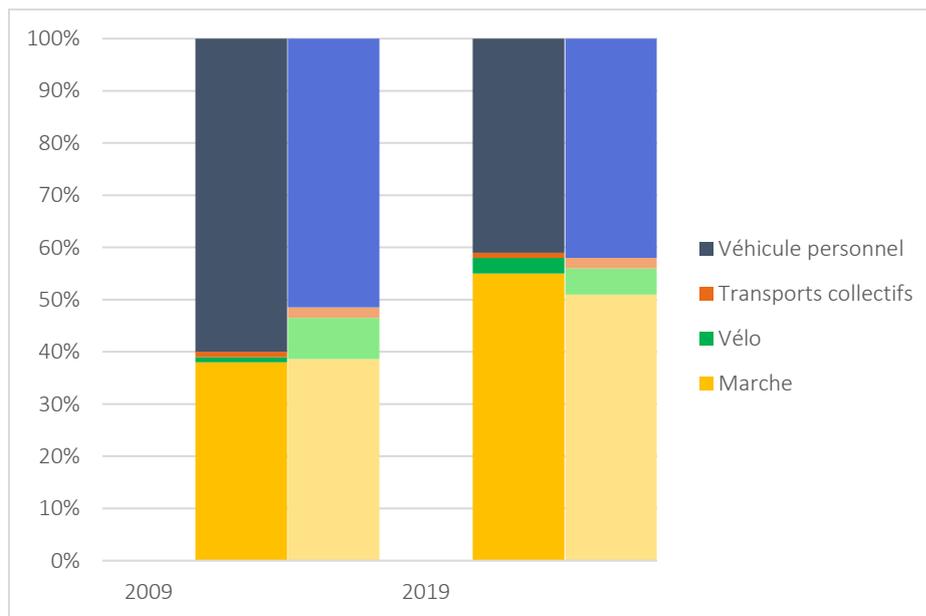
1. Pratiques de mobilité sur les courts déplacements

Les déplacements de moins de 3 kilomètres représentent 52 % des déplacements effectués par les habitants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, ce qui est un peu plus faible que sur l'ensemble du Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg.

Entre 2009 et 2019, la voiture a perdu en prédominance pour les déplacements courts et s'est faite remplacer par la marche et, dans une bien moindre mesure, le vélo.

La voiture demeure utilisée pour près de 40 % des déplacements courts, tandis que l'usage du vélo demeure confidentiel. Il est en revanche peu étonnant de trouver une faible part modale des transports collectifs sur ces très courts déplacements, car la seule offre est la ligne ferroviaire qui sera davantage pertinente pour des déplacements de distances supérieures à 3 kilomètres.

Graphique n° 51 : parts modales des déplacements inférieurs à 3 kilomètres en 2009 et 2019 :
Barres de gauche : Communauté de communes de la vallée de la Bruche |
Barres de droite : Bas-Rhin hors EMS



Source : enquête ménage déplacements 2009 et enquête ménage allégée 2019

2. Accessibilité aux services du quotidien

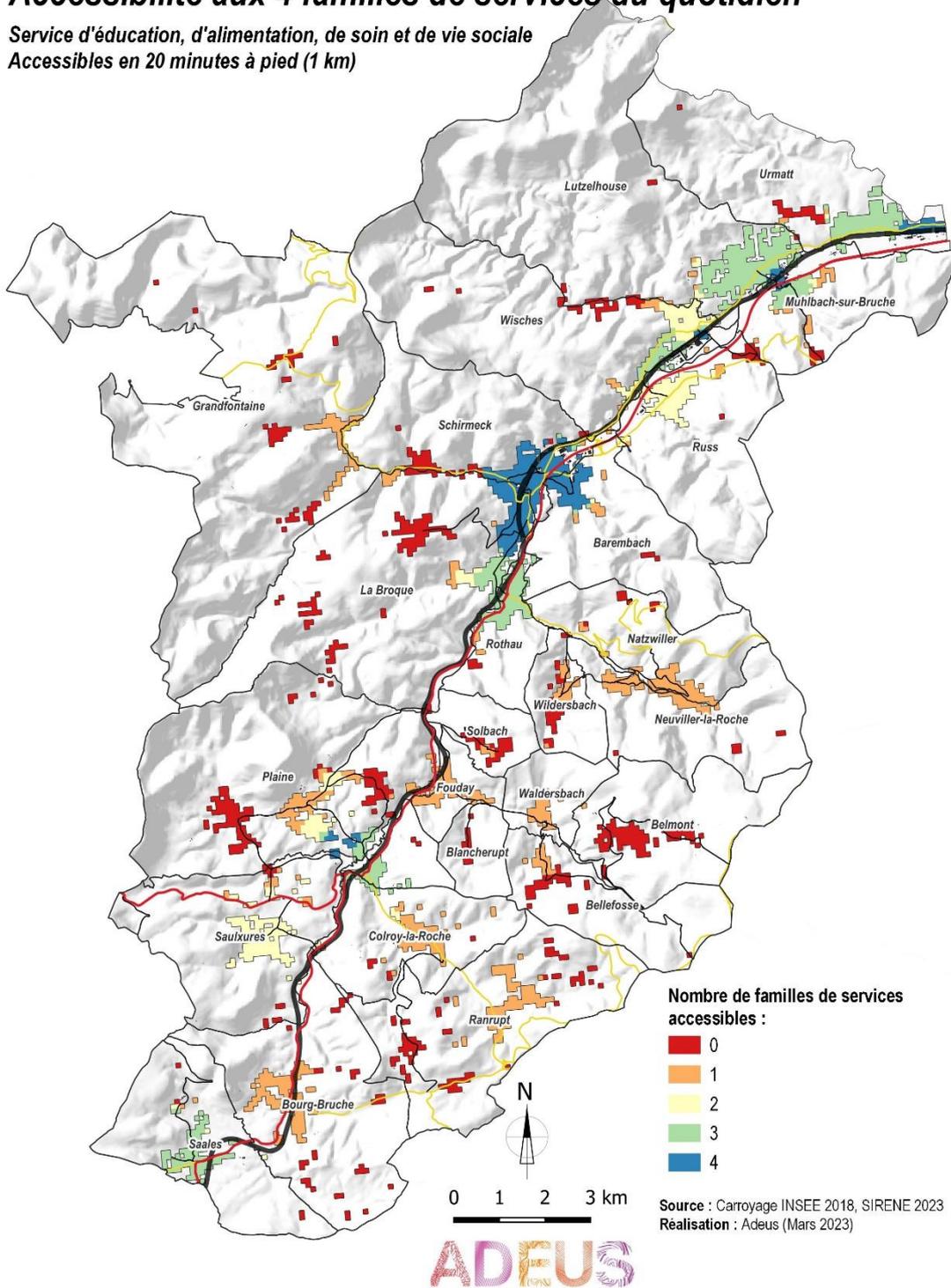
Les services du quotidien sont définis selon quatre familles :

- service d'éducation, comprenant la présence d'une école maternelle ou d'une école primaire,
- service d'alimentation, comprenant la présence d'une boulangerie et d'un commerce d'alimentation générale peu importe la taille,
- service de soins, comprenant la présence d'un médecin généraliste et d'une pharmacie,
- service de vie sociale, comprenant la présence d'un restaurant ou d'un bar, et d'un bureau de presse ou de tabac.

Carte n° 53 : accessibilité aux 4 familles de services du quotidien dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Accessibilité aux 4 familles de services du quotidien

Service d'éducation, d'alimentation, de soin et de vie sociale
Accessibles en 20 minutes à pied (1 km)



Source : Carroyage INSEE 2018, SIRENE 2023

Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Diagnostic - **DOCUMENT DE TRAVAIL** -

avril 2025

20 % de la population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche ont accès aux 4 services de proximité en 20 minutes à pied ou en train. Ils sont principalement concentrés sur Schirmeck, La Broque et Barembach.

36 % de la population ont accès à 3 services sur 4. Le service manquant est généralement un bureau de presse ou de tabac, dont l'absence ne permet pas de remplir les conditions de service de vie sociale.

15 % de la population n'ont accès qu'à 2 services sur 4. C'est dans ce cas, outre un service de vie sociale, principalement la pharmacie qui manque et donc le service de soins à proximité.

Enfin, 29 % de la population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche ont accès à un seul, voire aucun, service de proximité en 20 minutes à pied ou en transport en commun. C'est auprès de ces personnes que la dépendance à la voiture sera la plus forte pour subvenir aux besoins du quotidien.

III. IMPACT CARBONE DE LA MOBILITE

1. Méthode

L'impact carbone de la mobilité est calculé grâce aux déplacements recensés dans l'enquête ménage allégée 2019, auxquels ont été ajoutées les émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les chiffres de l'ADEME¹ exprimés en kilogrammes équivalent CO₂ (kg eqCO₂) :

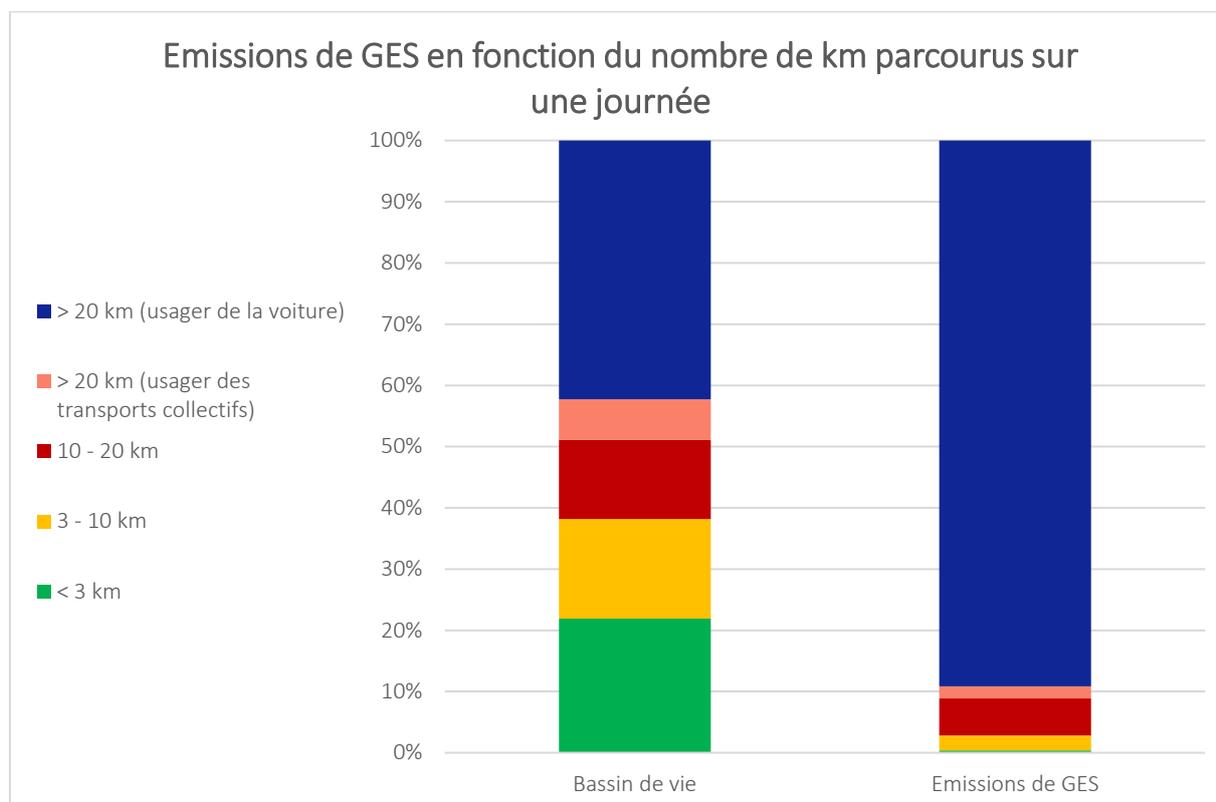
- marche, vélo : 0 kg eqCO₂/km,
- bus, car : 0,1 kg eqCO₂/km,
- TER : 0,03 kg eqCO₂/km,
- deux-roues motorisé : 0,08 kg eqCO₂/km,
- voiture : 0,2 kg eqCO₂/km.

2. Impact carbone de la mobilité des habitants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Chaque jour, ce sont près de 180 T eqCO₂ qui sont rejetées dans l'atmosphère du fait de la mobilité des habitants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. À l'échelle de l'individu, cela équivaut à une moyenne de 1,95 kg eqCO₂, avec néanmoins de très fortes disparités en fonction du nombre de kilomètres parcourus, et surtout en fonction du mode utilisé, comme illustré dans le graphique ci-après.

¹ <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets>

Graphique n° 52 : émissions de GES en fonction du nombre de kilomètres parcourus sur une journée par les habitants de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche



Source : Enquête Mobilité Allégée 2019 ; ADEME

Ainsi, les usagers de la voiture qui font plus de 20 km sur une journée, qui représentent une minorité de la population de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, émettent à eux seuls près de 90 % des émissions de GES sur une journée.

Si l'on considère cette pratique quotidienne comme représentative des pratiques de mobilité annuelles¹, alors :

- les usagers de la voiture sur plus de 20 km émettent 3,94² TeqCO₂ par an,
- les usagers des transports collectifs sur plus de 20 km émettent 0,56 TeqCO₂ par an,
- les habitants parcourant entre 10 et 20 km émettent 0,87 TeqCO₂ par an,
- ceux parcourant entre 3 et 10 km émettent 0,28 TeqCO₂ par an, ce qui se rapproche de valeurs proches des objectifs des Accords de Paris,
- ceux demeurant dans la proximité n'émettent que 34 kg eqCO₂ par an.

¹ Ces valeurs ne prennent néanmoins pas en compte les déplacements du week-end et pour les vacances,

² Pour limiter le réchauffement planétaire à +1,5°C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle et ainsi respecter les Accords de Paris, chaque Français ne devra pas émettre plus de 2,3 T eqCO₂ par an en 2050. Aujourd'hui, un Français émet en moyenne 10 T eqCO₂ par an. Source : Haut Conseil pour le Climat, rapports 2020 et 2023. <https://www.hautconseilclimat.fr/>

Ainsi, les déplacements longs sont ceux qui dépassent les objectifs d’empreinte carbone annuelle pour tenir les objectifs des Accords de Paris.

C. L’accidentologie

26 accidents ont pu être décomptés sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche entre 2019 et 2021 compris.

Ces 26 accidents ont impliqué 48 véhicules et tout autant d’usagers de la route. On décompte en particulier 3 accidents ayant impliqué un piéton, mais 0 ayant impliqué un poids-lourd.

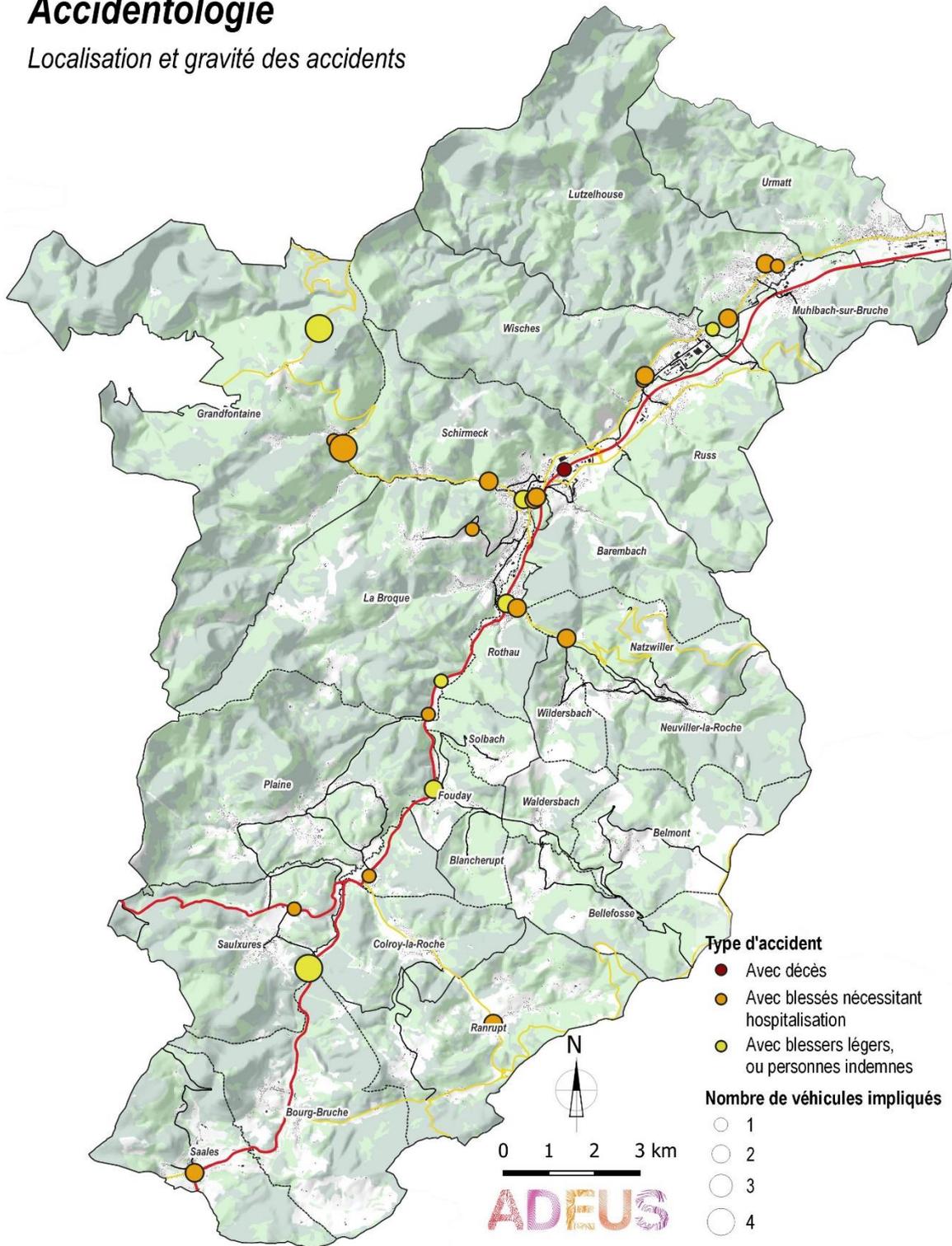
Le territoire a connu un accident mortel entre 2019 et 2021, sur la D1420 au niveau de la commune de Barembach. 18 accidents ont en outre nécessité au moins 1 hospitalisation parmi les personnes impliquées.

Tous les accidents recensés ont eu lieu sur les grands axes de circulation, en particulier sur la D1420, ou encore en cœur de village sur la D392. On relève également quelques accidents sur les routes de montagne.

Carte n° 54 : localisation et gravité des accidents dans la Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Accidentologie

Localisation et gravité des accidents



Source : Ministère de l'Intérieur, fichier BAAC (2019-2021)

Réalisation : Adeus (Mars 2023)

Source : ministère de l'Intérieur, fichier BAAC (2019-2021)

Communauté de communes de la vallée de la Bruche

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Diagnostic - DOCUMENT DE TRAVAIL -

avril 2025

D. Le stationnement

Les gares de Urmatt, Wisches, Russ, Rothau, Saint-Blaise-la-Roche et Saâles possèdent chacune un parking d'une trentaine de places de stationnement. La gare de Schirmeck-La Broque a quant à elle un parking d'une cinquantaine de places de stationnement.

De plus, l'étude mobilité du PETR Bruche-Mossig a permis de référencer des bornes de recharge électrique à Schirmeck, à Fouday et à Colroy-la-Roche bien que cette dernière soit dans un espace privé, à savoir l'Hostellerie La Chenaudière.

Note : *L'inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, hybrides et électriques et de vélos de parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités est en cours.*

E. L'organisation logistique et le transport de marchandises

Le rapport de l'Observatoire Régional de Transport et Logistique (ORTL) du Grand Est de septembre 2023¹ précise quelques informations sur l'état du transport logistique sur le SCoT de Bruche-Mossig dont fait partie la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

En particulier, d'après ce rapport, la zone industrielle de Wisches et la zone d'activités de Lutzelhouse sont les principales zones accueillant des activités logistiques sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

Le trafic poids-lourds au niveau du Col de Saâles, au sud de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, est estimé à 600 PL/jour. Côté nord de la D1420, le trafic poids-lourds est estimé à 1 400 PL/jour. Cela signifie donc que le trafic poids-lourds en transit sur le territoire de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche est minoritaire comparé au trafic poids-lourds en lien avec des entreprises de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.

Il n'existe aucun trafic ferroviaire fret en lien avec la Communauté de communes de la vallée de la Bruche ou en transit sur son territoire. Il n'existe qu'un seul embranchement ferroviaire, situé au niveau de la carrière de Wisches-Hersbach.

¹ https://www.ortl-grandest.fr/wp-content/uploads/2023/09/8_chiffres_cles_Bruche_Mossig.pdf

PARTIE III LE FONCIER

CHAPITRE I. ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

A. Une analyse à plusieurs niveaux

I. ANALYSE SOUS L'ANGLE DE L'OCCUPATION DU SOL

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers durant la dernière décennie est analysée selon la base de données « occupation du sol ». Cette analyse figure dans l'état initial de l'environnement du rapport de présentation, partie « *occupation du sol et consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers* ».

II. ANALYSE SOUS L'ANGLE DES MODES DE CONSOMMATION

En complément de l'analyse de l'occupation des sols, le PLU s'intéresse également aux modes de consommation. Cela permet d'éclairer le double objectif défini par le code de l'urbanisme de « modérer la consommation de l'espace » et de « lutter contre l'étalement urbain ». En effet, indépendamment de l'occupation du sol initiale, un projet d'aménagement ou de construction peut-être plus ou moins efficient dans l'usage de la ressource foncière et aggraver ou non l'étalement urbain. L'analyse suivante vise à éclairer cette approche.

B. Les modes de consommation foncière : éléments de méthode

- Une analyse basée sur les fichiers fonciers et l'occupation du sol

Elle consiste à suivre l'évolution des propriétés que sont les UF (unités foncières) constituées par l'ensemble des parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire. L'analyse traite l'information fiscale (fichiers fonciers MAJIC) pour identifier l'évolution des propriétés et les caractériser.

L'analyse croise deux principales informations :

- la base de données de l'occupation du sol (BDOCS) Grand Est qui permet d'établir une « tâche urbaine de référence » basée sur l'usage des sols (et non pas uniquement sur les propriétés bâties) ;
- les fichiers fiscaux pour qualifier les propriétés évoluant entre deux dates : selon leur propriétaire (public ou privé), leur configuration (apparition/disparition de locaux ou de surfaces), leur mode d'occupation (logements, locaux d'activités ou usages mixtes).

Le croisement de ces deux informations permet de localiser l'évolution de l'urbanisation (du moins les propriétés soumises à l'impôt) au sein d'une tâche urbaine afin de distinguer les propriétés participant au renouvellement urbain et celles contribuant à une extension urbaine.

- La définition d'une « tâche urbaine » de référence

Un premier traitement consiste à trier les champs du niveau « artificialisé » de la BDOCS et les croiser avec le réseau viaire pour obtenir des polygones fermés. Ces croisements dessinent une « tâche » qui inclue des « trous » correspondant à des espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF). Se pose alors la question de la qualification de ces « trous » qui seront, in fine, à inclure dans la tâche (dent creuse) ou à les exclure en les considérant comme des extensions de cette dernière s'ils venaient à être bâtis ?

Photo n° 90 : illustration d'un « trou » au sein de la tâche urbaine



Source : photo aérienne du Bas-Rhin (DataGrandEst)

Plusieurs grands cas de figure sont rencontrés :

- Cas n°1 : l'objet est fermé par une voirie non structurante (chemin communal, rue, route à une voie...) et s'ouvre sur un espace non bâti, externe à la tâche : il est qualifié en « extension » ;
- Cas n°2 : l'objet est fermé par un linéaire difficile à franchir (route à gros trafic/gabarit, autoroute, chemin de fer, canal, fleuve ou rivière, ...) : il est qualifié en « remplissage », sauf si sa taille est trop importante par rapport à la tâche urbaine de la commune (Cf. cas n°4) ;
- Cas n°3 : l'objet est ouvert mais cette ouverture est inférieure à une fourchette de l'ordre de 20 à 30 mètres : il est qualifié en « remplissage ». Dans le cas d'une ouverture plus large (cas n°3 bis), il rattaché au cas n°1 (donc qualifié en extension) ;
- Cas n°4 : l'objet a une taille trop importante pour être considéré comme un « comblement » de la tâche urbaine. Il est alors traité comme un espace d'extension de la tâche.

Photo n° 91 : exemples illustrant les cas de figure rencontrés dans la définition de la tâche urbaine



Source : : photos aérienne du Bas-Rhin (DataGrandEst)

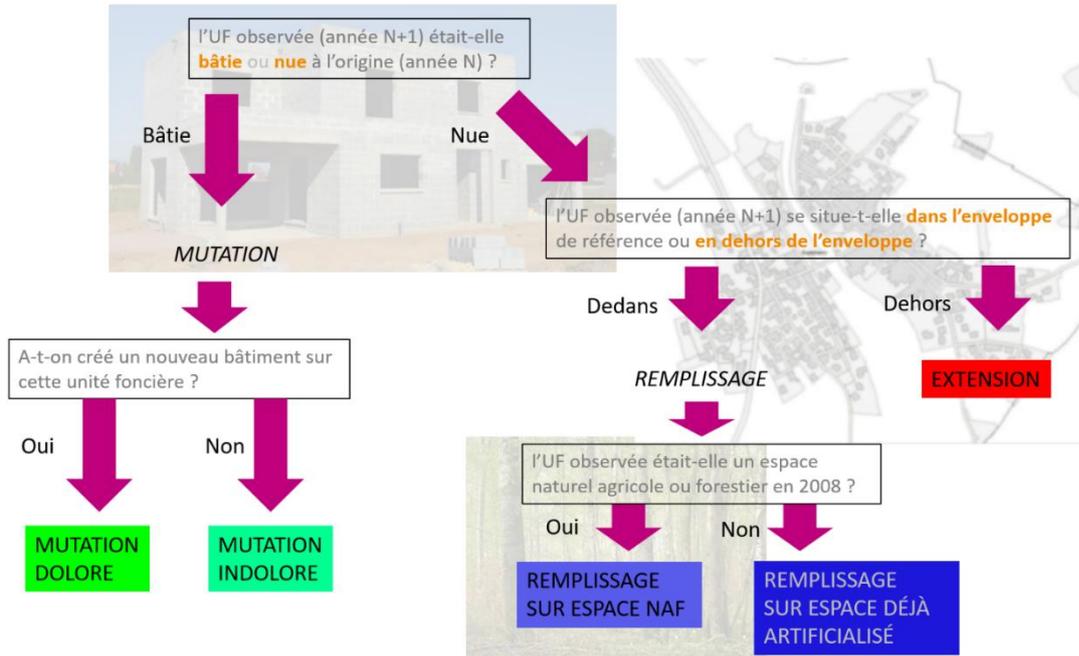
Ces traitements restent des principes méthodologiques qui sont appliqués dans la plupart des cas mais qui peuvent toutefois faire l'objet d'une interprétation au regard de certains contextes urbains particuliers. Ils ne sont pas automatisés, sans vérifications contextualisées.

- **La qualification des unités foncières (UF) par croisement avec les fichiers fiscaux**

La tâche urbaine de référence permet ensuite de distinguer :

- les propriétés bâties, donc déjà artificialisées, qui génèrent de nouveaux locaux (logements ou activités). Dans ce cas, elles entrent dans la catégorie « **mutation** ». L'analyse distingue les mutations qui ne touchent pas à l'emprise bâtie initiale (division en plusieurs logements, changement de destination, création d'un étage supplémentaire, etc.) des mutations qui engendrent une artificialisation (nouvelle construction en seconde ligne par exemple, suite à division foncière). Ces deux cas de figure sont respectivement qualifiés « d'indolores » (au sens qu'elles impactent peu le sol) et de « dolores » ;
- Les propriétés non bâties au sein de la tâche urbaine (ou « dents creuses ») qui accueillent une nouvelle construction. C'est la densification qui est intitulée dans l'analyse « **remplissage** ». Ces propriétés peuvent parfois être situés sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) ;
- Les propriétés non bâties, situées en-dehors de la tâche urbaine, qui se construisent dans une logique d'étalement urbain. Elles sont alors qualifiées « **d'extension** ».

L'illustration et les photos suivantes permettent d'illustrer la méthodologie employée dans cette analyse de la consommation foncière :



Source : ADEUS

Photos n° 92 : cas d'extension sous forme de procédure d'aménagement d'ensemble



Source : Google Maps

Photos n° 93 : cas « d'extension » d'une construction isolée



Source : Google Maps

Photos n° 94 : cas de « remplissage » sur un espace naturel, agricole ou forestier (ENAF)



Source : Google Maps

Photos n° 95 : cas de « remplissage » sur un espace déjà artificialisé (jardin privatif)



Source : Google Maps

Photos n° 96 : cas de « mutation » dite « dolere »



Source : Google Maps

Photos n° 97 : cas de « mutation » dite « indolore »



Source : Google Maps

C. Une part majoritaire de logements produits au sein de la tâche urbaine

L'analyse effectuée selon la méthodologie énoncée précédemment permet de montrer qu'une part importante de la production de logements (plus de 75%) s'est effectuée au sein de la tâche urbaine. Cette part est même supérieure à la moyenne bas-rhinoise hors Eurométropole de Strasbourg.

Elle s'explique notamment par une très faible part d'extensions sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble (de type lotissement) durant la décennie 2010-2020. La part de ce type d'opération dans la production de logements était globalement plus significative dans les secteurs de plaine (cf. *observatoire du foncier et de l'évolution des territoires (PFET) à l'échelle alsacienne porté par l'ADEUS*).

La part de « remplissage », de l'ordre de 32% des logements produits, est en revanche supérieure à la moyenne Bas-Rhinoise. Elle s'explique essentiellement par les caractéristiques du tissu urbain de la vallée (et des secteurs de montagne en général) qui est globalement moins dense et plus diffus qu'en plaine. Cela crée de nombreux espaces « interstitiels », pouvant accueillir de nouvelles constructions.

La part de « mutations », majoritaire, est toutefois légèrement inférieure à la moyenne du Bas-Rhin. Une pression foncière moindre peut expliquer cette différence. A l'avenir, des réponses telles que la résorption d'une partie de la vacance et la réhabilitation du bâti (par exemple la division de grands

logements en plusieurs logements de plus petite taille) pourraient contribuer à renforcer la part de la mutation, qui reste le mode de production de logements le plus sobre.

Graphique n° 53 : parts de logements produits sur la période 2009-2020 selon le mode de consommation foncière



Source : ADEUS - CEREMA

Tableau n° 24 : logements produits sur la période 2009-2020 selon le mode de consommation foncière

	CC de la Vallée de la Bruche		Bas-Rhin hors EMS	
	Nombre	Part	Nombre	Part
EXTENSIONS	117	23,6%	10 779	28,1%
MUTATIONS DOLORES	115	23,2%	12 697	33,1%
MUTATIONS INDOLORES	105	21,2%	7 528	19,6%
REPLISSAGE SUR ESPACE NAF	24	4,8%	1 268	3,3%
REPLISSAGE SUR ESPACE DEJA ARTIFICIALISE	134	27,1%	6 074	15,8%

Source : ADEUS - CEREMA

L'analyse porte sur la période 2009-2020. Les années après 2020 ne sont pas encore consolidées à ce stade, ce qui ne permet pas d'avoir un regard exhaustif sur cette période (compte-tenu de la durée de validité d'un permis pour un logement qui est « autorisé » puis d'un second décalage de 1 à 2 ans entre la fin d'un chantier et l'apparition des locaux dans les bases fiscales).

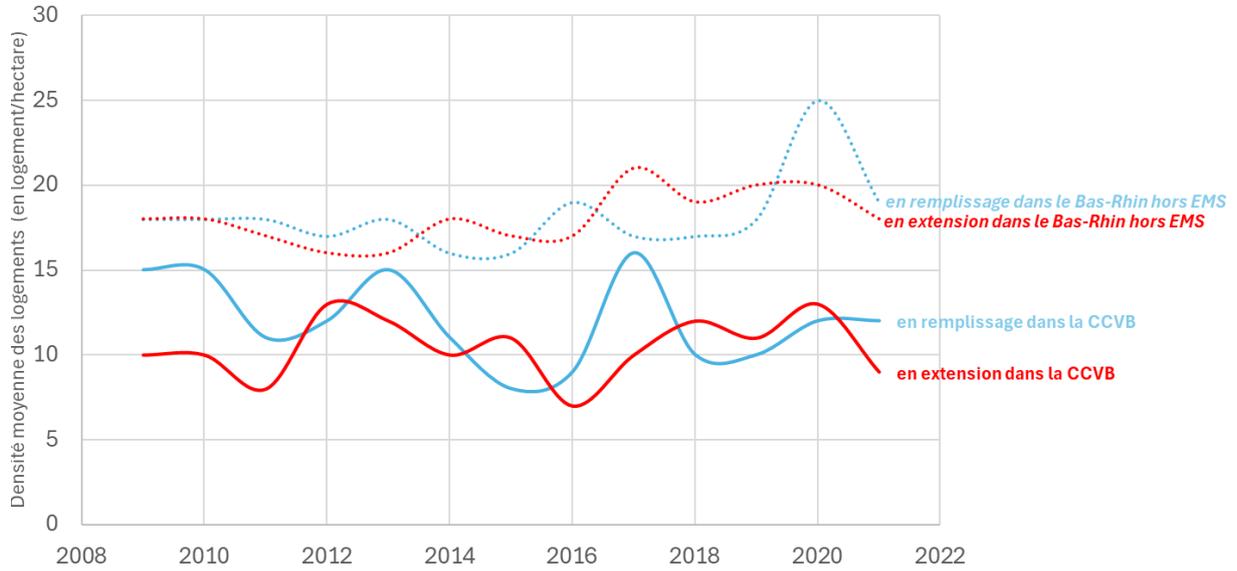
D. Une densité relativement faible dans les logements produits

La vallée de la Bruche, et globalement les territoires de montagne, présentent traditionnellement un tissu urbain moins dense que les secteurs de plaine d'Alsace (modèle d'urbanisme dit « rhénan »), y compris dans les territoires périurbains et ruraux. Ces spécificités dans la morphologie des tissus sont expliquées dans la partie « formes urbaines » du présent diagnostic.

L'analyse de la densité de logements produits durant la dernière décennie confirme ce constat. Cette densité est plus faible à la fois pour le « remplissage » et pour les « extensions » (respectivement 12 et

9,5 logements par hectare) par rapport au reste du Bas-Rhin (environ 18 logements par hectare). Ces densités moyennes restent également stables, globalement, à l'échelle de la décennie.

Graphique n° 54 : densités moyennes des logements produits entre 2009 et 2020



Source : ADEUS

CHAPITRE II. ANALYSE DES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS

La loi du 24 mars pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et plus récemment, le 22 août 2021, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience) ont renforcé les dispositions réglementaires relatives à la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols en mobilisant prioritairement les espaces déjà urbanisés.

Les PLU doivent à présent intégrer le fait « qu'il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés ».

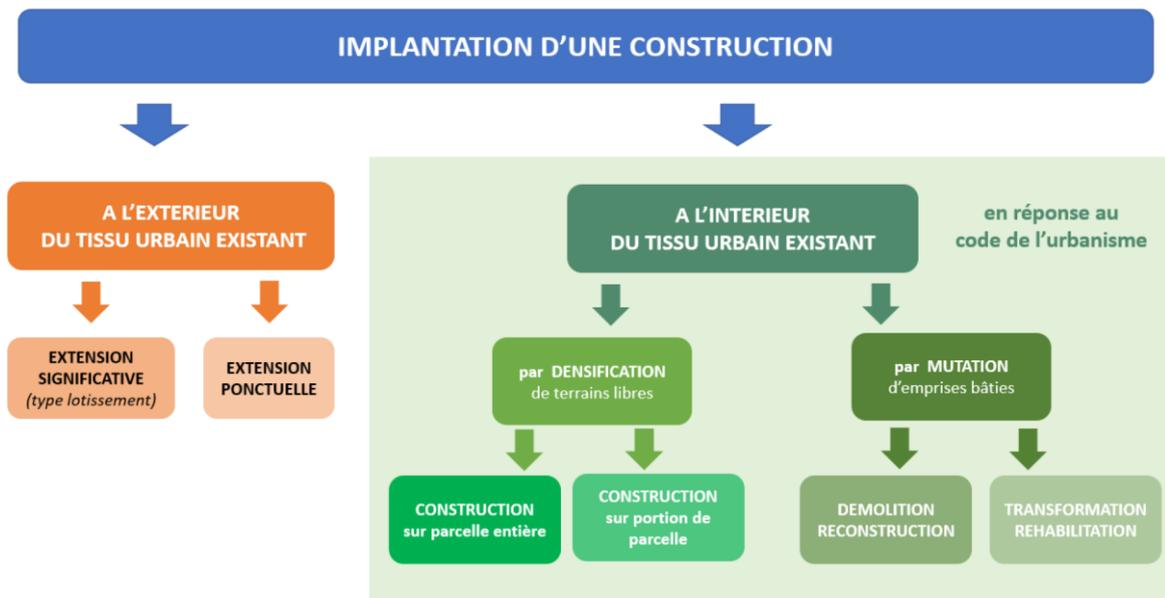
L'optimisation des espaces bâtis devient un préalable obligatoire à toute extension urbaine. Pour ouvrir à l'urbanisation des zones non équipées, la collectivité doit donc démontrer que le tissu urbain existant n'offre pas de solution au projet envisagé.

A. Quelques définitions

L'étalement urbain, au sens du développement de l'urbanisation (toutes vocations confondues) au dépend des espaces naturels, agricoles ou forestiers et à un rythme dépassant l'accroissement de la population, entraîne de nombreux impacts négatifs sur l'environnement (réduction et fragmentation des milieux naturels, baisse de la biodiversité...), le quotidien des habitants (cadre de vie, allongement et coût des déplacements, émissions de CO2...), le paysage en le banalisant ou encore sur le budget des collectivités (réseaux, efficacité du maillage des équipements et services,...).

Pour lutter contre cet étalement urbain, un des leviers principaux est de mieux utiliser les gisements fonciers situés au sein du tissu urbain déjà constitué.

Les différents gisements de développement au sein du tissu urbain sont décrits dans l'illustration suivante :



La mutation est la transformation, la réhabilitation ou la démolition/reconstruction de constructions existantes. C'est le mode de production qui est globalement le plus sobre dans l'usage du foncier et la consommation de ressources (matériaux). En général, la mutation préserve aussi davantage le cadre urbain, environnemental et paysager existant que la densification et les extensions.

La densification (ou remplissage) est l'urbanisation des unités foncières composées exclusivement de terrains nus et situés à l'intérieur de la tâche urbaine. Plus vertueuse que les extensions dans la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles, naturels et forestiers, elle peut néanmoins impacter le cadre de vie existant, notamment en termes de préservation d'espaces de respiration et de « nature en ville ». Un équilibre est ainsi nécessaire pour répondre à ces différents besoins du territoire.

En effet, une meilleure utilisation du foncier interne ne se limite pas à une augmentation du nombre de constructions par hectare. Elle s'accompagne d'une évolution des modes de production de logements et plus généralement des modes de construction, ainsi que d'une prise en compte de l'environnement proche et/ou des typologies urbaines existantes de manière à réussir son intégration et son acceptabilité sociale.

Ainsi, il ne s'agit pas simplement de construire plus, mais surtout de construire mieux et autrement, en jouant sur les formes urbaines et en respectant un équilibre vide/plein. Notons l'importance des « vides » qui ont non seulement un rôle important de liens dans l'espace urbain mais aussi, et notamment lorsque ces vides ont un usage pour les habitants et qu'ils sont végétalisés, participent à l'atténuation de la densité parfois perçue de façon négative.

B. Capacités de densification résidentielle

I. REPERAGE DES ESPACES NON BATIS

Dans un premier temps, l'ensemble des terrains libres de toute construction au sein de la tâche urbaine ont été délimités par un repérage automatique via un traitement géomatique. Ce traitement a été modélisé de manière à repérer tous les espaces non bâtis de plus de 5 ares d'un seul tenant, en respectant un recul par rapport aux constructions existantes d'environ 7 mètres. Ces critères correspondent à la configuration minimum pour envisager une nouvelle construction et garantir son intégration dans un environnement urbain déjà constitué.

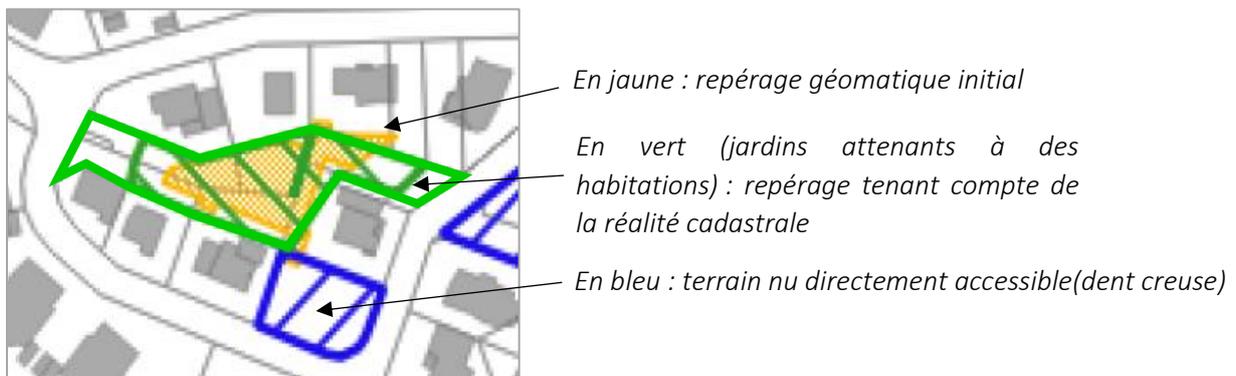
II. DU RECENSEMENT THEORIQUE A LA REALITE CADASTRALE

À cette deuxième étape, plusieurs cas de figure se sont présentés :

- un espace non bâti sur une parcelle déjà occupée qui demande un découpage parcellaire pour accueillir une éventuelle construction ;
- un espace non bâti composé de plusieurs parcelles libres attenantes qui demandent à être regroupées pour accueillir une éventuelle construction ;
- un espace libre en arrière de parcelle ne bénéficiant pas d'accès propre et direct depuis une voirie ouverte à la circulation ;
- un espace libre correspondant à une parcelle intégralement libre et directement accessible depuis une voie ouverte à la circulation : cette situation présente la faisabilité la plus forte grâce à une mobilisation plus aisée.

Ce premier recensement a été systématiquement affiné par un travail de photo-interprétation (photo aérienne de 2021) pour lui donner un caractère plus qualitatif en y associant un « usage » : dent creuse (terrain non bâti), espace boisé, jardin ou cœur d'îlot, espace agricole, etc.. Notons que les espaces publics gardant leur fonction n'ont été pas intégrés à ce potentiel.

Photo n° 98 : exemple de recensement des espaces non bâtis



Source : ADEUS, Plan Cadastral Informatisé (PCI vecteur 2022)

III. L'APPRECIATION DU NIVEAU DE CONSTRUCTIBILITE DES TERRAINS : DU POTENTIEL BRUT AU POTENTIEL NET

Les espaces libres ont enfin été confrontés aux réalités de terrain et d'usage afin de passer d'un potentiel « brut » et à un potentiel « net », c'est-à-dire regroupant toutes les dispositions à l'accueil possible d'une construction. Cette appréciation a été menée à l'échelle de chaque commune lors de rencontres mono-communales avec les élus et techniciens concernés.

En effet, tous les espaces libres ne se valent pas et chaque cas appelle un traitement adapté. Certains ont un rôle écologique, agricole, paysager ou récréatif et nécessitent d'être préservés. D'autres présentent des sensibilités particulières (risques, nuisances, milieux naturels, topographie, absence de réseaux, etc.) qui peuvent limiter voire rendre impossibles de nouvelles constructions à l'avenir.

Les quelques « situations-type » suivantes illustrent ce différentiel qui existe entre une photographie « brute » des espaces non bâtis dans la tâche urbaine et le potentiel net, plus proche de la réalité opérationnelle.

Photos n° 99 : terrains non bâtis concernés par le Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) de la Bruche (zone orange)



Sources : photo aérienne du Bas-Rhin (DataGrandEst) et extrait du PPRI de la Bruche (DDT du Bas-Rhin), photo Google Maps

Photos n° 100 : terrains non bâtis concernés par un risque d'inondation sur un affluent de la Bruche



Sources : extrait du PLU de Schirmeck, photo Google Maps

Photos n° 101 : secteurs sur lesquels ont été identifiées des milieux particuliers (zones humides sur critère végétation et prés-vergers traditionnels)



Sources : photo aérienne du Bas-Rhin (DataGrandEst), photo Google Maps

Photo n° 102 : Jardins au droit d'un cours d'eau (enjeux écologiques et de prévention des risques)



Source : photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst)

Photo n° 103 : secteurs concernés par des associations foncières pastorales (AFP)



Sources : photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photo ADEUS

Photo n° 104 : secteurs situés en bord de voie et offrant des cônes de vues remarquables (sur le grand paysage ou sur un élément plus ponctuel tel qu'une église)



Sources : photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos ADEUS

Photo n° 105 : secteurs situés au droit de voies mais avec des terrains de trop forte pente



Sources : photo aérienne du Bas-Rhin 2021 (DataGrandEst), photos ADEUS

Photo n° 106 : des cœurs d'îlots enclavés, entourés d'un bâti dense et/ou à valeur patrimoniale



Source : photo aérienne du Bas-Rhin (DataGrandEst)

▪ **Potentiel net total**

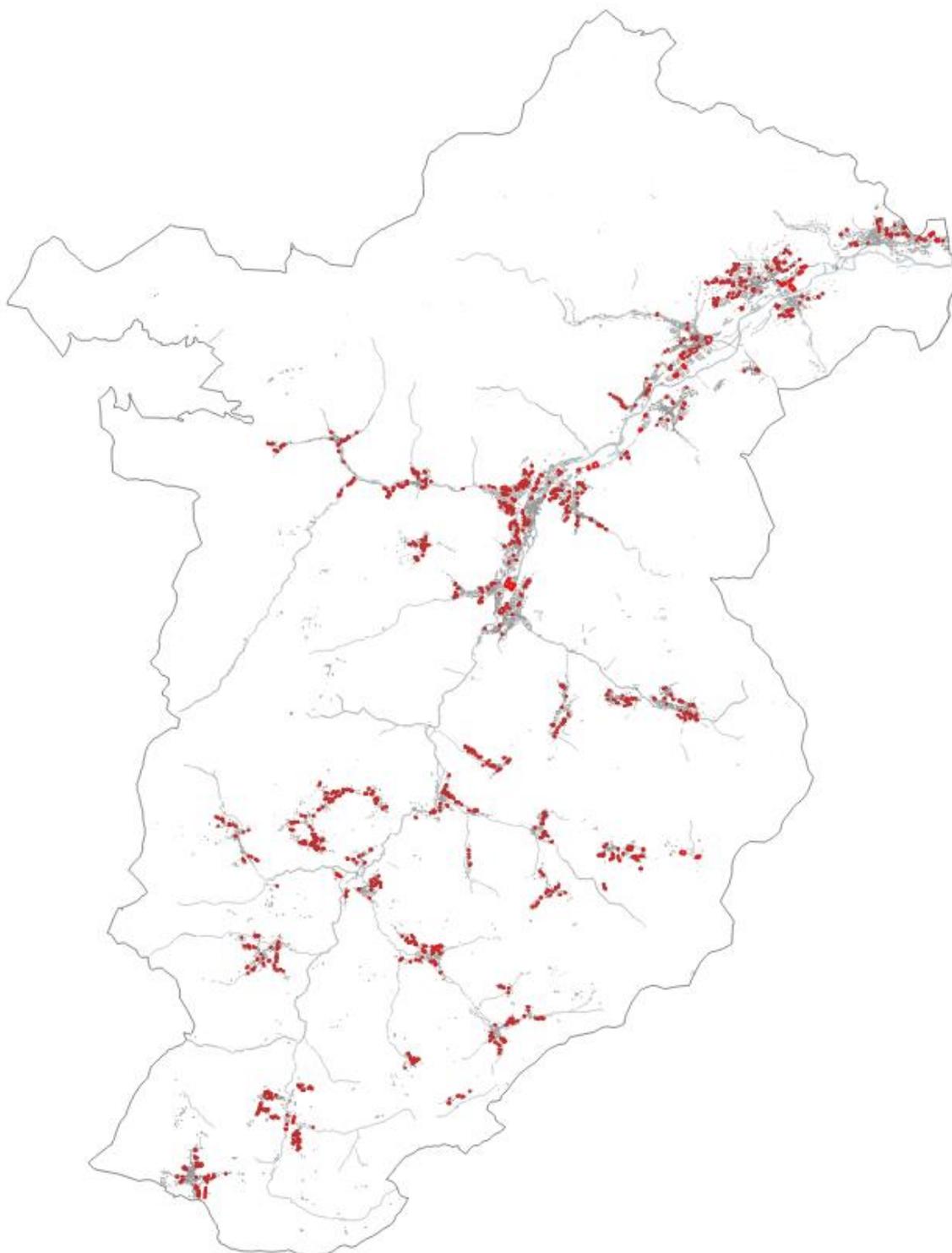
Ce premier travail permettant de passer d'un potentiel brut à un potentiel net, permet d'identifier les surfaces totales suivantes. Il s'agit d'une donnée provisoire, qui reste à préciser dans le cadre d'un travail itératif lié notamment au projet règlementaire à venir.

Tableau n° 25 : potentiel net de densification des espaces non bâtis dans la tâche urbaine

Communes selon l'armature urbaine du SCoT Bruche-Mossig	Dominante Habitat (surfaces en ha)	Dominante économique (surfaces en ha)
Bourg-centre (4 communes)	30	4
Pôles relais et pôles d'appui (5 communes)	22	4
Villages (17 communes)	58	7
Total	110	15

Source : ADEUS

Carte n° 55 : espaces non bâtis au sein de la tâche urbaine (potentiel net)



Source : ADEUS

C. Capacité de mutation et de renouvellement urbain

I. LA MUTATION DU BATI EXISTANT

Note : L'analyse de la mutation du bâti existant est en cours.

II. LES FRICHES

Un travail d'identification des friches à l'échelle de l'ensemble du territoire est en cours, en lien avec l'état des connaissances locales et l'observatoire des friches (DDT du Bas-Rhin).

La riche histoire industrielle de la vallée explique la présence, encore aujourd'hui, d'un patrimoine bâti et non bâti important en lien avec les activités textiles notamment. Certains sites ont été démantelés, d'autres reconvertis et accueillent aujourd'hui diverses fonctions (artisanat, habitat, restauration, etc.). Très peu de sites restent aujourd'hui en friche, par rapport à ce qui a pu être observé il y a une vingtaine d'années.

D'autres réservoirs potentiels, liés par exemple à certaines emprises et/ou bâtiments ferroviaires sont également recensés.

Les principaux sites en friche identifiés à ce stade sont :

- le site dit « Kettler » à Lutzelhouse et Muhlbach-sur-Bruche (environ 3 ha pour la partie bâtie) ;
- la friche dite « la Fée du Logis » à Schirmeck (environ 0,2 ha) ;
- une partie du site « Affutage et Matériel Service du Donon » à la Broque (environ 0,1 ha) ;
- des emprises ferroviaires désaffectées, en prolongement des gares de Schirmeck - La Broque (environ 3,8 ha), de St-Blaise-la-Roche (environ 1,3 ha) ou encore de Saâles (environ 2 ha).

Photos n° 107 : exemples de sites en friche



Source : ADEUS

D. Estimation des besoins en extension urbaine

Note : L'analyse des estimations des besoins en extension urbaine est en cours.